John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
ADAMS
164.2
v.4

MÉMOIRES
DE
SULLY.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME IV.

A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

ADAMS 164.2
no. 4

SOMMAIRES DES LIVRES CONTENUS DANS LE QUATRIEME VOLUME.

SOMMAIRE DU DOUZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1601. Affaires de finance, de monnoie, de commerce, &c. Défense de transporter les espéces d'or & d'argent hors du royaume. Chambre de justice établie avec peu de fruit. Réflexions de l'auteur sur le luxe & la corruption des mœurs. Suppression d'officiers de robe & de finance. Voyage de Henri IV. à Orléans. Affaires des Provinces-Unies. Henri va à Calais. Insulte faite à Madrid à l'ambassadeur de France. Ambassades du Grand Seigneur & des Vénitiens. Elisabeth vient à Douvres. Lettres réciproques de Henri & d'Elisabeth. Rosny va à Douvres.

Entretien entre Elisabeth & lui, où ils jettent les fondemens du grand dessein contre la maison d'Autriche. Sagesse de cette reine. Mort du jeune Châtillon-Coligny. Naissance de Louis XIII. Henri fait tirer son horoscope par la Riviere. Affaires des Isles avec le grand duc de Toscane terminées. Rosny fait donner l'ambassade de Rome au Comte de Béthune, malgré Villeroi & Sillery. Opposition de ces ministres aux sentimens & à la politique de Rosny. Particularités sur la conspiration du maréchal de Biron. Rosny cherche à le faire rentrer dans son devoir. Henri envoye Biron en ambassade à Londres, en Suisse. Il reprend ses brigues à son retour. Déposition de La Fin. Question du faux D. Sébastien, & autres faits étrangers.

SOMMAIRE
DU TREIZIEME LIVRE.

MEMOIRES *de* 1602. *Princes étrangers à Paris. Henri IV. va à Blois. Sujet de ce voyage. Suite de la conspiration du maréchal de Biron. Con-*

ſeil tenu à Blois à cette occaſion. Deſſein d'arrêter les ducs d'Epernon & de Bouïllon. Le premier ſe juſtifie. Manége adroit du ſecond. Brouillerie entre le roi & la reine. Converſation de Henri avec Roſny à ce ſujet. Fruit du voyage de Henri dans les Provinces. Il ſe détermine à faire arrêter Biron. Particularités ſur la détention & celle du comte d'Auvergne; ſur ſon procès. Son exécution. Quelle part eut Roſny dans toute cette affaire. Henri pardonne au baron de Lux, au comte d'Auvergne, qui le trahit de nouveau. Raiſons qu'il eut d'en uſer ainſi avec le comte d'Auvergne. Le Prince de Joinville eſt arrêté. Le roi lui pardonne auſſi, & le retient en priſon. Le duc de Bouillon ſe défend adroitement de venir à la cour. Soupçons que les courtiſans jettent dans l'eſprit de Henri contre Roſny. Converſation curieuſe entr'eux à cette occaſion. Affaire des Avocats. Diſcours de Sigogne. Edits & réglemens ſur la monnoie, le commerce, la finance, &c. Mines découvertes en France. Edit contre le duel. Renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes. Voyage de Henri à Calais. Suite des expéditions militaires entre les Eſpagnols & les Flamands. Autres affaires étrangeres.

SOMMAIRE

DU QUATORZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1603. Troubles à Metz. Henri y va, & en chasse les Sobolles. Autres affaires traitées pendant ce voyage. Mémoires contre le cardinal d'Ossat. Examen des sentimens & de la conduite de ce cardinal. Suite des affaires des Pays-Bas. Brigues du duc de Bouillon, & nouvelle mutinerie des Calvinistes. Mort d'Elisabeth. Jacques I, roi de la Grande Bretagne. Retour de Henri, ses conversations avec Rosny sur la mort d'Elisabeth : il se détermine à l'envoyer ambassadeur à Londres. Délibération dans le conseil, & intrigues à la Cour sur cette ambassade. Maladie du roi. Instructions publiques & particulieres données à Rosny. Il part avec une suite nombreuse. Caractère du jeune Servin. Rosny s'embarque à Calais. Insulte qui lui est faite par le vice-amiral Anglois : maniere dont il est reçu à Douvres, à Cantorbery, &c. Il est reçu dans Londres avec les plus grands hon-

neurs. Sa sévérité dans l'affaire de Combaut. Etat des affaires politiques de la Grande-Bretagne : caractère des Anglois, du roi Jacques, de la reine, &c. Factions différentes en cette cour. Conférences de Rosny avec les conseillers Anglois, avec les députés des Etats Généraux, avec le résident de Venise, &c. Il obtient sa premiere audience : sa peine de ne pouvoir y paroître en habit de deuil.

SOMMAIRE
DU QUINZIEME LIVRE.

SUITE *des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambassade de Rosny à Londres. Détail de ce qui se passa à sa premiere audience : entretien public du roi d'Angleterre avec lui sur différens sujets. Evénemens à la cour de Londres ; favorables & contraires à sa négociation : dispositions des différentes cours de l'Europe. Premiere conférence de Rosny avec les Ministres Anglois. Intrigues de l'Espagne. Seconde audience, & entretien particulier du roi Jacques avec Rosny, qui lui persuade de soute-*

nir les Provinces-Unies : autres matieres traitées entr'eux. Seconde conférence de Rosny avec les ministres de sa majesté Britannique, qui cherchent à faire échouer sa négociation. Procédé imprudent du comte d'Aremberg. Troisiéme audience : Rosny est admis à la table du roi d'Angleterre : entretien public sur différens sujets. Troisiéme conférence de Rosny avec les conseillers Anglois & les députés des Provinces Unies : artifice & mauvaise foi de Cécil. Quatriéme audience : entretien secret de Rosny avec le roi Jacques, où il lui communique les desseins politiques de Henri IV. & de la reine Elisabeth, & les lui fait goûter : explication sommaire de ces desseins. Jacques se déclare publiquement en faveur de Rosny.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE DOUZIÉME.

JE viens d'achever le dernier détail militaire qu'on verra dans ces mémoires, du moins qui regarde la France. La vie de Henri le Grand, passée toute entiere jusqu'ici dans le tumulte des armes, n'offrira plus dans la suite que des actions d'un roi pacifique & d'un pere de famille. La maniere dont avoit été conduite & terminée la campagne de Savoye, ne laissant aucun lieu de douter que la paix ne dût plus être troublée cette fois par aucun des anciens ennemis de cette monarchie, &

1600.

qu'elle ne ſubſiſtât autant qu'il plairoit
1601. à ſa majeſté, je repris de nouveau, par ſes ordres & ſous ſes yeux, les projets de finance que la guerre avoit encore ſuſpendus, & pour ne plus les interrompre. Après l'idée que j'ai ci-devant donnée de l'état des affaires qui concernent l'intérieur du royaume, on auroit tort aſſurément de regarder comme un genre de vie oiſive, celui qu'elles nous firent embraſſer à ce prince & à moi; s'il eſt moins tumultueux & moins bruyant, il n'eſt peut être que plus occupé.

Me voilà donc encore renfermé dans mon cabinet, où j'épluche avec la derniere attention tous les abus qui reſtoient à extirper dans la chambre des comptes (1), les bureaux des finances, le domaine, les aides, les gabelles, les tailles, les équivalens, les cinq groſſes fermes, les décimes & tout le reſte. Je travaille en même-tems pour le préſent & pour l'avenir, en m'attachant à faire enſorte que l'ordre que j'établis dans la direction de toutes ces parties, ne puiſſe être renverſé dans la

(1) Conſultez auſſi ſur ces opérations P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 444.

ſuite. Je m'occupe des moyens d'enrichir le roi, ſans appauvrir ſes ſujets, d'éteindre ſes dettes, de réparer ſes maiſons, de perfectionner l'art de fortifier les villes encore davantage que celui de les attaquer & de les défendre, de faire proviſion d'armes & de munitions. Je médite ſur la maniere de rétablir & de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées & autres bâtimens, qui ne font pas moins d'honneur au ſouverain, que la magnificence de ſes propres maiſons, & qui ſont d'une utilité générale. Je commence pour cela à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce ſujet aux villes & communautés, ou plutôt de quelles friponneries on avoit uſé dans le maniment de ces fonds. 1601.

L'idée de dreſſer pour chaque partie des finances, des états généraux qui en preſcrivent nettement & uniformément la forme, m'a toujours paru ſi heureuſe & ſi propre à conduire à la plus grande exactitude, que j'étendis cette méthode ſur tout ce qui en étoit capable. Dès le premier jour de cette année, en préſentant au roi les jettons

1601. d'or & d'argent, ſuivant la coutume, je lui préſentai en même tems cinq de ces états généraux, dont chacun avoit rapport à quelqu'un de mes emplois, compris dans un volume que j'avois fait relier fort proprement. Dans le premier, qui étoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme ſurintendant, étoit renfermé d'une part tout ce qui ſe léve d'argent en France par le roi, de quelque nature qu'il puiſſe être; d'une autre, tout ce qui doit en être déduit en frais de perception, & conſéquemment ce qui revient de net dans les coffres de ſa majeſté. Je ne ſçaurois croire que l'idée de ces ſortes de formules ne ſoit pas venue à quelqu'un, depuis que les finances ont été aſſujéties à quelques réglemens; l'intérêt ſeul doit en avoir empêché l'exécution. Quoiqu'il en ſoit, je ſoutiendrai toujours que ſans ce guide on ne peut travailler qu'en aveugle ou en fripon.

Le ſecond de ces états étoit fait uniquement pour l'inſtruction du garde du tréſor royal. Il y apprenoit de quelle part & à quel titre lui étoit remis tout ce qui paſſoit de deniers royaux par

ſes mains pendant l'année de ſon administration ; enſuite, de combien il pouvoit diſpoſer ſur cette ſomme totale, & à quoi l'employer. Le troiſiéme avoit été fait pour la grande maîtriſe de l'artillerie. Un mémoire exact de recette & de dépenſe, un inventaire fidéle de tout ce qui fait partie de l'artillerie, comme le nombre & la qualité des canons & autres armes, la quantité des inſtrumens de guerre, & celle des proviſions de bouche répandues dans les différentes places ou magaſins; l'état des arſenaux & des places de guerre, & autres obſervations à ce ſujet : voilà ce qui le compoſoit. Le quatriéme appartenoit à ma charge de grand voyer, & expoſoit les frais faits & à faire pour la réparation de tout ce qui eſt de la dépendance de cet emploi, tant à la charge du roi, qu'à celle des provinces. Enfin, le cinquiéme comprenoit le dénombrement de toutes les villes & châteaux, particuliérement ſur les frontieres, qui demandoient actuellement quelques dépenſes, avec une eſpéce de devis des travaux qu'il falloit y faire, tiré de leur ſituation & de leur état préſent.

1601.

Le roi corrigea, ſur mes repréſentations, quantité d'abus dans la monnoie, principales cauſes du dépériſſement du commerce qui roule ſur elle. Le premier eſt celui par lequel il étoit permis de conſtituer de l'argent au denier douze, & même au denier dix (2); loi auſſi dommageable pour la nobleſſe, que pour le peuple : pour la nobleſſe, parce que toute ſorte de trafic lui étant interdit en France, ſa ſeule richeſſe eſt dans les fonds de terre, qui en demeuroient avilis ; pour le peuple, parce que content d'une indolence qui lui rapportoit autant qu'auroit pû faire ſon induſtrie, il laiſſoit inutile à l'état une quantité immenſe d'argent, qu'il auroit cherché ſans cela à faire fructifier d'une maniere lucrative pour tout l'état. Le denier douze fut défendu, & le denier ſeize lui fut ſubſtitué.

1601.

(2) C'eſt ainſi qu'a penſé de nos jours un prince connu par ſon habileté & ſes lumieres ſupérieures pour le gouvernement, fortement perſuadé qu'il y avoit à gagner en toutes manieres pour l'état, dans une opération qui mettoit les particuliers pécunieux dans la néceſſité de recourir au commerce & à la culture des terres, infiniment préférables au ſtérile produit des rentes.

La monnoie frappée au coin des différens princes de l'Europe, avoit eu cours en France jusques-là, & s'employoit indifféremment avec la monnoie marquée de l'empreinte du souverain, à l'exception de la monnoie d'Espagne, dont la privation subite auroit produit un trop grand vuide dans le négoce ; il fut défendu d'exposer aucune autre monnoie que celle de France (3). Il étoit encore plus nécessaire de se passer des marchandises de nos 1601.

(3) Il est vrai que les espéces d'or & d'argent étrangères ne doivent pas avoir cours, & être confondues avec celles du prince dans le commerce intérieur, & dans les payemens de particuliers à particuliers ; mais n'est-il pas évident que plus elles abonderont dans nos monnoies, plus notre commerce sera florissant ? Aussi l'historien Mathieu remarque, *tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 446. que cette défense fit tomber presqu'entiérement le commerce en France ; & le duc de Sully convient lui-même plus bas, qu'il fut obligé de recourir à un autre moyen. Nous examinerons cette question avec lui, lorsqu'il y reviendra, dans le livre suivant. Quant à la défense d'employer l'or & l'argent dans les habillemens & les meubles, nous aurons aussi occasion dans la suite de dire

1601. voisins, que de leur monnoie. Le royaume étoit entiérement rempli du travail de leurs manufactures; & il est incroyable quelle plaie lui causoient ces étoffes, sur-tout celles d'or & d'argent. L'entrée de celles-ci & de toutes les autres y fut défendue sous de très-grandes peines; & comme la France ne pouvoit pas trouver chez elle de quoi remplir cette quantité d'étoffes précieuses qui s'y consommoient, on eut recours au véritable remède, qui est de s'en passer. L'usage de toute étoffe, où il entreroit de cette matiere précieuse, fut aboli par le prince (4).

Toutes ces déclarations tendoient à une derniere, par laquelle on défendit de transporter hors du royaume au-

notre sentiment sur les principes qu'il établit par rapport au luxe.

(4) » Il montroit, » par son exemple, à » retrancher la super- » fluité des habits, car » il alloit ordinaire- » ment vêtu de drap » gris, avec un pour- » point de Satin, ou » de taffetas sans dé- » coupure, passement, » ni broderie. Il louoit » ceux qui se vêtoient » de la sorte, & se » mocquoit des au- » tres, qui portoient, » disoit il, leurs mou- » lins & leurs bois de » haute futaie sur » leur dos «. *Peréf. 3. part.*

cune eſpéce d'or ou d'argent. A la peine de confiſcation des eſpéces qui ſeroient interceptées dans le tranſport, on joignoit celle de tous les biens des contrevenans, tant ceux qui feroient par eux-mêmes, que ceux qui favoriſeroient ce tranſport. Le roi témoigna publiquement combien il avoit cette affaire à cœur, par le ferment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette ſorte de malverſation, & même de regarder de mauvais œil tous ceux qui oſeroient le ſolliciter de l'accorder. Tout cela n'étoit capable que d'obliger les contrevenans à ſe cacher plus ſoigneuſement. Je crus qu'un exemple auroit plus de force que toutes les menaces contre un mal auſſi invétéré. Je n'ignorois pas que pluſieurs perſonnes très conſidérables, & de la cour même, ſe faiſoient un fonds de ce mauvais trfiac, en faiſant paſſer ces eſpéces ſous leur nom, ou en vendant bien cherement l'autorité que leur donnoit leur correſpondance chez l'étranger & dans les endroits de paſſage. Je jugea à propos de me tourner du côté de ceux qu'on employoit pour ces correſpondances, & je leur promis, pour récompenſe de leur avis, le quart des ſommes 1601.

qui feroient faifies par leur moyen. Je
1601. pouvois en difpofer, le roi m'avoit attribué ces confifcations en entier; moyennant cela je fus bien fervi.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les auteurs n'ayant pas voulu fe nommer, qu'il fe préparoit un tranfport de deux cens mille écus en or, qui devoit fe faire en deux voitures, dont la premiere feroit moindre de beaucoup que la feconde. Après avoir pris toutes mes précautions, comme je trouvai cette fomme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avoit donné, que fi la fomme ne paffoit pas dix mille écus, je pouvois me l'approprier toute entiere; mais que l'excédent feroit pour lui: « ce qui lui venoit, difoit il, bien à propos, ayant fait quelques pertes au jeu, qu'il n'avoit ofé me faire connoître, ni prendre fur fes propres deniers ». Je n'avois pas des vues affez mercenaires pour attendre à profiter de la feconde voiture. Je fis épier la premiere, & avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi lieue hors des terres de France. Elle n'auroit pû l'être

dans le royaume, ne fut-ce qu'à un quart de lieue de la frontiere, sans fournir aux contrevenans un prétexte pour se la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au soleil, pistoles, pistolets & quadruples, 48 mille écus qu'on avoit enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandise commune. Les conducteurs ne la reclamerent de personne : la volonté du roi étoit trop connue sur cet article : ainsi quelque bruit que fit cette prise à la cour, elle fut désavouée de tout le monde, & le partage en fut fait par sa majesté de cette maniere ; elle s'en réserva soixante-douze mille livres, en fit donner vingt-cinq mille livres aux donneurs d'avis, & m'abandonna les quarante-sept mille livres restantes, en me promettant que, quelque considérable que pussent être les autres captures qui seroient faites dans la suite, elle ne m'en retrancheroit plus rien. Mais il ne sortit plus d'argent, l'exemple avoit dégoûté d'un trafic aussi ruineux. 1601.

Ceux que préparoit la chambre de justice (5), qu'on établit contre les trai-

(5) Autrement appellée chambre royale : Elle étoit composée d'un président du par-

1601. tans, tréſoriers, receveurs & autres gens de plume, qui avoient malverſé dans leurs emplois, devoient en apparence produire des effets bien plus terribles encore. Mon avis fut qu'on ne devoit pas ſe borner à leur faire rendre gorge à tous; je conclus pour des peines afflictives contre ceux qui ſeroient trouvés coupables de péculat. Pourquoi en effet a-t-on jugé à propos d'excepter ce crime de ceux que la juſtice pourſuit (6), ſi ce n'eſt que l'or eſt en poſſeſſion de couvrir tous les crimes qu'il fait commettre? Je voudrois, s'il étoit

lement de Paris, de deux conſeillers, de deux maîtres des requêtes, d'un préſident & de quatre conſeillers de la chambre des comptes, d'un préſident & de trois conſeillers de la cour des aides, d'un des avocats généraux du parlement, &c. On envoya dans les provinces des commiſſaires pour informer contre ceux qui avoient malverſé.

(6) M. de Sully me paroît raiſonner juſte, lorſqu'en ſuppoſant l'utilité des chambres de Juſtice, il demande qu'on ne s'y borne pas aux amendes pécuniaires, mais qu'on y joigne des peines afflictives; & il me paroît avoir plus de raiſon encore, lorſque dans la ſuite il conſeille de ſupprimer ce moyen comme abſolument inutile, & de recourir à celui

possible, faire passer dans l'esprit des François l'indignation que je sens contre un abus aussi pernicieux, & tout le mépris dont je suis rempli pour ceux qui lui doivent leur élévation. Si nous comptons pour peu de chose de nous rendre méprisables à nos voisins par cette indigne coutume (car il n'en est point qui attaque plus directement l'honneur de la nation), ne nous cachons pas du moins les maux qu'elle nous cause à nous-mêmes. Rien n'a plus contribué à pervertir parmi nous l'idée de la probité, de la simplicité & du désintéressement, ou à tourner ces vertus en ridicule : rien n'a plus fortifié ce penchant malheureux au luxe & à la mollesse, naturel à tous les hommes, mais qui devient chez nous une seconde nature, par le caractère de vivacité qui fait que nous nous attachons tout d'abord avec fureur à tous les projets qu'on offre à notre plaisir : rien en particulier ne dégrade si fort la noblesse françoise, que ces fortunes si ra-

1601.

d'abolir tout-à-fait en France l'usage des traités de finance : & c'est aussi le sentiment du cardinal de Richelieu, *Testam. polit. 1. part. ch. 4. sect. 5.*

pides & ſi brillantes des traitans & autres gens d'affaires, par l'opinion trop bien fondée qu'elles ont répandue, qu'il n'y a preſque plus en France que cette ſeule voie pour parvenir aux honneurs & aux premieres places, & qu'alors tout eſt oublié, tout devient permis.

1601.

A remonter à la ſource, les vertus militaires ſont preſque les ſeuls endroits par leſquels s'acquiert, ſe conſerve & s'illuſtre en France la véritable nobleſſe; & on ne trouvera dans cet uſage ni opinion, ni préjugé, ſi l'on fait attention que rien n'eſt ſi naturel que d'accorder la prééminence à celui des états par lequel tous les autres ſubſiſtent & s'entretiennent dans la ſûreté, ſans laquelle il n'eſt point de biens : mais cet état ne conduit point à faire une grande fortune; & cela par un effet de la ſimplicité, qui prouve encore & l'ancienneté & la pureté de ſa premiere inſtitution; il n'eſt rien qu'honorable, parce qu'alors on ne connoiſſoit guére que l'honneur qui pût être le prix des belles actions. Aujourd'hui que les idées ſont changées, & que l'or met le prix à tout, on compare le corps de cette généreuſe nobleſſe avec celui des gens de finance, de juſ-

tice & d'affaires ; mais ce n'est que pour déférer à ceux ci tous les respects qu'on ne peut se dispenser de rendre à ceux qui sont les seuls puissans & nos véritables supérieurs ; qualité dont les premiers se sont trouvés dépouillés (7). Et comment cela n'arriveroit-il pas, puisqu'on voit la noblesse elle-même pen- 1601.

(7) Le même cardinal de Richelieu se plaint de cet abus, & propose d'y remédier, suivant les idées du duc de Sully. » Les » gentilshommes, dit-» il, ne peuvent s'é-» lever aux charges & » dignités, qu'au prix » de leur ruine.... Au » lieu que maintenant » toutes sortes de gens » y sont reçus par le » sale trafic de leur » bourse ; l'entrée en » doit être fermée à » l'avenir à ceux qui » n'auront pas le bon-» heur d'être d'une » naissance noble, &c. Ce ministre conclut en un autre endroit, après M. de Sully, que » le » moyen de faire sub-» sister la noblesse » dans la pureté de » cœur qu'elle tire de » la naissance (ce sont » ses paroles) est de » retrancher le luxe & » les insupportables » dépenses qui se sont » introduites peu à » peu «. 1. *part. ch. 3. sect. 1.* Cependant l'impartialité dont je fais profession, m'oblige de convenir que les sentimens qu'expose le duc de Sully, ont quelque chose d'outré ; & qu'il y a dans tout cet endroit un peu de ce qu'on appelle invective & vaine déclamation. Je préviens d'avance sur

1601. ser sur cet article précisément comme le peuple, & ne pas se soucier de mêler, par une honteuse alliance avec un

une remarque que nous aurons encore occasion de faire dans la suite, c'est que les changemens arrivés dans l'état politique de l'Europe par les différentes circonstances, & sur-tout par l'esprit de commerce, qui paroît en être l'ame aujourd'hui, ont obligé de changer quelque chose à ces anciennes maximes sur le luxe, les dépenses, &c. Voici donc à quoi il me semble qu'on peut s'en tenir sur toute cette matiere. Il est vrai que la profession qui a pour objet la défense de l'état, doit être en possession des premieres & principales dignités, ou ce qui revient au même, qu'on doit toutes sortes d'égards, d'honneurs & de respects à celles qui y sont attachées. Le duc de Sully a ensuite raison de remarquer, que de toutes les professions, c'est celle pour qui le luxe & la mollesse sont le plus à craindre; de-là cet éloignement dans les officiers de résider à leurs régimens, & cette aversion de la jeune noblesse pour une étude qui devroit l'occuper tout entiere; de-là cet attirail asiatique de bonne chere & de plaisir dont on s'accoutume à surcharger les armées; de-là les fatigues & tous les autres travaux de la guerre, impossibles à supporter à des corps que la débauche a usés presque dès la plus grande jeunesse. Enfin on conviendra encore avec M. de Sully, que l'abus des mé-

ſang pur & illuſtre, celui d'un roturier, qui ne connoît que le change, la boutique, le comptoir ou la chicane. 1601.

ſalliances eſt aujourd'hui porté à un point qui a quelque choſe de honteux, & qu'en général nous avons trop négligé un point de la police, qui a toujours été regardé, avec raiſon, comme un des principaux fondemens de la force d'un état, l'attention à procurer & à mettre en honneur le mariage. Mais après tous ces aveux, il faut auſſi convenir qu'un des principaux ſoins du ſouverain, devant être de maintenir & d'affermir l'union parmi ſes ſujets, en banniſſant la jalouſie entre les conditions, & la haine des différens ordres l'un pour l'autre, & que la guerre n'étant plus, comme autrefois, le vrai & même le ſeul moyen de rendre un royaume floriſſant, la plus grande partie des maximes dictées dans cet eſprit, porte à faux. Ne ſeroit-il pas bien plus à propos d'obliger les familles nombreuſes à ſe partager entre la guerre, la marine, l'égliſe, le commerce, &c. & de permettre ce dernier à la nobleſſe, comme un moyen ſans lequel il eſt déſormais impoſſible que les grandes familles ſe ſoutiennent? Nous reviendrons encore plus d'une fois à traiter ce ſujet; mais il eſt certain en général, & une médiocre attention ſuffit pour s'en convaincre, que les maximes de gouvernement pour la poli-

1601. Cet abus en produit néceſſairement deux autres ; la confuſion des états & l'abâtardiſſement des races : celui-ci ſe prouve encore mieux par l'expérience que par la raiſon. Il ne faut que jetter les yeux ſur tant de gentilshommes métifs, dont la

tique, la police, le commerce, &c. ne doivent pas être aujourd'hui abſolument les mêmes qu'il y a mille ans. On pourroit s'imaginer d'abord que ſur les changemens néceſſaires à tous égards, on ne ſçauroit mieux faire que de ſe repoſer ſur le tems & ſur les diſpoſitions naturelles qui rendent tous les hommes ſi éclairés ſur leurs propres intérêts & leur bien-être ; cependant une malheureuſe expérience n'a que trop appris combien il eſt dangereux de laiſſer à la multitude le choix des moyens d'y parvenir. De ces changemens il y en a qui doivent ou s'accompagner ou ſe ſuivre, & être ſubordonnés les uns aux autres ; c'eſt ce qu'elle ne ſçait ni diſcerner, ni goûter. Il y a en tout, excès ou abus, & c'eſt ce qu'elle ne ſçait ni prévoir, ni prévenir. Voilà le grand point de la ſcience de gouverner, ſcience qui demande une étude & une attention continuelles. La main du pilote n'eſt pas néceſſaire pour ſoutenir le vaiſſeau ſur les flots; mais ſans elle il échouera pourtant à la fin, ou du moins il n'arrivera jamais à ſon but.

cour

cour & la ville ſont pleines, vous n'y voyez plus rien de cette vertu ſimple, mâle & nerveuſe de leurs ancêtres, nuls ſentimens, nulle ſolidité dans l'eſprit, air étourdi & évaporé, paſſion pour le jeu & la débauche, ſoin de leur parure, rafinement ſur les parfums & ſur toutes les autres parties de la molleſſe: vous diriez qu'ils cherchent à l'emporter ſur les femmes. Ils prennent encore le parti des armes, mais de quoi ſont-ils capables avec de pareilles diſpoſitions, auxquelles ſe joint fort ſouvent un mépris ſecret pour une profeſſion qu'ils n'embraſſent que par contrainte? Ce renverſement eſt déplorable, mais il eſt inévitable tant que le métier qui n'a pour objet que la gloire, ne ſera pas en poſſeſſion & du plus haut rang & des premiers honneurs. Pour cela il faut les enlever aux gens de fortune, & puiſque la honte même dont on trouveroit couvertes ces créatures du haſard, ſi on vouloit bien les examiner, ne ſuffit pas pour nous les faire mépriſer, il eſt beſoin de leur marquer par de véritables flétriſſures, quel eſt le rang qu'ils doivent occuper.

1601.

Ces raiſons ſont ſenſibles, le roi les

1601. gouta fort, & cependant il n'arriva de cette chambre de juſtice que ce qui en arrivera toujours; il n'y eut que quelques larronneaux qui payerent pour tout le reſte, les principaux coupables trouverent une reſſource aſſurée dans ce même métal, pour lequel on les pourſuivoit. Ils en employerent une petite partie en préſens & ſauverent l'autre. Ce tempérament n'auroit pas abſolument réuſſi auprès du roi, en l'employant directement, mais on trouva accès auprès des dames de la cour & de la reine même; on gagna le connétable, Bouillon, Bellegarde, Roquelaure, Souvré, Frontenac & quelques autres, qui pour n'être pas de cette volée, ne ſçavoient pas moins tourner l'eſprit du roi : tels étoient Zamet, La-Varenne, Gondy, Boneuil, Conchini & autres de cette eſpéce. La complaiſance de ce prince pour tous ceux auxquels il laiſſoit prendre quelque familiarité avec lui, & ſur-tout pour les femmes, détruiſit toutes ſes belles réſolutions, de maniere que l'orage ne tomba que ſur ceux qui pouvoient ſe reprocher de n'avoir pas encore aſſez volé pour mettre leurs

vols à couvert. On pourroit presque regarder comme une opération de chambre de justice, le retranchement qui fut fait dans le même tems, d'une partie de ces officiers de toute espéce, dont le barreau & les finances abondent, & dont la licence, aussi bien que l'excessive quantité, sont des certificats sans réplique des malheurs arrivés à un état, & les avant-coureurs de sa ruine. 1601.

Au mois de Mai, le roi & la reine eurent la dévotion d'aller gagner le Jubilé à Orléans. J'accompagnai leurs majestés jusques à une demi-lieue par de-là Fontainebleau, d'où elles vinrent coucher à Puiseaux. Je profitai de cette petite vacance, pour aller visiter la terre de Baugy, qui venoit de m'être adjugée par décret, pour de grandes sommes qui m'étoient dues sur cette terre, & sur laquelle j'avois aussi-tôt commencé à faire bâtir, de l'argent de la confiscation des espéces interceptées, dont je viens de parler. Je fus arrêté à deux lieues de ma couchée par un courier de sa majesté, qui se faisoit entendre de fort loin derriere moi. Il m'apportoit une lettre du roi,

1601. qui contenoit ce peu de mots. « Je » vous avois donné dix jours pour votre voyage de Baugy; mais j'ai reçu » des lettres importantes de Buzenval, » que je veux vous faire voir. Vous » me ferez plaisir de venir ce soir coucher ici à Puiseaux, où vous n'avez » que faire de rien apporter. J'ai fait » donner ordre pour votre logis, j'y » ai envoyé mon lit de chasse, & fait » commander à Coquet de vous tenir » un souper prêt & votre déjeuner du » matin, car je ne vous tiendrai pas » plus long-tems. Adieu, mon ami, » que j'aime bien ».

Je donnai le bon soir à mon épouse, qui m'accompagnoit. Je ne pris avec moi que deux gentilshommes, un page, un valet de chambre & un palefrenier, & je vins à Puiseaux, où je trouvai le roi, qui se divertissoit à faire jouer la jeunesse de sa suite au saut & à la lutte dans la cour du prieuré. Si-tôt qu'il me vit, il appella Pasquier, qui étoit venu de la part de Villeroi lui apporter les lettres de Buzenval. Buzenval mandoit au roi que le prince Maurice s'étoit mis en campagne avec son armée grossie des garnisons qu'il avoit tirées de

ſes quartiers & eſcortées de près de deux mille chariots. Qu'avec cette armée il comptoit (comme lui Buzenval l'avoit ſçu des officiers du prince d'Orange & du prince lui-même) traverſer le Brabant, le pays de Liége, le Hainaut & l'Artois, gagner le deſſus des rivieres le long des frontiéres de France, dont il s'attendoit d'être aſſiſté, & venir faire la guerre aux environs de Gravelines, Bergue Saint-Vinox, Dunkerque & Nieuport; que l'archiduc, fort inférieur au prince d'Orange, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les troupes, qu'il attendoit d'Italie & d'Allemagne, regardoit avec ſurpriſe ces préparatifs, & n'oſoit s'oppoſer à ſa marche, mais qu'il ſe contentoit de le cotoyer, afin de l'obliger à ſe tenir ſerré, le retarder & ſe trouver proche de l'endroit où il verroit fondre l'orage : qu'il avoit trouvé cette démarche qu'on lui avoit communiquée, ſi importante, qu'il avoit jugé en devoir faire part au roi. 1601.

La connoiſſance que j'avois des Pays Bas me fit trouver ce deſſein du prince d'Orange ſi hazardeux, que je jugeai qu'il pouvoit lui attirer une dé-

faite totale. Il lui falloit faire un trajet fort long, en présence & sur les terres des ennemis, par un pays si plein de bois, de haies, de chemins creux & étroits, tel est particulierement le Liégeois, que je le regardois comme inaccessible à tant de chariots. Mon sentiment se trouva conforme à celui du roi. Après que nous en eûmes longtems conféré ensemble, il résolut d'en dire son avis au prince Maurice. Je repris ma route de Baugy, sur laquelle je visitai en passant Sully que j'avois dessein d'acheter & que j'achetai en effet l'année suivante. Le roi de son côté continua son pélerinage d'Orléans. Il y posa la premiere pierre, pour la réédification de l'église de Sainte Croix, puis s'en revint à Paris, où je m'étois rendu trois jours avant sa majesté.

1601.

Les lettres de Henri firent changer d'avis à Nassau. Il assiégea Rhimberg & le prit le dix Juin. L'archiduc Albert prit sa revanche, en venant investir Ostende (8) le cinq Juillet.

Place sur le Rhin.

(8) Il en sera souvent parlé; ce siége, où de part & d'autre il se fit de fort belles actions, ayant duré plus de trois ans, mais c'est dans M. de Thou, le Septénaire & autres historiens, qu'il faut en voir le détail.

Maurice de son côté mit le siége devant Bolduc, pour lui faire abandonner son entreprise, ou pour s'en dédommager par la prise de cette place, estimée la plus importante forteresse du Brabant. Je jugeai encore qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre, & lorsque le roi m'appella pour en sçavoir ma pensée, en présence des courtisans, qui s'étoient trouvés à l'ouverture du paquet par lequel il en reçut la nouvelle, & qui en parloient tous fort différemment, je répondis, que quoique je fusse encore fort jeune lorsque j'avois visité Bolduc, j'avois pourtant conservé le souvenir de cette place, & que sans parler de sa situation qui rendoit ce siége d'un travail immense, il me paroissoit impossible, vu la grandeur de la place & sa nombreuse bourgeoisie, d'en faire l'enceinte de maniere qu'on empêchât personne d'y entrer & d'en sortir, à moins d'une armée de vingt-cinq mille hommes. Le prince d'Orange manqua effectivement Bolduc, mais tout cela ne se passa qu'au mois de Novembre. 1601.

La guerre qui s'allumoit si près de notre frontiere, fit résoudre Henri à

1601. s'approcher de Calais, comme s'il n'avoit eu d'autre intention que de visiter ce pays. Quoiqu'il se défiât toujours des Espagnols, il ne craignoit point, dans l'état où étoient les affaires de cette couronne, de la voir se porter à rompre la paix; mais il ne fut pas fâché de leur donner un peu d'inquiétude, pour se venger de tous les sujets de mécontentemens qu'il en recevoit journellement. Ils en faisoient assez pour obliger sa majesté à quelque chose de plus, si la politique ne l'eût emporté sur le ressentiment. Après les ressorts qu'ils avoient fait jouer inutilement pour rompre l'alliance des cantons Suisses avec la France, & pour empêcher le pape de juger comme arbitre dans le différend du marquisat de Saluces, parce que sa sainteté n'auroit pu se dispenser de condamner le duc de Savoye, ils avoient envoyé à ce duc dans la derniere campagne, des troupes par le comte de Fuentes. Leurs sollicitations continuelles auprès du maréchal de Biron, de Bouillon, d'Auvergne, du prince de Joinville & de plusieurs autres, n'étoient plus ignorées de personne.

Biron en avoit fait de ſa propre bouche l'aveu à ſa majeſté. En dernier lieu le roi avoit reçu à ſon retour d'Orléans, des avis certains de leurs pratiques dans les villes de Metz, de Marſeille & de Bayonne. 1601.

Sa majeſté avoit diſſimulé tout cela, mais rien ne l'aigrit ſi fort contre cette couronne, que la maniere outrageante dont (9) La-Rochepot, notre ambaſſadeur à Madrid, ſon neveu & toute ſa ſuite, venoient d'être traités en cette cour. La Rochepot en fit le détail dans ſes lettres. « Pardieu ! j'en » jure, s'écria Henri dans un violent

(9) Antoine de Silly, comte de La-Rochepot. Son neveu étant à ſe baigner avec quelques ſeigneurs françois, fut inſulté par des Eſpagnols, qui jetterent leurs habits dans la riviere. Les François ſe vengerent de cette injure, en tuant & bleſſant quelques-uns de ces Eſpagnols, qui revinrent enſuite forcer la maiſon de l'ambaſſadeur, & traînerent ſon neveu en priſon, avec quelques autres François. Ce différend fut appaiſé par le pape, qui ſe fit envoyer à Rome les priſonniers, & les remit au comte de Béthune, frere de M. de Sully, ambaſſadeur de France en cette cour. Voyez les hiſtoriens ci-deſſus, *année* 1601.

1601. » mouvement de colere, si je puis une » fois voir mes affaires en bon ordre » & assembler de l'argent, & le reste » de tout ce qui m'est nécessaire, je » leur ferai une si furieuse guerre, » qu'ils se repentiront de m'avoir mis » les armes à la main ». Il ferma pourtant encore les yeux sur un violement si marqué du droit des gens, mais ce ne fut pas sans se faire une grande violence. « Je vois bien, me disoit quelquefois ce prince, que par jalousie » de gloire & intérêt d'état, il est bien » difficile que la France & l'Espagne » sympatisent jamais ensemble, & » qu'il faut prendre avec cette cou» ronne, d'autres fondemens que de » simples paroles données, si l'on veut » s'établir dans une parfaite sûreté ». Il étoit assez détrompé du sentiment politique de Villeroi & de Sillery, qui soutenoient quelquefois contre moi en sa présence, qu'une étroite liaison avec l'Espagne, non-seulement n'étoit ni impossible, ni dangereuse pour la France, mais encore que c'étoit le vrai systême auquel on devoit s'attacher. Je leur opposois la rivalité naturelle entre ces deux couronnes,

l'oppoſition d'intérêt, & la mémoire de tant d'injures ſi récentes, & je concluois qu'avec un voiſin auſſi ruſé & auſſi fourbe, il ne reſtoit d'autre parti à prendre que de ſe défier & ſe défendre. Les dernieres nouvelles venues de Madrid me donnerent cette fois gain de cauſe ſur mes adverſaires, du moins dans l'eſprit du roi, qui ne balança pas à ſe mettre en chemin du côté d'Oſtende, après qu'il eut ſatisfait à deux ambaſſades célèbres qu'il reçut en ce tems-là. 1601.

L'une de ces ambaſſades fut de la part du grand ſeigneur, qui ayant ſçu que le ſophi de Perſe, ſon ennemi, avoit fait une députation ſolemnelle vers le pape, l'empereur, & le roi d'Eſpagne, ſans faire mention du roi de France, contre lequel il ſembloit leur offrir ſon amitié en demandant la leur, uſoit du réciproque. Sa hauteſſe ſe ſervit en cette occaſion de ſon (10)

(10) Barthelemi Cœur, Marſeillois renégat, il demanda au roi, de rappeller le duc de Mercœur d'Hongrie, parce qu'entre les prophéties que les Turcs croient, il y en a une, dit on, qui porte que les François chaſſeront les Turcs de l'Europe.

médecin, qui étoit chrétien, & qu'elle
1601. revêtit du titre d'ambaſſadeur. Les termes avec leſquels ce ſuperbe potentat s'exprimoit en parlant des François (11), marquent une diſtinction dont on voit peu d'exemples. Il faiſoit plus de cas, diſoit-il, de l'amitié & des armes des ſeuls François, que de tous les autres peuples chrétiens enſemble, & quand même ceux-ci s'uniroient tous avec la Perſe contre lui, il croyoit pouvoir mépriſer leurs efforts, d'abord qu'il pourroit s'aſſurer de l'alliance & du ſecours d'un roi, dont il paroiſſoit bien ne pas ignorer la ſupériorité ſur tous ſes voiſins, quant aux qualités perſonnelles. L'ambaſſadeur Turc préſenta à ſa majeſté de la part de ſon maître quantité de riches préſens, & me donna deux cimeteres

(11) « Au plus glorieux, magnanime » & plus grand ſeigneur de la créance » de JESUS .... terminateur des différends qui ſurviennent entre les princes chrétiens, ſeigneur de grandeur, » majeſté & richeſſe, » & glorieux guide » des plus grands, » Henri IV. Empereur » de France, &c. » Tels étoient les titres que ſa hauteſſe y donnoit au roi. *Mſſ. de la bibliot. du roi, Vol. 9592.*

d'une façon exquiſe, que je garde ſoigneuſement. 1601.

L'autre ambaſſadeur fut de la part de la république de Veniſe. Cet état étoit uni depuis long-tems avec la France par des alliances particulieres ſouvent renouvellées, & par l'intérêt commun contre la puiſſance Eſpagnole. Il avoit été des premiers à complimenter ſa majeſté très chrétienne ſur ſon mariage & ſur la paix, par les ſieurs Gradenigo & Delfin, celui-ci étoit encore de cette derniere ambaſſade. Henri voulut qu'on reçût ces ambaſſadeurs à Paris, avec la plus haute diſtinction. Il les fit ſervir avec ſa propre vaiſſelle d'argent, & les combla de riches préſens. Il en avoit fait de même valeur aux premiers. Toutes les lettres qu'il m'écrivit alors, ne rouloient preſque que ſur ce détail, car il étoit à Fontainebleau avec la reine qui étoit fort avancée dans ſa groſſeſſe; ce qui fit que le roi ne pouvant venir ſitôt à Paris, encore moins la reine, qui avoit tant de part à cette ambaſſade, ſa majeſté eut cet égard pour les ambaſſadeurs Vénitiens, de ne pas leur faire attendre ſon retour à Paris; il manda qu'il les recevroit à

Fontainebleau, où ses carosses & ses
1601. équipages les conduisirent avec le même honneur.

Les archiducs ne manquerent pas d'entrer en soupçon que le roi, en marchant vers Calais, pouvoit bien chercher à traverser leurs desseins sur Ostende, par représailles des mauvais traitemens faits à La-Rochepot. Pour essayer de découvrir le but de ce voyage, ils lui députerent le comte de Solre en qualité d'ambassadeur, sous prétexte de lui faire les mêmes complimens qu'il recevoit de toutes parts, sur la grossesse de la reine. Ils enjoignirent à cet ambassadeur de profiter d'un moment favorable, pour jetter quelques propos en forme de plainte sur ce voyage. Solre ouvrit par-là un beau champ au roi, qui au lieu de le satisfaire sur ces plaintes, en fit à son tour de fort graves contre l'Espagne, & l'assura pourtant, mais d'une maniere bien générale, que la rupture ne viendroit point de lui, pourvu que les Espagnols ne l'y forçassent point en continuant leurs mauvais procédés; l'ambassadeur feignit d'être content de cette assurance.

La reine d'Angleterre ne sçut pas

plutôt le roi à Calais, qu'elle crut l'occasion favorable, pour satisfaire l'impatience qu'elle avoit de voir & d'embrasser son meilleur ami. Henri ne souhaitoit pas moins cette entrevue pour conférer avec cette reine, tant sur les affaires politiques de la chrétienté, que sur les leurs propres, & en particulier sur celles dont les ambassadeurs Anglois & Hollandois lui avoient touché quelque chose à Nantes. Elisabeth lui écrivit la premiere une lettre également polie & pleine d'offres de services; elle lui fit faire ensuite les complimens ordinaires, & réitérer ces assurances par milord Edmond, qu'elle lui députa à Calais pendant qu'elle s'avançoit elle-même jusqu'à Douvres, d'où elle fit partir milord Sidney avec de secondes lettres. 1601.

Henri ne voulut pas demeurer en reste de courtoisie. Il répondit à ces avances d'une maniere aussi pleine d'égards & de respects pour le sexe d'Elisabeth, que d'estime & d'admiration pour sa personne. Ce commerce dura quelque tems, au grand chagrin des Espagnols, ausquels un pareil voisinage & une si étroite correspondance donnoient beaucoup de jalousie: mais de toutes les lettres que s'écrivirent ces

1601. deux ſouverains en cette occaſion, il ne m'eſt reſté entre les mains que celle où Eliſabeth inſtruit le roi des obſtacles qui l'empêchent de s'aboucher avec lui, en plaignant le malheur des têtes couronnées, de ſe voir, malgré elles, eſclaves des formalités & de la circonſpection, parce que c'eſt cette lettre (12), qui fut la cauſe du voyage

(12) Cette lettre, & tout ce détail du duc de Sully ſur les voyages d'Henri IV. & d'Eliſabeth à Calais & à Douvres, ſuffiſent ſans autres réfléxions, pour faire voir combien ſont faux tous les jugemens qu'on porta en ce tems-là, & qui ſont rapportés dans différens hiſtoriens ſur ces deux têtes couronnées. On a dit qu'Eliſabeth fit propoſer à Henri, ou de paſſer à Douvres, ou du moins de s'aboucher avec elle à moitié chemin de ces deux villes, & que cette propoſition cachoit un piége dans lequel Eliſabeth avoit envie de faire tomber Henri, qui étoit de s'aſſurer de ſa perſonne dans cette entrevue, & de le retenir priſonnier, juſqu'à ce qu'il lui eût cédé Calais; que Henri IV. ne s'en diſpenſa, que parce qu'il ſe douta du tour qu'on vouloit lui jouer; d'autres diſent, parce qu'il craignoit ſi fort la mer, qu'il ne put ſe réſoudre à s'embarquer. Perſonne ne ſe douta du vrai motif qui fit propoſer cette entrevue, qui occaſionna toutes ces lettres de part & d'autre, & qui

que je fis vers cette princesse. Elle y marquoit à son très-cher & bien-aimé frere, c'est ainsi qu'elle appelloit le roi de France, qu'elle en étoit d'autant plus fâchée, qu'elle avoit quelque chose à lui faire sçavoir, qu'elle n'osoit ni confier à personne, ni mettre sur le papier, & que cependant elle étoit sur le point de reprendre la route de Londres. 1601.

Ces dernieres paroles piquerent la curiosité du roi, qui se donna inutilement la torture pour deviner à quoi elles pouvoient avoir rapport. Il envoya le sécretaire Féret me chercher,

fit faire à M. de Sully le voyage secret à Douvres, dont il rend compte. Siri ne manque pas une occasion d'appuyer sur le ressentiment qu'il suppose qu'Elisabeth conserva toujours, soit de la paix de Vervins, soit du refus de Calais; ainsi que sur la crainte qu'avoit cette princesse, que Henri ne s'aggrandît trop; & sur la jalousie de la nation Angloise contre la France. (*Mem. Recond. Vol.* 1. *p.* 130, 150. *&c.*) Mais cet écrivain suffisamment versé dans les négociations étrangeres, surtout dans celles de l'Italie & de l'Espagne, n'est sur ni pour les faits, ni dans les jugemens qu'il porte de l'intérieur de notre cour & de notre conseil sous le regne de Henri IV. Il n'a connu ni ce prince, ni le duc de Sully.

1601. & me dit : » Je viens de recevoir des » lettres de ma bonne sœur la reine » d'Angleterre, que vous aimez tant, » plus pleine de cajoleries que jamais; » voyez si vous devinerez mieux que » moi ce qu'elle veut dire sur la fin de » sa lettre ». Je convins avec Henri que ce n'étoit pas sans quelque grand sujet qu'elle s'exprimoit de la sorte. Il fut résolu que je passerois le lendemain à Douvres, comme si je n'avois d'autre dessein que de profiter de la proximité de la mer, pour faire un tour à Londres, afin de voir quel parti prendroit la reine sur mon arrivée, dont nous nous doutions bien qu'elle ne manqueroit pas d'être instruite. Je ne parlai à qui que ce soit de mon passage, excepté à ceux de mes domestiques qui devoient venir avec moi, & que je pris en fort petit nombre.

Je me mis dans une barque de grand matin, & j'arrivai sur les dix heures à Douvres, où parmi la foule de ceux qui débarquoient & se rembarquoient, je fus tout d'abord reconnu par milord Sidney, qui m'avoit vu il n'y avoit que cinq ou six jours à Calais. Il étoit avec MM. Cobham,

Raleich & Greffin, & fut encore joint dans le même moment par deux autres 1601.
Anglois, qui étoient les comtes d'Evencher & de Pembrok. Il me demanda en m'embraſſant, ſi je ne venois pas voir la reine. Je lui répondis que non, je l'aſſurai même que le roi ne ſçavoit rien de mon voyage, & je le priai de n'en rien dire non plus à la reine, parce que n'ayant point eu intention de la ſaluer, je n'avois aucune lettre à lui donner, & que je cherchois à faire *incognito* un voyage à Londres, qui ſeroit très-court. Tous ces meſſieurs reprirent en riant, que j'avois pris une précaution inutile, parce que le vaiſſeau de garde avoit peut-être en ce moment déja donné avis de mon arrivée, & que je devois m'attendre à voir bientôt un meſſager de la reine, qui ne me laiſſeroit pas aller de la ſorte, n'y ayant que trois jours qu'elle avoit parlé publiquement de moi, & dans des termes très-obligeans. Je feignis d'être extrêmement mortifié de ce contre-tems, mais de compter pourtant ſur le bonheur de n'être point découvert, pourvu que ces meſſieurs vouluſſent bien me gar-

der le ſecret ſur l'endroit où j'étois
1601. logé, & d'où je les aſſurai en les quittant bruſquement, que je partirois auſſitôt que j'aurois mangé un morceau. Je ne faiſois qu'entrer dans ma chambre où je parlois à mes gens, lorſque je me ſentis embraſſer par derriere, par quelqu'un qui me dit qu'il m'arrêtoit priſonnier de la part de la reine, c'étoit le capitaine de ſes gardes. Je lui rendis ſon embraſſade, & lui répondis en soûriant que je tenois cette priſon à grand honneur.

Il avoit ordre de m'emmener à l'heure même vers la reine, je le ſuivis. « Eh quoi M. de Roſny, me » dit cette princeſſe, eſt-ce ainſi que » vous rompez nos hayes, & paſſez » ſans me venir voir ? J'en ſuis bien » étonnée : car j'ai vu que vous m'af- » fectionnez plus qu'aucun de mes » ſerviteurs, & je ne crois pas vous » avoir donné ſujet de changer cette » bonne volonté ». Je répondis en peu de mots ce qu'un accueil auſſi gracieux exigeoit que je répondiſſe, après quoi je paſſai ſans affectation à entretenir Eliſabeth des ſentimens que le roi avoit pour elle. « Pour

» vous témoigner, reprit-elle, que je
» crois tout ce que vous me dites de 1601.
» la bienveillance du roi mon frere
» & de la vôtre, je veux vous par-
» ler de la derniere lettre que je lui ai
» écrite. Je ne sçais si vous ne l'aurez
» point vue; car Staffort (c'est le nom
» de milord Sidney) & Edmont m'ont
» dit qu'il ne vous cachoit guère de ses
» secrets ». Elle me tira à quartier en me disant ces paroles, afin de pouvoir m'entretenir en liberté sur l'état présent des affaires de l'Europe : ce qu'elle fit avec tant de netteté & de solidité en reprenant les choses depuis le traité de Vervins, que je convins que cette grande reine étoit digne de toute la réputation qu'elle s'étoit acquise dans l'Europe. Elle n'entroit dans ce détail que pour montrer la nécessité où étoit le roi de France, de commencer de concert avec elle les grands desseins que l'un & l'autre méditoient contre la maison d'Autriche : nécessité qu'elle établissoit sur les accroissemens qu'on voyoit prendre chaque jour à cette maison. Elle me rappella ce qui s'étoit passé à ce sujet en 1598, entre le roi & les am-

1601. baſſadeurs Anglois & Hollandois; & me demanda ſi ce prince ne perſiſtoit pas toujours dans les mêmes ſentimens, & pourquoi il différoit tant à mettre la main à l'œuvre.

Je ſatisfis à ces demandes d'Eliſabeth, en lui diſant : Que ſa majeſté très-chrétienne penſoit en ce moment comme elle avoit toujours penſé; que ce n'étoit pour aucune autre fin qu'elle faiſoit proviſion d'argent, de munitions & d'hommes de guerre : mais qu'il s'en falloit encore beaucoup que les choſes fuſſent en France, au point où il falloit qu'elles fuſſent, pour entreprendre de détruire une puiſſance auſſi affermie que celle des princes Autrichiens, ce que je juſtifiai par les dépenſes extraordinaires que Henri avoit été obligé de faire depuis la paix de Vervins, tant pour les beſoins généraux de ſon état, que pour réprimer les entrepriſes des ſéditieux, & pour la guerre qu'il venoit de finir avec la Savoye. Je ne diſſimulai point à cette princeſſe ce que j'ai toujours penſé ſur cette entrepriſe : c'eſt que quand même l'Angleterre & les Provinces-Unies feroient tous les plus grands ef-

forts dont elles ſont capables contre la maiſon d'Autriche, à moins qu'elles ne ſoient aidées de même de toutes les forces de la monarchie Françoiſe, à qui le premier rôle dans cette guerre tombe de droit par mille raiſons, la maiſon d'Autriche, en uniſſant les forces de ſes deux branches, pouvoit ſans peine non-ſeulement ſe ſoutenir contre elles, mais encore rendre la balance égale. Or, n'étoit-ce pas une entrepriſe inutile & même pleine d'imprudence, de n'employer pour ſaper cette puiſſance formidable, que les mêmes moyens par leſquels on ſe tiendroit ſimplement ſur la défenſive avec elle? Qu'il étoit donc indiſpenſable d'attendre encore quelques années à ſe déclarer; pendant leſquelles la France acquerroit ce qu'il lui manquoit, & pour mieux aſſurer le coup qu'on préparoit contre l'ennemi commun, travailleroit avec ſes alliés à faire conſpirer dans la même vue les rois, princes, & états voiſins, principalement ceux d'Allemagne, qui ſont le plus fortement menacés de la tyrannie de la maiſon d'Autriche. 1601.

La maniere dont je m'exprimois

fit aiſément comprendre à la reine
1601. d'Angleterre, que c'étoit moins mon ſentiment que celui de Henri, que je lui expoſois. Elle me le donna à entendre, en avouant qu'elle le trouvoit ſi raiſonnable, qu'elle ne pouvoit pas n'y point conformer le ſien. Elle ajouta ſeulement, qu'il y avoit une choſe ſur laquelle on ne pouvoit ſe prévenir mutuellement de trop bonne heure : c'eſt que le but de l'union projettée étant de réduire la maiſon d'Autriche dans de juſtes bornes, il étoit néceſſaire que chacun des alliés proportionnât ſi bien de lui-même tous ſes deſirs en cette occurrence, qu'il n'en formât point qui fût capable de choquer les autres; qu'en ſuppoſant par exemple, l'Eſpagne dépouillée des Pays-Bas, cet état ne devoit être convoité en tout ou en partie, ni par le roi de France, ni par celui d'Ecoſſe, qui devoit l'être un jour de toute la Grande-Bretagne, ni même par les rois de Suede & de Dannemark, aſſez puiſſans par terre & par mer pour donner de l'ombrage aux autres alliés; qu'il en devoit être de même des autres dépouilles qu'on enleveroit à cette couronne par

rapport

rapport aux princes les plus voisins des terres conquises. » Car si le roi de 1601.
» France, mon frere, disoit-elle, vou-
» loit se rendre propriétaire, ou seule-
» ment seigneur féodal des Provinces-
» Unies, je ne le cêle point, j'en pren-
» drois un violent sujet de jalousie :
» de mon côté je ne trouverois point
» mauvais qu'il eût cette même crainte
» pour mon égard.

Ce ne furent pas là les seules réflexions que fit la reine d'Angleterre ; elle y joignit plusieurs autres considérations si sages & si sensées, qu'elle me rendit plein d'étonnement & d'admiration. Il n'est pas rare de trouver des princes qui enfantent de grands desseins, l'esprit s'y porte si naturellement dans le rang qu'ils occupent, qu'il n'est besoin que de leur faire envisager l'autre excès, qui est d'en former de si peu proportionnés à leurs forces, qu'on trouvera presque toujours qu'ils peuvent à peine la moitié de ce qu'ils entreprennent ; mais sçavoir s'appliquer à n'en former que de raisonnables, en régler sagement l'œconomie, en prévoir & en prévenir tous les inconvéniens, ensorte qu'il ne s'agisse plus

quand ils arrivent, que d'y appliquer
1601. le remède préparé de long-tems, c'est de quoi peu de princes sont capables. L'ignorance, la prospérité, la volupté, la vanité, la paresse même & la peur, font entreprendre tous les jours des choses qui manquent même de possibilité. Une autre cause de ma surprise, c'est qu'Elisabeth & Henri, qui n'avoient jamais conféré ensemble sur leur projet politique, se rencontrassent si juste dans toutes leurs idées, que ce rapport s'étendoit jusqu'aux plus petites choses.

La reine voyant que je la regardois fixement sans lui rien dire, crut s'être expliquée trop obscurément pour que j'eusse pu comprendre toute l'étendue de ses paroles. Lorsque je lui eus avoué sincérement la véritable cause de ma surprise & de mon silence, elle craignit encore moins d'entrer jusques dans les plus petites particularités de son dessein. Mais comme j'aurai une ample occasion de traiter cette matiere, lorsque je déduirai les grands desseins que la mort prématurée de Henri le Grand a fait échouer, je n'exposerai point le lecteur à des redites inu-

tiles. J'indiquerai ſeulement ici en peu de mots les cinq points auxquels ſa majeſté Britannique réduiſit un projet auſſi étendu que celui qu'on verra dans ces mémoires. Le premier, de remettre l'Allemagne dans le même état de liberté, par rapport à l'élection de ſes empereurs & à la nomination du roi des Romains, où elle étoit anciennement. Le ſecond, de rendre les Provinces Unies abſolument indépendantes de l'Eſpagne, & d'en compoſer une république puiſſante, en y joignant, s'il étoit beſoin, quelques provinces démembrées de l'Allemagne. Le troiſiéme, d'en faire autant de la Suiſſe, en y incorporant quelques pays limitrophes, & ſur-tout l'Alſace & la Franche-Comté. Le quatriéme, de partager toute la chrétienté en un certain nombre de puiſſances à peu près égales. Le cinquiéme, d'y réduire toutes les religions aux trois qui paroiſſent avoir le plus de cours en Europe.

1601.

Notre entretien fut fort long. Je ne puis louer la reine d'Angleterre autant qu'elle mérite de l'être, par les qualités du cœur & de l'eſprit, que je lui

remarquai dans ce peu de momens que
1601. je paſſai avec elle. Je fis mon rapport au roi, qui goûta extrêmement tout ce qui m'avoit été dit. Pendant le reſte du tems que leurs majeſtés paſſerent à Calais & à Douvres, elles s'en entretinrent par lettres. On convint de tous les préliminaires; il fut même pris des arrangemens ſur l'objet principal, mais avec tant de ſecret, que toute cette affaire eſt demeurée juſqu'à la mort du roi, & même long-tems après, au nombre de celles ſur leſquelles on n'a propoſé que des conjectures auſſi hazardées, qu'oppoſées entr'elles.

Le roi ne revint pas à Paris, ſans avoir exactement viſité toutes les places de ſa frontiere, & pourvu à leur ſûreté. Du reſte il ſe montra ſpectateur indifférent de la querelle des Eſpagnols & des Flamands, & ne fit rien en faveur d'Oſtende, dont le ſiége continuoit, ſinon qu'il ne s'oppoſa pas que pluſieurs françois priſſent parti dans les troupes du prince d'Orange. Il en coûta la vie à quelques-uns d'eux, parmi leſquels on dut compter pour une perte conſidérable, la mort du jeune

(13) Châtillon-Coligny, qui eut la tête emportée d'un boulet de canon devant Ostende. Le roi dit hautement en l'apprenant, que la France venoit de perdre un homme d'un grand mérite. J'y fus en mon particulier extrêmement sensible. Dans un âge si peu avancé, Coligny avoit déjà sçu réunir presque toutes les qualités qui font le grand homme de guerre : la valeur, le sang-froid, la prudence, l'étendue de l'esprit, & l'art de se faire aimer également du soldat & de l'officier. 1601.

Mais la jalousie des courtisans fit bientôt à Coligny un crime de toutes ces vertus dans l'esprit du roi. Il étoit Protestant. On rapporta à sa majesté, qu'il ambitionnoit déja la qualité de chef des Réformés dedans ou hors le royaume, à quoi il étoit sollicité par le duc de Bouillon. Qu'en toutes oc-

(13) Henri de Coligny, seigneur de Châtillon, fils de François, & petit-fils de l'amiral de Coligny ; il avoit amené au secours d'Ostende un régiment de huit cens François. Selon Brantôme, la maison de Châtillon-Coligny étoit originaire de Savoye, » d'un » très-haut & ancien » lignage « (c'est ainsi qu'il en parle) » & » autrefois souverain, » & très-grand, « *tom.* 3. *pag.* 173.

1601. casions il avoit montré n'avoir point de plus forte passion que de suivre les traces de son pere & de son aïeul, ou même de les surpasser; qu'il avoit assuré qu'il ne regretteroit point la perte de sa vie, pourvû qu'il eût eu la satisfaction de la perdre à la tête d'une armée pour le salut de ses freres. Son affection pour les soldats fut traitée de manége adroit & dangereux. On fit entendre au roi, qu'il avoit déja donné de la jalousie au prince d'Orange, & que sa majesté auroit eu tout à craindre un jour, du rejetton d'une souche qui avoit fait tant de mal à nos rois. Ensorte que lorsque j'allai trouver Henri, pour le prier d'accorder quelques graces à la mere & au frere du mort, il ne fit que me répéter tous ces discours, auxquels il n'avoit que trop ajoûté foi; & il me parut nonseulement consolé de la mort de Châtillon, mais encore si prévenu contre toute cette famille, que je me désistai d'une sollicitation qui ne pouvoit plus que m'être nuisible à moi-même, par mes liaisons & ma conformité de religion avec le mort.

Le roi eut le plaisir de retrouver la

reine à Fontainebleau dans une auſſi bonne ſanté qu'il l'avoit laiſſée. Il ne 1601.
la quitta que très-peu pendant le tems de ſa groſſeſſe, & parut prendre tout le ſoin poſſible de ſa ſanté (14). » N'amenez point avec vous pour » cette fois des perſonnes d'affaires, « m'écrivit il quelques jours avant l'accouchement de la reine, » il n'en faut » point parler pendant la premiere ſe» maine des couches de ma femme; » nous ſerons aſſez occupés à empê» cher qu'elle ne ſe morfonde.

Le moment arriva qui devoit combler de joie le roi, la reine & tout le royaume. La reine mit au monde le dix-ſept Septembre (15), un prince, qui par ſa bonne ſanté & celle de ſa mere, donna les plus heureuſes eſpé-

(14) » Nous liſons, » dit Baile, (Rep. des » lett. Janvier 1686, » dans Louiſe Bour» geois, ſage-femme » fort habile) qu'Hen» ri IV. lui recom» manda de faire ſi » bien ſon devoir au» près de la reine » Marie de Médicis, » qu'il ne fut pas né» ceſſaire de recourir » à un homme; car » la pudeur, ajoûta» t'il, en ſouffriroit » trop «.

(15) La nuit du Jeudi au Vendredi ſur le minuit.

1601. rances (16). Je crois pouvoir dire qu'aucune satisfaction n'égala la mienne. J'étois attaché à la personne du roi par les liens les plus étroits, j'avois cette qualité de plus que les bons François & les plus fidéles de ses sujets, pour m'intéresser à cet événement. Il en étoit si bien persuadé, qu'il me fit l'honneur de m'en donner avis par un billet, qu'il fit partir de Fontainebleau à dix heures du soir pour Paris où j'étois alors. » La reine, me disoit-il en » deux mots, vient d'accoucher tout » présentement d'un fils. Je vous en

(16) Peréfixe dit au contraire : » L'enfantement fut difficile, » & l'enfant si travaillé, qu'il en étoit » tout violet ; ce qui » peut-être lui ruina » au dedans les principes de la santé & » de la bonne constitution. Le roi invoquant sur lui la » bénédiction du ciel, » lui donna la sienne, » & lui mit son épée » à la main, priant » Dieu qu'il lui fît » seulement *la* grace » d'en user pour sa » gloire, & pour la » défense de son peuple «. P. Mathieu en parle dans les mêmes termes : » Mamie, dit-il à la » reine, esjouissez-» vous, Dieu nous a » donné ce que nous » desirions «. Cet écrivain ajoûte, qu'on sentit un tremblement de terre à deux heures après minuit, *tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 441.

» donne avis, afin que vous vous en » réjouissiez avec moi «. Outre ce billet, dans lequel il ne consulta que son cœur, il m'en écrivit un second le même jour, comme grand-maître d'Artillerie, & me le fit rendre par la Varenne. Il y parloit de la naissance du nouveau Dauphin, comme d'un sujet de joie pour lui, qu'il ne pouvoit assez exprimer. » Non pas encore tant » pour ce qui me touche (ce sont ses » termes) que pour le bien général de » mes sujets «. Il m'ordonnoit de faire tirer le canon de l'Arsenal, ce qui fut exécuté de maniere que le bruit s'en fit entendre jusqu'à Fontainebleau. Les ordres étoient inutiles en cette occasion. Depuis le premier jusqu'au dernier des sujets de sa majesté, les témoignages d'allégresse ne tinrent rien de la crainte ni de la politique. 1601.

Celle du roi ne fut altérée que par un léger chagrin qu'il se procura volontairement. Il avoit pour premier médecin la Riviere (17), qui n'a-

(17) La Riviére succéda à d'Alibouft dans la place de premier médecin, il avoit été au duc de Bouillon, qui le donna au roi.

1601. voit guére plus de religion que n'en ont ordinairement ceux qui se mêlent de professer publiquement l'Astrologie judiciaire, quoiqu'on lui fît l'honneur dans le monde de dire qu'il cachoit un cœur Protestant sous les dehors d'un Catholique. Henri qui sentoit déja pour son fils une passion qui lui donnoit la plus vive impatience sur ses destinées, & qui entendoit dire d'ailleurs que la Riviére avoit souvent très-bien réussi, lui recommanda de tirer l'horoscope du Dauphin avec toutes les attentions & les formalités de son art; afin de sçavoir le moment précis de sa naissance, il avoit cherché la plus excellente montre qu'on eût pu trouver. Il parut que cette idée lui étoit ensuite sortie de l'esprit, jusqu'à ce que nous étant retrouvés seuls, sa majesté & moi, environ quinze jours après, & notre entretien ayant tombé sur ces prédictions, dont j'ai déja ci-devant parlé, que la Brosse avoit faites au sujet de sa majesté & de moi, & qui s'étoient trouvées si parfaitement accomplies, l'envie reprit à Henri plus fortement qu'auparavant, d'en faire l'essai sur la personne de son fils.

Il fit appeller la Riviére, qui sans en rien dire, n'avoit pas laissé que de travailler, & lui dit en ma présence, mais sans aucun autre témoin : » A » propos M. de la Riviere, vous ne » me dites rien sur la naissance de M. le » dauphin : qu'en avez vous trouvé ? » J'en avois commencé quelque chose, » répondit la Riviere ; mais j'ai tout » laissé là, ne me voulant plus amu- » ser à cette science que j'ai en par- » tie oubliée, parce que je l'ai tou- » jours reconnue extrêmement fautive. Le roi vit tout d'abord qu'il ne parloit pas sincérement, soit que ce fût par crainte de déplaire à sa majesté, soit mauvaise humeur & fantaisie, soit manége d'astrologue qui se défie de ses secrets. » Je vois bien, lui dit » Henri, que ce n'est pas là où il vous » tient ; car vous n'êtes pas de ces gens » si scrupuleux : mais c'est qu'en effet » vous ne voulez me rien dire, de » peur de mentir, ou de me fâcher : » mais quelque chose qu'il y ait, je le » veux sçavoir, & je vous commande » même, sur peine de m'offenser, de » m'en parler librement. « La Riviére se le fit encore dire trois ou quatre fois 1601.

1601. & dit enfin avec un air de mutinerie feint ou véritable : » Sire, votre fils » vivra âge d'homme, & régnera plus » que vous ; mais vous & lui serez d'in- » clinations & d'humeurs bien diffé- » rentes. Il aimera ses opinions & ses » fantaisies, & quelquefois celles d'au- » trui : plus penser que dire sera de » saison : désolations menacent vos an- » ciennes sociétés : tous vos ménage- » mens seront déménagés. Il exécutera » choses fort grandes, sera fort heu- » reux en ses desseins, & fera fort parler » de lui dans la chrétienté ; toujours » paix & guerre ; de lignée il en aura, » & après lui les choses empireront : » c'est tout ce que vous en sçaurez de » moi, & plus que je n'avois résolu de » vous en dire. « Le roi après avoir rêvé quelques momens sur ce qu'il venoit d'entendre. » Vous voulez, lui dit-il, » parler des Huguenots, je le vois bien ; » mais vous dites cela, parce que vous » en tenez. J'entends tout ce qu'il vous » plaira, répondit la Riviere ; mais » vous n'en sçaurez pas davantage de » moi ; « & il nous quitta brusquement. Nous demeurâmes encore longtems en conversation, sa majesté &

moi, dans l'embrasûre d'une fenêtre, repassant sur chacune des paroles de la Riviere, qui demeurerent fort avant dans l'esprit du roi. 1601.

Je ne pus séjourner long-tems à Fontainebleau, mais le roi continua à me donner, avec la même affection, des nouvelles de tout ce qui s'y passoit. » Vous ne sçauriez croire, me man- » doit il, combien ma femme se porte » bien, vû le mal qu'elle a eu. Elle se » coëffe d'elle-même, & parle déja de » se lever. Elle va même jusqu'à sa » garde robe (c'étoit le neuviéme jour » après sa couche.) Elle a un tempé- » rament terriblement robuste & » fort. Mon fils se porte bien aussi, » Dieu merci. Ce sont les meilleures » nouvelles que je puis mander à un » serviteur fidéle & affectionné, & » que j'aime (18) «. Il l'envoya nourrir à Saint-Germain, à cause de la bonté de l'air, & par une de ces attentions qui justifient quelquefois bien mieux le fond des véritables senti-

(18) L'orignal de cette lettre de Henri IV. à M. de Sully, existe encore aujourd'hui, elle est datée de Fontainebleau du 27 Août. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

1601. mens, que les démarches d'éclat, il voulut qu'on le montrât à tout Paris. Pour cela, il le fit porter à découvert au travers de cette grande ville. Les Parisiens marquerent, par leurs acclamations redoublées, combien ils étoient charmés de cette popularité.

Le roi étoit convenu avec la reine, que si elle lui faisoit un enfant mâle, il lui donneroit Monceaux en propre. » Ma femme a gagné Monceaux, m'é» crivit-il encore dans le même-tems, » puisqu'elle m'a fait un fils : c'est » pourquoi, je vous prie d'envoyer » querir le président Forget, de con» férer avec lui sur cette affaire-là, & » d'aviser à la sûreté qu'il y faut ob» server pour mes enfans, donnant » ordre que la somme pour laquelle je » le prends, soit bien assurée «. La ville de Paris avoit aussi promis à la reine une tenture de tapisserie, pour présent de couches : sa majesté me fait songer dans cette lettre à la demander. Il nâquit une (19) infante en Espagne, dans le même-tems que le ciel donnoit un prince à la France.

(19) Anne-Marie-Mauricette, depuis reine de France, née le 22 Septembre.

La négociation qui se traitoit depuis plusieurs années avec le grand duc de Florence, fut terminée en celle-ci. Pour entendre de quoi il est question ici, il faut sçavoir que sous le règne de Henri III. Ferdinand de Médicis, grand duc de Florence, se saisit, à la faveur des troubles qui désoloient la France, des petites isles de Pomégue, de Ratonneau & d'If avec son château, aux environs de Marseille. Henri, résolu de se les faire rendre, les fit redemander au grand duc en 1598. par d'Ossat, qui étoit alors delà les Monts. Le grand duc n'osa répondre par un refus; il représenta seulement qu'il avoit employé de grandes sommes à ces Isles, qu'on ne pouvoit lui faire perdre. D'Ossat leva de lui-même cette difficulté, en engageant le roi son maître à payer, en dédommagement de ces dépenses, une somme de trois cens mille écus, pour laquelle douze personnes des plus riches & des plus considérables de la France cautionneroient (20) Henri, comme 1601.

(20) C'est ce que porte en effet le cinquiéme article du traité passé le premier mai 1598, entre le roi de France

1601. ſi ſa majeſté n'avoit pas pu répondre ſeule d'une ſomme auſſi médiocre. Le roi ratifia ce traité ſans beaucoup d'attention, & le duc de Florence fit partir peu de tems après le chevalier Vinta pour finir avec Gondy l'affaire des Iſles ſur ce plan.

Chancelier de Savoye.

Les deux agens ne ſortirent point du conſeil pour chercher leurs cautions, & la choſe me fut propoſée comme aux autres. Je trouvai quelque choſe de ſi ſingulier dans cette façon de procéder avec un roi, dont la puiſſance n'eſt ignorée en aucun en-

& le grand duc de Toſcane, par l'entremiſe du cardinal d'Oſſat, qu'on peut voir tout au long à la fin du recueil des lettres de ce cardinal. Au reſte, le duc de Sully ne fait point ici de reproches à M. d'Oſſat, qu'il ne paroiſſe qu'il n'ait prévenu lui-même, dans ſa lettre qu'il écrit au roi le 5 Mai 1598, immédiatement après la confection de ce traité, & dans celle à M. de Villeroi, du 4 Août ſuivant. Il s'en juſtifia dans la ſuite encore plus amplement par un aſſez long mémoire, qui eſt auſſi inſéré à la fin de ce recueil. Cependant on ne ſçauroit trouver mauvaiſes les raiſons que M. de Sully apporte contre cette diſpoſition, ni croire que le duc de Florence eût rompu le traité, ſans cette condition.

droit de l'Europe, que je ne fis que rire au nez de ceux qui vinrent m'en parler. 1601.
Villeroi eut beau me représenter la néceſſité de dégager la parole de d'Oſſat, je lui répondis qu'il n'y avoit jamais eu de Banquiers dans ma famille; en effet, c'étoit plutôt là une affaire de banquiers que de gentilshommes. » Tous » les autres, repliqua-t'il, n'en ont fait » aucune difficulté. Je le crois, lui ré- » pondis-je avec quelque indignation, » auſſi n'y en a-t'il pas un qui ne ſoit » ſorti, ou du trafic, ou de la robe. « Il y eut là deſſus une petite conteſtation dans le conſeil, qui fut rapportée au roi. Ce prince n'en fit que ſourire, & dit qu'on avoit mal fait de m'en parler, ſans le prévenir, parce qu'il ne m'en avoit pas parlé lui-même. » Je m'étonne, ajoûta-t'il, qu'il ne » vous ait pas répondu encore plus ru- » dement; ne connoiſſez-vous pas » bien quel homme c'eſt, & combien » il fait d'état de ſa nobleſſe? Ache- » vez cette affaire ſans qu'il s'y oblige, » ni nul autre auſſi, auſſi-bien n'avois- » je donné aucune charge à l'évêque » de Rennes de s'obliger à tout cela «. Le grand duc ne ſe fit pas prier pour

1601. cette main-levée, il déchargea le roi de la condition des douze Fidéjusseurs, par respect pour sa personne royale. L'acte qui en fut passé est du quatre Août 1598; mais cette affaire ne fut consommée de part & d'autre, que par l'arrivée du chevalier Vinta dans celle-ci.

Je fus aussi commis à la liquidation de certains biens en Piémont, dont M. le comte de Soissons vouloit traiter avec sa majesté. Ils lui étoient dévolus par la mort de madame la princesse de Conti, du chef de la princesse son épouse, qui étoit de la maison de Montaffié (21). Mon rapport ne fut pas favorable à M. le comte: je représentai au roi que ces biens, d'une valeur beaucoup moindre qu'on ne les faisoit passer, étoient de plus si litigieux & si désavantageusement situés, que ces considérations en rabatoient encore beaucoup du prix. M. le comte diffi-

(21) M. le prince de Conti avoit épousé en premieres nôces Jeanne de Coëme, dame de Bonnetable, veuve de Louis, comte de Montaffié en Piémont, & M. le comte de Soissons avoit épousé Anne de Montaffié, fille de Louis & de Jeanne de Coëme.

mula le reſſentiment que lui donna contre moi ce diſcours. 1601.

Freſne Canaye (22) fut nommé ambaſſadeur à Veniſe, & Béthune, mon frere à Rome, au grand mécontentement des autres miniſtres, ſur-tout de Villeroi & de Sillery, avec leſquels j'étois ſouvent expoſé à avoir des démêlés, dont le roi avoit la tête rompue. Ces deux meſſieurs avoient entrepris de me donner l'excluſion, du moins dans toutes les affaires étrangeres, dont ils prétendoient que la connoiſſance n'appartenoit qu'à eux. Celle des ambaſſades étant de cette eſpéce, ils dirent à ſa majeſté en ma préſence, qu'ils avoient à lui propoſer pour l'ambaſſade de Rome, des ſujets beaucoup plus capables que Béthune, » qui » n'avoit, diſoient ils, aucune intelli» gence des affaires de cette cour, » & n'avoit encore rendu aucun ſer» vice à l'état. « Mon frere avoit pourtant déja été chargé de l'ambaſſade d'Ecoſſe, dont je puis dire qu'il s'étoit bien acquitté, & on

(22) Philippe Canaye de Freſne; Philippe de Béthune, comte de Selles, & de Charoſt.

ne pouvoit nier qu'il n'eut du moins les
1601. bonnes qualités qui, à mon ſens, ne ſont pas les moins eſſentielles pour cette fonction : la probité, la circonſpection & la ſageſſe. Ainſi ce diſcours étoit tout enſemble faux & mépriſant. Je le fis bien ſentir dans ma réponſe à ces meſſieurs, en leur montrant de quel prix étoient ſes ſervices rendus à l'état dans l'art militaire, qu'ils ſembloient ravaler ſi fort au deſſous des autres.

Villeroi piqué à ſon tour de ce que je ne mettois pas les ſiens au premier rang, ſoûtint ſa cauſe d'un air & d'un ton où il entroit beaucoup de chaleur. Il fallût que ſa majeſté nous impoſât ſilence, en nous diſant qu'elle ſe ſentoit offenſée de ce qu'on tenoit de pareils diſcours en ſa préſence ; & que ſans entrer dans la diſcuſſion de nos ſervices, il nous devoit ſuffire qu'elle nous tînt tous trois pour bons ſerviteurs. Je demandai pardon au roi, de ce qu'après ſa défenſe j'oſois encore ajouter un mot pour fermer la bouche à des perſonnes que je voyois donner hautement la préférence à l'oiſiveté de la robe, & au repos du cabinet, ſur les travaux, les dangers &

les dépenses de la profession militaire ; & je dis là-dessus tout ce que je pensois. » Bien, bien, je vous pardonne aux » uns & aux autres, & je prends vos » paroles comme il faut, reprit Henri » en m'interrompant ; mais à condition » que vous éviterez dans la suite ces » picoteries, & que quand l'un de » vous desirera que je favorise quel- » qu'un de ses amis, les autres ne » s'y opposeront point ; mais s'en re- » mettront à mon choix. Je décide » pour le présent en faveur du sieur » de Béthune, dont j'estime la mai- » son, l'esprit, la sagesse & même la » capacité, l'ayant employé dans plu- » sieurs affaires de paix & de guerre, » dont il s'est dignement acquitté. « Il promit à Villeroi qu'après le retour de mon frere il disposeroit de l'ambassade de Rome à sa recommandation. Il nous exhorta encore à demeurer unis ; après quoi il quitta la promenade, où ce démêlé l'avoit retenu plus de deux heures, & s'en alla dîner. 1601.

Je fis plusieurs voyages cette année à Fontainebleau, pour prendre les ordres de sa majesté sur les affaires qui ne pouvoient lui être commu-

1601. niquées autrement ; & comme nous fûmes souvent & long-tems éloignés l'un de l'autre, je reçus un plus grand nombre de lettres de ce prince que de coutume. Celle où il parle du maréchal (25) d'Ornano est singuliere. Ce maréchal lui avoit donné quelques sujets de plaintes. » Je n'ai jamais vû, » dit Henri, tant d'ignorance & d'o» piniâtreté ensemble, mais je dis, » très-dangereuses, il a fait le Corse » à toute outrance. Faites qu'il ne me » donne pas sujet de le faire connoître » pour ce qu'il est, c'est-à-dire, indi» gne des honneurs qu'il a reçus de » moi ; sa seule fidélité m'y obligeoit, » ses désobéissances me dispenseront » bientôt d'user de ce terme : il faut » dire vrai, je suis fort rebuté de lui. « Les états de Languedoc s'étant tenus cette année, ce prince m'écrivit qu'il falloit transférer le lieu de leur tenue, dans le bas Languedoc, » afin » dit-il, que mes serviteurs n'aillent » pas, pour la premiere fois, où » étoient ceux de la ligue. « Il m'ordonne, dans une autre, de faire ve-

(25) Alphonse d'Ornano, fils de San-Pietro de Bastelica, colonel des Suisses.

nir des poulins de ſon Haras (24) de Meun, & dans une autre, de donner deux cens écus à Garnier ſon prédi- 1601.

(24) » Dès ſon jeune âge, dit Brantôme, parlant de Henri II. (*Vies des hommes illuſtres, tom. 2. p. 24.*) il avoit toujours fort aimé cet exercice de chevaux. Auſſi l'a-t'il continué, & en avoit toujours une grande quantité en ſa grande écurie, fut aux tournelles où étoit la principale, à Mehun, à Saint Leger, à Orion chez M. le grand écuyer de Boiſſy, & la plûpart, quaſi voire les meilleurs, étoient de ſes haras, qui ſe plaiſoit à les bien faire entretenir. « Il ajoûte que ce prince ayant un jour fait voir ſes chevaux au grand écuyer de l'empereur, celui-ci lui dit « que » l'empereur ſon maître n'avoit point d'écurie plus belle, il s'en falloit beaucoup, & la loua en toute extrêmité, & ſur-tout dequoi la plûpart de ſes chevaux étoient de ſon haras. « Par les malheurs des derniers règnes, le haras du roi étoit alors bien déchu de l'état où on l'avoit vu ſous Henri II. Meun, ou Mehun en Berry étoit le ſeul des endroits ci-deſſus nommés, où l'on élevât des chevaux pour le roi, & cet établiſſement étoit fort peu de choſe, comme on le voit par les archives du ſecrétaire d'état de la maiſon du roi, qu'on conſerve aux petits Peres, à Paris, où Meun eſt nommé Main, apparemment pour le diſtinguer d'un

1601. cateur d'Avent & de Carême. Le reste que je supprime ne renferme que des détails peu considérables, quoiqu'ils fassent foi de la vigilance & de l'attention de ce prince.

Je vais comprendre dans un seul article, par lequel je finirai les mémoires de cette année, tout ce qui se passa au sujet de la révolte du maréchal de Biron, dont on eut enfin les preuves les plus positives. Dès le

autre Meun, sur l'Indre, aussi en Berry.

En 1604. le duc de Belle-garde, grand écuyer, fit transférer le haras du roi à Saint-Leger, forêt appartenante au roi, par Marc-Antoine de Bazy, capitaine du haras. Là il reçut en 1618. quelques accroissemens assez considérables, & de beaucoup plus considérables encore, environ l'année 1665, que feu M. Colbert, ministre d'état, en augmenta le terrein, y fit former des Parcs, & rassembler grand nombre d'étalons & de jumens, par Alain de Garsault, qui en étoit capitaine. Il y a demeuré jusqu'en 1715, qu'il a commencé à s'établir en Normandie, sous la conduite de François-Gédéon de Garsault, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, étant pour lors grand écuyer de France. Depuis ce dernier établissement, il prend de jour en jour une forme plus digne du haras du plus puissant monarque de l'Europe.

tems que le roi étoit à Lyon, & qu'il y avoit déja de violens ſoupçons contre ce maréchal, ſa majeſté eut un entretien ſecret avec lui dans le cloître des cordeliers; & lui parut ſi bien informée de toutes ſes différentes démarches auprès du duc de Savoye, que Biron, ſoit qu'il crût en ce moment qu'après une pareille découverte il ne lui convenoit plus que de ſonger à réparer ſa faute, ſoit qu'il ne voulût que tromper le roi, lui avoua qu'il n'avoit pu en effet tenir contre les offres que lui avoit faites le duc de Savoye, jointes à la promeſſe de lui faire épouſer la princeſſe (25) ſa fille; qu'il 1601.

(25) Le maréchal de Biron en épouſant la troiſiéme des filles du duc de Savoye, devoit recevoir du roi d'Eſpagne & de ce duc, la Bourgogne, la Franche-Comté, & le Comté de Charolois en ſouveraineté; c'étoit une partie du grand projet de ces deux couronnes, qui conſiſtoit à démembrer de cette maniere le royaume de France, & à le partager entre les gouverneurs de ſes provinces. On peut en voir les preuves dans Vittorio Siri (*Mém. Rec. Vol. 1. p. 103, 127 & ſuiv.*) qui loue auſſi les ſervices que le comte de Béthune, frere de l'auteur, rendit en cette occaſion à Henri IV. pendant ſon ambaſſade à Rome.

lui en demanda pardon, & lui protesta avec la plus apparente sincérité, que de sa vie il ne retomberoit dans un pareil délire.

1601.

Henri crut pouvoir compter sur une promesse qui fut pourtant oubliée presque dans l'instant même qu'elle fut faite. Biron reprit ses premieres brisées; fit à son ordinaire différens voyages dans les provinces; caressa tout ce qu'il trouva dans la noblesse de mécontens ou de mutins; ne les entretint d'un côté que des injustices qu'il recevoit du roi; de l'autre, que de son crédit & de ses intelligences hors du royaume. Il renoua plus fortement que jamais avec les Bouillon, d'Entragues, d'Auvergne & autres (26). Il força son naturel, jusqu'à paroître aux soldats l'homme le plus humain & le plus affable, lui qui étoit

(26) L'auteur ne dit rien dans tout ce récit sur la conspiration, la détention & le procès du Maréchal de Biron, qui ne soit confirmé par les histoires & mémoires de ce tems-là. Ils rapportent de lui ces paroles extravagantes : » Que le roi ne m'offense point ; car je » me sçais venger des » rois & des empe- » reurs. » *Mathieu, tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 333.

l'orgueil & la fierté même : & quant à la plus vile populace, comme aucun personnage ne coûte à faire à l'ambition, il l'attira à lui, en faisant l'hypocrite & le dévot. Jusques-là pourtant on auroit pu encore douter s'il n'avoit point tenu ses desseins renfermés dans lui-même, & si ce qu'on voyoit de lui n'étoit point une suite de ce caractère qu'on remarque dans tant de personnes, qui pour montrer dans tous leurs discours un esprit inquiet & ami des nouveautés, sont pourtant quelquefois bien éloignées de se jetter tête baissée dans la révolte. 1601.

C'est à quoi s'en tint fort longtems Henri sur le compte du maréchal de Biron, quoiqu'il continuât de l'observer soigneusement, & qu'il ne pût s'empêcher d'être ému des rapports qu'on lui fit de la conduite qu'avoit tenue Biron dans le dernier voyage qu'il avoit fait à Dijon, où il passa la fin de l'année précédente, & le commencement de celle-ci. Biron de son côté, qui avoit ses espions à la cour, apprenant l'impression que sa conduite faisoit prendre au roi, jugea à propos de m'écrire à ce sujet. Sa let-

1601. tre eſt datée du 3 Janvier : elle ne roule que ſur l'injuſtice qu'on lui fait auprès du roi, & que ſa majeſté lui fait elle-même de le croire capable de deſſeins dont il n'a pas la moindre penſée. Il me demande mon ſecours pour lui aider à faire connoître ſon innocence. Il juſtifie ſon voyage en Bourgogne, par les affaires domeſtiques qui le lui rendoient indiſpenſable, & aſſure qu'il ſera de retour dans deux jours. Enfin il me prie d'ajouter foi à tout ce que me dira de ſa part Prevôt, l'un de ſes Agens ordinaires, & qu'il avoit jugé à propos de me députer. Les convictions de l'infidélité du Maréchal de Biron ont ſuivi cette lettre de trop près, pour qu'on puiſſe la juger ſincère : auſſi, loin de le croire, je ne fis que m'en défier encore davantage.

Pendant le ſéjour que fit le roi à Calais, il reçut de nouveaux avis contre Biron, encore plus clairs & mieux circonſtanciés ; parce qu'apparemment Biron qui ſe crut moins éclairé, ſe licentia auſſi davantage. Sur quoi Henri, au lieu de prendre le parti qu'il ne devoit pas tarder plus long-tems

à prendre, ne pouvant encore regarder cet homme comme incurable, résolut au contraire de n'omettre rien de tout ce qu'il crut capable de le guérir par la douceur, les bons traitemens & les distinctions si sensibles au cœur d'un honnête homme. Biron avoit demandé à sa majesté une gratification de trente mille écus : le roi y trouva de la justice, & ne balança pas à la lui accorder : & parce qu'il survint quelques difficultés qui devoient en retarder le payement, ce prince m'ordonna qu'on les levât de façon qu'on pût sans délai satisfaire Biron, auquel je fis toucher à l'heure même une moitié de la somme en argent comptant, & lui assignai l'autre dans un an. 1601.

Biron crut être obligé de venir me remercier. Il me dit qu'il m'avoit plus d'obligation de cette somme qu'au roi. Il se plaignit devant moi de ce que ce prince le laissoit dans l'oubli, & même le méprisoit depuis qu'il n'avoit plus besoin de son épée : » cette » épée, disoit-il, qui l'avoit mis sur » le trône. « Je n'avois garde de me taire en cette occasion. Je fis voir

1601. avec une eſpéce de reproche au maréchal, qu'il accuſoit Henri d'autant plus injuſtement, que ce prince, auquel ſeul il avoit l'obligation de ſa gratification, n'avoit pas dédaigné de ſe rendre encore ſolliciteur de ſon payement. Je pris occaſion de-là de parler encore plus librement à Biron. Je lui remontrai, que quand même il auroit des preuves du contraire, il devoit toujours ſe ſouvenir qu'il parloit de ſon maître, & d'un maître qui avoit de quoi s'attirer le reſpect de ſes ſujets, par ſes qualités perſonnelles, bien plus encore que par ſon rang; qu'il devoit être inſtruit qu'il n'y a rien à quoi les têtes couronnées ſe montrent plus ſenſibles, qu'à ce manque de reſpect pour leurs perſonnes, à la jalouſe affectation de rabaiſſer la gloire de leurs armes, & à l'ingratitude pour leurs bienfaits. Ces termes étoient, ce me ſemble, aſſez expreſſifs. J'allai encore plus loin, & ſi je ne dis pas poſitivement à Biron que je le regardois comme un ingrat & un traître, il ne tint qu'à lui de le conclure de tout mon diſcours. Je l'exhortai à prendre une autre émulation qui pût lui mériter de véritables

louanges. J'appuyai ſur la différence qu'il y a entre ſe rendre cher à ſon prince & à ſa patrie, & chercher à s'en faire craindre : perſonnage odieux, & preſque toujours funeſte à celui qui le joue. Je lui dis que s'il vouloit s'unir avec moi pour travailler de concert à la gloire de l'état & au bien public, nous pourrions lui & moi les faire en quelque ſorte dépendre de nous deux; lui par ſes talens pour la guerre, moi, par la place que j'occupois dans la politique : en ſorte que nous gouterions le plaiſir qu'il ne ſe fît aucun bien, dont nous ne puſſions être, ou les auteurs, ou les inſtrumens. Je finis ma remontrance par vouloir l'engager à aller remercier ſa majeſté de la gratification qu'il venoit d'en recevoir. 1601.

A tout cela Biron, loin de paroître touché de repentir ou de tendreſſe, ne fit que répondre en exagérant ſon propre mérite ſi hors de propos, & d'une maniere ſi fanfaronne, que je compris clairement une choſe, dont je n'avois eu juſques-là qu'un ſimple ſoupçon; c'eſt que la rudeſſe de ſon eſprit & l'inégalité de ſon humeur provenoient en partie d'une légere teinture de folie

proprement dite : folie au reste d'autant
1601. moins excusable, que l'empêchant de raisonner, elle ne l'empêchoit ni de mal parler, ni de mal agir. Ce qui m'en parut la preuve complette, c'est que devant me regarder, après tout ce que je venois de lui dire, du moins comme un homme, en présence duquel il ne pouvoit trop s'observer, il eut l'imprudence de lâcher quelques mots sur les desseins qui lui rouloient dans la tête : les mêmes sans doute qu'il osoit tenir publiquement. Je ne les relevai point : mais il s'apperçut lui-même de sa bévue, & pour la réparer, il feignit d'acquiescer à mes raisons, & de goûter mes sentimens. Dès ce moment je désespérai si bien qu'on pût jamais ramener cet homme à son devoir, que je crus que le mien m'obligeoit à ne rien déguiser au roi de ce que je le croyois capable de faire.

Le caractere de Henri a toujours été de ne pouvoir que difficilement se défier de personne. Il me répondit, qu'il connoissoit parfaitement Biron ; qu'il étoit bien capable d'avoir dit tout ce qu'on lui avoit rapporté ; mais que cet homme, qui par un effet de sa fougue naturelle, causée par une bile noire,

n'étoit jamais content, & s'élevoit au-dessus de tout le monde, étoit pourtant le premier à monter à cheval le moment d'après, & à courir tous les hazards pour ceux-là même dont il venoit de dire tant de mal; que cela méritoit bien quelqu'indulgence pour un simple défaut d'indiscrétion de langue; qu'il étoit assuré que Biron ne se porteroit pas jusqu'aux derniers effets de la désobéissance; que si cela arrivoit, comme il avoit déja montré dans les occasions où il avoit sauvé la vie à ce maréchal, & en dernier lieu à Fontaine-Françoise, qu'il ne lui cédoit en rien du côté de l'intrépidité, il sçauroit bien lui faire voir encore qu'il ne le craignoit pas. Le roi ne changea donc rien à sa conduite à l'égard de Biron, que pour le caresser encore davantage, & pour le combler d'honneurs: ce qu'il regardoit comme le véritable reméde à son mal. 1601.

Il l'envoya ambassadeur vers la reine Elisabeth, avec laquelle il eut une conversation singuliere (27). Il

(27) Le détail de cette ambassade se voit dans P. Matthieu. *Tom. 2. liv. 2. pag. 426. & suivantes.*

1601. fut aſſez imprudent, non-ſeulement pour lui rappeller l'affaire du comte d'Eſſex, auquel cette princeſſe venoit de faire couper la tête, mais encore pour plaindre le comte, de ce que tant de bons ſervices ne lui avoient attiré qu'une fin ſi tragique; & Eliſabeth eut la complaiſance de répondre à un diſcours ſi impertinent, en expoſant les raiſons qui juſtifioient l'action à laquelle elle s'étoit portée. Elle lui rapporta comment Eſſex s'étoit précipité follement dans des projets beaucoup au-deſſus de ſes forces, & comment après les preuves & même une pleine conviction de ſa révolte, pouvant encore par ſa ſoumiſſion obtenir ſon pardon, ni ſes amis, ni ſes parens n'avoient pu le réſoudre à demander ſa grace. Je ne ſçais ſi la reine d'Angleterre voyoit dans l'ambaſſadeur François pluſieurs traits de reſſemblance avec le favori Anglois; les réflexions ſenſées ſur le caractere des têtes royales & ſur le devoir des ſujets, par leſquelles elle finit ſon récit, ſemblent le donner à entendre; mais Biron n'en tira aucun fruit.

De retour de Londres, le roi le

nomma encore ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, pour le renouvellement d'alliance des Cantons avec la France; toujours prévenu qu'un emploi qui emporteroit l'eſprit de Biron loin des armes & le mettroit en commerce avec un corps auſſi ſage & auſſi politique que le ſenat Helvétique, en arracheroit à la fin toute ſemence de mutinerie; mais malheureuſement il eſt des paſſions qui ne vieilliſſent jamais : ce ſont l'ambition, l'envie & l'avarice : & qui auroit bien ſondé le cœur de Biron, l'auroit peut être trouvé atteint de toutes les trois. Il fut à peine revenu de cette ſeconde ambaſſade, que comme s'il avoit cherché à ſe payer du tems perdu, il travailla plus fortement que jamais à réaliſer toutes ſes anciennes chimères; ſoit qu'il y fût entraîné par le duc de Bouillon & le comte d'Auvergne, qui avoient auſſi leur parti formé; ſoit qu'il les entraînât lui-même dans le ſien. 1601.

Pour ſe lier enſemble de façon qu'ils ne puſſent plus après cela ſe manquer les uns aux autres, ces trois meſſieurs ſignerent une formule d'aſſociation,

dont ils garderent chacun un original.
1601. Cette piéce ſinguliere a été produite au procès du maréchal de Biron. Ils s'y engagent réciproquement, foi & parole de gentilhomme & d'homme de bien, de demeurer unis pour leur commune conſervation, *envers & contre tous*, *ſans nul excepter* (tous ces termes méritent d'être remarqués); de ſe garder le ſecret inviolablement ſur ce qui pourra être révélé à l'un d'eux, & de brûler cet écrit en cas d'accident à quelqu'un des aſſociés. Leurs deſſeins ne pouvoient réuſſir que par l'opération de l'Eſpagne & de la Savoye. Ils renouerent plus fortement qu'auparavant leurs intelligences avec ces deux puiſſances; & pour les ſeconder de leur côté, ils alloient ramaſſant tout ce qu'ils pouvoient trouver de mutins dans la nobleſſe & parmi les gens de guerre. Pour entraîner dans la rébellion pluſieurs des villes les plus éloignées de Paris, principalement dans la Guyenne & le Poitou, ils ſe ſervirent de la mutinerie qu'y avoit excitée l'établiſſement du ſol pour livre, contre lequel je m'étois ſi fort élevé dans l'aſſemblée des notables,

& qu'il n'avoit pas été en mon pouvoir de faire ſupprimer depuis : il avoit été 1601.
ſeulement converti, parce qu'il étoit impoſſible de l'établir ſelon la premiere idée, en un ſubſide évalué à huit cent mille francs, dont une moitié avoit été fondue dans la taille, & l'autre dans les entrées des marchandiſes.

Biron & ſes aſſociés joignoient à ce motif celui de la gabelle, qu'ils perſuadoient à ces peuples qu'on étoit ſur le point d'impoſer chez eux, pour achever de les accabler. Des gens apoſtés qu'ils tenoient en grand nombre à leurs gages dans toutes ces provinces, les entretenoient dans des allarmes continuelles. Quel gouvernement pourra jamais ſe croire exempt de ces fléaux de la tranquillité publique, puiſque celui de Henri le Grand, ſi doux, ſi ſage & ſi populaire, ne l'a pas été! Ne nous en prenons pourtant qu'à la malheureuſe influence, que répandent les guerres civiles ſur les mœurs des hommes. C'eſt leur poiſon qui engendre ces eſprits turbulens, que le repos fatigue, & pour qui la condition la plus heureuſe n'eſt qu'une eſpéce de langueur. De-là cette ma-

1601. nie qui les fait vivre ſans ceſſe hors d'eux-mêmes, ſe prendre à Dieu & aux hommes des tourmens qu'ils ſe donnent à eux-mêmes, & répandre leur fiel contre les princes, dont toute la puiſſance, qui eſt pour eux un ſupplice, ne ſuffiroit pas à ſatisfaire leur folle cupidité.

Henri ouvrit enfin les yeux ſur le caractere du maréchal de Biron, qu'il s'étoit flatté de bien connoître, & commença à croire qu'il feroit obligé d'en venir au plus violent remède pour arrêter la contagion. Les avis ſe multiplioient. Ils venoient de perſonnes non ſuſpectes. Ils ſe rapportoient tous. Quelques-uns parloient de l'acte d'aſſociation & en articuloient les termes, pour l'avoir vu. Le plus circonſtancié & le plus ſuivi de tous ceux qui furent envoyés au roi, fut celui que lui donna Calvairac (28). Il contenoit outre les rumeurs publiques, que Biron & ſes adjoints avoient touché pluſieurs milliers de piſtoles, par les mains de perſonnes venues d'Eſpagne. Qu'ils attendoient de plus grandes ſommes encore & des ſecours

(28) Jean de Sudrie, Baron de Calvairac.

d'hommes. Que le conseil de Madrid y avoit mis pour condition, que les rebelles commenceroient par s'emparer de quelques bonnes places maritimes, ou frontieres d'Espagne; que conformément à cette clause, il y avoit déja des entreprises formées sur Blaye, Bayonne, Narbonne, Marseille, & Toulon, & que le comte d'Auvergne ne faisoit qu'attendre qu'elles s'exécutassent, pour faire éclater celle qu'il avoit faite personnellement sur Saint-Flour.

1601.

Dans la haute Auvergne.

Tous ces avis méritoient bien qu'on mît tout en usage pour en approfondir le sujet. Le roi vint exprès à l'arsenal, où il me trouva occupé à presser les travaux commencés, pour me communiquer ce qu'il venoit d'apprendre, & il m'en fit le détail, appuyé sur le balcon de la grande allée. Je le suivis à Fontainebleau, dont il prit ensuite le chemin : c'est-là que nous devions prendre les dernieres mesures au sujet du maréchal de Biron. Il s'étoit long-tems servi pour les négociations étrangeres de (29) La-Fin, homme vif

(29) Jacques de La-Fin étoit gentilhomme Bourguignon, de la maison de Beauvais

1601. rusé, intriguant, que Bouillon & lui appelloient souvent leur parent. La-Fin avoit fait plusieurs voyages vers le roi d'Espagne, le duc de Savoye & le comte de Fuentes : mais ensuite sur quelque mécontentement que lui avoit donné Biron, il étoit retourné chez lui, où il demeuroit inutile. On crut pouvoir le gagner & le faire parler, & on se servit pour cela de son neveu le vicomte de Chartres (30). Pendant que celui-ci travailloit à faire venir son oncle à Fontainebleau, je retournai à Paris préparer tout pour un voyage que sa majesté jugea à propos de faire

la Nocle, « le plus » pernicieux, dit Péréfixe, & le plus traître » qu'on eût sçu trouver en toute la France. Le roi qui le connoissoit bien, dit plus » d'une fois au maréchal: Ne laissez point » approcher cet homme de vous, c'est une » peste, il vous perdra. Il se porta à accuser le maréchal de Biron, par jalousie de ce que le Baron de Lux l'avoit supplanté auprès de ce maréchal, & par ressentiment de ce que le comte de Fuentes, s'appercevant qu'il le trahissoit, avoit fait arrêter son secrétaire; mais pour mieux perdre le maréchal de Biron, il feignit d'avoir toujours pour lui le même attachement qu'auparavant.

(30) Prégent de La-Fin vidame de Chartres.

au plutôt dans tous les endroits où avoit passé Biron ; c'est-à-dire, en Poitou, Guyenne, Limosin, & surtout du côté de Blois. 1601.

La Fin se détermina enfin à venir à Fontainebleau révéler tout ce qu'il avoit sçu de la conspiration de Biron. Le roi voulut qu'il s'arrêtât & fût logé à la Mi-voie, afin qu'il ne fût vu que de ceux qu'on enverroit conférer avec lui. Sa majesté jugea dès le premier discours que tint La-fin, que ma présence y étoit nécessaire, & m'écrivit ces deux mots. « Mon ami, venez me » trouver en diligence, pour chose » qui intéresse mon service, votre » honneur & le commun contente- » ment de nous deux : adieu, je vous » aime bien ». Je pris la poste aussitôt. En arrivant à Fontainebleau, je rencontrai sa majesté au milieu de la grande avenue du château, qui alloit à la chasse, & je courus lui accoler la botte. » Il y a bien des nouvelles, mon ami, » me dit ce prince, en m'appuyant la » tête contre son cœur : tout est dé- » couvert ; le principal négociateur » est venu me demander pardon & » confesser tout. Il y embarrasse beau-

1601. » coup de gens & des plus grands & » des plus obligés à m'aimer; mais » c'eſt un grand (31) menteur, & je » ſuis réſolu à ne rien croire de lui, » que ſur de bonnes preuves; il y en » met entr'autres, que vous ne pen- » ſeriez jamais : or devinez qui. De- » viner un homme qui ſoit traître ! » C'eſt, ſire, lui répondis-je, ce que » je ne ferai jamais ». Après m'avoir encore preſſé inutilement deux ou trois fois : « M. de Roſny en eſt, me » dit il, le connoiſſez vous? Tous les » autres n'en ſont ils pas plus que moi, » lui répondis-je en ſoûriant? Si cela » eſt, votre majeſté ne doit pas s'en » mettre beaucoup en peine. Auſſi » n'en ai-je rien cru, reprit ce prince,

(31) On doit ſans doute regarder comme un de ces menſonges, l'accuſation d'avoir cherché à attenter à la vie du roi & à celle du dauphin, dont La-Fin chargea le maréchal de Biron, ſuivant la chronologie Septénaire, puiſque ſes parens ſe ſervirent de la preuve du contraire, pour tâcher d'obtenir ſa grace; ſire, nous avons du moins cet avantage, dit M. de la Force à Henri IV, en ſe jettant à ſes pieds, qu'il ne ſe trouve point qu'il ait entrepris ſur votre perſonne. *Vol. 9129. Manuſcrits de la Bibliot. du roi.*

» & pour vous le montrer, j'ai com- 1601.
» mandé à Belliévre & à Villeroi de
» vous aller trouver, & de vous porter
» toutes les accuſations, tant contre
» vous, que contre tous les autres. J'ai
» même dit à La-Fin, que je voulois
» qu'il vous vît, & vous parlât libre-
» ment. Il a été au preſſoir; il eſt ca-
» ché à la Mi-voie, & ira vous trou-
» ver ſur le chemin de Moret; mandez-
» lui l'heure & l'endroit, & qu'il n'y
» ait perſonne que vous deux. «

Je ne pouvois comprendre comment mon nom ſe trouvoit & avoit même été nommé dans cette méchante cabale; ſi cela partoit de quelqu'un des gens de Biron, qui s'imagina que j'étois ami de ſon maître, ou de Biron lui-même, & de ſes collégues, qui ſe croyoient cette imputation permiſe pour groſſir aux miniſtres d'Eſpagne le nombre de leurs partiſans, ou celui des mécontens du gouvernement. Deux lettres que j'avois écrites à ce maréchal, par zéle encore plus que par civilité, peuvent bien y avoir donné lieu; d'autant plus que faiſant alluſion à ce qui s'étoit dit entre Biron & moi dans la converſa-

tion dont j'ai rendu compte un peu
1601. plus haut, j'y marquois ſans aucune affectation, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre utile & très-recommandable dans le royaume par les moyens que je lui avois dit. J'y diſois encore à Biron: que moi qui étois toujours auprès du roi, je ne lui avois point entendu tenir les diſcours qu'il vouloit que ſa majeſté eût tenus contre lui: que je ne lui conſeillois pas d'en parler ainſi dans le monde, parce qu'on ne manqueroit pas de croire & de dire qu'il ne feignoit du mécontentement contre ſa majeſté, que parce que ſa conſcience lui reprochoit beaucoup à lui-même: voilà comment on peut avoir mal-interprêté ce que je ne diſois que dans la vûe de rendre Biron plus ſage.

Le ſentiment de Henri fut, comme il me le dit quelque tems après, que cette accuſation n'avoit été faite contre moi, ni par Biron, ni par aucun de ſes affidés, mais par La-Fin ſeul, à l'inſtigation de ceux qui croyoient par-là me faire perdre ma place. Quoiqu'il en ſoit, cette fauſſeté fit ſi peu d'impreſſion ſur l'eſprit du roi, que ce

prince, qui venoit de me donner le gouvernement de la baſtille, ayant cru que les proviſions n'en devoient point paroître ſous mon nom, mais ſeulement ſous celui de la Chevalerie, changea d'avis à l'occaſion de l'affaire de Biron, & les fit expédier ſous le mien; » ne voyant, diſoit-il, que moi qui le » pûs bien ſervir, s'il lui arrivoit d'a» voir des oiſeaux en cage. « L'ordre en fut donné à Villeroi, qui m'apporta ces proviſions peu de jours après, mais au commencement de l'année ſuivante. 1601.

J'entretins La-Fin aſſez long-tems ſeul dans la forêt, enſuite je viſitai exactement avec Belliévre & Villeroi, tous les papiers qui renfermoient quelques preuves contre le duc de Bouillon, le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, comme lettres, mémoires & autres piéces de cette nature. J'y vis quantité de noms mêlés avec ceux de ces trois meſſieurs; mais comme ce peut être avec la même injuſtice que le mien, qui y étoit auſſi, je me garderai bien de leur donner, ſur un fondement auſſi léger, une place dans ces mémoires, qui pourroit les rendre plus juſtement ſuſpects aux eſprits défians, que les dépoſitions

Mathieu, tom. 2. l. 3. pag. 482. & ſuiv.

1601. de La Fin. Nous rejoignîmes tous trois ſa majeſté après cet examen : & le réſultat du conſeil tenu entre nous fut qu'on ne feroit rien éclater, pour ne pas prévenir Biron contre les moyens qu'on alloit commencer à mettre en uſage pour le faire venir à la cour, afin de l'arrêter plus ſûrement, & que ſa majeſté entreprendroit cependant inceſſamment le voyage dont il vient d'être parlé. Nous verrons l'année ſuivante ce qui arriva de ces diſpoſitions.

Il y a dans celle-ci quelques remarques à faire ſur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe. Celle de Londres fut troublée par la révolte qu'exciterent les Eſpagnols en Irlande. Eliſabeth envoya aſſiéger Quinzal, la plus forte place qu'occupoient les rébelles. Le comte de Tiron, leur chef, & don Alonce del-Campo, celui des Eſpagnols en Irlande, accoururent avec les forces qu'ils purent ramaſſer, & furent taillés en piéces par mylord Perſy : Alonce y reſta priſonnier, & Quinzal ſe rendit.

On a parlé fort diverſement de la deſtination de la flotte qu'équipoit pendant ce tems-là le roi d'Eſpagne, ſans pouvoir rien en dire de bien poſitif; par-

ce qu'après avoir rôdé quelque-tems dans la Méditerranée, elle fut aſſaillie de la tempête, & ne put faire mieux que d'entrer dans le port de Barcelone preſque ruinée. Elle étoit fort conſidérable, & le commandement en avoit été donné au prince Doria : peut-être regardoit-elle le Portugal, où le vrai ou faux dom Sébaſtien (32) continuoit à avoir 1601.

(32) C'eſt quelque choſe d'aſſurément très-ſingulier, que cette reſſemblance ſi parfaite dans toutes les parties, les ſignes naturels & même les défectuoſités du corps, que la nature avoit mis, au rapport de tous les hiſtoriens, entre le vrai D. Sébaſtien, & cet homme, qu'on dit avoir été un particulier Calabrois. On n'eſt pas moins embarraſſé à deviner comment il avoit pu parvenir à connoître des circonſtances de la vie de ce roi de Portugal, ſi particuliéres & ſi ſecrettes, qu'elles jettoient tout le monde dans l'admiration. Les Portugais plus trompés encore par leur affection pour le ſang de leurs rois & par leur haine pour l'Eſpagne (ce dernier motif pourroit auſſi être appliqué à M. de Sully) que par les preuves qu'ils ont cru avoir, ont perſiſté à ſoutenir les droits de cet impoſteur. Le Septénaire lui eſt très-favorable, *année* 1601. *p.* 247. Voyez ce que nous en avons déja dit plus haut. Les Eſpagnols ſe perſuaderent avoir

1601. grand nombre de Partiſans. Ses diſcours, des ſecrets qui ſembloient ne pouvoir avoir été connus que du vrai roi de Portugal qu'il révéla, certaines empreintes naturelles ſur le corps, qu'il fit voir, & quelques autres rapports de cette eſpéce avec dom Sébaſtien, dépoſoient à la vérité pour lui : mais pour l'avouer, aucun de ces témoignages ne paroît être ſans replique; & le roi d'Eſpagne prit toujours le parti de ſe défaire ſecrettement du prétendu prince; ſans que la vérité ait été jamais connue, du moins que d'un très petit nombre de perſonnes intéreſſées à ne pas la publier.

Il fut convoqué une Diette à Ratisbonne, dont l'objet étoit un accommodement propoſé entre les deux religions catholique & réformée. On s'en flattoit inutilement; elle fut rompue dès-la premiere queſtion qui y fut agitée ſur l'autorité de la Sainte Ecriture

ſi bien découvert la fourberie, lorſque Ferdinand, grand duc de Toſcane, l'eut remis entre les mains du viceroi de Naples, qu'ils ne craignirent point de l'expoſer à la riſée publique, monté ſur un âne : après quoi ils l'envoyerent aux Galéres. *Voyez P. Math. t. 2. l. 3. p. 451.*

Ecriture (33) : & les esprits s'y aigrirent si fort, qu'il fut impossible de les rapprocher. Les Catholiques romains soutenant que cette autorité tire toute sa force de celle que lui donne le jugement de l'église, afin d'augmenter encore, de la prérogative d'infaillibilité sur ce point, tant d'autres droits dont ils font déja jouir si gratuitement le pape ; & les Protestans traitant cette doctrine de ridicule (34). 1601.

(33) Cette question fut débattue publiquement pendant plusieurs séances, entre les théologiens catholiques de Maximilien, duc de Baviere, & les Protestans de Ludovic, comte Palatin de Neubourg, des électeurs de Saxe, de Brandebourg, &c. Les deux premiers de ces princes y assistoient en personne, & furent obligés de mettre fin à ce Colloque, dont chacune des parties, comme il arrive toujours, s'attribua ensuite l'avantage. *De Thou, Chronol. Septen. ann.* 1601.

(34) Ce sera pourtant toujours aux yeux des personnes non-prévenues, l'un des faux dogmes de Calvin les plus insoûtenables, que cette attribution qu'on donne au sens des saintes écritures, de suffire à se faire connoître de soi-même, ou ce qui est encore pis, de pouvoir être déterminé par l'esprit particulier. C'est la principale source de cette monstrueuse confusion de sectes dont la prétendue réformée fut tout d'abord inondée.

1601. La guerre allumée en Transilvanie, continua au désavantage des Vaivodes, Battory & Michel, révoltés contre l'empereur; ils furent défaits par Georges Baste, & Clausembourg fut pris. Le duc de Mercœur ne se signala pas moins à la tête des troupes Impériales contre les Turcs (35). Il prit Albe-Royale en Hongrie, forteresse réputée imprenable, & ensuite en chassa les Turcs, qui y revinrent mettre le siége, pendant que l'archiduc, plus malheureux, échoua devant Canise, & que les chevaliers de Malte prirent & détruisirent la ville de Passava dans la Morée.

Ferdinand d'Autriche.

Appellée Châteauneuf par les Chrétiens.

Constantinople & l'intérieur du Palais même du grand seigneur n'étoient pas moins agités par le mécontentement des Janissaires, qui vinrent étrangler, en présence de Mahomet III luimême, sept mignons de son serrail, & le menacerent de le déposer. C'étoit dans la vérité un homme bien peu digne du trône, lâche, cruel, traître, avare, & enseveli dans la débauche.

(35) Le duc de Mercœur acquit par ses grands exploits, la réputation d'un des premiers hommes de guerre de son tems, Voyez-le dans les historiens, ainsi que les autres faits dont il est parlé ici.

Fin du douziéme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE TREIZIÉME.

L'AGITATION des esprits causée par tous les soulévemens domestiques qu'on vient de voir dans le dernier livre, n'empêcha point qu'on ne se livrât cet hiver aux plaisirs & aux spectacles ordinaires. On travailla par ordre, & pour le divertissement de la reine, à la composition d'un ballet d'une grande magnificence. L'Arsenal étoit le lieu que le roi avoit choisi pour la représentation de ces spectacles, à cause de la commodité de ses appartemens spacieux, soit pour les ac- 1602.

teurs, ſoit pour les ſpectateurs. Com-
1602. me je me trouvois hors d'état de donner les ordres néceſſaires chez moi pour l'exécution de celui-ci, parce que dans le tems qu'il devoit ſe faire, la playe que j'avois reçue à la bouche pendant le ſiége de Chartres, vint à ſe r'ouvrir, on avoit déja jetté les yeux ſur un autre endroit que l'Arſenal; mais le roi aima mieux qu'on attendît que je fuſſe guéri, ce qui retarda le ballet d'une huitaine.

Vers la mi-carême, le comte de Schombourg, grand maréchal de l'Empire, envoyé de la cour de Vienne, arriva à Paris, où il fit ſon entrée avec une ſuite de quarante ou cinquante chevaux. Sa majeſté lui fit rendre tous les mêmes honneurs que le maréchal de (1) Bois-Dauphin avoit reçus à Vienne. Le prince, fils du marquis de Brandebourg, fit auſſi quelque ſéjour à Paris. Quoique ce ne ſoit pas la coutume de défrayer les perſonnes de ce rang, principalement, comme le remarquoit ſa majeſté, lorſqu'elles ne ſuivent pas la cour, elle voulut qu'on

(1) Urbain de Laval, marquis de Sablé, mort en 1629.

eût tous les égards possibles pour ce prince, dont la maison, d'ailleurs des premieres de l'Allemagne, faisoit profession d'un attachement particulier à la France. Je reçus ordre du roi de lui faire chaque jour, de la part de sa majesté, des présens de vins & de viandes des plus rares. 1602.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du roi, & que sa majesté eut donné, dans les différens voyages qu'elle fit à Paris, les ordres nécessaires, tant pour assurer la paix & la tranquillité dans cette ville & dans les provinces dont elle alloit s'éloigner, que pour ce qui concernoit celles où elle alloit passer, elle partit de Paris vers le vingt Mai, & vint à Fontainebleau, d'où elle s'achemina vers Blois. La reine fut de ce voyage, avec toute sa maison. Je le fis aussi, mais je ne partis qúe quelques jours après sa majesté, qui me fit sçavoir son arrivée à Blois, & le dessein qu'elle avoit d'y séjourner huit ou dix jours. Ce tems étoit nécessaire au roi pour une diette qui lui avoit été ordonnée par les médecins, afin de guérir une fluxion qui lui étoit tombée sur la jambe, & qui avec le tems eût pu,

comme il me le mandoit, mériter le
1602. nom de goutte. Blois étoit d'ailleurs la ville la plus propre à découvrir les secrets du maréchal de Biron. Henri avoit dans toute cette province des personnes de confiance, qui s'y employoient uniquement, & qui détachoient presqu'à chaque moment des courriers chargés des nouvelles qu'ils venoient d'apprendre. On sçut par eux que la cabale de Biron embrassoit l'Anjou, le haut Poitou, la Saintonge, le Mirebalais, le Châtelleraudois, l'Angoumois, le Périgord, le Limosin, la Marche & l'Auvergne; qu'elle s'étendoit même par toute la haute Guyenne & le haut Languedoc; qu'elle étoit appuyée par quatre ou cinq seigneurs de la cour, dont cependant on ne spécifioit pas les noms, pour ne rien avancer de douteux. Les liaisons avec l'Espagne, les desseins pour la surprise des villes frontiéres, & les raisons dont on se servoit pour animer le peuple contre le gouvernement présent (les mêmes que j'ai déja rapportés plus haut) faisoient encore partie de ces avis; & voici ce qu'on y ajoutoit de nouveau.

Les factieux, pour faire prendre ombrage au peuple, du voyage de sa majesté à Blois, qui sans doute ne les inquiétoit pas médiocrement, disoient par-tout, que Henri ne l'avoit entrepris que pour faire faire une justice sévere de ceux qui s'étoient révoltés contre Jambeville, d'Amours & les autres commissaires envoyés pour exiger le sol pour livre sur les rivieres & dans les passages, pour l'y établir lui-même, & de maniere que par une nouvelle réappréciation cet impôt se trouvât triplé ; pour faire recevoir partout la Gabelle, en s'emparant des Marais salans, dont les propriétaires ne recevroient en dédommagement que de mauvaises rentes sur l'Hôtel-de-ville de Paris ; enfin pour arrêter les murmures que devoient causer une double décime, qu'ils faisoient croire que Henri avoit obtenu du pape la permission de lever, & la rétractation des remises faites sur les tailles de 1594, 1595 & 1596 ; j'en ai parlé, lors de mon voyage dans les généralités. 1602.

Voilà comment on peignoit presque par-tout le royaume, un prince si bon, avec les couleurs d'un tyran furieux

& implacable. On avoit toujours des
1602. raiſons prêtes pour lui enlever la nobleſſe catholique. On en avoit de différentes pour mutiner les gentilshommes & les officiers proteſtans. On faiſoit entendre aux premiers, que ce tréſor & cette artillerie formidable, dont le roi faiſoit proviſion, n'avoient pour objet que d'anéantir leurs priviléges, & de les mettre en ſervitude. On perſuadoit aux ſeconds, que la perſécution étoit déja ouverte contre eux; que le payement de leurs garniſons, les fonds pour l'entretien de leurs villes, les penſions de leurs chefs, de leurs officiers & de leurs miniſtres, alloient être dès cette année diminués d'un tiers, & la ſuivante de deux, après quoi il ſeroit d'autant moins difficile de leur ôter leurs places de ſûreté, que c'étoit déja un point arrêté dans le conſeil, de fermer aux Réformés tout accès aux charges & aux emplois publics, en refuſant de leur en expédier les proviſions.

Si les preuves contre la perſonne des conjurés avoient été auſſi claires que l'étoient celles de leurs complots, le roi auroit pu dès ce moment laiſſer un libre cours à ſa juſtice, mais par

rapport aux ducs de Bouillon & de la Trémouille, par exemple, la chose n'en étoit pas encore aux mêmes termes qu'à l'égard du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne; tout se réduisoit à des soupçons contre eux, à la vérité très-violens; & pour ce qui regarde les autres seigneurs de la cour, dont les noms se trouvoient aussi mêlés dans la liste, au nombre de huit, on en pouvoit faire une troisiéme classe, sous le nom de gens dont la conduite équivoque demandoit à être éclaircie. Les ducs de Bouillon & d'Epernon étoient du voyage de Blois; le roi imagina qu'il pourroit tirer d'eux-mêmes la conviction de leurs sentimens, en observant attentivement pendant le récit qu'il leur feroit des nouvelles qu'il recevoit, leur maintien & l'air de leur visage. D'Epernon fut celui qu'il attaqua le premier. La vérité m'a obligé de parler si souvent au désavantage de ce duc, que c'est avec une véritable satisfaction que je me porte en cette occasion à faire voir son innocence, & à publier ses louanges. 1602.

D'Epernon entendant parler sour-

dement à la cour de brigues & de ca-
1602. bales, comprit aiſément que comme on juge ordinairement du préſent par le paſſé, ſon nom ne manqueroit pas d'avoir place parmi ceux qu'on diſoit les ennemis de l'état. Cela lui fit prendre les précautions de renouveller à ſa majeſté, lorſqu'elle étoit encore à Fontainebleau, les aſſurances de ſa fidélité. Il n'avoit point d'autre preuve à lui en donner, & le malheur eſt que Henri prévenu de longue-main contre d'Epernon, n'y ajoutoit pas beaucoup de foi. Il ne laiſſa pas de lui ſçavoir gré de cette démarche, & parce que d'Epernon en lui parlant, m'avoit cité pour quelque choſe, le roi, en me mandant à Paris ce qui venoit de ſe paſſer, me manda en même-tems que d'Epernon lui avoit paru dans le deſſein de me rechercher, & m'ordonna de le prévenir en tout, afin que ſi le crime qu'on lui imputoit, n'étoit encore qu'en deſſein, on n'eût point à ſe reprocher de l'avoir laiſſé ſe précipiter, lorſqu'il ne falloit peut-être que de bons conſeils & de bons traitemens pour l'en empêcher.

Je fis ce que le roi m'ordonnoit, &

dès ce moment je tins le duc d'Epernon dans mon eſprit pour ſuffiſamment diſculpé. Il parla à Blois au roi de la même maniere qu'à moi. Il ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvemens & d'intrigues ſecrettes, mais il dit que ç'avoit toujours été d'une maniere ſi vague, & quelquefois même ſi contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y ajoûter aucune créance; que ceux qu'on en diſoit les auteurs ou les fauteurs, ne lui en ayant jamais donné rien à connoître, ni à entrevoir, il avoit traité de fable un projet dans lequel il ne trouvoit d'ailleurs que de l'extravagance; les conjonctures préſentes en rendant l'exécution viſiblement impoſſible. Quel qu'il fût, il offrit au roi de demeurer près de ſa perſonne, pour lui ſervir de caution de lui-même, pendant ſix mois; & ſi ce tems ne ſuffiſoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point que ſes ſoupçons ne fuſſent entiérement diſſipés. Le roi n'eut rien à repliquer, & commença auſſi à trouver le duc d'Epernon beaucoup moins coupable qu'il ne l'avoit penſé. 1602.

1602. Il s'en fallut de beaucoup que le duc de Bouillon montrât dans ses paroles la même sincérité. A la premiere ouverture que lui fit sa majesté, il traita tout de calomnies inventées par des espions & des délateurs contre les grands du royaume, afin de se faire valoir, & de paroître du moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour exercer cet emploi. Il joignoit à ce reproche, qui attaquoit tacitement sa majesté, une application du passage du nouveau testament : qu'il est nécessaire que les scandales arrivent, & que malheur à ceux qui les causent ; passage qui auroit été plus juste contre Bouillon & ses partisans, en le prenant dans son sens naturel. Bouillon ne s'en tint pas-là, il continua en disant, qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu dire que les Catholiques, aussi-bien que les Protestans, se plaignoient qu'on les accabloit d'impôts, & que plus les richesses & le bonheur du roi alloient croissant, plus ils devenoient pauvres & misérables; qu'outre ces plaintes communes, il avoit oui dire en certain endroit aux Protestans, que leur sort étoit d'être regardés tôt ou tard com-

me la peſte & l'excrément de l'état ; qu'ils y feroient haïs, perſécutés, proſcrits, eux & leurs enfans ; qu'on les excluroit de tous les honneurs & de tous les emplois ; qu'enfin on ne ſe reposeroit qu'après qu'on les auroit exterminés ; que tous ces bruits ne ſe répandoient & ne prenoient tant de force, que parce que les perſonnes les plus qualifiées du royaume n'étant point admiſes au conſeil, où ſe décidoient les affaires, ſoit à l'égard des différentes religions, ſoit à l'égard des impôts, elles ne pouvoient inſtruire le peuple du motif des réſolutions qui s'y prenoient, ni le peuple croire autre choſe, ſinon qu'on en vouloit en effet à ſa liberté. 1602.

Il n'eſt pas douteux que le duc de Bouillon, en parlant ainſi, cherchoit à inſinuer au roi, que tous les bruits de révolte n'avoient point d'autres fondemens que les cris du peuple gémiſſant ſous le fardeau des impôts, & que ce feint mécontentement qu'il affectoit, lui ſervoit à dérober au roi la connoiſſance de ſes ſentimens ; mais tout ce qu'il y avoit d'aigre & de hardi dans ſes paroles, fait bien voir que ſa

mauvaiſe humeur ne put lui laiſſer paſ-
1602. ſer cette occaſion ſans décharger ſon fiel. Il ajoûta avec la même fineſſe & le même chagrin, qu'on avoit voulu lui perſuader à lui-même que ſa majeſté avoit entrepris d'abolir les priviléges de ſa Vicomté de Turenne, & acheter les droits de la maiſon de la Mark ſur Sedan, mais qu'à cela auſſi-bien qu'à tout le reſte, il s'étoit contenté de répondre, qu'il ſe tenoit aſſuré que le roi n'en feroit rien, à cauſe des obligations qu'il avoit eues de tout tems au corps des Réformés. Il finit en proteſtant au roi, que ſuppoſé que tout ce qu'on lui avoit rapporté de révoltes & d'attentats dans le royaume, fût auſſi vrai qu'il le croyoit faux, pour lui il ne s'étoit écarté en rien de ſon devoir.

Le roi diſſimulant au duc de Bouillon ce qu'il penſoit du diſcours qu'il venoit de lui tenir, lui fit une propoſition, ſur l'idée de celle que le duc d'Epernon lui avoit faite à lui même, par laquelle il s'attendoit bien à le jetter dans un grand embarras. Il dit au duc, qu'il étoit content de cette aſſurance, & qu'il ne lui reſteroit

plus aucune défiance, s'il avoit pour lui la même complaisance qu'avoit eue d'Epernon de ne point s'éloigner de la cour, tant que cette affaire dureroit; qu'au reste il ne le retiendroit pas près de sa personne, sans lui faire part de tous ses desseins, & sans l'appeller dans tous ses conseils, comme il avoit paru le souhaiter, afin qu'il vît par lui-même l'attention qu'il apportoit à soulager le peuple, & qu'il pût rendre aux Protestans comme aux Catholiques, un témoignage autentique de la pureté de ses intentions. Bouillon garda, en recevant ce coup, une présence d'esprit singuliére, il fit une exclamation de joye & d'admiration des sentimens que sa majesté lui témoignoit, il répondit sur le fond de la proposition, qu'il alloit se mettre en état d'y satisfaire, non seulement pour six mois, mais pour toute sa vie s'il étoit nécessaire, en faisant un voyage dans toutes ses maisons, afin que rien n'interrompît ensuite le long séjour qu'il comptoit faire à la cour. C'est ainsi qu'en paroissant faire tout ce que souhaitoit sa majesté, il se réserva pourtant de ne faire que ce qu'il vou-

1602.

droit lui-même, & qu'il ſçut la pré-
1602. venir adroitement ſur le départ ſubit auquel il ſe préparoit.

Henri comprit tout cela, c'eſt ce qui le fit réſoudre à aſſembler un conſeil ſecret pour délibérer ſur ce qu'il avoit à faire en cette conjonɛture. Il n'y eut d'appellés à ce conſeil, que MM. le comte de Soiſſons, le chancelier, Villeroi, Maiſſe & moi. On y entendit, avant toutes choſes, Deſcures, qui avoit été envoyé convier le maréchal de Biron, de la part de ſa majeſté, de venir à la cour, & dont le rapport fut tel, qu'il n'y eut qu'une voix ſur la détention de ce maréchal & du comte d'Auvergne, ſitôt qu'ils ſeroient arrivés. Le roi propoſa enſuite, s'il ne ſeroit pas à propos d'en faire autant des ducs de Bouillon & d'Epernon, pendant qu'ils étoient à la cour. Preſque tous les aſſiſtans furent encore de cet avis, & le plus diſtingué de la troupe ne le modifia que pour dire que Biron étoit le ſeul auquel il faudroit enſuite faire grace, parce que ne faiſant rien de lui même, on le rameneroit aiſément à la raiſon, lorſqu'on lui auroit ôté ceux dont la ſo-

Pierre Fougeuſe, ſieur Deſcures.

ciété le perdoit. Je remarque cet avis à cause de sa singularité. 1602.

Le mien fut totalement opposé. Je ne pus goûter qu'on arrêtât d'Epernon, ni même Bouillon. Si les soupçons tiennent lieu de preuves en ces matiéres, il falloit donc aussi arrêter tous ceux que La-Fin avoit chargés, & moi-même tout le premier, c'est ainsi que je m'expliquai. Qu'on suppose après cela qu'ils soient trouvés innocens, on manque par cette action précipitée les vrais coupables, Biron & d'Auvergne, qu'il étoit impossible d'arrêter au même moment, & dont la fuite ôtoit encore toute espérance de rien prouver contre les prisonniers. Le malheur est que criminels ou innocens, on ne pouvoit plus après cela se dispenser de les traiter comme réellement coupables, dans la crainte des effets où le ressentiment d'un outrage de si grand éclat étoit seul capable de les porter. Le roi se rendit à cette opinion, sépara le conseil, l'heure de dîner étant venue, & voulant m'entretenir seul sur ce qui venoit d'être agité, il me dit de dîner en soldat, & de le venir retrouver avant que tout le monde se fût rassemblé.

1602. Etant descendu dans la cour, où j'étois attendu par cette foule qui s'attache aux personnes en place, je vis venir à moi le duc d'Epernon, qui me dit avec la même assurance que je lui avois remarquée, que des conseils si longs & si secrets allarmoient une infinité de personnes, mais qu'il n'étoit pas de ce nombre, parce qu'il n'avoit rien à se reprocher. Je lui répondis qu'en ce cas il n'avoit en effet rien à craindre, le roi étant bien plus disposé à pardonner à de véritables coupables, qui avoueroient leurs fautes, qu'à punir sur un simple soupçon, ceux qui ne l'étoient pas. » Je vois, lui dis-» je, force gens qui s'éloignent de la » cour, mais ceux qui ont la conscien-» ce nette ne le doivent pas faire. Je » suis de ce nombre, reprit d'Epernon, » & je ne partirai point de la cour » tant que ces ombrages dureront. » Vous ne sçauriez mieux faire, mon-» sieur, lui répliquai-je, & je vous pro-» mets que je ferai valoir dans l'occa-» sion cette résolution que vous pre-» nez. «

En arrivant chez moi, je dis à mon maître d'hôtel qu'il retranchât tout

un ſervice, & qu'il me ſervît ce qu'il avoit de prêt. Nicolas (2) arriva, 1602. comme je me mettois à table. » Lavez promptement, lui dis je, ſans » l'avertir des ordres donnés à la cui- » ſine, & vous mettez à table. « Il fut bien ſurpris, lorſqu'après avoir bu deux coups, & mangé un morceau à la hâte, il vit que je demandois le fruit, & en même tems le cheval ſur lequel je devois monter pour retourner au château. Cet ordre ne lui plût pas, car il n'aimoit pas moins la bonne chére que la plaiſanterie. » Pardieu, Mon- » ſieur, me dit-il, je ne m'étonne pas » que vous paſſiez pour un des plus

(2) Simon Nicolas étoit un ſecrétaire du roi, » Poéte, di- » ſeur de bons mots, » vieux pécheur, dit » le Journal d'Hen- » ri IV. croyant en » Dieu par bénéfice » d'inventaire, & » qui n'en étoit que » mieux reçu dans » les compagnies, ſe- » lon l'humeur cor- » rompue de ce ſiécle » miſérable. Il mou- » rut deux ans après, » âgé de ſoixante-dix » ans. Comme on lui » parloit de Dieu, de » la mort & d'une vie » éternelle, il fit ré- » ponſe qu'il eût quit- » té volontiers ſa part » de Paradis pour » cinquante ans de » vie de plus. « *Journal d'Henri IV.*

1602. » habiles ſeigneurs de France, je ne » connois perſonne qui puiſſe boire » trois coups pendant votre dîner. Là, » là, Monſieur Nicolas, lui répondis- » je, ne laiſſez pas d'achever de dî- » ner, pour moi j'ai une affaire qui » m'appelle ailleurs.

Je rapportai à ſa majeſté les paroles que venoit de me dire le duc d'Epernon. Elle convint qu'il pouvoit bien ne s'être pas embarqué dans une affaire qu'il voyoit traiter par des perſonnes d'humeur & de religion ſi différentes, & où tant s'en faut qu'il y eût rien à gagner pour lui, il y riſquoit au contraire à ſe faire dépouiller de ſon bien & de ſes charges. D'Epernon avoit aſſez d'eſprit pour ſentir que le projet des ſéditieux n'avoit rien que de ruineux. « Ce n'eſt pas, ajoûtoit le » roi, qu'en ſon cœur il ne fût peut- » être bien aiſe que quelqu'un me tra- » verſât, afin que j'euſſe d'autant plus » affaire de lui; mais il ſçait par ſa » propre expérience, combien de pa- » reils deſſeins ſont ſujets à échouer. « Sa majeſté me chargea de l'entretenir dans ces diſpoſitions, & de faire encore un effort auprès des ducs de

Bouillon & de la Trémouille, pour les arrêter à la cour, mais d'attendre 1602.
pour cela qu'on fût arrivé à Poitiers, parce que jusqu'à ce tems-là il pouvoit lui venir des avis qui le détermineroient. Je m'y employai de tout mon pouvoir & en présence de MM. de la Nouë, de Constant, d'Aubigny & de Préaux, mais tout ce que je pus leur dire fut inutile.

Il se traita à la cour, pendant le séjour que firent leurs majestés à Blois, d'une autre affaire fort différente de celle-ci, dont le récit me met dans quelqu'embarras, parce qu'elle fit un assez grand éclat pour ne devoir pas être passée sous silence, & que d'un autre côté il ne m'est pas permis de la révéler ici, dans la crainte que j'ai de trahir le secret que j'ai voué au roi & à la reine, qui ne s'en sont ouverts qu'à moi seul, & qu'elle regarde personnellement. Le tempérament dont je vais me servir, est de ne rien rapporter au-delà de ce qui transpira au dehors, & vint à la connoissance du courtisan.

Il se répandit donc un bruit que le roi & la reine avoient eu un différend ensemble, ce qui fut confirmé, parce

1602.

Premier valet de chambre du roi.

qu'un jour le roi m'envoya chercher par Armagnac de ſi grand matin, qu'il étoit encore au lit auſſi-bien que la reine, & contre leur coutume, chacun dans leur appartement. On remarqua que j'avois fait pluſieurs allées & venues de l'un à l'autre, on ſçut que je m'étois mis trois ou quatre fois à genoux devant le roi & la reine, comme ſi j'avois eu une grande grace à obtenir d'eux. Comme rien n'échape en ces occaſions aux courtiſans curieux, ils tirerent chacun leurs conjectures de ce que parmi les noms du roi & de la reine, on avoit auſſi entendu prononcer ceux du duc & de la ducheſſe de Florence & de Mantouë, de Virgile Urſin, de Dom Joan, de Bellegarde, de Trainel, Vinti, Joannini, Conchini, la Léonor, Gondy, Catherine Selvage, avec celui de la marquiſe de Verneuil. D'autres perſonnes furent déſignées, diſoit on encore, ſous le nom myſtérieux de couleur de tanné. On chercha à faire parler mon épouſe, parce qu'on découvrit que Conchini, qui avoit ſouvent affaire à elle, & qui lui rendoit publiquement le même reſpect qu'un ſerviteur à ſa maîtreſſe, (il

l'appelloit même ſouvent de ce nom) étoit venu la chercher pluſieurs fois de la part de la reine, avec laquelle, tantôt ſeule, tantôt la Léonor avec elle, elle étoit demeurée ſecrettement enfermée pluſieurs après-dînées entieres. 1602.

Mais ce qui fournit le plus de matiere aux diſcours, c'eſt que dans le tems que la conteſtation étoit le plus échauffée, La-Varenne vint m'avertir un matin que le roi m'attendoit dans la nouvelle gallerie qu'il avoit fait bâtir à Blois, au-deſſus de celles qui regnent le long des jardins d'en-bas, c'eſt celle où l'on voit la repréſentation ſinguliere d'une biche avec le bois d'un cerf. On prit garde que ſa majeſté fit mettre en ſentinelle au bout de cette galerie, qui n'étoit pas encore fermée, deux Suiſſes qui ne ſçavoient pas un mot de françois, & que pendant deux heures & plus que nous y demeurâmes, on nous vit parler avec beaucoup d'action. On pouvoit malgré la diſtance entendre quelques-unes de nos paroles, dont on ne tira aucune lumiere. Il n'en fut pas de même de celles ci, qu'on entendit proférer à ſa majeſté

1602. en ſortant & qu'on recueillit ſoigneuſement. » Il n'en faut plus parler, je » me conduirai en tout par vos con» ſeils, afin qu'il ne me ſoit plus re» proché que je fais toutes choſes de » ma tête ; mais ſouvenez-vous que » peut être vous & moi nous en repen» tirons un jour : car il ne ſçauroit pleu» voir ſur moi, qu'il ne dégoutte ſur » vous. Je connois l'eſprit de ceux qui » s'en mêlent, ils ſeront cauſe de » beaucoup de mal. Je ne nie point » que la douceur & l'indulgence ne » ſoient fort louables ; mais vous ne » nierez pas auſſi que l'excès n'en ſoit » pernicieux «. On diſtingua auſſi ces paroles, que je répondis au roi, qu'à la vérité il y avoit de la prudence à prévoir & à prévenir les accidens fâcheux ; mais qu'il falloit auſſi ſe donner de garde de les avancer par des recherches trop curieuſes. C'eſt ſur ce fondement qu'on ſoupçonna que le roi avoit eu deſſein de ſe porter à quelque démarche violente contre certaines perſonnes de la maiſon & du conſeil de la reine. (3) Je ne puis en dire davantage.

(3) C'eſt dire la choſe aſſez clairement &

De Blois le roi vint à Poitiers. Il se montra ensuite dans le Limosin & la Guienne ; sa présence fut d'une si grande efficace, qu'il ne trouva nulle part d'opposition à ses volontés, pas même à l'établissement du sol pour livre (4). Il auroit pu après cela laisser subsister cet impôt, rien n'en auroit troublé la levée : mais content de la soumission de ses peuples, il prit ce moment pour 1602.

les autres mémoires de ce tems-là se rapportant tous à cette idée. on ne sçauroit presque douter que Henri IV n'eût pris la résolution non-seulement de purger la cour de ces délateurs, qui envenimoient l'esprit de la reine contre lui, mais encore de faire sentir un peu fortement à cette princesse son indiscrétion en cessant de la voir, & en l'obligeant de vivre loin de lui dans une de ses maisons, peut-être même en la renvoyant à Florence. On voit dans l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *p.* 9, que ce prince la menaça de l'un & de l'autre. M. de Rosny trouvoit apparemment ce second parti un peu trop violent, comme en effet il l'étoit, vu les circonstances.

(4) Le Septénaire dit que M. de Rosny fut envoyé par sa majesté pour ce sujet à la Rochelle, & que les Rochellois le chargerent de faire leurs représentations au roi pour la suppression de la pancarte ou tarif de cet impôt.

1602. le convertir d'abord en une menue ſubvention, & peu après pour le ſupprimer tout à-fait. L'édit de révocation porte que S. M. ne s'y eſt déterminée uniquement qu'à cauſe de cette obéiſſance de ſes ſujets. Henri ſatisfait du ſuccès de ſon voyage (5), reprit le chemin de Fontainebleau, où arriva peu de tems après lui le maréchal de Biron.

La conſternation que le voyage de S. M. avoit répandue parmi ſes créatures, lui fit connoître que ſes affaires n'étoient pas à beaucoup près auſſi avancées qu'il s'en étoit flatté, & lui fit prendre ce parti, dans lequel pluſieurs autres motifs le confirmoient. Son traité avec l'Eſpagne & la Savoye n'étoit pas encore au point qu'il pût en eſpérer inceſſamment le ſecours d'hommes & d'argent qui lui étoit néceſſaire. Une réſiſtance trop marquée aux volontés du roi pouvoit donner de ſa trahiſon

(5) » Durant ce » voyage de Poitiers, » dit le Septénaire, » qui dura près de » deux mois, la cour » ſembloit triſte, le » roi penſif, nul con- » ſeil ni d'affaires, » aucunes de juſtice, » ſinon à Blois ». Ce qui provenoit des chagrins publics & particuliers de Henri, dont il vient d'être fait mention,

les ſoupçons qu'il ne s'imaginoit pas qu'on eût déja conçus. Il pouvoit même arriver, ainſi que lui repréſentoit le baron de Lux ſon ami & ſon confident, que ſur des refus réïtérés de paroître devant le roi, ſa majeſté prendroit le parti de venir droit à lui à main armée, comme à un rebelle; ce qui ſeroit le coup mortel pour ce maréchal, qui n'étoit en état ni de ſe défendre, ni de l'attendre enfermé dans une place, toutes les ſiennes étant dépourvues de tout, principalement d'artillerie. 1602.

C'eſt une précaution que j'avois priſe en préparant ce coup à Biron quelques mois auparavant. Je lui avois fait entendre que toutes les piéces de canon qui étoient dans les places de Bourgogne, devoient néceſſairement être refondues & toutes les poudres rebattues. L'attention avec laquelle on voyoit que je veillois à tout ce qui regardoit ma charge de grand-maître, ſuffiſoit ſeule pour faire paſſer cette propoſition; mais pour ne point donner d'ombrage au maréchal, j'avois été le premier à lui propoſer de réparer ce vuide, en lui faiſant fournir abondam-

ment & en même tems de l'arſénal de
1602. Lyon, que je venois de remplir avec grand ſoin, tout ce qui lui étoit néceſſaire. Je conſentis que Biron envoyât des gens à lui juſqu'à Lyon, pour eſcorter les bateaux qui devoient être chargés des pieces que je lui envoyois, & qu'il ne fît partir les ſiennes que lorſque celles-ci arriveroient. Il ne ſçavoit pas que j'avois mis ſi bon ordre partout, que les bateaux de Lyon qui remontoient la Saone fort lentement, furent arrêtés en chemin, juſqu'à ce que ceux qui venoient de Bourgogne fuſſent ſortis des terres de ſa dépendance. Lorſque je vis les uns & les autres en ma diſpoſition, ceux de Lyon n'allerent pas plus loin.

Biron ne s'apperçut de la tromperie que je lui avois faite que lorſqu'il ne fut plus tems d'y remédier. Il s'emporta d'une étrange maniere contre moi, & ſe vanta ſi publiquement qu'il viendroit me poignarder, que le roi m'écrivit de ne marcher que bien eſcorté. J'avois encore placé, comme ſans deſſein, les logemens de la cavalerie légere ſur les paſſages du Loin; mais tout cela, que Biron ne prit peut-être

que pour une envie de le chagriner, ne fut pas capable de lui faire ouvrir les yeux. De Lux & lui ne tirerent d'autre conséquence de l'impossibilité où ils étoient de se défendre, sinon qu'il falloit en imposer au roi, jusqu'à ce qu'ils y eussent pourvu par le moyen de l'étranger. Descures & Jeannin agissoient avec eux de maniere à leur inspirer cette sécurité. La-Fin, de son côté, avoit assuré très-positivement à Biron (6) que non-seulement il ne l'avoit pas trahi; mais que n'ayant cherché à entretenir le roi que pour le sonder, il l'avoit trouvé fort loin de son but, ce qu'il lui confirma encore à Fontainebleau, où il dit en passant ces deux mots: Mon maître, courage, » & bon bec ». Le secret d'ailleurs avoit été si bien gardé de la part du conseil, qu'on n'avoit à la cour aucune idée de ce qui se tramoit contre Biron, & que d'Epernon sçachant qu'il arrivoit à Fontainebleau, envoya au- 1602.

(6) Le maréchal de Biron croyoit lui avoir vu jetter au feu le traité fait avec l'Espagne; mais La-Fin l'avoit trompé en ne brûlant, au lieu de ce traité, qu'un morceau de papier indifférent.

devant de lui lui faire les offres de service d'usage entre les grands (7); en
1602. quoi il commettoit une grande impru-

(7) Le duc d'Epernon ne s'est point défendu d'avoir rendu en cette occasion au maréchal de Biron tous les bons offices qu'il pouvoit attendre d'un ami. » Lorsqu'il » traita avec lui de » cette affaire, dit » l'historien de sa vie, » il ne le fit point en » termes ambigus, » comme les autres, » mais fort sérieuse- » ment. Il lui apprit la » trahison de La-Fin, » & lui en donna tou- » tes les preuves, & » l'exhorta à recourir » à la bonté du roi. » Voilà ce qui justifie » le duc d'Epernon. » Duplessis-Bossonnie- » re, gentil-homme » d'honneur, & fort » attaché au duc, qui » est celui qu'il envoya » au-devant du maré- » chal, étoit princi- » palement chargé de » le porter par toutes » sortes de motifs à » obtenir du roi le » pardon de sa faute. » Aussi ne put-on » jamais engager ce » gentilhomme, assu- » ré de son innocence, » & de celle de son » maître, à se retirer » dans les pays étran- » gers, après que le » roi, qui n'avoit pas » ignoré cette démar- » che, eut fait arrêter » le maréchal de Bi- » ron; en quoi il ren- » dit un grand service » au duc d'Epernon, » & il lui donna en- » suite un second con- » seil dont le duc se » trouva fort bien; » c'est d'avouer sincé- » rement à sa majes- » té cette démarche » auprès du maréchal, » & de lui dire en » même tems dans » quelle intention il » l'avoit faite ». Le même historien mêle dans ce détail quel-

dence, après ce qui s'étoit passé à Blois, comme il l'a avoué lui-même 1602.

ques traits qui découvrent le fond des sentimens du duc d'Epernon, & servent en même tems à faire connoître son caractere. » Le duc d'Epernon, dit-il, & Biron » étant allés de compagnie au Louvre, » pour faire leur cour » après-dîner; sa majesté avertie de leur » venue, se mit à la » fenêtre pour voir au » travers de la vitre » leur démarche & » leur contenance. Un » ami du duc d'Epernon, qui étoit auprès du roi, l'en fit » avertir, afin qu'il » composât ses actions.... Il fit tout » le contraire de ce » qu'on lui vouloit » persuader; & s'étant » confirmé de plus en » plus dans les témoignages qu'il recevoit de sa bonne » conscience, rempli » d'une juste & généreuse indignation de » voir sa fidélité soupçonnée, il marcha la » tête droite & les » yeux tournés vers la » fenêtre où il sçavoit » que le roi étoit appuyé. Le roi le remarqua & le fit remarquer à ceux qui » étoient près de lui... » Sa majesté fit ensuite » une partie à la paume. Le comte de » Soissons étoit avec le » roi contre le duc » d'Epernon & le maréchal. C'est à cette » partie que les historiens de ce tems-là » ont fait dire au duc » un bon mot parlant » au maréchal : qu'il » jouoit bien, mais » qu'il faisoit mal ses » parties, &c ». *Hist. de la vie du duc d'Epernon, ann. 1602, page 205 & suiv.*

bien des fois depuis ce tems-là.

1602. J'étois allé faire un tour à Moret lorsque Biron arriva à la cour. Le roi m'en donna avis par ce billet : » Mon ami, notre homme est venu ; il affecte beaucoup de retenue & de sagesse ; venez en diligence, afin que nous avisions à ce que nous avons à faire. Adieu, je vous aime bien ». Je revins aussi-tôt de toute la vîtesse de mon cheval, & je trouvai le roi qui se promenoit devant le pavillon où j'étois logé, avec Praslin (8), qu'il quitta pour venir à moi. Il me prit par la main, & m'apprit, en continuant à se promener, qu'il avoit essayé inutilement, par toutes sortes d'endroits, à arracher de Biron (9) l'aveu de sa faute,

(8) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, capitaine de la premiere compagnie des gardes, mort maréchal de France en 1626.

(9) » Le roi, ennuyé de ses rodomontades & de son opiniâtreté, le quitta, lui disant pour dernieres paroles : » Hé bien ! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron. Ce mot fut comme un éclair avant-coureur de la foudre qui l'alloit terrasser, le roi le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avoit honoré.... Le même jour, après

quoiqu'il cachât ſi mal tout ce qu'il avoit dans l'eſprit, qu'on le liſoit ſur ſon viſage. Sa majeſté me découvrit enſuite ſes plus ſecrets ſentimens par rapport au maréchal. Elle avoit encore pour lui toute ſon ancienne tendreſſe, & ne le regardoit qu'avec compaſſion. Elle auroit fort ſouhaité qu'on eût pu lui enſeigner des moyens, ſans rien riſquer, de ne point le traiter en criminel d'état ; c'eſt ce qui n'étoit pas fa- 1602.

» ſouper, le comte de » Soiſſons l'exhorta » encore de la part du » roi de lui confeſſer » la vérité, & conclut » ſa remontrance par » cette ſentence du Sa» ge : Monſieur, ſça» chez que le courroux » du roi eſt le meſſager » de la mort ». *Péréf. Ibid.* » Après le dîner, » dit le Septénaire, il » vint trouver le roi » qui faiſoit un tour » dans ſa grande ſalle, » lequel lui montrant » ſa ſtatue en relief, » triomphant au-deſ» ſus de ſes victoires, » lui dit : Hé bien, » mon couſin, ſi le roi » d'Eſpagne m'avoit » vu comme cela, » qu'en diroit-il ? Il » répondit au roi légé» rement : Sire, il ne » vous craindroit guè» re; ce qui fut noté de » tous les ſeigneurs » préſens. Et lors le roi » le regarda d'une œil» lade rigoureuſe, » dont il s'apperçut, » & ſoudain r'habil» lant ſon dire, il » ajouta : j'entends, » ſire, en cette ſtatue » que voilà, mais non » pas en cette perſon» ne ».

cile, du caractere dont on connoissoit
1602. Biron. S'il étoit dangereux de le laisser échapper lorsqu'il témoignoit ne se repentir de rien, il ne l'étoit guère moins de le relâcher sur sa bonne foi, aprés lui avoir témoigné qu'on avoit en main la preuve de sa trahison.

Le roi revint encore une derniere fois au parti que sa douceur naturelle lui avoit toujours dicté, de chercher à faire rentrer le maréchal de Biron en lui-même; & comme il n'avoit pu y réussir, il me chargea de l'entreprendre, & promit de m'avouer de tout ce que je pourrois dire à Biron pour l'entraîner aux pieds de S. M. pourvu cependant que je ne lui donnasse rien à connoître de ce qu'avoit dit La-Fin, afin de ne pas nuire au dessein de l'arrêter, auquel il faudroit bien revenir s'il persistoit dans son opiniâtreté. S'il s'ouvre à vous, » me dit Henri, sur la confiance que » vous chercherez à lui inspirer en ma » bonne volonté, assurez-le qu'il peut, » sans crainte, me venir trouver & m'a- » vouer tout. S'il ne me déguise rien, » je vous donne ma parole royale que » je lui pardonne de bon cœur «.

J'allai chercher le maréchal dans le

château, où je le trouvai dans la chambre de S. M. s'entretenant avec La-Curée au chevet du lit. J'étois suivi d'un assez grand nombre de personnes. Il entendit qu'on me faisoit place, & s'avança pour me saluer; ce qu'il fit très-froidement. Je crus devoir commencer par chercher à lui faire oublier le ressentiment que je sçavois qu'il avoit contre moi. » Hé! qu'est ceci, Mon- 1602.
» sieur, lui dis-je, en l'embrassant
» étroitement? Vous me saluez en sé-
» nateur, contre votre ordinaire: ho!
» il ne faut pas ainsi faire le froid; em-
» brassez-moi encore une fois, & allons
» causer ». Lorsque nous fumes assis au chevet du lit de sa majesté, & que personne ne put nous entendre. » Hé
» bien! Monsieur, lui dis-je, du ton
» que je crus le plus propre à le ga-
» gner, quel homme êtes-vous?
» Avez-vous salué le roi? quel ac-
» cueil vous a t il fait? que lui avez-
» vous dit? Vous le connoissez, il est
» libre & franc, & veut que l'on soit
» de même que lui. L'on m'a dit que
» vous avez fait le réservé avec lui;
» cela n'est point de saison, ni selon
» son humeur & la vôtre. Je suis votre

1602. » parent, votre ſerviteur & votre » ami; croyez mon conſeil, & vous » vous en trouverez bien. Dites-moi » librement ce que vous avez ſur le » cœur, & ſoyez ſûr que j'y apporterai » remède; ne craignez point que je » vous trompe ».

A tout cela Biron ſe contenta de répondre à la fin indifféremment : « J'ai » fait la révérence au roi avec tout le » reſpect que je lui dois. Je lui ai ré- » pondu ſur tout ce qu'il m'a demandé; » mais ce n'a été que des propos com- » muns & des queſtions générales; » auſſi n'avois-je rien davantage à lui » dire. Ah! monſieur, repris-je, ce » n'eſt pas là comme il faut en uſer avec » le roi. Vous connoiſſez la bonté de ſon » cœur; ouvrez lui le vôtre, & lui di- » tes tout, ou à moi, ſi vous l'aimez » mieux, & je vous réponds qu'avant » qu'il ſoit nuit, vous demeurerez con- » tens l'un de l'autre. Je n'ai rien à dire » au roi, répliqua le maréchal, ni à » vous de plus que j'ai fait; mais ſi ſa » majeſté a quelque défiance ou quel- » que mécontentement de moi, que » lui ou vous me le diſiez librement » ſur quoi que ce puiſſe être, & j'y ré-

» pondrai de même ». Ce qui fâche le
» plus le roi, lui dis-je dans l'envie 1602.
que j'avois de le ſauver, » ce ſont vos » froideurs; car d'autres particularités, » ajoutai je auſſi-tôt, il n'en ſçait point; » mais que votre conſcience vous ju- » ge vous-même, & conduiſez-vous » de la même maniere que ſi vous ſça- » viez que nous fuſſions informés de » tout ce que vous avez fait, dit & » penſé de plus ſecret; car je vous jure » ma foi que c'eſt le vrai moyen d'obte- » nir du roi tout ce que vous pouvez » deſirer. Je ne vous donne point d'au- » tre conſeil que celui que je prends or- » dinairement pour moi-même. S'il » m'eſt arrivé de faire quelque peccadil- » le, je m'en accuſe au roi comme d'un » grand péché, & c'eſt alors qu'il fait » tout ce que je veux. Hé pardieu, pour- » ſuivis-je avec vivacité, ſi vous me » voulez croire, vous & moi nous gou- » vernerons la cour & les affaires. Je » veux bien vous croire, répondit enco- » re Biron avec la même nonchalance; » mais je n'ai à confeſſer ni péché ni pec- » cadille; je ſens ma conſcience fort net- » te depuis ce que j'ai avoué au roi (10).

(10) » Il avoit négligé, dit M. de Péré-

1602. » à Lyon ». Je n'en avois peut-être déja que trop dit; je ne pus pourtant m'empêcher de lui faire encore plusieurs instances qu'il ne reçut pas mieux. Il se retira chez lui après cet entretien.

Le roi entra dans ce moment. Je lui redis, sans rien oublier, tout ce que je venois de dire à Biron & tout ce qu'il m'avoit répondu. » Vous avez » été un peu bien avant, me dit ce » prince, & même assez pour le mettre » en soupçon & faire qu'il s'en aille. » Entrez dans cette galerie, » ajouta sa majesté après quelques momens de réflexion sur l'aveuglement & l'opiniâtreté avec lesquels le maréchal de Biron couroit à sa perte, » & m'y attendez. Je veux parler à ma femme » & à vous ensemble, & qu'il n'y ait » personne que nous trois. ». Il revint en effet au bout de quelques instans avec la reine seule, & ayant fermé la porte de la galerie au vérou, il nous dit que l'obligation où il étoit comme roi & comme pere de veiller à la sûreté

» fixe, d'en prendre » aboli ion contre le » conseil que lui avoit » donné le duc d'E- » pernon, qui étoit » plus sage & plus avi- » sé que lui ».

de l'état menacé de retomber peut-être dans sa premiere misere, ne lui laissant d'autre parti à prendre que d'arrêter le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, il ne s'agissoit plus que de mettre en délibération la maniere dont on s'en assureroit, afin de ne pas manquer son coup (11). Le sentiment de sa majesté étoit qu'on attendît qu'ils fussent retirés chacun chez eux & couchés, & 1602.

(11) Il auroit été manqué, si le maréchal de Biron avoit profité des avis qu'on lui donna. » Un quidam lui porta une » petite lettre comme » il entroit chez le roi » après souper, sous » le nom de la comtesse de Roussy sa » sœur Et comme il » lui demanda de ses » nouvelles, voyant » qu'il ne répondoit » rien, il se douta que » c'étoit autre chose; » & l'ayant ouverte, » trouva qu'on l'avertissoit que s'il ne se » retiroit dans deux » heures, il seroit ar- » rêté. Soudain il la » montra à un des » siens, nommé de » Carbonnieres, qui » lui dit alors: Adieu, » monsieur, je vou- » drois avoir un coup » de poignard dans le » sein, & que vous » fussiez en Bourgo- » gne. A quoi il ré- » pondit: si j'y étois, » & que j'en dusse » avoir quatre, le roi » m'ayant mandé, j'y » viendrois. Quoi fait, » il entra en la cham- » bre du roi, où il » joua à la prime avec » la reine. Ainsi qu'il

1602. qu'alors on fit inveſtir leurs appartemens par des gens armés. Je propoſai qu'on les amusât l'un & l'autre dans le cabinet du roi bien avant dans la nuit, & qu'après que preſque tous les autres courtiſans en ſeroient ſortis, laſſés d'attendre l'heure du coucher de ſa majeſté, on les fît ſaiſir lorſqu'ils ſe retireroient. « Je ne vois point d'apparence à ce que vous dites, reprit » Henri, ſi je ne veux voir ma chambre » & mon cabinet remplis de ſang; » car ils ne manqueront pas de mettre » l'épée à la main, & de ſe défendre; » je ne veux point, ſi cela doit arriver, » que ce ſoit en ma préſence, ni dans » mon appartement, mais dans le leur ». Je trouvois qu'il étoit ſur-tout à propos d'éviter en cette occaſion la rumeur & l'éclat : mais Henri s'en tint toujours à ſa premiere idée. » Allez-vous-en chez » vous ſouper, me dit-il, en me congé-

» y jouoit, on apperçut » le ſieur de Mergé, » gentilhomme de » Bourgogne, qui lui » dit quelque choſe à » l'oreille, & ne l'entendant point, le » comte d'Auvergne » vint auſſi qui lui » donna de la main au » côté par deux fois, » & lui dit : Il ne fait » pas bon ici pour » nous ». *Septén. Ibid.*

» diant ; bottez-vous, & faites botter
» tous vos gens ſur les neuf heures ; 1602.
» faites tenir prêts vos chevaux & les
» leurs, & ſoyez-le vous même à par-
» tir au moment que je vous le man-
» derai ».

Je me retirai dans mon pavillon, où, après avoir donné mes ordres, conformément à ceux que je venois de recevoir de ſa majeſté, j'entrai dans mon cabinet, dont la commodité étoit que je pouvois voir de-là tout ce qui ſe faiſoit autour de l'appartement de Biron, qui étoit dans le pavillon oppoſé au mien. Je liſois & me promenois alternativement, ſans ceſſer de faire attention de ce côté-là, où je m'attendois à chaque moment de voir commencer une attaque, & de recevoir de nouveaux ordres du roi ſur ce que j'avois à faire. Neuf heures ſonnerent, dix & même onze, enfin minuit, ſans que je viſſe aucun mouvement. Pour-lors je ne doutai point que quelque contre-tems n'eût fait manquer le coup. » Je crains bien, dis-je en rentrant dans ma chambre, où tous mes domeſtiques, les uns en jouant ou s'entretenant, les autres en dormant,

1602. attendoient la ſcène qui ſe préparoit, » je crains bien que pour n'avoir pas » bien pris ſes meſures, on n'ait laiſſé » échapper des oiſeaux ſi aiſés à retenir, & qui ne ſe rattrapperont pas facilement. Qu'on aille brider mes » chevaux & charger mon bagage, » pendant que je m'en vais dans mon » cabinet écrire un mot ».

J'y fus bien encore une demi heure, après quoi j'entendis du bruit à la porte du pavillon du côté des grands jardins, & une voix qui cria : » Monſieur, le roi vous demande ». Je mis la tête à la fenêtre, & je reconnus La-Varenne, qui continuoit en diſant : » Monſieur, venez promptement, le » roi veut parler à vous, & vous envoyer à Paris donner ordre à tout, car » MM. de Biron & d'Auvergne ſont » arrêtés priſonniers. Et où ont ils été » pris, lui dis je? (12) Dans le cabinet » du roi, me répondit-il. Dieu ſoit » loué, repris je, que le roi ait ſuivi ce

(12) Vitry arrêta le maréchal de Biron en ſortant de l'antichambre du roi. » Monſieur, lui dit-» il, le roi m'a commandé de lui rendre » compte de votre » perſonne : baillez » votre épée. Tu te

» conseil ». Je courus vers l'appartement de sa majesté, qui me dit : « Nos gens » sont pris : montez à cheval ; allez » leur préparer leur logis à la Bastille. » Je les enverrai par bateau à la porte » de l'arsénal, qui est du côté de » l'eau ; faites-les y descendre, qu'il » ne s'y trouve personne, & les menez » où il faut, sans bruit, au travers de » vos cours & de vos jardins. Lorsque » vous aurez tout disposé de cette ma- » niere à l'arsénal, avant qu'ils y ar- » rivent, s'il se peut, ce qu'ils feront » peu de tems après vous, allez au » parlement & à l'hôtel-de-ville ; fai- 1602.

» railles, lui répondit » Biron. Monsieur, ré- » partit Vitry, le roi » me l'a commandé. » Hé ! je te prie, ré- » pliqua le maréchal, » que je parle au roi. » Non, Monsieur, re- » prit Vitry, le roi est » retiré... Praslin at- » tendoit pendant ce » tems-là le comte » d'Auvergne à la por- » te du château, & » lui dit : Monsieur, » demeurez, vous êtes » prisonnier du roi. » Moi, moi ! répondit » le comte d'Auver- » gne surpris : oui, » vous, monsieur, lui » dit Praslin, de par » le roi je vous ar- » rête : rendez l'épée. » Tiens, prends-la, » reprit d'Auvergne, » elle n'a jamais tué » que des sangliers : » si tu m'eusses averti » de ceci, il y a deux » heures que je serois » couché & endormi. »

» tes leur entendre ce qui s'est passé,
1602. » dites leur qu'ils en sçauront les raisons à mon arrivée, & qu'ils les trouveront justes ». Tout cela fut exécuté de point en point, & avec beaucoup de bonheur. Au moment que les prisonniers mettoient pied à terre à l'arsénal, ma femme accouchoit de celle de mes filles qui a porté le nom de mademoiselle de Sully.

Je confiai la garde des deux prisonniers à des soldats de la garde du roi, joints aux miens. Par les postes que je leur fis occuper, on peut dire qu'ils se gardoient encore en quelque maniere les uns les autres. Je fis placer outre cela un corps-de-garde sur le bastion qui répond aux fenêtres de la chambre des prisonniers, & un second sur les terrasses du donjon. De cette maniere il étoit impossible qu'ils se sauvassent, à moins que les anges ne s'en mêlassent. Ce sont les termes dans lesquels j'en écrivis au roi, dont les avis redoublés étoient ce qui me faisoit prendre tant de précautions. Il me mandoit peu de jours après la détention des deux prisonniers, qu'il étoit instruit qu'il y avoit un dessein formé

pour les faire évader, & que je veillaſſe avec ſoin, parce que j'en répondrois. Je conſentis d'en répondre, me fiant à la fidélité de mes ſoldats, qu'il auroit fallu corrompre tous juſqu'au dernier. Une autre fois le roi m'avertiſſoit que le complot formé pour la délivrance de Biron & d'Auvergne étoit en même-tems contre ma perſonne. Un bateau plein de ſoldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la riviere, & aborder à l'eſcalier de la porte de derriere de mon appartement qui eſt ſur la riviere, la faire ſauter par le pétard, en faire autant de la ſeconde, monter dans ma chambre en même tems, pendant que je ſerois encore au lit, & m'enlever en Franche-Comté avec des relais diſpoſés de dix en dix lieues, afin de me traiter par repréſailles, ainſi que Biron le ſeroit lui-même. Ce dernier avis, quoique ſi bien circonſtancié, ne me parut pas moins frivole que les autres. Je remerciai pourtant S. M. de ce qu'en me le donnant elle avoit la bonté de m'ordonner de veiller avec le dernier ſoin à ma conſervation, & de m'aſſurer que ſi l'entrepriſe concertée contre moi venoit

1602.

malheureusement à s'exécuter, elle ne
1602. balanceroit pas à donner, pour me racheter, les deux prisonniers; & s'il en étoit besoin, disoit-elle, des choses de bien plus grande valeur encore. Pour la satisfaire, je mis en faction à cette porte de derriere un autre petit corps-de garde.

Le premier président, le président de Blancmesnil (13), & les deux conseillers de Fleury & de Thurin furent nommés par le parlement pour interroger les accusés, que je fis amener pour cet effet dans le petit pavillon du milieu de la grande allée de l'arsénal. Comme il fut nécessaire qu'ils allassent ensuite subir l'interrogatoire en plein parlement, je fis préparer un bateau couvert, dans lequel ils furent menés & ramenés sans être vus de personne. Toute l'histoire de ce procès, & les particularités de l'événement que j'écris, ne sont ignorées de personne. Le public est informé que le maréchal de

(13) Achille de Harlay, premier président, Nicolas de Potier, sieur de Blancmesnil, président, Etienne de Fleury, doyen, Philibert de Thurin, conseiller en la grand'chambre.

Biron (14) ayant reconnu le lieutenant civil Miron au pied de l'échafaud, il l'avertit de se défier de La-Fin ; qu'il dit adieu à Rumigny le pere, en le priant de faire ses baise-mains à mademoiselle de Rumigny, qui étoit, dit-il, tout le présent qu'il avoit à lui faire, & plusieurs autres traits de cette nature. Les emportemens, les terreurs, la foiblesse & le peu de courage que témoigna, à l'heure de l'exécution, cet (15) homme qui avoit acquis la réputation d'intrépide dans les 1602.

(14) Le détail des choses qu'indique ici l'auteur, se trouve dans tous les historiens & dans plusieurs autres écrits.

(15) Tous ces mouvemens allerent jusqu'à l'aliénation d'esprit, & mirent bien en peine tous les assistans, l'exécuteur sur-tout, qui n'osoit montrer son épée, & qui cependant prit si bien son tems, en amusant le maréchal, qu'il lui fit voler la tête d'un seul coup, porté si prestement, qu'à peine le vit-on passer. Je ne puis m'empêcher de remarquer, à l'avantage des lettres, qu'autant que le maréchal de Biron le pere avoit de lecture & d'érudition, autant le fils en avoit peu. A peine sçavoit-il lire. Je prendrai dans la chronologie septénaire de quoi achever de faire connoître son caractere. L'auteur, après avoir

plus grands dangers de la guerre,
1602. ont fourni matiere à mille conversations,

remarqué qu'il avoit presque toutes les qualités nécessaires pour faire un grand homme de guerre, qu'il étoit brave, heureux, infatigable, sobre, tempérant, &c. dit ensuite : » Il étoit surtout ami de la vanité » & de la gloire ; même on l'a vu maintefois mépriser le » manger, se contenter de peu de chose, » pour repaître sa fantaisie de gloire & de » vanité. Il étoit hasardeux en guerre, » ambitieux outre mesure. Il devint tellement présomptueux, » qu'il crut que le roi » ni la France ne se » pouvoient passer de » lui. Il étoit aussi devenu si médisant, » qu'il parloit mal de » tous les princes . . . » On l'a vu souventefois se mocquer de la » messe & rire de ceux » de la religion prétendue réformée. Il » se raconte une infinité de traits de son » peu de religion . . . » Il se fioit fort au » dire des astrologues & devineurs ». L'auteur raconte ensuite l'aventure qui lui arriva en allant consulter, sous un nom supposé, le vieux astrologue la Brosse, le même dont M. de Sully parle si souvent dans ses mémoires. » Ce bon » homme, dit-il, qui » lors étoit dans une » petite guérite qui » lui servoit d'étude, » lui dit : Hé bien, » mon fils, je vous » dirai que je vois que » celui-là de qui est » cette géniture, parviendra à de grands » honneurs par son » industrie & vaillance

tions, & ne feront pas apparemment oubliés par les hiſtoriens. Pour moi je n'ai rien à apprendre de nouveau, excepté peut-être quelques faits qui me regardent perſonnellement. 1602.

Pendant qu'on inſtruiſoit le procès des deux criminels d'état, ils demanderent pluſieurs fois qu'on les fît parler à moi (16). Deux conſidérations

» ce militaire, & pourroit parvenir à être » roi ; mais il y a un » *caput algol* qui l'en » empêche. Et qu'eſt-» ce à dire, lui dit lors » le baron de Biron ? » Qu'eſt-ce à dire, dit » la Broſſe ? Mon en-» fant, ne me le de-» mandez pas. Non, » dit le baron, il faut » que je le ſçache. » Après toutes ces al-» tercations qui fu-» rent longues entre » eux, la Broſſe lui dit » finalement : mon en-» fant, c'eſt qu'il en » fera tant, qu'il aura » la tête tranchée. Sur » laquelle parole, le » baron de Biron le » commença à battre » cruellement, & » l'ayant laiſſé demi-» mort, deſcendit de » la guérite, empor-» tant la clef de la » porte, &c ». Tout eſt plein de prétendues prédictions ſemblables à celle-ci, qui lui furent faites, & auxquelles je ne crois pas qu'aucun homme de bon ſens puiſſe s'arrêter.

(16) » Il pria le ſieur » de Baranton, lieu-» tenant de M. de Praſ-» lin, d'aller de ſa part » trouver M. de Roſ-» ny, lui dire qu'il de-» ſiroit le voir, ſinon » qu'il le ſupplioit » d'intercéder pour ſa » vie envers le roi, &

1602. m'empêcherent de leur donner cette satisfaction : la premiere, parce qu'inutilement j'aurois essayé les prieres & les sollicitations en faveur de Biron, dont la mort importoit trop à la sûreté de l'état, & étoit trop irrévocablement résolue par S. M. pour qu'on pût de-

» qu'il l'attendoit de » lui; qu'il l'avoit tou- » jours honoré & trou- » vé son ami, & tel » que s'il l'eût cru, il » ne fût au lieu où il » étoit; qu'il y en » avoit de plus mé- » chans que lui; mais » qu'il étoit le plus » malheureux; qu'il » consentoit être mis » entre quatre murail- » les, lié de chaînes. » Bref, les supplica- » tions qu'il faisoit » rapporter par le Sr. » de Baranton, émû- » rent tellement M. & » madame de Rosny, » le Sr. Zamet & au- » tres, qui étoient-là, » qu'ayant tous les » larmes aux yeux, » nul ne pouvoit pro- » férer une parole. En- » fin le sieur de Rosny » dit : Je ne puis le » voir, ni intercéder » pour lui; c'est trop » tard, s'il m'eût cru, » il ne fût pas là; il de- » voit dire à S. M. la » vérité dès son arri- » vée à Fontainebleau; » pour ne l'avoir pas » dite, il lui a ôté le » moyen de lui don- » ner la vie, & à tous » ses amis de la de- » mander pour lui, » &c ». *Chronol. septénaire, année* 1602. Tout ce qui concerne cette affaire doit être lu dans l'historien Mathieu. *tom.* 2. *l.* 3. *p.* 482-534, où ce qui regarde le duc de Sully est rapporté conformément à nos mémoires.

mander ſa grace ; la ſeconde, qu'ayant été compris moi-même dans les dépoſitions de La-Fin, je ne voulus rien faire qui pût donner aux eſprits malins ou foibles, un ſoupçon, même éloigné, que j'avois cherché à ménager les deux priſonniers, ou que j'euſſe eu ſimplement beſoin de leur parler. J'ai voulu au contraire qu'on pensât que s'il étoit vrai que j'euſſe jamais eu la moindre liaiſon avec Biron, le refus que je fis de le voir, l'auroit déterminé à ne garder plus aucune meſure à l'égard d'un homme, que par pluſieurs autres motifs, il devoit déja dans cette ſuppoſition regarder comme un traître. Il reſpecta mon innocence ; & s'il parla de moi, comme il fit pluſieurs fois, ce ne fut que pour louer hautement les conſeils que je lui avois donnés, & s'accuſer de ne les avoir pas ſuivis. 1602.

Deffunctis, grand-prévôt de l'Iſle-de-France, recueillit ſur un papier tous les diſcours où mon nom avoit été prononcé par le maréchal de Biron ; & me le donna quelque tems après. C'eſt par là que j'appris que Biron, en ſortant de la chapelle, où il s'étoit confeſſé aux ſieurs Garnier & Maignan, doc-

1602. teurs de Sorbonne, demanda s'il n'y avoit là personne à M. de Rosny, & que comme on lui eut répondu qu'Arnaud le jeune y étoit, il l'appella & lui dit : » Monsieur Arnaud, je vous » prie de baiser les mains de ma part à » M. de Rosny, & de lui dire qu'il » perd aujourd'hui un des meilleurs & » des plus affectionnés amis, parens » & serviteurs qu'il eut. J'ai toujours » fait beaucoup d'état de son mérite & » de son amitié ». Ah! dit-il ensuite, en élevant sa voix, & en répandant tant de larmes, qu'il étoit obligé de tenir son visage couvert de son mouchoir, » si je l'eusse cru, je ne serois pas ici. » Je vous supplie de lui dire que je lui » recommande mes freres, particulie- » rement mon frere (17) Saint-Blan- » card, qui est son neveu, & qu'il fasse » donner à mon jeune frere une char- » ge chez M. le Dauphin. Qu'on leur » dise que si j'ai été méchant, ils n'en

(17) Jean de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard, avoit épousé mademoiselle de Saint-Geniès, niéce de M. de Sully. Le maréchal de Biron n'avoit point d'autres freres vivans. L'auteur comprend sans doute sous ce nom ses beaux-freres.

» ſoient pas moins gens de bien, &
» qu'ils ſervent toujours fidélement le roi; mais qu'ils ne viennent pas ſitôt à la cour, de peur qu'on ne leur faſſe quelque reproche à mon occaſion ». Biron dit une autre fois: « Ah! que c'eſt un bon & fidéle ſerviteur du roi & de l'état que M. de Roſny, & un ſage conſeiller d'état; & que le roi fait ſagement & prudemment de ſe ſervir de lui! car tant que S. M. s'en ſervira, les affaires de la France n'iront que bien; & ſi je l'euſſe cru, les miennes iroient bien ». En toute autre occaſion je me garderois bien d'inſérer dans ces mémoires de pareils diſcours à ma louange; mais j'ai cru qu'il ne m'étoit pas permis d'altérer tant ſoit peu le ſens des paroles du maréchal. J'ignorois ces témoignages publics d'eſtime qu'il me rendoit, lorſque je me joignis à tous ſes parens (18)

1602.

(18) Meſſieurs de Saint-Blancard, de la Force, le comte de Rouſſi, de Châteauneuf, de Thémines, de Salignac & de Saint-Angel allerent trois jours après la détention du maréchal de Biron ſe jetter aux pieds du roi, à Saint-Maur des Foſſés; mais ils ne purent obtenir que la grace dont l'auteur parle ici: Henri IV.

pour lui faire obtenir une grace, légere à la vérité, c'étoit de changer le lieu de l'exécution. En effet, au lieu de la place de Gréve que l'arrêt de mort portoit, le roi accorda que Biron fût décapité dans la cour de la Bastille.

1602. La cabale se trouva entiérement déconcertée par le coup qui lui enlevoit son chef. Lavardin, que S. M. avoit fait partir en même tems pour la Bourgogne, à la tête d'un corps de troupes, s'empara sans coup férir de toutes les places qui tenoient pour le maréchal de Biron, & manda au roi par Sénecé, que cette province étoit soumise. Ce gouvernement fut donné à M. le Dauphin, auquel M. le Grand servit de lieutenant. Henri ne porta pas plus loin les effets de sa justice; & excepté Fontenelles (19), qu'il crut devoir en-

les consola, en leur rapportant l'exemple du connétable de S. Paul allié à la maison de Bourbon, décapité pour un semblable crime, & du prince de Condé, qui l'eût été, sans la mort de François II, &c. *Mss. Bibliot. royal. vol.* 9129, dans lequel on voit aussi un recueil de piéces sur le procès du maréchal de Biron.

(19) Guy Eder de Beaumanoir, Baron de Fontenelles, étoit gentilhomme Breton.

core faire servir d'exemple, quoiqu'il ne parût pas à bien des gens être l'un des principaux coupables, il pardonna à tous les autres. Le nombre des complices étoit fort grand; & en examinant bien, quantité de personnes des plus considérables de la (20) cour s'y seroient trouvées impliquées assez avant. Je fortifiai de tout mon pouvoir le penchant que le roi marquoit avoir vers la douceur. Je prévins ceux que je sçavois bien avoir eu quelque part aux conseils de Biron; & je sçus si bien leur persuader qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre que d'aller se jetter aux

1602.

Il fut convaincu d'avoir voulu livrer le fort de Douarnenès aux Espagnols, traîné sur la claie, & rompu vif en place de Gréve. « Le roi, dit » M. de Péréfixe, en » considération de sa » maison qui est fort » illustre, accorda aux » parens, que dans » l'arrêt il ne seroit » point appellé de son » nom propre; mais » l'histoire ne l'a pu » taire ». M. de Thou, *livre* 128, en parle comme d'un brigand, qui avoit été employé en Bretagne par la Ligue.

(20) Selon Siri, il y eut quelque chose de plus que de simples soupçons contre le connétable de Montmorency, & même contre M. le duc de Montpensier. *Mém. second volume.* 1. *p.* 103.

pieds du roi, qu'il n'y en eut presque
1602. point qui ne priſſent ce parti. Le ſecret que je leur ai promis demande que leur nom ne paroiſſe point ici. Loin d'avoir eu ſujet de ſe repentir d'une démarche qui n'eût pour témoins que le roi & moi; ils durent bientôt s'appercevoir que ſa majeſté, non-ſeulement n'en gardoit aucun reſſentiment, mais encore qu'elle parut les en aimer plus tendrement. Hébert fut auſſi arrêté; c'étoit le ſecrétaire du parti, & celui qu'on ſçavoit avoir fait pluſieurs voyages à Milan & par toute l'Italie, au nom du maréchal de Biron. Je fus chargé d'interroger Hébert en préſence du comte d'Auvergne, & de recevoir ſes dépoſitions, le roi lui ayant promis ſa grace, à condition qu'il déclareroit avec ſincérité toutes les choſes dont il avoit connoiſſance. La principale, & qui donnoit une plus forte conviction de la perfidie de l'Eſpagne, étoit celle qui regardoit l'envoi de Roncas & d'Alphonſe Cazal, ſoit enſemble, ſoit ſéparément, pour apporter ou faire toucher à différentes fois des ſommes d'argent conſidérables au maréchal de Biron. Pour

convaincre Hébert que ſa majeſté ne cherchoit point à le ſurprendre, je commençai par mettre aux mains du comte d'Auvergne la lettre d'abolition ſignée du roi. 1602.

Le baron de Lux eut auſſi part à l'amniſtie. Il ſe trouva extrêmement embarraſſé, lorſqu'il eut appris l'emprisonnement de ſon ami, parce qu'il voyoit preſque un péril égal pour lui à vouloir ſortir du royaume, & à y demeurer. Il étoit dans cette perpléxité, lorſqu'il vit arriver la Plume, par lequel S. M. lui commanda de venir la trouver, en l'aſſurant de ſon pardon, s'il le méritoit par ſon obéiſſance & ſon repentir. De Lux encore plus allarmé qu'auparavant, parce qu'il ſentoit tout ce qu'il avoit à ſe reprocher, répondit pourtant qu'il étoit prêt à faire ce que S. M. exigeoit de lui, pourvu qu'elle l'aſſurât qu'il ne ſeroit pas expoſé à la honte d'aucun interrogatoire ni confrontation; qu'il ſeroit maintenu dans ſa charge (21); & qu'il lui ſeroit permis de ſe retirer de la cour après ſa dépoſition. Il craignoit qu'on ne le retînt,

(21) Il étoit gouverneur du château de Dijon & de la ville de Beaune.

1602. ſous prétexte qu'elle n'auroit pas été complette ou ſincere. Au défaut de lettre de ſa majeſté, de Lux parut être content d'une aſſurance de ma main, qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal.

Le roi ayant accordé au baron tout ce qu'il ſouhaitoit, il vint à Paris. Il rencontra S. M. qui alloit à la chaſſe; & ſe jettant à ſes pieds; il voulut commencer un grand diſcours. » Allez-vous-en voir M. de Roſny, lui dit Henri, en l'arrêtant court, parce qu'il n'avoit pas de tems à lui donner, » & » puis je parlerai à vous ». Cet ordre, le ton dont de Lux crut s'appercevoir qu'il étoit donné, & le lieu où on l'envoyoit, commencerent à l'inquiéter, de maniere qu'il fut tenté de prendre la fuite. Il vint pourtant à l'Arſenal, mais ſi effrayé, qu'au lieu d'écouter ce que je lui diſois, il portoit ſans ceſſe les yeux de tous côtés. Sa peur augmenta encore lorſqu'il vit les gardes de S. M. entrer en défilant dans la cour de l'Arſenal. Le roi les y avoit envoyés, parce qu'il comptoit repaſſer par-là au retour de la chaſſe. « Hé! » Monſieur, me dit de Lux, qui pour cette fois ſe crut perdu, » je ſuis veau

» ſur la parole du roi & la vôtre, ne
» me la voudriez vous pas tenir ? Pour- 1602.
» quoi dites-vous cela, Monſieur,
» lui demandai-je ? Oh ! Monſieur, me
» répondit il, les gardes que je vois
» ainſi entrer à la file me font juger
» que ce n'eſt pas le roi qui vient, &
» qu'ils ne peuvent être envoyés que
» pour moi ». Il me ſupplia, ſans me donner le tems de le détromper, qu'avant que de le reſſerrer, on le fît parler au roi, & promit très-ſincérement, je crois, de ne lui rien cacher. « Je vois bien depuis long-tems,
» lui dis-je, que vous avez l'eſprit
» fort agité ; mais n'ayez point peur ;
» je n'ai nul ordre de vous arrêter ;
» parlez librement au roi ; jurez-lui
» fidélité, & la lui gardez, & ne crai-
» gnez rien. Si le duc de Biron en
» avoit voulu faire autant, il ſeroit
» plein de vie ». On vint nous avertir en ce moment que le roi étoit au Louvre, & qu'il me demandoit. La chaſſe l'avoit mené ſi avant dans la nuit, qu'au lieu de venir à l'Arſenal, il avoit cru devoir s'en retourner droit au Louvre ; ce qui calma les frayeurs du Baron de Lux.

1602. Il entretint le lendemain ſa majeſté plus de quatre heures. Il ne donna pas lieu qu'on l'accusât de mauvaiſe diſcrétion; il chargea au contraire une quantité ſi prodigieuſe de perſonnes, que Henri étant bien aiſe de pouvoir trouver dans des accuſations ſi générales un prétexte pour n'en rien croire, & ſe tranquilliſer, n'en traita pas moins favorablement tous ces accuſés, qui étoient pour la plûpart ſans ceſſe à ſes côtés. Ce n'eſt pas qu'il ne put y en avoir beaucoup parmi eux, qui euſſent eu connoiſſance des mauvais deſſeins du maréchal de Biron. L'eſpérance de demeurer inconnus dans la foule, les détermina, malgré les avances & les promeſſes que je fis à tout le monde, à ne point s'accuſer eux mêmes. Il n'en fut pas de même de M. le connétable. Il avoit avec le duc de Biron je ne ſçais quelle liaiſon, que la prudence n'avoit aſſurément point formée. Comme j'étois perſuadé qu'elle ne s'étendoit pas plus loin que leurs perſonnes, je crus devoir juſtifier les ſentimens du connétable à ſa majeſté, qui ne pouvoit s'empêcher de le regarder de mauvais œil, malgré les aſſu-

rances que celui-ci lui avoit données de sa fidélité; & je puis dire que je ne contribuai pas peu à le faire rentrer dans les bonnes graces du roi. Quoiqu'il en soit, ce prince n'eut pas sujet de se repentir de l'indulgence dont il usa envers les uns & les autres (22), si l'on excepte le comte d'Auvergne, auquel il est tems de revenir. 1602.

La qualité du crime qui lui étoit commun avec le duc de Biron, & l'égalité de preuves fournies contre

(22) Il n'est pas certain que Henri IV n'ait point eu lieu de se repentir de cette indulgence. Sur le fait de l'assassinat de ce prince, il est resté bien des doutes dont l'éclaircissement devient de plus en plus difficile à faire ; mais en supposant, ce qui est très-vraisemblable, que le coup qui enleva Henri IV. ne partit en aucune maniere de la conspiration dont il est fait mention ici, on peut toujours croire que peut-être il ne seroit point arrivé, si elle avoit été poursuivie avec plus d'attention & de sévérité. En ce cas il faudroit convenir que Henri IV & M. de Rosny furent trompés par leur trop de facilité, & que le prince en fut la victime. Ce que l'auteur dit quatre lignes plus haut, de ceux qui se cacherent hardiment dans la foule, montre assez que l'esprit de révolte ne s'éteignit pas par la mort de son chef.

eux, leur préparoient selon les apparences un châtiment égal; cependant
1602. leur sort fut bien différent. Non-seulement le roi fit grace au comte de la vie, ce qu'il lui fit dire par le connétable, mais encore il lui adoucit beaucoup le séjour de sa prison. Il lui permit de s'accommoder avec le lieutenant de la Bastille pour sa table; il le déchargea de la dépense que faisoient les officiers & les soldats préposés à sa garde, & les réduisit ensuite à cinq, en y comprenant l'exempt. Ce fut moi qui lui représentai qu'un plus grand nombre étoit en effet inutile. Il n'y eut que la permission de se promener sur les terrasses, qu'il ne put obtenir d'abord. Je dis d'abord, car dans la suite on lui permit tout, jusqu'à ce qu'au bout de quelques mois on l'élargit entierement (23). On l'accoutuma si peu à être traité en criminel, que quand on lui rapporta que le roi lui laissoit la vie, il dit qu'il n'en fai-

(23) Au commencement d'Octobre. » Ce ne fut pas, dit » le Septénaire, sans » avoir bien purgé sa » conscience entre les » mains de MM. le » chancelier, de Sillery & de Rosny.

ſoit aucun cas, ſi on n'y joignoit la liberté. 1602.

Ceux qui applaudiſſent également à toutes les actions des rois, bonnes ou mauvaiſes, ne manqueront pas de raiſons pour juſtifier cette différence de conduite de Henri entre deux hommes également coupables, & diront, comme on le diſoit alors à la cour, que les ſervices que d'Auvergne pouvoit rendre dans la ſuite à ſa majeſté, en l'inſtruiſant de tout ce qui ſe trameroit dans le parti Eſpagnol contre la France, méritoient bien que le roi l'épargnât pour ſon propre intérêt. Pour moi, je ſuis trop ſincére pour ne pas convenir ici que ce prince n'a aucune louange de clémence à eſpérer de cette action, & que ſa paſſion pour la marquiſe de Verneuil, ſœur du comte d'Auvergne, fut le ſeul motif auquel celui-ci eut obligation de ſe voir ſi bien traité. Je me contentai alors de le penſer; & je fus deux ans ſans ouvrir la bouche ſur ce ſujet en parlant au roi, perſuadé que mes raiſons n'auroient rien pu alors contre les priéres & les larmes d'une maîtreſſe, & que la choſe faite, il ne ſert de rien

de rappeller les fautes. Ce ne fut qu'a-
1602. près que le comte d'Auvergne eut obligé son bienfaiteur par de nouvelles ingratitudes à reprendre contre lui les mêmes mesures, que j'en touchai quelque chose à sa majesté, encore m'y força-t-elle elle-même.

Un jour donc que la conversation rouloit entre nous deux sur ce chapitre, Henri, après m'avoir regardé quelque tems sans me rien dire, me dit enfin qu'il avoit toujours été fort surpris que je ne lui eusse jamais demandé les raisons qui l'avoient porté à conserver le comte d'Auvergne. Je lui répondis que j'avois cru devoir m'en tenir à mes propres conjectures sur ces motifs; que j'en trouvois deux principaux; mais que je n'avois eu garde de m'en expliquer à sa majesté, parce que je ne l'aurois peut être pu faire sans m'exposer à lui déplaire. Henri reprit aussi-tôt avec sa vivacité ordinaire, qu'il devinoit bien celui de ces motifs qui regardoit la marquise de Verneuil, & qu'il m'assuroit que ce motif seul n'auroit pas été suffisant pour lui faire faire grace au moins de la prison perpétuelle à

d'Auvergne; mais qu'il ignoroit abſolument le ſecond, à qui j'attribuois ſa délivrance; & il me preſſa de le lui dire, juſqu'à me l'ordonner plusieurs fois & très-expreſſément. Je lui avouai que j'avois penſé que ſa majeſté n'avoit garde de flétrir du dernier ſupplice un homme qui ſeroit toujours malgré lui l'oncle de ſes enfans, ſuppoſé qu'il en eût de madame de Verneuil. Henri me jura qu'il n'avoit pas porté ſa penſée juſques-là, quoique cette conſidération, s'il l'avoit faite, eût été très-puiſſante ſur ſon eſprit; & il voulut que je devinaſſe à mon tour la véritable raiſon qui lui avoit fait mettre d'Auvergne hors de priſon. Il me répéta encore que les prieres de ſa maîtreſſe, celles du connétable avec ſes trois filles, & de Ventadour, qui s'étoient jettés à ſes pieds, n'y avoient pas eu autant de part que je l'imaginois, toutes ces perſonnes s'étant contentées de lui demander la vie du coupable; il me déclara enfin après tout ce jeu, qu'il s'y étoit porté principalement par les grandes promeſſes que lui avoit faites d'Auvergne, & l'air de ſincérité dont il les avoit ac-

1602.

compagnées. Sur quoi il me fit le récit
1602. de ce qui s'étoit paſſé entre lui & d'Auvergne, lorſque celui-ci avoit demandé en grace qu'on le fît parler à ſa majeſté. Il me dit que le comte, après une infinité d'aſſurances de ſon repentir, & de proteſtations de ſa fidélité pour l'avenir, avoit promis, avec les ſermens les plus forts, que ſi ſa majeſté vouloit bien lui rendre la liberté, il lui révéleroit tout ce qui ſe paſſoit de plus ſecret dans le conſeil d'Eſpagne; qu'il n'étoit beſoin pour cela, que de paroître reprendre avec cette cour ſes premiers erremens; qu'il ſçauroit bien la tromper, & lui faire prendre pour vrai ce qui de ſa part ne ſeroit que feint; mais qu'il étoit néceſſaire, pour que ſa feinte ne lui attirât pas en Eſpagne le châtiment d'un traître, que ſa majeſté ne parlât à aucun de ſes miniſtres de ce qu'il lui diſoit alors, & qu'elle ne prît point d'ombrage elle-même de ſes voyages en Eſpagne, ni des paquets qu'il en recevroit.

Le roi ajouta, après ce récit, qu'il avoit eu de la peine à en croire d'Auvergne, & même à s'imaginer qu'il

voulût s'abaisser jusqu'à faire le métier d'espion & de traître ; mais qu'après que le comte l'eut rassuré sur tout cela, quoiqu'il l'en haït encore davantage, il s'étoit enfin déterminé à attendre l'effet de ses promesses, & à s'en servir pour tirer l'éclaircissement des démarches de l'Espagne, qu'on ne pouvoit avoir d'ailleurs ; que dans cette pensée, il avoit promis à d'Auvergne le secret, & tous les autres points qu'il lui avoit demandés.

1602.

Ce que je pus conclure de tout ce que me venoit de faire entendre le roi, est qu'il fut en toutes manieres trompé par le comte d'Auvergne ; ou plutôt, je le répete, abusé par sa propre foiblesse pour sa maîtresse : c'est cela seul qui lui fascina les yeux sur d'Auvergne, & qui après lui avoir déja fait accorder la grace de la vie pour le coupable, lui arracha encore celle de la liberté sur un fondement si frivole, qu'il ne feroit pas d'honneur à la prudence de Henri, si l'on s'en rapportoit à ce qu'il m'en dit. Ce n'est pas qu'on ne puisse mettre en question si le comte d'Auvergne avoit alors envie de tenir sa parole, & s'il ne redevint traître

à son prince, que parce qu'il se laissa
1602. séduire une seconde fois.

On ne sçauroit nier d'ailleurs qu'il ne fût fin, adroit, pénétrant, inventif & naturellement éloquent, qualités très-propres au personnage qu'il supposoit devoir jouer. Mais pour ne rien dire ici de son ambition, de son penchant à la débauche, de ses autres passions, il avoit dans le cœur un fond si naturel de méchanceté & de perfidie, qu'il étoit aisé de voir qu'il reviendroit à son premier caractère. Il y revint avec tant d'adresse, que le roi ne s'apperçut point quand il lui échappa, supposé qu'il ne lui ait pas échappé dès le premier moment. Il entretenoit souvent sa majesté du roi d'Espagne, & lui en disoit bien du mal, pour mieux jouer son rôle; mais ce qu'il en disoit, se réduisoit au fond à des choses de nulle conséquence, pendant qu'il instruisoit bien plus solidement le conseil d'Espagne de tout ce qu'il voyoit se passer dans celui de France. Il nous obligera encore à parler de lui dans la suite.

Le prince de Joinville (24), sur

(24) Claude de Lorraine, quatriéme fils

lequel Henri étendit auſſi ſes bontés, étoit un jeune homme d'un autre caractère. Il n'y a jamais rien eu de ſi léger, ni de ſi évaporé. Il ſe trouva engagé en mauvaiſe compagnie, où, pour être à la mode, & ſe donner l'air d'un homme d'importance, il falloit paroître avoir des correſpondances hors du royaume : c'en fut aſſez pour le gâter. Sur les avis qui furent donnés à ſa majeſté, qu'il faiſoit ſa brigue en Eſpagne, par le comte de Chamnite, gouverneur de Franche-Comté pour le roi d'Eſpagne, & l'un de ſes miniſtres, le roi le fit arrêter. Lorſqu'il ſe vit pris, il dit comme tous les autres, qu'il étoit prêt à tout déclarer, pourvu que ce fût au roi en perſonne, & moi préſent. J'étois parti la veille pour aller viſiter ma nouvelle acquiſition de Sully, & pour y faire tracer des bâtimens qui le rendiſſent plus logeable qu'il n'étoit alors. Je venois d'y arriver; & je m'étois mis à ſouper, parce qu'il étoit nuit, lorſque j'entendis le cornet du poſtillon de ſa majeſté. Je me doutai auſſi-tôt 1602.

d'Henri duc de Guiſe de Chevreuſe, & mort tué à Blois, depuis duc en 1657.

1602. que mon séjour à Sully n'alloit pas être long. Le billet qui me fut rendu de sa majesté ne contenoit qu'un simple ordre de me rendre auprès d'elle, sans autre explication. Je jugeai que l'affaire étoit importante & pressée ; de maniere que je partis le lendemain, de si grand matin, que je ne vis Sully qu'aux flambeaux. Lorsque je sçus de quoi il étoit question, je crus devoir intercéder pour un jeune homme sans expérience, & qui ne péchoit que par étourderie. Joinville amené devant nous deux, avoua tout ce qu'on voulut. Le roi le connut bientôt pour ce qu'il étoit; & le traitant comme il méritoit, il envoya chercher la duchesse de Guise sa mere & le duc de Guise son frere, auxquels il dit dans son cabinet : » Voilà l'enfant » prodigue en personne ; il s'est mis » dans la tête des folies ; je le traite » en enfant, & je lui pardonne pour » l'amour de vous & de M. de Rosny, qui m'en a prié à jointes mains; » mais c'est à condition que vous le » chapitrerez bien tous trois, & que » vous, mon neveu, dit-il en se » tournant vers le duc de Guise, « vous

» en répondrez à l'avenir. Je vous le
» donne en garde, afin de le rendre 1602.
» ſage, s'il y a moyen «.

Ce changement n'étoit pas facile à opérer dans un eſprit vif, indocile, & qui avoit déja pris ſon pli. On le laiſſa quelques mois en priſon, où il ſe mutina, tempêta, & promit par ennui de ſe bien comporter, ſi on le tiroit de là. Le roi y conſentit, & lui fit dire qu'il allât demeurer dans le château de Dampierre. Joinville ne ſe trouva guère mieux là que dans ſa priſon. Il fit repréſenter au roi qu'il ne pouvoit demeurer dans un château qui n'étoit point meublé. Le roi ſçavoit le contraire, malheureuſement pour lui, parce que la chaſſe l'ayant aſſez ſouvent mené de ce côté-là, & à Chevreuſe, qui en eſt proche, le concierge de ces maiſons étoit venu lui offrir des appartemens & des lits. Il ſe ſouvint même d'avoir couché à Chevreuſe, où il ſe trouva neuf ou dix lits de maître, & que madame de Guiſe lui avoit dit que Dampierre n'étoit pas moins bien meublé que Chevreuſe. Cela l'aigrit contre Joinville,

jusqu'à m'attirer un reproche de l'in-
1602. térêt que je prenois à toute cette maison, & un ordre de ne m'en plus mêler à l'avenir. Loin de révoquer la sentence, sa majesté y ajouta qu'elle vouloit qu'on entendît de nouveau le prisonnier avant de l'élargir. Le jeune homme retombé dans sa premiere peur, assura qu'il alloit faire une seconde confession encore plus exacte que la premiere ; mais comme il craignoit, disoit-il, que sa majesté ne fût en colère contre lui, il pria encore que ce fût à moi à qui on le fît parler.

Le duc de Bouillon n'avoit eu garde de revenir de ses terres, comme il l'avoit promis au roi. Ce prince jugea à propos de lui écrire, après qu'il eut fait arrêter le duc de Biron, afin de voir si Bouillon ne donneroit point en cette occasion quelques preuves de ses liaisons avec le prisonnier. Il lui mandoit que le maréchal de Biron avoit été convaincu de conspirer contre l'état, & qu'il lui en feroit voir les preuves, & lui en apprendroit les particularités la premiere fois qu'il viendroit à la cour : ce qu'il se contentoit de lui

insinuer

insinuer de cette maniere, sans y joindre d'ordre. Le duc de Bouillon connut d'abord le but de cette lettre, & y répondit en faisant partir à l'heure même un gentilhomme chargé de féliciter sa majesté du péril qu'elle disoit avoir évité, & d'une lettre pour moi. Il eut grand soin de n'y donner aucune prise sur lui, soit qu'il fût déja prévenu sur l'emprisonnement de son associé, ou qu'il sçût prendre promptement & habilement son parti. Il me mandoit que jamais surprise n'avoit été égale à la sienne, lorsqu'il avoit appris que l'état & la personne du roi avoient été en péril; que sa fidélité & son attention à se porter par tout où son devoir l'appelleroit, convaincroient sa majesté de plus en plus, qu'elle n'auroit jamais rien de semblable à craindre de sa part; qu'il attendoit les ordres du roi & mes bons conseils pour les suivre. C'est sur ce ton qu'étoit écrite la lettre toute entiere. Il n'avoit pu cependant s'empêcher de glisser un mot en faveur du coupable, mais d'une maniere si générale, qu'elle ne pouvoit lui préjudicier : c'est qu'en témoignant qu'il

1602.

souhaitoit que cet événement ne troublât point le repos de sa majesté, il
1602. ajoutoit ces mots : » & qu'il n'altérât » pas la douceur de son naturel «.

Lorsque je montrai cette lettre au roi, il crut qu'on pouvoit s'en servir pour engager Bouillon à venir le trouver. Il n'avoit osé se servir de son autorité pour le lui commander ; parce que, sur son refus, il se trouvoit comme forcé d'aller tirer raison de sa désobéissance par les armes, ce que sa majesté ne vouloit, ni ne devoit faire. Il me dit donc que puisque Bouillon me demandoit conseil sur ce qu'il avoit à faire dans cette conjoncture, je lui répondisse qu'il étoit vrai qu'on avoit fait entendre au roi qu'il n'avoit pas ignoré les menées du duc de Biron ; mais que cela lui devoit faire prendre encore plus fortement le parti de venir trouver sa majesté, soit pour lui faire connoître son innocence, soit pour obtenir le pardon de sa faute, en la lui avouant ; que je l'assurois que je lui donnois même ma parole, & s'il le falloit, me rendois caution qu'il seroit reçu du prince à bras ouverts,

bien loin qu'il eût rien à en appréhender. Comme Henri, en me parlant de la ſorte, n'ignoroit pas ma délicateſſe ſur ces ſortes de paroles qu'il me faiſoit porter, il me prévint de lui-même, & me dit qu'il me donnoit ſa parole royale que le duc de Bouillon ſeroit traité de la même maniere que je lui manderois ; & non content de cette promeſſe verbale, Henri m'en donna une par écrit en ces termes : » Je promets à M. de Roſny, » que ſi M. de Bouillon vient me » trouver ſur les lettres qu'il lui aura » écrites de ſa main, & ſur les aſſurances qu'il lui donnera & les promeſſes qu'il lui fera, je les obſerverai » toutes ſans y manquer, ou lui permettrai de ſe retirer librement où » bon lui ſemblera, ſans qu'en venant ni retournant, il lui ſoit fait » aucun déplaiſir ni empêchement ; » de quoi je donne ma foi & ma parole royale audit ſieur de Roſny. » Fait à Paris, ce 24 Juin 1602. 1602.

J'écrivis au duc de Bouillon ; & ſans lui donner connoiſſance de l'engagement que ſa majeſté venoit de prendre avec moi par rapport à lui,

1602. je le pressois dans les termes & par les motifs les plus forts, de venir se fixer auprès de la personne du roi. Bouillon reçut cette lettre à peu-près dans le même tems que la réponse verbale, que le roi lui fit faire par son député; & il prit occasion de ce que ce prince ne le pressoit plus lui-même de venir, de me répondre que les conseils que je lui donnois ne s'accordant pas avec les ordres de sa majesté, il n'avoit pu les suivre, quelqu'envie qu'il en eût, & qu'il s'étoit contenté d'envoyer, comme sa majesté le souhaitoit, une personne au rapport de laquelle on pouvoit ajouter foi comme au sien même. Cette personne étoit un gentilhomme nommé Rignac, qui vint en effet à la cour, au même-tems que la replique de Bouillon à ma réponse; & qu'il fallut défrayer, comme si son voyage eût été fort important, parce qu'il paroissoit être venu sur l'ordre de sa majesté. Pour le duc de Bouillon, au lieu de venir, il s'éloigna encore, & s'en alla à Castres.

Je ne m'étonne pas que mes raisons n'ayent eu en cette occasion aucun

pouvoir ſur ſon eſprit, moi qu'il regardoit comme ſon ennemi mortel ; 1602.
c'eſt ainſi qu'il s'en expliquoit publiquement, & le roi le ſçavoit bien, pour me l'avoir mandé lui-même dans une lettre du vingt-huit décembre de cette année. Je ne ſuis pas plus ſurpris de la conduite que Bouillon tenoit en tout cela avec ſa majeſté. Dès qu'il eut pu s'appercevoir, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'elle prenoit le parti de diſſimuler avec lui, il comprit qu'il lui étoit aiſé de jouer le roi & ſon conſeil ſans aucun riſque. Il ne s'agiſſoit que de (25) répondre toujours à l'extérieur par beaucoup de ſoumiſſion, ſans jamais rien faire de ce qu'on n'oſoit lui preſcrire formellement. Il ſe trouva bien de ce manége, & s'en ſervit long-tems. Il n'y avoit rien de ſi modeſte, ni de ſi ſoumis que la lettre

(25) Les lettres du duc de Bouillon au roi ſont rapportées dans le troiſiéme tome des mémoires d'état de Villeroi, *pag.* 158. & *ſuiv.* Voyez auſſi les raiſons dont ſe ſert l'hiſtorien de ſa vie, pour le juſtifier ſur l'accuſation d'avoir trempé dans la conſpiration du maréchal de Biron, ſur ſon refus de venir trouver le roi, ſur ſa fuite à Caſtres, &c. *l.* 5. *p.* 222. & *ſuiv.*

1602. qu'il écrivoit ſur ce ſujet à du Maurier, & qui des mains de ſa majeſté paſſa dans les miennes, pour être communiquée au chancelier & au duc d'Epernon, avec leſquels je traitois par ordre du roi cette affaire très-méthodiquement. Le roi s'y employoit lui-même tout entier, & voulut bien entretenir ſur le ſujet du duc de Bouillon, Conſtant & Saint-Aubin toute une après-dînée, mais auſſi inutilement.

Un jeu plus ſingulier encore, eſt celui que jouerent en cette rencontre le roi d'Eſpagne & le duc de Savoye. Toutes les puiſſances amies d'Henri, ſur-tout l'Angleterre & l'Ecoſſe, dont les ambaſſadeurs étoient encore à Paris, faiſant faire à ſa majeſté des complimens ſur le bonheur avec lequel elle avoit étouffé une auſſi dangereuſe conſpiration, Philippe & Charles-Emmanuel ſe montrerent des plus empreſſés. Je ne ſçais pas par quel motif, ſi ce n'eſt celui de la crainte, ils purent avoir recours à un manége auſſi groſſier. Henri fut plus ſincere avec eux. Il leur déclara qu'il étoit bien informé de la

part qu'ils avoient eue dans tout ce complot, dont ils imputerent tout le tort au compte de Fuentes aussi hardiment que s'il leur avoit été possible de faire croire que cet Espagnol eût pu agir avec le maréchal de Biron & les autres conjurés, de son propre mouvement. 1602.

Le roi étant venu à l'Arsenal quelques jours après l'exécution du maréchal de Biron, j'eus avec ce prince un entretien qui mérite bien d'être rapporté. » Vous voyez, me dit ce prince, en commençant par les réflexions qu'il lui étoit ordinaire de faire sur l'ingratitude de messieurs de Biron, d'Auvergne, de Bouillon, & de trois autres des plus distingués de la cour, auxquels il avoit pardonné, & qu'il nomma ; » vous voyez que ceux à qui » j'ai fait le plus de faveurs, sont ceux-» là même dont l'ambition, le capri-» ce & la cupidité m'ont fait le plus » souffrir «. Sur quoi il me fit observer que ces six personnes avoient reçu de lui, à différentes fois, des sommes plus considérables que les cinq rois ses prédécesseurs, en exceptant seulement Henri III, accu-

1602. sés d'être si prodigues, n'en avoient donné à leurs favoris. Henri ajouta, que pour fermer la bouche à ceux qui relevoient à tous propos les services de ces six messieurs, il falloit que je lui fisse un mémoire des gratifications qu'il leur avoit accordées depuis qu'ils le servoient; car il ne prétendoit y comprendre que ce qui étoit de pure libéralité, & non point ce que son secours & sa protection leur avoient mérité de biens en différentes occasions: telle est, par exemple, la principauté de Sedan, sur laquelle Bouillon lui avoit la double obligation de la lui avoir procurée, & ensuite assurée, comme on l'a vu ci devant, dans un pas assez embarrassant.

Le roi, qui n'avoit commencé ce propos, que pour le faire tomber sur mon propre chapitre, me dit qu'il n'avoit pas prétendu par ce discours, qui pouvoit avoir quelque rapport à la situation présente de ma fortune, me faire une leçon, parce qu'il sçavoit que j'étois assez fidéle pour n'en avoir pas besoin; cependant, qu'après avoir fait de mûres réflexions sur la maniere dont il devoit se comporter

avec moi, pour ne point s'expoſer à
voir affoiblir la confiance qu'il avoit 1602.
en moi, il croyoit devoir prendre deux précautions à mon égard, dans les bienfaits que méritoient mes ſervices & ma maiſon; ainſi le diſoit ce prince, l'un à l'égard des autres, & l'autre par rapport à moi-même; la premiere, que ces bienfaits ne fuſſent ni ſi prompts, ni ſi exceſſifs, qu'ils me rendiſſent l'objet de la haine publique, toujours diſpoſée à éclater contre les premiers miniſtres; & la ſeconde, que ces biens & ces honneurs fuſſent de nature, que ſi quelque jour, par le motif de la religion ou autrement, je devenois capable de m'écarter de mon devoir, ils ne me miſſent pas en état d'embarraſſer mon bienfaiteur même, ou de nuire après ſa mort à ſon ſucceſſeur, & de mettre l'état en danger. » En un mot, me dit ce prince, après m'avoir prévenu, que comme il alloit me parler ſans détour, il vouloit que je lui diſſe auſſi librement ma penſée, » je veux m'ôter à moi-même juſqu'au » moindre ſoupçon contre vous, afin » que rien n'altere mon amitié pour

1602. » vous. J'essuie tous les jours tant d'infidélités auxquelles je ne m'attendois point, que je sens que malgré moi elles me rendent défiant. Ne vous attendez donc pas que je vous rende maître de grandes villes & de fortes places, qui, avec votre crédit & votre capacité, vous missent en état de vous passer de moi, & de troubler un jour la tranquillité du royaume, quand bon vous sembleroit. Je ne veux point faire pour vous plus que ne doit faire pour un serviteur, quelque fidéle qu'il soit, un roi qui a soin de son honneur, de sa réputation, & du bien de ses peuples ».

Henri ajouta encore, avant que j'eusse eu le tems de lui répondre, qu'en attendant les occasions d'ajouter ce qui manquoit encore à ma fortune, il joignoit dès ce moment à mes gages & à mes pensions, qui ne suffisoient qu'aux dépenses de ma table & de ma maison, un extraordinaire de cinquante ou soixante mille livres tous les ans, afin que les unissant à mon propre revenu, je pusse en acquérir encore quelques terres, les

bâtir, les meubler & les embellir, & de plus, établir avantageuſement mes enfans, ſur leſquels ſa majeſté me dit avec beaucoup de bonté, qu'elle ſe réſervoit encore à me donner des marques de ſa bienveillance & de ſa libéralité. » J'ai d'autant moins de regret » à tout cela, pourſuivit-elle, que je » ſçais bien que vous ne dépenſerez » pas follement ces ſommes en feſtins, » en chiens, chevaux, oiſeaux & maî» treſſes «.

1602.

Pendant ce diſcours aſſez long de Henri, je m'étois ſenti agité de pluſieurs penſées différentes, qui me l'avoient fait écouter ſans rien dire. Les réflexions que je fis, me laiſſerent plus touché encore de ſa franchiſe & de ſa confiance, que mécontent d'une délicateſſe, que mille autres en ma place auroient peut-être trouvée exceſſive. Je répondis enfin, ce prince m'ayant encore ordonné de le faire avec toute la ſincérité dont j'étois capable, que quoique j'euſſe dès ce moment une entiere certitude que ni lui, ni ſes ſucceſſeurs, ni l'état n'auroient jamais rien à craindre de ma part de tout ce que ſa ſageſſe lui avoit fait envisager,

1602. je trouvois cependant moi même qu'elle n'alloit pas trop loin ; l'une des principales maximes du gouvernement, étant, ſelon moi, que le prince ne doit pas ſe livrer trop aveuglément à une ſeule perſonne, quelques ſervices qu'il en ait reçus ; parce qu'il eſt preſque impoſſible que perſonne réponde jamais de ſes diſpoſitions pour l'avenir. Qu'ainſi au lieu de me plaindre, je ne trouvois lieu dans tout ce que ſa majeſté venoit de me dire, qu'à admirer ſa prudence, & à la remercier de ce que ſes récompenſes, quelques bornes qu'elle y mît, ſurpaſſeroient toujours de beaucoup mon attente & mes ſervices.

Comme je ne pouvois douter que les inſinuations malignes des courtiſans jaloux de ma faveur, n'euſſent eu quelque part aux craintes que le roi venoit de témoigner à mon égard, je pris ce moment pour une explication ſur cet article, à laquelle je prévis dès ce moment qu'il ſeroit néceſſaire de revenir plus d'une fois. Je priai ſa majeſté qu'elle me permît de lui repréſenter qu'elle ne pouvoit, ſans injuſtice, ajouter foi aux rapports empoiſonnés

des délateurs, ſans avoir bien avéré mon tort auparavant, & ſans m'avoir entendu moi-même. Je l'aſſurai qu'elle me trouveroit d'une ſincérité à les avouer, qui méritoit ſeule qu'elle en usât ainſi avec moi, & qu'elle verroit que ce que mes ennemis me ſuppoſoient de vues criminelles, ſe réduiſoit au plus à un tort, dont je ne faiſois aucune difficulté de convenir en ce moment, & pour lequel j'avouois avoir beſoin de ſon indulgence; c'eſt lorſque dans l'impatience de l'obſtacle, ou du retardement que je voyois apporter à quelque diſpoſition que je jugeois néceſſaire, il m'échappoit quelque parole d'aigreur & de plainte contre la trop grande facilité du roi, dont mes envieux ne manquoient pas de tirer avantage contre moi, quoique la pureté de mes intentions fut facile à appercevoir dans l'action même qui ſervoit de fondement à la calomnie.

1602.

Ce que je diſois en ce tems-là au roi, je le dis aujourd'hui à mes lecteurs, & non point par un air de modeſtie affectée, qui me tienne lieu de juſtification. Je ſens que je n'en ai réellement aucun beſoin; mais parce que

1602. quelque irréprochable qu'ait été ma conduite, j'ai pourtant été obligé plus d'une fois de me juſtifier auprès du prince que j'ai ſervi. Si cet aveu n'empêche pas qu'on ne me rende toute la juſtice qui m'eſt due, il ne fera pas non plus juger moins favorablement de Henri, pour peu qu'on faſſe attention aux conjonctures & aux maximes du tems où nous avons vêcu l'un & l'autre. En tout tems il n'y a rien dont il ſoit ſi difficile de ſe défendre, que d'une calomnie travaillée de main de courtiſan. Quel effet ne devoit elle pas produire dans l'eſprit d'un prince qui ſe rappelloit mille exemples de trahiſon, d'infidélité & de déſobéiſſance, & preſque pas un de véritable attachement? Pour connoître le fond des ſentimens de Henri le Grand pour moi, je puis dire qu'il ne faut pas le conſidérer dans ces momens où le ſouvenir de tant d'ingratitudes, réveillé par d'adroites impoſtures, ouvroit ſon cœur comme malgré lui, au ſoupçon & à la défiance; mais lorſque revenu de l'impreſſion que lui cauſoient ces complots, dans leſquels on cherchoit à m'embarraſſer, il

me donnoit les marques les moins équivoques de ſa tendreſſe. Au reſte, qu'on juge comme on voudra de ces petites diſgraces que j'ai eu à eſſuyer pendant le cours de ce qu'on appellera ma gloire & mes proſpérités, & que tout autre auroit peut-être ſupprimées, pour ſe faire honneur d'avoir tourné à ſon gré tous les penchans de ſon maître; pour ne rien déguiſer ni ſupprimer ſur ce ſujet, il me ſuffit de la vérité & de l'inſtruction : l'une eſt mon guide, & l'autre mon objet. 1602.

Le duc de Luxembourg ayant eu cette année un procès au parlement, les avocats qui avoient plaidé ſa cauſe, furent aſſez hardis pour exiger quinze cens écus. Il en porta ſes plaintes au roi, qui enjoignit au parlement de donner un arrêt, par lequel le ſalaire des avocats fût réduit & taxé, eux obligés de donner quittance de l'argent qu'ils recevroient, & un récépiſſé de toutes les piéces qu'on leur auroit miſes aux mains, afin qu'on pût les contraindre à rendre celles qu'ils gardoient ordinairement juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſatisfaits. Il avoit toujours paru ſi néceſſaire de mettre un frein à la cupidité

1602. de ces messieurs, que les Etats avoient déja ordonné la même chose, sans qu'on y eût eu aucun égard. Le parlement accorda l'arrêt qu'on lui demandoit, mais les avocats, au lieu de s'y soumettre, allerent au nombre de trois ou quatre cens, remettre leurs chaperons au greffe, ce qui fut suivi d'une cessation d'audiences. Il se fit un murmure presque général dans Paris, sur-tout de la part des pédans & des badauts, deux misérables espéces dont cette ville abonde, & qui se croyant plus sages que le roi, le parlement, l'assemblée des pairs & les Etats, décidoient contre eux en faveur des avocats (26). Ceux-ci trouverent bientôt des partisans jusqu'à la cour, qui sçurent si bien grossir un mal très-peu considérable en soi, & d'un reméde très fa-

Ordonnance de Blois, art. 162.

(26) P. Mathieu, en rapportant cet incident, *t.* 2. *l.* 3. *p.* 478. semble aussi prendre le parti des avocats; ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient du sentiment du duc de Sully. Il proposera dans la suite de ces mémoires, des moyens de diminuer considérablement le nombre des procès; & c'est à cela en effet qu'on doit d'abord s'appliquer pour remédier aux abus dont il se plaint.

cile, que le roi, étourdi de leurs clameurs, commença à s'allarmer ſur les 1602.
conſéquences.

Pendant que cette affaire étoit encore en branle, un jour que S. M. s'en entretenoit dans ſon cabinet avec les courtiſans, & qu'elle rapportoit toutes les inſtances qui lui avoient été faites en faveur des avocats, » Pardieu! ſire, » je ne m'en étonne pas, dit Sigogne en élevant ſa voix, & de l'air d'un homme piqué, » ces gens-là montrent » bien qu'ils ne ſçavent à quoi s'occu- » per, puiſqu'ils ſe tourmentent tant » l'eſprit d'une choſe ſi frivole. Vous » diriez, à les entendre criailler, que » l'état ſeroit perdu, ſi on n'y voyoit » plus ces clabaudeurs; comme ſi le » royaume ſous Charlemagne & tant » de grands rois, pendant le regne deſ- » quels on n'entendoit parler ni d'a- » vocats, ni de procureurs, n'avoit » pas été auſſi floriſſant qu'il peut l'être » aujourd'hui, que nous ſommes man- » gés de cette vermine «. Sigogne apporta enſuite pour preuve, que l'établiſſement des avocats n'eſt pas fort ancien en France, le protocole de la chancellerie, dont la premiere lettre

est intitulée, *Lettre de grace à plaidoyer*
1602. *par procureur.* Et comme il vit qu'on l'écoutoit avec plaisir, il ajouta que cet art s'étoit établi à la ruine de la noblesse & du peuple, & au dépérissement du trafic & du labourage. » Il n'y a, » dit il, ni artisan, ni pasteur, ni la- » boureur, ni même simple manœu- » vrier qui ne soit plus utile que cette » fourmiliere de gens qui s'enrichis- » sent de nos folies & des rafinemens » qu'ils ont inventés pour étouffer la » vérité & renverser le bon droit & la » raison «. Si nous sommes si aveugles, continua-t-il avec une vivacité tout-à-fait plaisante, » que nous ne voulions, » & si malheureux que nous ne puis- » sions nous en passer tout à-fait, il » n'y a qu'à leur ordonner de se remet- » tre dans huit jours tout au plus tard, » à continuer leurs fonctions, aux con- » ditions portées par la cour, sous pei- » ne d'être obligés de retourner repren- » dre la boutique ou la charrue qu'ils » ont quittées, ou de s'en aller servir » l'état en Flandre un mousquet sur » l'épaule, & je vous réponds qu'on les » verra bientôt courir pour reprendre » ces magnifiques chaperons, comme

» vermine vers un tas de froment «. 1602.

Il n'y avoit personne dans la compagnie qui pût s'empêcher de rire de la saillie de Sigogne. Le roi s'en divertit le premier, & convint que ces raisons étoient bonnes; mais soit qu'il se fût laissé aller aux sollicitations (27), ou ébranler par la crainte de joindre encore ce nouveau trouble à ceux qui agitoient déja l'intérieur du royaume, ou, comme il s'en expliqua, qu'il se réservât à faire quelque jour sur cette matiere un réglement général, dans lequel non seulement les avocats, mais encore les procureurs, & tout le corps même de la justice, fussent com-

(27) Le tempérament que firent apporter dans cette affaire les gens du roi, qui sous-main favorisoient les avocats, fut que le roi renvoyât de nouvelles lettres au parlement, par lesquelles il étoit enjoint aux avocats de reprendre & continuer leurs fonctions, à condition pourtant d'obéir aux arrêts du parlement & à l'ordonnance des états; mais comme ces lettres leur permettoient en même-tems de faire les remontrances qu'ils croiront justes par rapport à l'exercice de leurs charges, & qu'on leur assura en particulier, qu'en attendant ils pouvoient agir comme auparavant, ils n'eurent aucune peine à s'y soumettre. *De Thou, l.* 128. *Sept. ann.* 1602.

pris, il consentit que pour cette fois
1602. l'arrêt demeurât sans effet; & c'est ainsi que se termina cette risible affaire, sur laquelle je renvoye pour les réflexions, au propre discours de Sigogne; aussi-bien demeura-t on persuadé dans le monde, que c'étoit moi qui l'avois fait parler (28).

Ce sujet amene à propos le grand pro-

(28) Le Journal de Henri IV. rapporte une petite histoire, qui trouvera sa place ici. Henri chassant du côté de Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il faisoit souvent, & vint seul à Creteil, qui est une lieue par-delà le pont de Charenton, sur l'heure de midi, & affamé comme un chasseur. Il entra dans l'hôtellerie, & demanda à l'hôtesse si elle avoit quelque chose à lui donner à dîner. Elle répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard. Elle ne le prenoit que pour un simple gentilhomme. Henri lui demanda pour qui donc étoit une broche de rôti qu'il voyoit au feu. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour des messieurs qui étoient en haut, & qu'elle croyoit être des procureurs. Le roi les envoya prier fort civilement de lui céder un morceau de ce rôt pour de l'argent, ou de lui donner place au bout de leur table, en payant son écot; ce qu'ils refuserent. Henri IV. envoya chercher secrettement Vitry & huit ou dix autres de sa trou-

cès intenté cette année par le tiers-état de Dauphiné contre le clergé & la noblesse, sur la maniere dont les impôts sont assis & répartis dans cette province. Je fus nommé pour en connoître avec treize autres commissaires choisis parmi les personnes les plus distinguées du royaume; mais il se passa six ans avant qu'il pût être vuidé, l'animosité des parties étant si grande, qu'on fut obligé de renvoyer une seconde fois informer sur les lieux. Je fis une plus prompte justice du nommé Jousseaume, receveur général des finances, qui avoit fait banqueroute & emporté les deniers royaux. Je le fis saisir à Milan où il s'étoit retiré, & attacher à une potence. Toute action capable d'entraîner avec soi la ruine d'une infinité de familles, ne peut être poursuivie trop sévérement. 1602.

pe, auxquels il dit de prendre ces procureurs, de les mener à Grosbois, & de les bien fouetter, pour leur apprendre à être une autrefois plus civils avec les gentilshommes. « Ce que » ledit sieur de Vitry » exécuta fort bien, & » promptement, dit » l'auteur, nonobstant toutes les raisons, prieres, supplications, remontrances & contredits de messieurs les » procureurs ».

1602. Le roi prit encore l'intérêt de ſes finances dans l'affaire des receveurs & tréſoriers généraux de Bourgogne. On leur avoit donné quelques aſſignations pour le payement des garniſons & ouvrages de fortifications, qu'ils n'avoient point acquittées par négligence ou malverſation. S. M. envoya, ſuivant mon conſeil, un commiſſaire honnête homme, qui commença par interdire ces employés, fit lui-même la charge de tréſorier, & commit quelqu'un à la recette générale. Tous les frais qui furent faits dans cette occaſion, furent pris ſur les gages de ces receveurs & tréſoriers, » afin, dit Henri, que je ne paye pas » la peine de la faute qu'ils font contre » mon ſervice & leur devoir «.

Je trouvai un reméde plus court & moins violent que les châtimens & les confiſcations, pour empêcher le tranſport des eſpéces d'or & d'argent hors du royaume; ce fut de les hauſſer. (29).

(29) L'écu d'or au ſoleil, qui valoit ſoixante ſols tournois, fut mis à ſoixante-cinq; l'écu d'or nommé l'écu piſtolet, de cinquante-huit ſols, à ſoixante-deux, & ainſi des autres eſpéces d'or. Le franc d'argent de 20 ſols, hauſſa d'un ſol qua-

Ne pouvant y avoir d'autre cauſe de cet abus, que la trop grande diſproportion entre la valeur de nos eſpéces d'or & d'argent, & celle de nos voiſins; j'é- 1602.

tre deniers, & le reſte à proportion. C'eſt au mois de Septembre que fut portée cette double ordonnance du ſurhauſſement des monnoies & du rétabliſſement du compte par livres. Car le compte par écus n'avoit lieu que depuis 25 ans, c'eſt-à-dire, depuis l'ordonnance de 1577, qui avoit aboli le compte par livres. Mathieu approuve fort ces deux opérations du duc de Sully, *tom.* 2, *l.* 3. *p.* 540. Le Blanc prétend au contraire, *p.* 351, 372, & *ſuiv.* qu'en dérogeant dans tous ſes points à cette fameuſe ordonnance de 1577, quelques fortes raiſons qu'on ait cru avoir, on fit un très-grand mal, ſoit dans la monnoie, parce que les eſpèces d'or & d'argent hauſſerent enſuite autant en ſept années ſeules, qu'elles avoient fait pendant les 75 années précédentes; ſoit dans le commerce, parce que les marchandiſes & denrées renchérirent à proportion. Le ſentiment de ce dernier me paroît appuyé ſur de meilleures raiſons. Le compte par écus avoit été établi en faveur de ceux qui avoient leur revenu en argent, de ceux qui le faiſoient valoir par la voie de conſtitution & autrement, de ceux qui vendoient à terme des effets, &c. L'ordonnance de 1577 aſſuroit les biens de ce nombre conſidérable de citoyens: & d'ailleurs

tablis en même tems dans le royaume
1602. le compte par livres, qui auparavant s'y faisoit par écus. Quelqu'un trouvera peut-être cette idée trop

si l'on avoit vu du désordre dans les monnoies, elle n'en étoit, ni pouvoit être la cause, mais uniquement l'état violent où les guerres civiles avoient réduit ce royaume.

Le duc de Sully imagina les deux opérations dont il est ici question, pour arrêter ces désordres, qui étoient, selon lui, la trop grande abondance des espèces étrangères qui prenoient la place des nôtres dans le commerce; en second lieu, le surhaussement des denrées; enfin le transport des espèces d'or & d'argent chez nos voisins. Il est également facile de lui faire voir que ses plaintes, à tous ses égards, ne portent sur rien, non plus que le reméde qu'il veut y apporter. Nous avons déja montré plus haut, en quel sens c'est un bien que cette quantité de monnoie étrangere qui abonde dans notre commerce; & si on pouvoit l'appeller un mal, l'augmentation de la valeur numéraire des espéces à laquelle il a recours, étoit plus propre à l'augmenter qu'à le faire cesser.

Pour ce qui est de l'enchérissement des denrées, la même augmentation ne pouvoit qu'y donner lieu encore davantage, & la raison pour y obvier, qu'il tire de la stipulation par livres, paroîtra à tout le

subtile;

ſubtile ; l'une & l'autre maniere de compter devant revenir au même. Je n'en juge pas ainſi, ſur l'expérience que je crois avoir faite, que l'habitude de nommer un écu, faute d'une dé- 1602.

monde très-inſuffiſante & même frivole. D'ailleurs il me ſemble, que l'enchériſſement des denrées ſuit comme un effet néceſſaire de la multiplication qui s'eſt faite en Europe des métaux d'or & d'argent depuis la découverte de l'Amérique. Pour que cela ne fût pas, il faudroit que nous nous interdiſſions tout commerce, non-ſeulement avec l'Eſpagne, dont les mines nous fourniſſent ces métaux, mais encore avec tous nos voiſins, chez leſquels ils circulent, auſſi-bien que chez nous. L'état où l'on ſe conduiroit ſuivant ce principe, feroit avec tous les autres états de l'Europe la même figure que faiſoit la république de Sparte avec les autres républiques de la Gréce. La ſeule attention qu'on doit avoir (& elle eſt d'une extrême conſéquence,) eſt que toutes les marchandiſes & denrées, & généralement tout ce qui fait partie du commerce, hauſſe en même tems & dans la même proportion. Si l'on enchérit le produit des manufactures, ſans enchérir le bled, par exemple, l'agriculture eſt négligée. Si l'on ne proportionne pas à l'un & à l'autre le ſalaire des journaliers, ils ne peuvent plus ſe nourrir & payer les impôts.

Quant au tranſport des eſpeces hors du

1602. nomination plus propre aux petits détails, porte insensiblement toutes les parties du commerce dans les ventes

royaume, qui paroît avoir été le principal objet du duc de Sully, il est vrai que l'augmentation de leur valeur numéraire pouvoit en quelque sorte le prévenir en anéantissant ou diminuant le profit des Billoneurs; & il y a apparence que ce fut cette seule raison qui le détermina. Les lumieres bornées de son siécle sur les finances, & plus encore sur le commerce, ne lui permirent point d'envisager qu'il détruisoit un abus léger par un beaucoup plus grand, ni de remonter jusqu'à la source du mal. Il auroit senti qu'il est tout naturel que l'avantage du commerce, & conséquemment la plus grande quantité d'or & d'argent, demeure à la nation qui aura mis toutes les autres dans la plus grande dépendance de ses richesses, soit naturelles, soit acquises, & que tant que la balance du commerce sera en faveur de quelqu'un de nos voisins, cette défense de transporter les matieres d'or & d'argent n'est ni juste ni pratiquable. Aujourd'hui que nous commençons à voir un peu plus clair sur cette matiere, il n'y a plus personne qui ne convienne que toutes ces opérations & toute cette façon de penser ne frappoient guere droit au but.

Quoique l'exigence des cas, qui est infinie, ne permette ni de tout prévenir, ni de tout assujettir à une seule régle, on peut

& dans les achats, au delà de leur vraie valeur. 1602.

dire cependant qu'il y a sur l'article de la monnoie & du commerce, deux maximes générales & très-simples, qu'on doit regarder comme invariables : c'est d'éviter avec le plus grand soin de toucher aux monnoies, & de travailler sans relâche à rendre le françois le plus laborieux, le plus industrieux & le plus œconome qu'il est possible.

Les fréquentes variations dans les monnoies portent des playes mortelles au commerce intérieur & étranger, par l'extinction de la confiance, le resserrement des bourses, les embarras & le désavantage du change, le renversement des fortunes, &c. Tout cela est palpable & connu. On peut y ajouter que le roi, qui paroît être le seul qui gagne à ces opérations, à bien examiner la chose, y perd toujours considérablement plus qu'il n'y gagne. Outre que l'insolvabilité de ses sujets est un mal qu'il partage toujours avec eux, & même dont il se sent plus long-tems qu'eux : toutes ses dépenses augmentent avec la monnoie, pour ne plus diminuer, lors même que ces espéces diminuent.

L'autre principe a encore moins besoin de preuve. Il semble que la nature a réservé à la France l'empire du commerce par l'avantage de sa situation, & par l'excellence de son terroir, qui met une grande partie de ses voisins dans la nécessité d'avoir recours à elle pour toutes les choses qui font les premiers

1602. Le commerce se trouva encore intéressé dans la nouvelle que le roi re-

& essentiels besoins de la vie. Il ne s'agit plus pour elle que de partager du moins également avec eux le commerce de toutes celles qui ne sont que de simple commodité, ou que le luxe a introduites en Europe. Si la consommation de celles-ci absorbe au-delà du produit des premieres, mal à propos nous plaindrions-nous de notre état : car prétendre empêcher le transport de nos matieres d'or & d'argent chez l'étranger, lorsque c'est nous qui redevons à cet étranger, c'est vouloir faire cesser l'effet sans ôter la cause ; mais appliquer les françois au commerce qui se fait par la mer, aux manufactures, aux arts, l'empêcher autant qu'il se peut de trop dépenser aux choses qui viennent de l'étranger, & qui ne sont que superflues, & d'un autre côté augmenter ses richesses propres, en animant la culture de ses terres : voilà ce qu'on appelle tirer parti du commerce.

Outre le Blanc & Mathieu, consultez sur le sujet de cette note, de Thou, *liv.* 129. le Grain, *liv.* 8. Péréfixe, & autres écrivains de ce temslà : mais seulement pour y chercher l'historique de ces opérations de finances & de commerce : car dans la vérité les raisonnemens de ces écrivains sur toute cette matiere ne sont guere satisfaisans. On pourroit dire d'eux ce que disoit le duc de Sully du

çut de plusieurs endroits du royaume, que ceux qui avoient été préposés 1602.

Parlement de Paris. » Ce sont des maîtres ès-arts qui tous » n'y entendent rien. *Mém. pour l'hist. de France.*

Comme M. de Sully ne revient plus à traiter les affaires de la monnoie, j'y suppléerai par les mêmes mémoires *tom.* 2. *p.* 275 *& suiv.* quoique cet écrivain paroisse ne pas même entendre l'état de la question, & qu'il parle peu avantageusement du roi & de son ministre. » En » ce tems, dit-il (& il parle de tous les mouvemens qui se firent à ce sujet en 1609), » fut mis sur le tapis » du conseil, & pro- » posé un nouvel édit » des monnoies, lesquelles on vouloit » décrier & changer, » c'est-à-dire, les af- » foiblir, & par même » moyen ruiner le » peuple. Chacun en » murmuroit; le roi » seul pour avoir son » compte, en rioit & » se mocquoit de tout » le monde, même de » ses officiers, & de » leurs remontrances, » comme il fit du pre- » mier président des » monnoies (Guillau- » me le Clerc), lequel » s'étant troublé en sa » harangue, ayant été » deux fois interrom- » pu par sa majesté; le » roi se prenant à rire » le fit demeurer au » beau milieu de sa » harangue: ce que sa » majesté voyant, lui » dit, continuez M. » le président: car ce » que je ris n'est pas » que je me moque de » vous, mais c'est que » mon cousin le comte » de Soissons, qui est » près de moi, me » disoit qu'il sentoit

1602. pour y chercher des Miniéres d'or & d'argent, en avoient trouvé de fort

» l'épaule de mouton. » Laquelle recharge » lui ôta tout-à-fait » la parole. Et le roi se » prenant à rire s'en » alla & le laissa là. » Un Périgourdin, » lequel étoit un des » principaux qui avoit » donné au roi l'in- » vention de cet édit, » en pressoit fort l'e- » xécution. Le roi qui » connoissoit bien l'i- » niquité de l'édit, se » voyant continuelle- » ment occupé de ce » rustre de partisan, » lui demanda enfin » de quel pays il étoit: » je suis de Périgord, » répondit ce vilain. » Ventresaintgris, ré- » partit sa majesté, je » m'en suis toujours » douté : car en ce » pays-là ce sont tous » faux monnoyeurs.... » Le samedi 5 Septem- » bre, la cour assem- » blée sur l'édit des » monnoyes, le rejet- » ta tout-à-fait : *Nec* » *debemus, nec possu-* » *mus*, conclurent-ils » tous d'une même » voix. MM. des Mon- » noyes y furent man- » dés, entre lesquels un » de la religion, nom- » mé Bizeul, triompha » de parler, & opina » fort librement; dont » il fut grandement » loué. M. le premier » président dit, *Non* » *in parabolis iste lo-* » *cutus est nobis*... Est » à noter qu'aussi-tôt » que messieurs de la » monnoye furent en- » trés dans la cham- » bre, le premier pré- » sident leur dit, » seyez-vous, & vous » couvrez, puis vous » parlerez... Le mardi » 8. sur le soir, M. de » Sully alla voir le pre- » mier président, pour » le prier d'induire la » cour à passer les

abondantes (30). Le bruit en fut répandu à la cour avec tant d'apparences 1602.

» édits; sur quoi il le » trouva inflexible. Et » comme le président » lui en remontroit » l'injustice, M. de » Sully lui répondit : » le roi ne doit estimer » injuste ce qui accommode ses affaires... » Le mardi 15 Septembre, le roi envoya ses lettres-patentes à la cour » pour prolonger encore le parlement » de huit jours, pendant lequel tems il » leur étoit enjoint de » vaquer à la vérification des édits, deux » desquels étoient » comme révoqués, » & des autres on espéroit qu'ils iroient » à vau-l'eau, &c. »

(30) Le Septénaire nomme ainsi les endroits où furent trouvées ces mines de toutes espéces. » És » Monts-Pyrenées, » des mines de talc & » de cuivre, avec » quelques mines d'or » & d'argent; aux » montagnes de Foix, » des mines de geais » & de pierres précieuses : jusques aux » escarboucles, rarement. És terres de » Gévaudan & ès Sévennes, mines de » plomb & d'étain; » en celles de Carcassonne, mines d'argent; en celles d'Auvergne, mines de » fer; en Lyonnois » près le village Saint-Martin, celles d'or » & d'argent; en Normandie, d'argent & » fort bon étain; à Annonay en Vivarais, » mines de plomb; en » la Brie & Picardie, » mines de Marcassites » d'or & d'argent ». Quelques-unes de ces mines, mais sur-tout celles d'or & d'argent,

de certitude, que chacun se figurant
1602. la direction de ce nouveau travail, comme une source de richesses immenses, il n'y eut presque personne qui n'employât tout son crédit pour se la faire accorder. Monsieur Le-Grand en obtint la surintendance, & Béringhen le contrôle général; ce qui fit dire à la Regnardiere, Bouffon aussi mordant que plaisant, qu'il ne pouvoit être fait un choix plus heureux pour la direction des mines, que celui d'un homme qui étoit lui-même un composé de mines. La culture de la soie, sur laquelle j'aurai plus d'occasion de parler l'année suivante, peut trouver son commencement en France dans cette année: il y eut même un édit porté pour la plantation des Mûriers.

De tous ces différens édits, aucun ne fit tant de bruit que celui qui fut donné contre les duels. (31). Sa majesté

sont d'un travail si pénible & en même tems si infructueux, que M. de Thou avoit raison de dissuader dès ce tems-là de s'y attacher. *liv.* 129.

(31) Cet édit où le duel est déclaré crime de lèze-majesté, fut rendu à Blois au mois de Juin. Il est très-sévere. C'est cet édit qui a attribué le premier

s'y porta jusqu'à ordonner la peine de mort contre les coupables, en quoi elle ne suivit pas mon avis. J'ai assez donné à connoître ce que je pense de ce cruel & barbare abus, pour n'être pas accusé d'avoir cherché à le tolérer : c'est que je prévoyois au contraire que l'excès de sévérité dans les moyens, seroit cela même d'où naîtroit le principal obstacle à l'exécution. Lorsqu'il s'agit de manifester la volonté du souverain à ses sujets, je trouve qu'il n'y a rien de si important que de bien examiner si la chose défendue est de nature que le risque de la vie soit capable d'arrêter la désobéissance, parce qu'autrement je crois que les moyens extrêmes sont alors bien au dessous de la simple perte de l'honneur, ou même d'une amende pécuniaire un peu forte. Si on fait une sérieuse attention au duel, on trouvera

1602.

au connétable & aux maréchaux de France le pouvoir de défendre les voies de fait, & d'ordonner sur la réparation de l'injure, ce que le parlement restreignit en le vérifiant, aux seules entreprises réputées intéresser le point d'honneur, & en excepta tous autres crimes, délits, voies de fait, &c. M. de Sully reviendra dans ces mémoires à traiter plus au long la matiere du duel.

1602. qu'il eſt de cette nature, parce que ne regardant pour l'ordinaire que des perſonnes de qualité, ſouvent même de la premiere diſtinction, dont les ſollicitations ſont d'autant plus vives & plus efficaces, que la peine dont on eſt menacé eſt grande & infamante, il eſt indubitable qu'il s'accordera beaucoup d'abolitions, dont l'exemple & l'eſpérance ſuffiſent de reſte pour encourager à déſobéir aux loix. Souvent les peines qui ſont le plus d'impreſſion, ſont celles pour leſquelles on n'oſe ou l'on ne peut demander grace.

Outre les ambaſſades dont j'ai parlé au commencement de cette année, le roi en reçut une très-ſolemnelle des treize cantons Suiſſes. Quarante-deux députés de cette nation vinrent à Paris pour le renouvellement d'alliance (32), qui avoit été le ſujet du voyage du maréchal de Biron dans ces cantons. Je fus nommé avec Sillery, de Vic & Caumartin pour traiter avec eux, ce

(32) Voyez toutes les cérémonies d'entrée, d'audience, de preſtation de ſerment, &c. qui furent obſervées en cette occaſion dans *le Septénaire. An. 1602. Matthieu, tom. 2. liv. 3. p. 471, &c.*

que je ne fis pas aſſidument, à cauſe de mes occupations. Je me contentois d'être exactement informé par Sillery de ce qui ſe paſſoit dans leurs aſſemblées. La ſeule difficulté que je fis naître, fut que ſur les trois millions qu'on leur accorda, outre les quarante mille écus, à quoi fut portée leur penſion ordinaire, j'aurois du moins ſouhaité qu'on défalquât quelques ſommes acquittées à leur décharge pendant la campagne de Savoye, & dans quelques autres occaſions. Du reſte faire grande chere à ces meſſieurs-là, & boire largement avec eux, a été de tout tems une des parties eſſentielles de leur réception. Le roi leur fit préſent de chaînes & de médailles d'or. Il renvoya de même comblé de préſens le Camérier du Pape, qui vint viſiter le roi de la part de Sa Sainteté. Il donna ſon conſentement à l'alliance que la république de Veniſe fit avec les ligues des Griſons contre l'Eſpagne. 1602.

Les armemens & autres préparatifs conſidérables qu'on voyoit faire à cette couronne pour l'année ſuivante, tenoient toujours le conſeil de France extrêmement attentif, & furent cauſe

1602. que Henri, dont le principe a toujours été que la seule puissance militaire rend un état florissant, non-seulement rejetta la proposition que je lui fis de réformer une partie de ses troupes, & sur-tout de diminuer les compagnies de ses gardes de douze ou quinze cens hommes, mais encore qu'il prît la résolution de faire une nouvelle levée de six mille Suisses, que j'obtins à grande peine qu'on différât jusqu'au mois de Septembre. Il veilla plus exactement qu'auparavant au payement de ses gens de guerre, & j'eus obligation à M. le connétable d'avoir sollicité fortement pour celui de ma compagnie de Gendarmes. Enfin il se détermina encore à faire le voyage de Calais; c'est le plus considérable de tous ceux que sa majesté fit cette année, après celui qu'elle avoit fait dans les Provinces.

Henri prit sa route par (33) Verneuil sur la fin du mois d'Août, laissant la reine son épouse dans le même état que l'année précédente, lorsqu'il fit

(33) Verneuil près de Senlis, château qu'il avoit donné à mademoiselle d'Entragues, sa maîtresse, & d'où elle prit le nom de marquise de Verneuil.

le même voyage, c'eſt-à-dire, fort avancée dans ſa groſſeſſe, puiſqu'elle accoucha de madame ſa fille aînée dans le mois de Novembre (34). Auſſi ne me recommanda t-il rien tant que de me rendre aſſidu auprès d'elle pour lui faire goûter ce voyage, & lui procurer tous les divertiſſemens propres à la déſennuyer pendant les premiers jours de ſon abſence. Il ne m'écrivit point pendant ſa route, ſans s'informer de l'état de la ſanté de cette princeſſe, & de la maniere dont elle paſſoit le tems. On peut dire qu'il n'oublioit rien du côté des égards & de la circonſpection de ce qui étoit capable de lui faire oublier les ſujets de chagrin qu'elle recevoit de ſes galanteries; je crois que la légitimation du fils que ce prince avoit eu de la marquiſe de (35) Verneuil, qui fut faite en ce tems là, ne fut pas un des moins ſenſibles à la reine. Henri fut obligé de s'arrêter à 1602.

(34) Eliſabeth de France, née le 22 Novembre 1602, & mariée à Philippe IV. roi d'Eſpagne en 1615.

(35) Henri de Bourbon, duc de Verneuil: il fut d'abord évêque de Metz, & ſe maria enſuite à Charlotte Séguier.

1602. Monceaux, ayant gagné la fiévre à se refroidir en se promenant la nuit, & à voir travailler ses maçons. Le remède dont il se servit pour s'en guérir, fut d'aller à la chasse le lendemain. Lorsque je lui eus mandé à Boulogne que les choses étoient de la part de la reine dans la situation où il les souhaitoit, il m'écrivit de l'aller trouver en cette ville avec le président Jeannin, dont il comptoit avoir besoin.

C'est de cet endroit que sa majesté fut témoin d'une partie des événemens & des exploits de la campagne entre les Espagnols & les Flamands, sans vouloir désarmer, quelqu'assurance que lui fît donner le roi d'Espagne, jusqu'à ce qu'il eût vu quelle face prendroient les affaires des Pays-Bas. Elles y continuerent sur le même pied que l'année précédente. Le siége d'Ostende fut poursuivi avec plus de vigueur du côté des assiégés que des assiégeans. Le prince Maurice de Nassau après être demeuré quelque tems à Berg, incertain de ce qu'il devoit entreprendre, alla le dix-neuf Septembre investir Grave, devant laquelle il se retrancha, ne doutant point qu'il ne dût être trou-

blé dans ce siége. En effet l'amirante d'Arragon, en l'absence de l'archiduc Albert, qui étoit demeuré malade à Bruxelles, essaya, par le moyen d'un pont qu'il jetta sur la riviere, d'emporter un des quartiers des assiégeans, & de secourir la place, à quoi il ne réussit pas : il eut même le chagrin de voir plusieurs de ses compagnies Espagnoles se mutiner & s'emparer d'Hoëstrate & de Dèle, après s'être séparées du gros de son armée. Il s'y prit si mal pour les ramener, qu'il les porta à rechercher le prince d'Orange. Celui-ci leur donna pour retraite la ville de Grave, qu'il avoit prise, & que ces Espagnols lui rendirent, lorsqu'à force de ravages & de violences sur les terres de l'archiduc, ils l'eurent comme forcé de traiter avec eux, & de les recevoir à des conditions tout-à-fait étranges (36). 1602.

L'envie d'avancer la guerre faisoit cependant résoudre dans le conseil d'Espagne à faire de nouveaux efforts. Une escadre de douze grandes galeres

(36) Voyez dans les historiens les particularités de toutes ces expéditions, qui ne sont marquées ici qu'en abrégé.

& Pataches, équipée en Sicile avec
1602. beaucoup de foin, & chargée du nombre de soldats & de toutes les provisions nécessaires, partit à cet effet des ports d'Espagne, pour venir croiser dans la Manche. Le commandement en fut donné à Frédéric Spinola, cousin du Marquis de ce nom, qui conduisoit le siége d'Ostende. Il se flattoit de se rendre le maître de la mer & de porter le dernier coup aux Flamands. Vaine espérance! Des douze bâtimens, il en périt deux avant qu'ils eussent seulement quitté les côtes d'Espagne. Les dix autres rencontrerent ensuite une Escadre Hollandoise, qui les prit ou coula à fond presque tous. Le dernier qui échappa, & dans lequel étoit Spinola lui-même, vint échouer à la vûe de Calais, si maltraité du canon & si délabré, que les forçats qui le remorquoient s'étant révoltés & enfuis, le général se vit obligé d'aborder seul & avec beaucoup de peine à Calais, d'où il alla à Bruxelles se plaindre à l'archiduc de la mer & des vents.

L'Espagne se racquitta de ces infortunes, en faisant saisir par le comte de Fuentes le marquisat de Final. Cette

usurpation ne pouvoit être colorée par 1602.
aucun prétexte, ce petit état, qui est sur la côte de Gènes, étant incontestablement fief de l'Empire. Cependant lorsque l'empereur pour conserver, du moins en apparence, le droit de l'empire, offrit d'envoyer des commissaires sur les lieux, pour discuter cette affaire, son offre fut rejettée avec mépris par le roi d'Espagne. (37). Il usa de la même violence à l'égard de Piombino, aussi fief de l'empire, qui lui donnoit un Port à sa bienséance. Il avoit sans doute de pareilles vûes sur Embden, lorsqu'il entreprit de soutenir, contre les bourgeois, (38) le seigneur de cette ville, quoiqu'il s'avouât Protestant; mais il ne réussit pas; ceux d'Embden se maintinrent en liberté, malgré l'un & l'autre, & se joignirent aux états.

Le duc de Savoye n'eut pas un meilleur succès dans l'entreprise qu'il fit faire par (39) d'Albigny sur la ville

(37) Le marquis de Final obtint seulement, à force de se plaindre, une pension sa vie durant.

(38) Il s'appelloit le comte d'Oste-Frise. Voyez l'origine de ces troubles dans la chronologie Septen. *année* 1598, & leur fin. *ann.* 1602.

(39) Charles de Simiane d'Albigny.

1602. de Genève. Cette expédition finit très-malheureuſement pour les aggreſſeurs. Quoiqu'ils ſe fuſſent ouvert un paſſage dans la ville par eſcalade, & qu'ils y fuſſent même déja entrés au nombre de plus de deux cens, après avoir égorgé la ſentinelle, qu'ils obligerent de leur dire le mot du guet, ce qui leur ſervit encore à ſe défaire de la ronde; enfin qu'ils euſſent paſſé ſur le ventre au premier corps de garde, ce qui ſembloit devoir les mettre en poſſeſſion de la ville: les bourgeois tirant de nouvelles forces de l'extrêmité où ils ſe voyoient, les aſſaillirent avec tant de furie, qu'ils les rechaſſerent, & leur firent abandonner la ville. Une partie de ces Savoyards ſe précipita par-deſſus les murs, pour échapper à ces ennemis: pluſieurs autres furent pris par les vainqueurs, qui les pendirent ſans miſéricorde. L'Eſpagne trempa bien avant dans ce noir deſſein, qui fut ſuivi de la paix entre le duc de Savoye & la république de Genève (40).

De Thou, liv. 129.
Septénaire, ann. 1602.
Mathieu, ibid. 544.

(40) Le traité en fut paſſé l'année ſuivante à Rumilly, par la mé-

La révolte de Battori contre l'empereur fit continuer la guerre en Hongrie. Le duc de (41) Nevers y passa, 1602.

diation des cantons Suisses. *Siri. ibid. p.* 200.

(41) Charles de Gonzague, duc de Mantoue, de Nevers, de Clèves & de Rhéthel, mort en 1637. Voyez comment la chronologie Septénaire rapporte une action dont M. de Sully parle avec une espéce de mépris : » le duc de » Nevers pensant par » son exemple rehaus» ser le courage à ceux » qui s'en retiroient » pour le péril, & y » amener les autres, » alla droit à la bre» che, traversant d'un » même pas le nom» bre des morts, que » celui des blessés & » des fuyards; mais il » y reçut une grande » arquebusade, tirée » parmi une extrême » quantité d'une des » épaules de ladite » breche, qui l'atteint » justement au côté » gauche, pénétrant » dans le thorax, » près du cœur & du » poumon; mais si di» vinement conduite, » que ne lui rompant » ni offensant aucune » partie noble, lui » laissa pour jamais » autant de gloire que » de miracle de sa » conservation «.

Ecoutons aussi cet écrivain sur la mort du duc de Mercœur : » desirant, dit-il, re» venir en France, se » préparer à une plus » grande expédition » contre les turcs, il » passa de Vienne à » Prague, là où il prit » congé de l'empe» reur; mais étant à » Nuremberg, il fut » saisi d'une fiévre pes» tilente, jettant le

croyant aller succéder à la place & à
1602. la réputation du duc de Mercœur ;

» pourpre . . . Il n'eut » pas plutôt vu le S. » Sacrement, que tout » languissant & foible » de corps, mais fort » & ferme d'esprit, » *ayant plus de foi que* » *de vie*, la devise du » duc de Mercœur » étoit, *plus fidei quàm* » *vitæ*, il se jetta hors » de son lit, & se prosternant en terre, il » adora son Sauveur » plein de larmes, de » paroles dévotes, & » de mouvemens religieux ». Tout ce que cet auteur ajoute sur les actions, les discours & les sentimens du duc de Mercœur, jusqu'au moment de sa mort, est tout-à-fait touchant, & suffit pour faire un grand éloge. » L'oraison funèbre fut prononcée » dans l'église Notre-» Dame de Paris par » messire François de » Salles, coadjuteur » & élu évêque de Ge-» nève. Les turcs esti-» moient que les af-» faires des chrétiens » ne succédoient heu-» reusement que là » où ce prince étoit ». Après l'éloge de sa maison, l'historien passe à celui de ses vertus. » Il étoit des » plus tempérans en » son vivre, attendu » qu'il ne mangeoit » que comme par for-» ce, & ne buvoit » presque que de » l'eau, il ne l'étoit » pas moins aux autres » voluptés temporel-» les. Sobre en la pos-» session des gran-» deurs & faveurs im-» menses, dont le ciel » l'avoit comblé, & » n'en abusa jamais. Il » donnoit un accès » également facile & » gracieux aux petits » & aux grands. Il

mais s'étant attaché au siége de Bude, après celui de Pest pris par les chrétiens, les turcs, qui de leur côté s'étoient enfin mis en possession d'Albe-royale, y accoururent avec de si grandes forces, qu'ils firent lever ce 1602.

» étoit sobre en ses récréations... Les assemblées inutiles lui » étoient en extrême » mépris. Tellement » que le tems qui lui » restoit pour son plaisir, il l'employoit » partie à la lecture » des bons livres. Il » avoit une exacte » connoissance & pratique des Mathématiques. Il avoit aussi » l'usage de l'éloquence, & la grace de » bien exprimer ses » belles conceptions, » non-seulement en la » langue Françoise, » mais même en l'Allemande, Italienne » & Espagnole, esquelles il étoit plus » que médiocrement » disert, & néanmoins » il n'employa jamais » son bien dire qu'à la » persuasion des choses utiles, louables » & vertueuses ». La description que cet écrivain fait ensuite de sa maniere de vivre par rapport aux devoirs de sa religion & de sa condition, de sa piété, de sa prudence & de ses autres vertus, forme un tableau qui pourroit servir de modéle à tous les grands en retranchant de la vie du duc de Mercœur, ce qu'un peu trop d'ambition & de zèle de religion mal entendu lui fit entreprendre contre son Souverain. Mathieu, *ibid.* 456. en parle de même.

1602.

Autrement Niſſa, place forte en Tranſilvanie.

ſiége. Le duc de Nevers ſe retira bleſſé. On a beaucoup loué un trait de Georges Baſte, général des Impériaux. Les révoltés du parti de Battori ayant emporté Biſtrith, Baſte reprit cette place par une capitulation qui fut violée pendant ſon abſence par quelques ſoldats Allemands; ce qu'il n'eut pas ſi-tôt appris à ſon retour, qu'il fit pendre tous ces ſoldats, & paya de ſes deniers aux habitans le dommage qui leur avoit été fait. Cette action toucha ſi fort les révoltés, qu'ils ſe ſoumirent tous à l'empereur, ſans demander d'autre caution que la parole de Baſte.

Fin du treizieme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE QUATORZIÉME.

LA ville de Metz étoit agitée depuis quelque tems de diſſentions inteſtines, qui éclaterent au commencement de cette année. Le duc d'Epernon, qui en étoit gouverneur, & de tout le pays Meſſin, y avoit établi pour ſes lieutenans, Sobole (1) & ſon frere. Ceux-ci uſerent ſi mal de leur autorité, qu'ils ſe firent bientôt haïr de 1603.

(1) Raimond de Comminge, ſieur de Sobole, & ſon frere, gentilshommes gaſcons.

toute la bourgeoisie. La différence des
1603. religions se joignant à cette aversion, il se fit un cri général, tant de la part des bourgeois que des habitans de la campagne, qui obligea d'Epernon à se transporter sur les lieux, pour connoître des griefs des uns & des autres, & tâcher de les concilier. Sobole se plaignoit de ce que la ville lui refusoit les provisions de bouche nécessaires aux gens de guerre, & la ville rejettoit à son tour ce tort sur Sobole. Il étoit encore question d'un certain provençal, prisonnier à Vitry, à quoi l'aigreur, & l'envie de se venger, avoient joint une infinité d'autres sujets moins considérables, qui avoient amené la chose au point qu'on commençoit à appréhender une révolte.

Le duc d'Epernon comprit aisément que la justice n'étoit pas du côté des (2) Soboles, du moins quant au premier grief, qui étoit le principal;

(2) Sobole accusoit la ville de Metz d'intelligence avec le comte de Mansfeld, pour se donner au roi d'Espagne. La fausseté de cette accusation fut découverte. *Vie du duc d'Epernon, pag.* 217.

principal, & qu'ils n'occaſionnoient cette querelle que pour avoir un prétexte d'ouvrir les magaſins de la citadelle, auxquels il n'eſt permis de toucher que dans les cas de la guerre ou d'un ſiége, & pour s'en rendre les maîtres. Il eût bien voulu pacifier toutes choſes, ſans être obligé de chaſſer ſes deux créatures. Il comprit même que ce coup d'autorité étoit au-deſſus de ſes forces : les deux freres ſe trouvant à la tête d'un parti capable de réſiſter au gouverneur auſſi-bien qu'aux bourgeois. 1603.

Les choſes étoient en cet état lorſque la nouvelle en fut apportée au roi, qui me fit ſçavoir qu'il viendroit en communiquer avec moi à l'arſénal, où il me demanda à ſouper pour lui & pour ſix autres perſonnes, dont il ſe feroit accompagner. Il me mena ſeul dans les grandes halles aux canons & aux armes, proche la baſtille, où après avoir commencé, comme d'ordinaire, par l'état des affaires quant aux ſéditieux du royaume, il m'entretint ſur les nouvelles qu'il venoit de recevoir de Metz. Henri prit ſans peine la réſolution de ſe tranſporter juſques là, ſur la réflexion

1603. que si Metz, qui est une ville assez fraîchement démembrée de l'Empire, venoit malheureusement à se séparer de la France dans la conjoncture présente, on seroit assez embarrassé à se la faire rendre. La politique lui conseilloit encore ce voyage par plusieurs autres motifs, outre celui d'ôter au duc d'Epernon une citadelle dont il pouvoit abuser, & un pays considérable, où il s'étoit comporté sous le regne d'Henri III, moins en gouverneur qu'en prince souverain. Si quelque jour ses grands desseins venoient à s'exécuter, il falloit trouver toutes les facilités possibles dans le gouverneur de ce pays important par sa situation : ce qu'il ne se promettoit pas du duc d'Epernon. Il pouvoit de plus se présenter quelqu'occasion favorable de joindre la Lorraine à la France, qui demandoit que sa majesté prît par elle même connoissance de cet état, & qu'elle eût un homme de confiance dans celui de ces gouvernemens qui le confine. Enfin ce voyage lui serviroit à connoître une partie des princes d'Allemagne, à les sonder au sujet de la maison d'Autriche, pour voir s'il pouvoit en attendre

quelque chose dans une conjoncture avantageuse, & même à se les attacher, en les réconciliant entr'eux sur plusieurs différends qu'il n'ignoroit pas. 1605.

Il fut convenu entre nous que sa majesté se mettroit en marche sans perdre de tems, afin que se faisant voir à Metz avec toute sa cour (car nous arrêtâmes que la reine même seroit du voyage), dans un tems où les deux factions n'avoient point encore pu se porter jusqu'à prendre un parti contraire au roi, de part & d'autre on ne songeât qu'à justifier sa conduite & à se soumettre. Le roi ne voulut pas même attendre que les hoquetons de ses gardes, que l'on faisoit habiller de neuf, fussent prêts. Je demeurai à Paris pour la correspondance. Villeroy fut celui de ses secrétaires d'état dont sa majesté se fit accompagner ; & sans plus de délai, elle partit à la fin de Février, malgré l'incommodité de la saison, qui rendoit les chemins bien mauvais pour faire voyager des dames, prenant sa route par la Ferté-sur-Jouarre, Dormans sur Marne, Epernai, Châlons-sur-Marne & Clermont. La cour arriva à Verdun, d'où elle

1603. vint quatre ou cinq jours après à Metz, par Fresne en Verdunois.

L'arrivée de Henri imposa silence à tout le monde, & on ne parla que de soumission. Ce n'est pas que Sobole, qui connut que cette affaire ne finiroit que par son expulsion, n'eût assez d'ambition & de résolution pour entreprendre de se maintenir dans la citadelle, malgré sa majesté. Il s'en ouvrit à ses amis particuliers; mais les plus prudens lui représenterent tous qu'il se perdroit sans ressource par ce dessein. De sorte que souscrivant à l'arrêt de son bannissement, il remit la citadelle sans aucunes conditions, & sortit de Metz & de tout le pays Messin. Le roi nomma en sa place (3) Montigny

(3) François de la Grange, seigneur de Montigny, Sery, &c. Il fut premier maître d'Hôtel de Henri III, gouverneur de Berry, Blois, &c. chevalier du Saint Esprit, mestre de camp général de la cavalerie légere, gouverneur de Paris, ensuite de Metz, pays Messin, Toul & Verdun, enfin maréchal de France, & mourut en 1617. Son frere est Antoine, Seigneur d'Arquien, commandant de la citadelle de Metz, gouverneur de Calais, Sancerre, &c. Il est appellé mal à propos par quelques

pour ſon lieutenant dans la province, & d'Arquien, ſon frere, pour ſervir de Lieutenant au gouverneur dans la ville de Metz & dans le château. Montigny ſe défit pour cela de ſon gouvernement de Paris, dont il toucha pourtant encore les appointemens cette année. L'ancienne garniſon fut remplacée par une autre, composée dans le régiment même des Gardes. Le bruit courut que d'Epernon n'avoit pas vu de trop bon œil tous ces changemens, ce qui n'eſt pas difficile à croire, les deux lieutenans ne lui ayant aucune obligation de leur élévation : mais il n'eut rien à répondre, parce que lui-même ayant, par néceſſité, demandé le premier qu'on chaſſât les Soboles, il paroiſſoit qu'il ne s'étoit rien fait que de ſon conſentement. 1603.

J'ai pris tout ce détail dans les lettres que ſa majeſté me fit l'honneur de m'écrire. Elle s'y étendoit bien davantage ſur la maniere dont elle avoit été reçue à Metz, & ſur cette ville elle-même, trois fois plus grande qu'Or-

uns, Jean-Jacques d'Arquien, & d'Arcy par le P. Daniel. Jean-Jacques d'Arquien étoit neveu du maréchal de Montigny.

1603. léans, belle & bien ſituée; mais dont elle trouvoit que le château ne valoit rien. Elle me mandoit encore qu'elle me ſouhaitoit dans ce pays, pour me faire viſiter toute la frontiere; & qu'avant ſix jours elle auroit mis les choſes en état de pouvoir quitter Metz. Le roi n'y mit en effet gueres plus de tems, & il ne fut retenu que par une indiſpoſition qui l'obligea de prendre une médecine, dont il ſe trouva très-bien, quoiqu'elle fût ſuivie d'un accès de fiévre, que ce prince attribua au rhume. Madame ſa ſœur, ducheſſe de Bar, vint l'y trouver le ſeize Mars, & le duc de Deux-Ponts y arriva trois jours après avec ſa femme & ſes enfans. Le reſte du tems que ſa majeſté ſéjourna dans cette province, fut employé à conclure le mariage de mademoiſelle de Rohan avec le jeune duc de (4) Deux-Ponts; à accommoder le différend entre le cardinal de Lorraine & le prince de (5) Brandebourg,

(4) Jean II. duc de Deux-Ponts, branche de la maiſon de Baviere, épouſa Catherine, fille de Henri, duc de Rohan.

(5) Jean Manderſcheidt, évêque catholique de Strasbourg, étant mort en

au ſujet de l'évêché de Strasbourg ; ce qui ſe fit en partageant également entr'eux le revenu de cet évêché, ſans égard à leurs titres & à leurs prétentions ; à pacifier cette ville & quelques autres, & à rendre ſervice à tous les princes qui l'en requirent. Le nom de Henri en devint ſi reſpectable dans cette contrée, que pluſieurs ſouverains d'Allemagne réſolurent de le venir ſaluer, lui offrirent leurs ſervices, & lui demanderent ſa protection : ce qu'ils ne purent faire que depuis, & par ambaſſadeurs ; le tems qu'il leur falloit pour ſe mettre en équipage étant trop long pour celui que ſa majeſté avoit deſtiné de paſſer à Metz. Il n'y eut que le cardinal de Lorraine, le duc de Deux-Ponts, le marquis de Brandebourg & de Poméranie, le landgrave de Heſſe, & trois ou quatre autres des plus voiſins du Rhin, qui y vinrent en perſonne. 1603.

1594, le cardinal Charles de Lorraine obtint cet évêché du Pape ; & les proteſtans firent élire de leur côté Jean-George, frere de l'électeur de Brandebourg, d'où s'enſuivit une guerre qui dura juſqu'en cette année. Voyez les Hiſtoriens. Mém. de Baſſompierre, *tom.* I. Septénaire, &c.

1603. Les Jésuites, qui depuis leur bannissement n'avoient point cessé de mettre tout en usage pour se faire rétablir en France, ne se montrerent pas les moins empressés à faire leur cour à ce prince. Ils firent agir fortement leurs peres de Verdun (6), secondés de la Varenne, qui s'en déclaroit le protecteur, afin qu'un jour ils pussent être les siens, &

(6) Les peres Ignace Armand, provincial, Châteiller, Brossard & la Tour, conduits par la Varenne, vinrent le Mercredi-Saint se jetter aux pieds du roi, pour le supplier de leur accorder leur rétablissement en France. Henri IV. ne voulut pas souffrir que le provincial, qui portoit la parole pour tout l'ordre, lui parlât à genoux. Lorsqu'il eut achevé, ce prince leur répondit que pour lui il ne vouloit aucun mal aux Jésuites. Il leur demanda par écrit ce qu'ils venoient de lui dire, & les fit demeurer tout le jour auprès de lui. Ils revinrent le lundi de Pâques, & le roi leur promit de les rétablir : il dit même au pere provincial de venir le trouver à Paris, & d'amener avec lui le pere Cotton : « Je vous veux avoir, » ajouta ce prince, « vous estime utiles au » public & à mon » état ». Il les congédia après les avoir embrassés tous quatre. *De Thou, liv.* 129. *Chronol. Septén. ann.* 1603. *Mss. Biblioth. Royale, vol.* 9129, *&c. Mathieu, tom.* 2. *l.* 3. *pag.* 556.

payer son zèle par l'élévation de ses enfans, pour lesquels il convoitoit déja les plus brillantes & plus éminentes dignités dans l'église. D'Ossat, pour être éloigné de France, n'en travailloit pas non plus avec moins de vivacité ni de succès en leur faveur. L'ambition d'être l'arbitre des affaires de l'Europe a souvent fait que cet homme s'est ingéré de traiter des choses absolument étrangeres à sa commission. Les difficultés qu'on a vu qui furent faites à Rome au sujet du mariage de madame, sœur de sa majesté, en sont une preuve; ses sollicitations pour les Jésuites en sont une seconde; c'est que le rétablissement de cette société étoit regardé de lui, aussi-bien que de Villeroi, de Jeannin & des autres créatures de la cour Romaine en France, comme la partie peut-être la plus essentielle du systême politique, qu'ils s'efforçoient d'y faire prévaloir sur celui qu'ils voyoient qu'on suivoit dans le conseil. 1603.

D'Ossat, en faisant imprimer ses (7)

(7) Pour prouver ses accusations contre le cardinal d'Ossat, l'auteur cite quatorze lettres tirées du recueil imprimé de ces

1603. Lettres, qui font foi que je ne lui impute rien à tous ces égards, paroît mê-

lettres en 1627, huit au roi, & six à M. de Villeroi; & de ces six dernieres il s'attache principalement à deux, dont il donne même un extrait. Il y a quelques fautes dans ces citations, qu'on peut mettre sur le compte de l'impression: mais la vérité oblige d'avouer qu'il y a ici quelque chose à objecter au prétendu auteur de ce mémoire de Rome, de plus grief que des fautes d'impression, & que quoique l'extrait de ces lettres soit conforme aux paroles du texte, cependant on peut dire qu'il n'en est pas plus fidele; puisqu'on y remarque une affectation visible à supprimer les explications & les correctifs, qui adoucissent, & quelquefois même sauvent tout-à-fait le mauvais sens qu'on veut y faire trouver. Je crois qu'il est nécessaire de faire ici de courtes remarques sur chacune de ces lettres, tant pour suppléer à une discussion plus satyrique qu'historique, que j'ai cru devoir supprimer, que pour rendre justice à qui il appartient, & achever de faire connoître les véritables sentimens d'un homme réputé parmi nous très-grand négociateur, & très-habile politique.

La premiere des huit lettres au roi (& cependant l'auteur n'en compte que sept), est du 19 Février 1600. Elle ne renferme que quelques plaintes du pape, dont le cardinal d'Ossat rend compte à sa majesté, de ce qu'elle a fait M. de la Tri-

me ne s'être pas embarrassé que le public connût ses véritables sentimens : 1603.
mais s'il est inexcusable d'avoir presque toujours marché par un chemin con-

mouille, qui est un protestant, duc & pair, & de ce qu'elle a envie de le faire ensuite amiral, comme on le lui a fait entendre. D'Ossat en tout ceci ne met rien du sien, & s'attache même à justifier Henri. La seconde du 25 Avril : c'est encore le Pape qui insiste sur la publication du concile de Trente, & sur le retour des jésuites en France, & qui se plaint en même tems de quelques abus dans l'église Gallicane : à quoi cette éminence ne répond rien autre chose, sinon que sa majesté travaille sincérement à satisfaire sa sainteté. La troisiéme du 22 Mai, la quatrieme, du 17 Juin, & la cinquieme du 30 du même mois, roulent sur l'affaire de la dispense de monsieur & de madame de Bar. Il y entretient le roi des difficultés que souffre cette affaire à Rome : il y joint son sentiment, qui dans la vérité n'est pas favorable à l'intention de sa majesté, mais qui n'empêche pas qu'il ne se prépare à la seconder par toutes les raisons qu'il peut imaginer, & sur-tout qu'il ne se montre extrêmement sensible à la honte qui réjailliroit sur la maison de France, si, comme M. le duc de Bar le disoit quelquefois, on se déterminoit à la cour de Lorraine à renvoyer la princes-

1603. traire à celui que lui marquoit la reconnoissance qu'il devoit au prince, son maître & son bienfaiteur, il a

se en France. Nous avons marqué ci-devant que M. d'Ossat auroit fort souhaité la conversion de cette princesse. La sixieme, du 26 Novembre 1601, ne rend ce prélat coupable de rien, sinon, tout au plus, d'exposer, peut-être, avec trop de complaisance à Henri, le dessein qu'avoit formé sa sainteté de transporter après la mort d'Elisabeth, la couronne d'Angleterre dans la maison de Parme. La septieme du 22 Décembre de la même année : c'est peut-être aussi avec un peu trop de zèle que d'Ossat y soutient certains droits du pape à l'occasion des élections. Son sentiment, qui paroîtra singulier en France, m'oblige à rapporter quelques-uns des termes dont il se sert. » Si les papes, dit-il, » ont entrepris sur les » libertés de l'église, » les rois, sire, (je ne » le dis qu'à vous, & » en cela même je » montre quelle opi» nion j'ai de votre » générosité & bonté), » n'en ont pas fait » moins sur leurs » royaumes & sur » leurs églises mêmes; » & s'il falloit remet» tre les choses com» me elles étoient au » commencement, » ainsi qu'on voudroit » remettre par-delà le » pape aux élections, » les rois y perdroient » encore plus que les » papes.

La premiere des six lettres adressées à M. de Villeroi, est du 23 Juillet 1601. Ce qui

encore de plus grands reproches à essuyer sur la mauvaise impression qu'on voit qu'il a cherché à donner par toutes ses paroles & ses écrits, du roi & de ses 1603.

a fait peine à l'auteur dans cette Lettre, c'est que d'Ossat y soutient avec assez de feu qu'on ne doit pas souffrir les protestans dans les villes Italiennes cédées au roi par le traité de Savoye. La deuxieme du 13 Septembre, est faussement datée. Si c'est celle du 3 Septembre dont l'auteur a voulu parler, il a d'autant plus de tort, que les Espagnols y sont fort maltraités ; mais il y a apparence que c'est celle du 17 de ce même mois, parce qu'il y est encore parlé de la religion prétendue réformée & des villes de Savoye. La troisiéme du 16 Décembre 1602, sur l'affaire de madame la duchesse de Bar, a cela de favorable à d'Ossat, qu'il y déclare les soupçons qu'il y a que le duc de Lorraine peut avoir en cela de mauvaises intentions. Je dis la même chose de la quatrieme du 30 Décembre, où cette éminence paroît persuadée que l'Espagne ne semble entrer avec le pape si avant dans l'affaire de la succession à la couronne d'Angleterre, que pour couvrir ses propres desseins du manteau de la religion. Quant à la cinquieme du 7, ou plutôt du 27 Janvier 1603, qui est l'une des deux que l'auteur s'attache à censurer particulierement, parce qu'elle marque, en termes pourtant assez généraux, les abus du gouvernement de France : il a double-

1603. ministres; lorsqu'éloigné du centre des affaires, il ne pouvoit rien en connoître que par le canal de gens dont le

ment tort de nous cacher que d'Ossat ajoute en même tems que la sagesse de Henri IV en avoit déja corrigé une partie, parce que ces paroles renferment la véritable pensée & l'explication des sentimens de ce cardinal, & aussi une louange qu'il pouvoit faire réjaillir sur M. de Rosny. La sixiéme du 10 Février, nous est indiquée comme la plus véhémente. En effet c'est dans celle-là qu'il s'explique le plus librement sur les maux dont l'intérieur du royaume est travaillé; sur l'injustice de la guerre qu'on entretient en Flandre contre l'Espagne, & sur l'avantage d'unir d'intérêt & de politique les deux royaumes de France & d'Espagne, par le mariage du dauphin avec l'Infante. Cependant en rassemblant tous ces traits sous un coup d'œil peu favorable, comme a fait l'auteur, l'équité demandoit qu'il avertît que d'Ossat expose dans cette lettre le pour & le contre des deux sentimens; qu'il y dit que l'envie que les Espagnols témoignent avoir de notre alliance, n'est, comme il en est persuadé, que pour avoir le tems de faire leurs affaires, & d'endormir le roi par un traité, pour pouvoir après le mieux surprendre; qu'il invective peut-être avec autant de force contre la rapacité, l'ambition, l'arrogance & la perfidie du conseil de Madrid.

témoignage devoit être suspect à un homme d'esprit. On voit bien que cet article tend en partie à faire ma propre 1603.

Ce n'étoit point dans le tems qu'il balance ainsi les raisons de part & d'autre, qu'il faloit montrer ce prélat; mais lorsque résumant lui-même tout ce qu'il a dit dans cette lettre qui est fort longue, il parle enfin en son nom. Et voici comme il le fait. » J'estime en somme, dit-il, qu'il » faut détromper sa » sainteté, en ce qu'il » croit à tort de nous » garder de notre cô» té sincérement & de » bonne foi la paix » faite & jurée avec le » roi d'Espagne & les » archiducs, pourvu » qu'ils la gardent aus» si de leur côté, com» me il s'y offre par » la bouche de sa sain» teté; étreindre en» core cette paix par » toutes les sortes de » liens honorables & » profitables, sans » toutefois s'y fier » plus que de raison, » ni en être moins » vigilans & pour» voyans; mais au » reste laisser le roi » d'Espagne & les ar» chiducs comme ils » sont avec les autres, » non par aucune » mauvaise affection » ni intention, mais » pour notre propre » conservation, & » pour ne donner » moyen à qui en a » montré la volonté, » de tourner toutes » ses forces contre la » France & pendant » que les autres feront » la guerre entr'eux, » employer la paix & » le repos que Dieu » nous a donné, à » bien faire & à re» dresser dans le royau» me les bonnes cho-

apologie contre d'Offat. Ce cardinal
1603. écrivit en ce tems-là une lettre à Ville-

» ſes, & en extirper » les mauvaiſes ».

Cette diſcuſſion me confirme encore dans l'opinion que j'ai expoſée plus haut des ſentimens du cardinal d'Offat ſur les Eſpagnols. Joignez aux lettres citées ce qu'il en dit *pag.* 51, 504, 540, 692, 705, *&c.* Sur la publication du concile de Trente, 217, 256, 354, 396, 400, 443, 466, 613, 615, & beaucoup d'autres endroits. Sur les jéſuites, 69, 287, 302, 303, 309, 351 *& ſuiv.* 613 *& ſuiv.*

Quand même le cardinal d'Offat eût penſé comme le prétend ſon adverſaire, il n'eſt point dans le caractere d'un négociateur auſſi ſage & auſſi réſervé qu'on convient qu'il l'étoit, de faire éclater hautement des ſentimens ſi reprochables. Sa prudence paroît dans ſes lettres, entr'autres occaſions, lorſque ſi contre ſon propre avis ſans doute il défend devant le pape l'édit de Nantes, *p.* 391, 393, 400; qu'il approuve la priſon du maréchal de Biron, 705; & qu'il prend le parti de la reine Eliſabeth, 243.

Au reſte ce qui acheve de prouver que cette éminence n'en veut point à M. de Roſny perſonnellement, comme on voudroit l'inſinuer, c'eſt que jamais ſon nom n'eſt prononcé en mauvaiſe part. Il en eſt fait mention *p.* 377, 440, 723, Ce dernier endroit eſt le ſeul où il ſe plaigne, mais avec toute la modération poſſible, de ce qu'il ſuſpend le payement de ſa penſion.

roi, dans laquelle il n'héſite point à attribuer la révolte du maréchal de Biron & le mécontentement des autres ſeigneurs François, au peu de ſatisfaction que la nobleſſe recevoit de Henri, & à l'oppreſſion ſous laquelle ſon conſeil faiſoit gémir le peuple. Pour ne rien faire à demi, cet homme, qui ſe piquoit d'un fin diſcernement dans les affaires, donne en même tems le conſeil au roi, en priant Villeroi de montrer ſa lettre à ſa majeſté, de remettre ſa confiance & ſon autorité dans d'autres mains. Peut-être que ſi on approfondiſſoit la choſe, on trouveroit qu'il y a ici plus que de l'erreur & de la ſurpriſe dans le fait de d'Oſſat. Un homme auſſi bien informé de tout qu'il l'étoit par Villeroi, pouvoit-il ignorer que ce qu'il repréſente comme une conſpiration générale de toutes les parties de l'état, ſe réduiſoit à un petit nombre de têtes gâtées par l'ambition & la licence des derniers tems? Que tout le reſte de la nobleſſe Françoiſe faiſoit hautement ſa gloire & ſon bonheur de ſon attachement à ſon prince. Que le clergé de ſon côté ne s'en louoit pas moins, & n'avoit pas eu

1603.

effet moins ſujet de s'en louer, puiſ-
1603. qu'il venoit de recevoir une gratification conſidérable; qu'enfin le peuple, outre le ſol pour livre que ſa majeſté avoit ſupprimé, venoit pareillement d'être ſoulagé de deux millions ſur la taille.

Je n'ignorois aucune de ces tracaſſeries de d'Oſſat, ni des plaintes qu'il faiſoit perſonnellement de moi dans ſes lettres, de ce que ſes penſions n'étoient pas toujours exactement payées. Villeroi ſe chargea de me recommander ce payement, & s'en acquitta en m'exaltant à ſon ordinaire les talens & les ſervices de cette éminence. Quelques jours après cette recommandation je fus abordé par un banquier, qui me propoſa d'acquitter certaines penſions faites par le roi à Rome, entr'autres celles de d'Oſſat; ce qu'il fit avec ce ton d'impoliteſſe & même de bruſquerie, que la cabale de mes adverſaires affectoit de prendre avec moi. Il y a certaines places capables par elles ſeules d'attirer la conſidération & les égards ſur ceux qui les occupent. Je ne fus pas fâché que le Banquier le ſentît: il fut renvoyé aſſez froidement. D'Oſſat

ſe vit obligé de m'écrire lui-même quatre mois après. Sa lettre me vint avec une de celles de mon frere, ambaſſadeur en cette cour, & aſſurément elle ne méritoit pas d'être mieux traitée que l'avoit été le banquier, par la maniere dont d'Oſſat s'y expliquoit. Je crus pourtant devoir paſſer ſur le ſtyle, & je travaillois à expédier l'aſſignation, lorſque j'appris, à n'en pouvoir douter, juſqu'à quel point étoient offenſans pour moi les diſcours que d'Oſſat tenoit publiquement. Je l'avoue, je retirai dans le moment l'ordonnance, qui étoit fort bonne, & je lui en ſubſtituai une autre d'un payement plus douteux, & depuis je pris le parti de n'en plus expédier du tout, que ſur le commandement exprès du roi. C'eſt ce que j'écrivis à Villeroi à Metz, en lui envoyant une apoſtille des paroles & des lettres de d'Oſſat qui me regardoient; & dans ma juſte indignation je donnai à ce cardinal, en parlant à ſon ami, les qualifications d'ingrat & d'impudent qu'il méritoit, ſi tout cela étoit véritablement de lui. Si c'étoit une fauſſe imputation, je mandois à Villeroi que j'aurois égard aux prieres qu'il

1603.

1603. me faisoit pour d'Offat. Il fut plus touché de la menace que je lui faisois en même tems de faire connoître à sa majesté l'insolence de son agent. Il me conjura de n'en rien faire, & j'y consentis, me contentant pour toute vengeance de rendre les brigues de d'Offat à Rome inutiles ; celles en faveur des Jésuites ne le furent que cette année seulement, puisque l'année suivante ils furent rétablis.

Je toucherai cet article en son tems ; & celui de d'Offat s'y trouvera encore une fois mêlé, à l'occasion d'un mémoire qui me fut adressé de Rome contre lui. Ce qui me reste à en dire pour le présent, regarde la coadjutorerie de Baïeux & l'abbaye de Coulon : si pourtant la chose mérite qu'on entre dans un grand détail. Il suffit de dire que d'Offat ayant obtenu d'être fait coadjuteur de Baïeux, & ayant traité de son abbaye de Coulon avec les Maintenons, par un accord qui, ce me semble, n'étoit pas très-favorable à ceux-ci, sa majesté me donna cette abbaye, après avoir retiré la parole qu'elle avoit donnée aux Maintenons, qui n'y perdirent rien, puisqu'ils en obtinrent l'équivalent sur

l'évêché d'Evreux. Villeroi ſollicita fort ſa majeſté pour d'Oſſat, & voulut m'intéreſſer pour ſon ami : Maintenon au contraire ne le vit qu'à regret obtenir cette faveur. 1603.

Le nonce du pape me fit une autre plainte, en l'abſence du roi, ſur le voyage que ſa majeſté venoit d'entreprendre. Sa ſainteté ne s'y intéreſſoit que parce que l'Eſpagne, la Savoye & leurs partiſans, joignant l'idée qu'ils ſe formoient du ſujet de ce voyage, avec celles qu'ils avoient conçues des armemens & des tréſors de ſa majeſté, que la renommée avoit fort groſſis, faiſoient paſſer leurs allarmes juſqu'au ſaint pere. Henri à qui je mandai l'inquiétude du nonce, m'écrivit de le raſſurer, ſans m'embarraſſer de tirer l'Eſpagne & la Savoye de leur opinion.

Nous traitâmes de la même maniere par lettres, ſa majeſté & moi, pluſieurs différentes affaires, & entr'autres celles de Flandre. On compta que juſqu'au dernier Février de cette année les Eſpagnols avoient perdu dix-huit mille hommes, & tiré plus de deux cens cinquante mille coups de canon devant Oſtende, dont le ſiége étoit néanmoins ſi peu avancé, qu'ayant voulu donner

1603. dans le mois d'Avril un aſſaut général, ils furent repouſſés avec une grande perte. L'archiduc jugea dès-lors que malgré tous ſes efforts, il n'y auroit que le tems, & le manque d'hommes & de munitions, tant de guerre que de bouche, qui lui livreroient cette place. Après Grave, Naſſau de ſon côté aſſiégea Rhinberg: de-là il alla inveſtir Bolduc, ſans avoir fait aſſez de réflexion que cette entrepriſe paſſoit ſes forces; Bolduc ne pouvant, comme je l'ai déja remarqué, être pris avec ſi peu de troupes; auſſi penſa-t-il y perdre ſa réputation & toute ſon armée; mais il eut en revanche le plaiſir de chaſſer les Eſpagnols du château de Vactendonck. Ils en étoient déja, pour ainſi dire, les maîtres. La garniſon de cette place, trop foible pour leur réſiſter, ne ſongeant plus qu'à ſe retirer, avoit abandonné à leur diſcrétion la ville & le château, lorſqu'elle fut jointe par quelques troupes Hollandoiſes, qui paſſoient par-là pour aller joindre l'armée du prince Maurice; & tous enſemble ils attaquerent les Eſpagnols & les délogerent du château.

De Thou & Septén. an. 1603.

Il eſt aiſé de comprendre que toute cette guerre ne ſe faiſoit pas de la part des Provinces-Unies, ſans de grands

frais d'hommes & d'argent, auxquels il étoit besoin que la France continuât à contribuer. Le siége d'Ostende leur avoit coûté seul cent mille coups de canon & sept mille hommes. Pour l'intérêt des deux puissances, S. M. tenoit dans ces provinces Buzenval, qui étoit alors sur le point de revenir en France, & les Etats avoient pour agent auprès du roi un nommé (8) Aërsens. Aërsens vint me représenter que ses compatriotes alloient se voir hors d'état de pouvoir se remettre en campagne, si S. M. ne leur permettoit de recruter de François les

1603.

Paul Choart de Buzenval.

(8) François Aërsens, résident, & ensuite ambassadeur des états d'Hollande en France. Les mémoires de ce tems-là le représentent comme un homme d'un esprit extrêmement subtil, habile, & même dangéreux. Le cardinal de Richelieu parle de lui, d'Oxenstiern, chancelier de Suède, & de Guiscardi, chancelier de Montferrat, comme des trois seuls politiques qu'il eût connus en Europe. » C'étoit » l'opinion commune » de ce tems-là, dit » Amelot de la Houssaye, que Henri IV » couchoit avec la » femme d'Aërsens, & » que le mari en demeuroit content, à » cause du grand profit » qu'il en tiroit. Ce » commerce fut le » commencement de » sa fortune. Il laissa » cent mille livres de » rente à son Fils, ap» pellé de Sommerdik.

compagnies Françoifes qu'ils avoient
1605. à leur fervice. Le roi me répondit de Châlons-fur-Marne qu'il y confentoit, à condition que pour ne pas paroître rompre ouvertement avec l'Efpagne, ce feroit Aërfens qui fe chargeroit lui-même de faire ces recrues le plus fécrettement qu'il pourroit, & non les officiers, qui l'auroient fait avec trop d'éclat; ce qui avoit déja attiré des reproches au roi de la part du roi d'Efpagne; que la chofe fe fît fort promptement; que les foldats engagés, dont il voulut fçavoir le nombre, défilaffent à petit bruit jufqu'au lieu où fe devoit faire leur embarquement, au nombre de fix par bande au plus, fans autres armes que leurs épées, ni d'argent que ce qu'il leur en falloit pour les conduire jufques là; qu'on préférât pour l'embarquement Dieppe à Calais; cette derniere ville étant trop remplie d'étrangers, & qu'on en donnât avis au commandeur de Chaftes, qui en étoit Gouverneur, & au vice amiral de Vic, qui devoit concourir dans ce deffein, & pour lefquels il m'adreffoit une lettre à cachet volant. Il y eut quelques changemens apportés à ces

ces ordres. Aërſens ne put ſuffire ſeul à cette levée ; & parce que je ne crus pas devoir m'en charger, les officiers la firent, mais avec tout le ſecret poſſible. Sa majeſté ſongea qu'il ne ſeroit pas mauvais de faire paſſer en Flandre la garniſon qu'elle faiſoit ſortir de Metz, & jetta les yeux pour la conduire, ſur Béthune mon couſin, de peur qu'elle ne prît parti avec les archiducs. A l'égard de la penſion, dont Aërſens m'importunoit beaucoup, Henri remit à en réſoudre à ſon retour.

1603.

Le duc de Bouillon mit auſſi ſes propres affaires ſur le tapis pendant le ſéjour de ſa majeſté à Metz. Il étoit alors retiré en Allemagne chez l'électeur Palatin, dont il étoit allié par l'électrice. Il engagea cet électeur à entreprendre ſa juſtification, ou à tromper de nouveau Henri par une lettre que ſa majeſté m'envoya auſſitôt, en m'en demandant mon avis. La teneur de cette lettre, où l'électeur Palatin avoit aſſez mal-à propos affecté de traiter avec le roi de France, comme avec ſon égal, étoit que le duc de Bouillon étoit au déſeſpoir que ſa fidélité fût ſoupçonnée de ſa ma-

Hiſtoire de Henri, duc de Bouillon, liv. 5.

1603. jesté, & qu'il l'avoit convaincu, lui électeur, de son innocence, par des preuves qui lui paroissoient sans replique. Pour justifier le duc de ce que le roi lui ayant mandé de venir s'expliquer avec lui, & ensuite fait sçavoir par la Trimouille de s'arrêter du moins à Sedan, Bouillon n'avoit fait ni l'un ni l'autre; le Palatin alléguoit, quant au premier grief, la qualité de ses accusateurs, auxquels le duc n'avoit pu, avec prudence, s'abandonner; & pour le second, il disoit que le gentilhomme chargé de la lettre de sa majesté, avoit trouvé Bouillon à Genève, d'où il avoit eu très-sincérement intention de venir l'attendre à Sedan; mais qu'ayant cru devoir prendre sa route par l'Allemagne, pour éviter les pays de la dépendance de l'Espagne & de la Lorraine, & aussi pour saluer l'électeur son parent & l'électrice, qu'il n'avoit point encore vue, ce trajet lui avoit fait manquer l'occasion de recevoir sa majesté à Sedan. La lettre finissoit par de nouvelles assurances de l'attachement du duc, dont l'électeur apportoit en preuve la parenté qui étoit entre eux deux.

Henri répondit à cette lettre plus poliment que l'électeur ne devoit s'y attendre, & promit, comme il avoit toujours fait, de rendre ses bonnes graces au duc de Bouillon ; mais à des conditions que Bouillon se sentoit trop coupable pour accepter. En effet, dans le même tems qu'il faisoit faire à sa majesté ces nouvelles protestations, elle reçut à Metz un avis d'Heidelberg, qu'elle m'envoya, qu'un nommé du Plessis-Bellay, frere du gouverneur du jeune Châtillon, avoit été dépêché par le duc de la Trimouille vers le duc de Bouillon, avec des mémoires tout-à-fait intéressans pour sa majesté ; que ce courier, qui étoit parti de Longjumeau, avoit ordre de passer par Sedan, sans se donner à connoître à personne, pas même à Du-Maurier ; qu'il devoit au retour repasser par Sedan & ensuite par Paris, portant la réponse de sa dépêche à la Trimouille, qu'il devoit trouver à Comblat. Sa majesté n'entroit dans tout ce détail que parce qu'elle auroit souhaité (ce qui pourtant ne put s'exécuter) que j'eusse fait, de concert avec Rapin, arrêter ce courier, non avant qu'il fût

1603.

Nicolas Rapin, prévôt de la Connétablie.

arrivé à Paris ; mais dans le chemin
1603. de Paris à Thouars, après qu'il se seroit chargé dans cette ville de lettres qui donneroient les derniers éclaircissemens sur la nature de sa commission.

Ce n'est pas que sa majesté eût encore besoin de preuves contre le duc de Bouillon : on peut assurer sans crainte de porter un jugement téméraire, que ce qu'il paroissoit y avoir de soumis dans la démarche qu'il venoit de faire par l'électeur Palatin, n'avoit pour but que deux choses ; d'inspirer au roi de la sécurité sur sa personne, & de continuer à en tirer l'argent qu'il en avoit reçu pendant fort long-tems pour l'entretien de ses places. Il renouvella cette demande par Saint Germain, auquel Henri en sçut fort mauvais gré. Sa majesté m'enjoignit expressément d'être sourd à toutes les instances qui pourroient m'être faites à ce sujet de la part de Bouillon, sans lui témoigner que je sçusse rien de ce que je viens de rapporter. Je n'avois pas besoin d'ordre sur tout cela ; il me suffisoit des découvertes que je venois tout fraîchement de faire des nouvelles mutineries

que Bouillon & la Trimouille avoient excitées dans les provinces parmi les protestans, & du résultat de l'entretien que j'avois eu à l'Arsénal avec Henri avant son départ pour Metz, dont je n'ai touché, en son tems, que ce qui concerne ce voyage. 1603.

Ce que j'ai à y ajouter ici, c'est qu'après bien des réflexions sur l'esprit de la cabale, qui perçoit d'un trait mortel le cœur de Henri, je réussis à la fin à le tranquilliser, en lui faisant voir qu'elle se dissiperoit après de vains efforts, quelque terrible que fût l'appareil avec lequel elle se montroit alors. C'est que sous quelque idée de légéreté & d'inconsidération qu'on se plaise à nous représenter le peuple, j'ai éprouvé que souvent il embrasse à la vérité certaines vues, vers lesquelles il se porte avec chaleur, ou plutôt avec fureur ; mais que ces vues ont pourtant toujours pour objet un intérêt commun & d'une certaine généralité, jamais un intérêt purement particulier, comme peuvent être les ressentimens & les passions d'un seul homme, ou d'un petit nombre de personnes. Je hasarde même de dire que sur ce point,

le juge le moins faillible eſt la voix
1603. de ce peuple même. Selon cette maxime, le parti ſéditieux n'étoit véritablement à craindre que par les mauvaiſes impreſſions qu'il répandoit dans les provinces contre le roi & contre le gouvernement, & par les craintes d'oppreſſion & de ſervitude qu'il y faiſoit naître ; & comme ces impreſſions & ces craintes s'affoibliſſoient tous les jours par les effets qu'on voyoit du contraire, & n'avoient pas même paſſé juſques dans les principaux gouvernemens & dans les grandes villes, on ne devoit s'attendre à avoir en tête tout au plus qu'une vile canaille, & des places ſi peu conſidérables, qu'elles ne pouvoient tenir quinze jours devant une armée royale.

Les premieres nouvelles de la maladie de la reine d'Angleterre trouverent encore le roi à Metz. Elles lui furent envoyées par le comte de Beaumont (9), notre ambaſſadeur à la cour de Londres, & elles lui firent précipiter ſon départ. Sur les inſtances de madame ſa ſœur, il vint de Metz à

(9) Chriſtophe de Harlai, gouverneur d'Orléans, mort en 1615.

Nancy, où elle lui avoit fait préparer un magnifique ballet. Il s'y arrêta quelques jours, fort inquiet des nouvelles qu'il attendoit sur la santé d'Elisabeth, & qui furent celles de la mort (10) de 1603.

(10) Elisabeth mourut le 4 Avril, âgée d'un peu moins de soixante-dix ans. Le bruit public de ce tems-là, & l'opinion commune des historiens, sont que la cause de sa mort vint d'un fonds de tristesse & de mélancolie secrette, qu'elle ne put surmonter, & qu'on attribue aux remords qu'elle sentit, & aux reproches qu'elle se fit d'avoir fait mourir le comte d'Essex, celui de ses favoris qu'elle paroissoit avoir le plus aimé. C'est l'opinion de P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 570. M. de Thou & quelques autres ne parlent point de ce prétendu désespoir, & disent au contraire qu'elle mourut comme Auguste, sans douleur, sans crainte, & par le seul épuisement de la nature. Sa haine contre notre religion, & la cruauté avec laquelle elle fit mourir la reine Marie, sa cousine germaine, ont terni la gloire de son regne, ce qui ne m'empêcheroit pas de souscrire à l'éloge que de Thou lui donne, lorsqu'il termine le dénombrement de ses grandes qualités, par dire qu'elle avoit celles d'un roi, & d'un très-grand roi. Elle parloit en latin, en grec, en françois, italien & espagnol. Elle avoit de grandes connoissances dans les mathématiques, l'histoire, la politi-

1603. cette grande reine : perte irréparable pour l'Europe & pour Henri en particulier, qui ne pouvoit se flatter de trouver dans le successeur d'Elisabeth les mêmes dispositions favorables pour tous ses desseins, que dans cette princesse, *l'ennemi irréconciliable de ses irréconciliables ennemis* : & *un second lui même* : ce sont les termes dont se servoit Henri dans la lettre qu'il m'écrivit sur cet événement, & qui est également remplie des marques de sa douleur, & des éloges de cette reine.

Sa majesté, qui sentit dès le premier moment combien ce grand coup pouvoit influer sur les affaires politiques de l'Europe, se détermina à m'envoyer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Londres. Elle me prévient sur ce voyage dans cette même lettre ; & craignant peut-être les mêmes oppositions que j'y avois apportées autrefois, elle se sert des motifs

que, &c. Voyez, outre les histoires particulieres de la vie de cette princesse, de Thou, Péréfixe, le journal de Henri IV, le Septén. *ann.* 1603, les mémoires d'état, de Villeroy, *tom.* 3. *p.* 209, & autres historiens François.

les plus preſſans, & qu'elle connoiſſoit les plus propres à faire impreſſion sur mon eſprit. J'étois le ſeul ſur lequel Henri pût jetter les yeux. Je le dis après lui, & parce qu'il s'agiſſoit en effet de traiter des matieres dont j'étois le ſeul homme en France qui avoit connoiſſance. Ma religion avoit déja diſpoſé le nouveau roi en ma faveur, & m'ouvroit un libre accès auprès de lui. Je n'oſe rapporter ce qu'ajoute ſa majeſté ſur la réputation d'honneur & de bonne foi, qu'elle dit que je me ſuis acquiſe chez les étrangers. Henri ſuivit de fort près ſa lettre; & partant de Nancy, il revint par Toul, Vitry, Rheims, Villers-cotterêts & Saint-Germain-en Laye, à Fontainebleau, ce voyage ayant duré quelques jours moins de deux mois.

1603.

J'avois reçu ordre par une ſeconde lettre, qui vint auſſi-tôt après la premiere, d'aller à la rencontre de ſa majeſté, à quinze ou vingt lieues de Paris. Le bruit s'étoit répandu qu'Eliſabeth n'avoit pas eu ſi tôt les yeux fermés, que les Eſpagnols avoient commencé à mettre tout en uſage pour gagner le nouveau roi d'Angleterre.

On verra dans la ſuite que ce bruit
1603. n'étoit que trop bien fondé. Henri avoit là-deſſus mille choſes à me dire, qui lui faiſoient ſouhaiter de pouvoir s'entretenir librement avec moi. Je le joignis dans la maiſon de Monglat, où il n'avoit preſque perſonne avec lui dont il me parut fort content. Il m'embraſſa étroitement trois fois, me dit deux mots en public ſur la réuſſite de ſon voyage, & s'informa plus ſoigneuſement de ſes bâtimens (11) de Saint-Germain & de Paris. On travailloit alors à tranſporter des terres pour la conſtruction de ſa grande galerie du Louvre, de l'Arſénal & des travaux que j'y faiſois continuer; toutes choſes ſur leſquelles avoient roulé en partie les lettres que j'avois reçues de lui. Il m'avoit encore averti de faire travailler à la ſalle du Louvre, qu'on appelle des Antiques.

Après que je lui eus répondu ſur tous ces articles, en peu de mots, & de maniere à le ſatisfaire, il me prit

(11) C'eſt Henri IV qui a fait bâtir le château neuf de Saint-Germain, étendu ſes jardins juſqu'au bord de la Seine, & conſtruit ſes belles terraſſes.

par la main, & me mena dans le jardin, à la porte duquel il ordonna que 1603.
se tinssent des archers de sa garde. L'ambassade en Angleterre fut le seul sujet de notre entretien. Sa majesté s'étoit d'abord déclarée devant les courtisans sur le dessein de cette ambassade, sans nommer la personne qu'elle avoit envie d'en charger. Cette proposition avoit excité les murmures des partisans du pape & de l'Espagne, & fait dire que Henri sembloit ne s'attacher qu'à l'alliance des princes d'une religion contraire à la sienne; mais ç'avoit été encore pis, lorsque malgré ces cris, le roi avoit déclaré que c'étoit moi dont il prétendoit se servir en cette occasion. Toute cette cabale, qui ne m'avoit pas donné sujet de la regarder autrement que comme mon ennemie déclarée, représenta hautement à sa majesté que c'étoit compromettre l'état que d'envoyer un huguenot traiter des intérêts de l'état avec un prince de même religion, & sur-tout en lui donnant un plein pouvoir. Voyant qu'ils ne pouvoient faire révoquer ma nomination, ils se réduisirent à faire ensorte que ma commis-

ſion ne s'étendît pas plus loin qu'à des
1603. condoléances ſur la mort de la feue reine, & à des complimens pour le nouveau roi, tout au plus à une inſpection de l'état des affaires de la Grande-Bretagne, ſans aucun pouvoir de parler & d'agir quant à ce point.

Après m'avoir appris ces menées de cour, que j'ignorois, le roi m'aſſura de nouveau qu'elles ne lui faiſoient changer d'avis ni ſur l'ambaſſade, ni ſur mon choix, ni enfin ſur l'objet particulier qu'il avoit eu d'abord en vue; ce qu'il appuya de la réflexion judicieuſe, qu'une ambaſſade qu'on borneroit à une commiſſion de pur cérémonial, étoit une démarche à-peu près inutile, & que s'il y avoit quelque eſpérance de voir marcher un jour le nouveau roi d'Angleterre ſur les traces d'Eliſabeth, quant aux engagemens politiques formés par cette princeſſe, il n'y avoit preſque pas de doute que la choſe ne dépendît de la maniere dont on préviendroit, dans l'abord, ce prince contre la maiſon d'Autriche, & en faveur de l'alliance avec la France & ſes anciens partiſans; mais il ne me nia point enſuite que cette

affaire lui paroiſſoit ſi remplie de dif-
ficultés à tous égards, qu'à moins 1603.
d'être maniée avec une extrême dex-
térité, ſoit dans le conſeil de Fran-
ce, ſoit à la cour d'Angleterre, il
vaudroit peut-être mieux n'y avoir
point penſé du tout; qu'il s'agiſſoit
en premier lieu de faire ſi bien illu-
ſion aux ennemis que j'avois dans la
cour & dans le conſeil, qu'ils ne
ſoupçonnaſſent rien dans ma commiſ-
ſion au-delà de ce qui me ſeroit dé-
claré en leur préſence, & de leur
conſentement même. Sa majeſté rap-
porta à ce ſujet le bon mot de La-
Riviere, qu'elle avoit aſſez ſouvent à
la bouche, que le royaume de France
eſt ſemblable à une boutique de
droguiſte, où l'on trouve également
les remedes les plus ſalutaires & les
poiſons les plus ſubtils, & que c'eſt
au roi à tirer parti des uns & des au-
tres, comme fait un habile artiſte,
en les mixtionnant à propos; qu'il
s'agiſſoit de plus d'uſer dans les pro-
poſitions que je pourrois faire aux
miniſtres d'Angleterre, de tout le mé-
nagement néceſſaire pour ne pas ex-
poſer le ſouverain du premier royaume

de l'Europe, à la honte d'avoir fait
1603. des avances mépriſées, & peut-être à la néceſſité de les venger; ce qui étoit encore infiniment plus difficile, par rapport aux propoſitions plus ſecrettes dont j'aurois enſuite à m'ouvrir à ſa majeſté Britannique, afin de ne pas avancer par imprudence ſon engagement avec l'Eſpagne, peut-être juſques là incertain, ou du moins très-éloigné. Sa majeſté crut avoir ſatisfait à tout, autant qu'il étoit poſſible, en imaginant de me faire recevoir en plein conſeil & par écrit, des inſtructions générales & de ſimple civilité ſur le ſujet de mon ambaſſade, que je pourrois produire en Angleterre, comme en France; mais qui ne m'empêcheroient pourtant pas de ſeconder les intentions particulieres de ſa majeſté, toutes les fois que l'occaſion s'en préſenteroit, auprès du roi d'Angleterre, pourvu que je le fiſſe comme de moi-même, & ſans donner à connoître à ce prince que j'y fuſſe autoriſé par le roi mon maître.

Ce que je venois d'entendre de la bouche de ſa majeſté me parut d'une

ſi grande importance, que je lui demandai quatre jours pour lui rendre ma réponſe, & je vins faire mes réflexions à Paris, dont je pris le chemin en poſte, pendant que Henri prenoit le ſien par Jully. Je gagnai aiſément ſur moi de me conformer aux volontés du roi ſur tout ce qu'il m'avoit fait entendre, excepté que je crus devoir prendre la précaution de me faire avouer par ſa majeſté ſur toutes ces propoſitions, qu'il m'étoit enjoint de faire au roi d'Angleterre, comme de moi-même, ſans quoi je trouvai que je courois de trop grands riſques. Pour me faire écouter favorablement de ſa majeſté Britannique, je devois commencer par m'attirer ſa confiance; ma religion étoit mon meilleur titre pour l'obtenir; mais je ſentois qu'il m'en coûteroit pour cela de franchir les bornes de la circonſpection, dont j'uſois en France ſur cet article, par reſpect pour la religion du Prince. J'étois sûr que tout ce qui m'échapperoit de paroles un peu libres à cet égard, ne ſeroit pas moins ſoigneuſement relevé par les ennemis que j'aurois en cette cour, qu'il eût pu

1603.

1603. l'être en France. J'avois raiſon de craindre que ces paroles ne fuſſent enſuite rapportées de maniere à m'en faire un crime auprès de S. M. qui avoit, comme les meilleurs princes, ſes momens de défiance & de mauvaiſe humeur. Il ne faut quelquefois qu'un ſeul de ces momens pour perdre le miniſtre le mieux ſoutenu. Je l'avois penſé éprouver à mes dépens.

Toutes ces conſidérations me confirmerent dans la penſée de ne point partir ſans un écrit ſigné de S. M. & connu ſeulement de nous deux, par lequel je puſſe, dans l'extrême beſoin, juſtifier que quelle que fût ma conduite à la cour de Londres, & de quelques termes que je me fuſſe ſervi en parlant au roi d'Angleterre, je n'avois rien fait que pour le bien des affaires, & par ordre exprès de S. M. C'eſt ainſi que je déclarai à Henri, lorſqu'au bout de quatre jours il vint lui même prendre ma réponſe à l'Arſénal; & ſans autrement envelopper la propoſition, que de dire que je portois la crainte à l'excès dans les choſes qui pouvoient me menacer du malheur de ſa diſgrace.

Nous étions ſeuls en ce moment.

Henri, après s'être promené quelques momens dans la grande allée, au milieu des ouvriers dont il louoit le travail, m'avoit appellé, & conduit, selon sa coutume, jusqu'au bout de cette allée qui se termine en forme de balcon, d'où l'on découvre Paris. Ma proposition le fit rêver quelques instans : il convint cependant qu'elle étoit raisonnable, & quelques jours après il vint lui-même m'apporter l'écrit que je lui demandois, & me le remit, après m'en avoir fait la lecture. Il étoit assez fort pour porter ce prince à ne pas m'obliger de le rendre public. Il m'y étoit permis de me montrer zélé avec le roi d'Angleterre & ses ministres, pour la religion réformée, au point de leur assurer que je la préférois à ma patrie & à mon roi, & qu'elle ne m'attachoit pas moins au roi d'Angleterre qu'au mien propre. Après cela étoient détaillées les propositions que je pouvois faire à ce prince. Ce sont les mêmes qu'on a vues que je fis à la reine Elisabeth à Douvres, & que je ne mets point ici, parce qu'elles seront mieux dans l'endroit où je parlerai des grands desseins de Henri. Il m'y étoit marqué que je prierois S. M. Britanni- 1603.

que de ne rien révéler en France de ce
1603. que je lui disois, si elle ne l'approuvoit pas, parce que je le lui disois sans aveu; & encore que je feindrois au roi d'Angleterre de remettre à proposer au roi mon maître le projet fait entre nous, (en supposant qu'il le goûteroit) jusqu'à ce que j'eusse vu s'il seroit aussi favorablement reçu des couronnes du Nord & des Etats Généraux des Provinces-Unies, que de sa majesté Britannique.

Telle étoit ma lettre de créance. Je trouvai pour le moment que c'étoit beaucoup obtenir, comme sans doute S. M. trouva que de son côté c'étoit beaucoup accorder; cependant il est vrai que ni l'un ni l'autre nous n'en faisions pas encore assez: il falloit prévoir le cas d'un entier consentement du roi d'Angleterre aux intentions de S. M. & se disposer à profiter d'un moment qui peut ensuite ne se retrouver plus; en un mot, je devois emporter avec moi un blanc signé du roi, pour un traité. La crainte de la faction que nous avions à combattre dans le conseil nous en ôta la pensée.

Pour les instructions générales dont j'ai parlé, le roi remit à les dresser à

Fontainebleau, dont il prit le chemin, suivi de toute sa cour, & devant l'être trois jours après par tout son conseil. Il fut contre-mandé, à cause d'une violente maladie qui saisit ce prince, sitôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le vingt mai (12). Ce fut une rétention d'urine si douloureuse, que ses médecins désespérerent d'abord de sa vie. Le roi, fortement persuadé luimême que sa derniere heure n'étoit pas éloignée, & résolu de partager le peu d'instans qu'il croyoit avoir à vivre encore, entre le soin de son ame & celui de son état, se tourna avec ferveur vers Dieu, & dicta cette lettre, qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où 1603.

(12) » Le roi, dit » le maréchal de Bassompierre, eut une » rétention d'urine » la veille de la Pentecôte, qui le mit » en peine; mais il en » fut bientôt délivré. » Les médecins s'étant » assemblés (ce sont » les paroles qu'on lit » dans le journal de » l'Etoile) leur con» clusion fut en ces ter» mes : *Abstineat à quavis muliere, etiam reginâ; sin minus, periculum est, ne ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet.* » Henri IV. » n'observa guere cet» te ordonnance, & ne » s'en trouva pas plus » mal.

j'étois demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, & où je ne m'attendois à rien moins qu'à un message si triste. » Mon ami, je me sens si mal,
1603. » qu'il y a apparence que Dieu veut » disposer de moi. Or, étant obligé, » après le soin de mon salut, de penser » aux arrangemens nécessaires pour » assurer ma succession à mes enfans, » & les faire regner heureusement, à » l'avantage de ma femme, de mon » état, de mes bons serviteurs & de » mes pauvres peuples, que j'aime » comme mes chers enfans, je desire » conférer avec vous sur toutes ces » choses; venez donc me trouver en » diligence, sans en rien dire à per- » sonne : faites seulement semblant de » venir au prêche à Ablon, & y ayant » sécrettement fait trouver des chevaux » de poste, rendez-vous ici dès au- » jourd'hui ».

Je partis précipitamment, saisi du plus vif chagrin. En entrant dans la chambre du roi, je le trouvai dans son lit; la reine, assise à son chevet, tenoit une des mains de ce prince entre les deux siennes. Il me tendit l'autre, & me dit : » Venez m'embrasser, mon

» ami; je ſuis merveilleuſement aiſe
» de votre venue. C'eſt une choſe ſin- 1603.
» guliere; comment, deux heures après
» que je vous ai écrit, j'ai commencé à
» être un peu ſoulagé de mes grandes
» douleurs; elles s'en vont peu à peu,
» ayant déja uriné trois fois, & la der-
» niere preſqu'à plein canal, & ſans
» forte douleur. Voilà, dit-il enſuite,
» en ſe tournant vers la reine, celui
» de mes ſerviteurs qui a le plus de ſoin
» & d'intelligence des affaires du de-
» dans de mon royaume, & qui vous
» eût le mieux ſervi & mes enfans auſſi,
» ſi je vous euſſe manqué. Je ſçais bien
» qu'il eſt d'une humeur un peu auſtere,
» & quelquefois un peu trop libre pour
» un eſprit fait comme le vôtre, & que
» force gens lui euſſent rendu ſur cela
» de mauvais offices auprès de mes en-
» fans & de vous, afin de l'en éloigner;
» mais ſi jamais cette occaſion ſe pré-
» ſente, & que vous vous ſerviez de
» tels & tels (il s'approcha de ſon oreille
» & les lui nomma); que vous croyiez
» abſolument leurs conſeils, au lieu de
» ſuivre ceux de cet homme-là, vous
» ruinerez les affaires de l'état, &
» peut-être même le royaume, mes

1603. » enfans & vous-même. Je l'avois mandé exprès, afin d'aviser avec vous & » lui aux moyens de prévenir ces malheurs ; mais, graces à Dieu, je vois » qu'il ne sera point encore besoin » cette fois de mes précautions.

On dépêcha le lendemain couriers sur couriers, pour dissiper les bruits fâcheux qui s'étoient déja répandus partout. Je ne repartis moi même pour Paris, qu'après que j'eus vu uriner le roi. Il le voulut ainsi, & il le fit deux fois avec tant de facilité, que je compris que tout le danger étoit passé. Trois jours après, c'est-à dire, le 24 Mai, je reçus une autre lettre de ce prince, par laquelle il me mandoit qu'il s'étoit si bien trouvé de la saignée que la Riviere lui avoit fait faire du bras gauche, la veille, qu'après avoir reposé toute la nuit, il se sentoit à chaque moment aller de mieux en mieux. Il me remercie de l'intérêt que j'avois paru prendre à son état, & des conseils que j'avois pris la liberté de lui donner en cette occasion, * de modérer son ardeur pour la chasse, & il me promet de les suivre. Il étoit déja en état d'entrer dans les détails dont ses lettres étoient ordinaire-

ment pleines. Il me mande dans celle-ci d'envoyer deux cens écus pour chacun 1603. des malades des écrouelles, que sa maladie avoit empêché qu'il ne touchât, & qu'il n'avoit pourtant pas voulu qu'on renvoyât. Il m'y remercie encore des portraits des nouveaux roi & reine d'Angleterre, que je lui avois envoyés. Les médecins de S. M. s'unirent tous en cette occasion pour lui faire les mêmes représentations que je lui avois faites sur le tort que le trop grand exercice de la chasse causoit à sa santé. Il les crut, & s'en trouva bien. Il reçut aussi du soulagement des eaux de Pougues, qu'on lui fit prendre cette année, pendant laquelle la petite princesse sa fille fut aussi assez malade pour qu'on crût qu'elle en mourroit. Le roi l'alla voir souvent, & le dauphin son fils.

Avec la lettre de sa majesté, dont je viens de parler, j'en reçus une beaucoup plus grande, que Villeroy m'écrivoit par son ordre sur les affaires d'Angleterre. Il me faisoit sçavoir que sa majesté venoit de mander sa convalescence au comte de Beaumont, afin qu'il en informât le roi d'Angleterre, que j'étois attendu de sa majesté Britannique,

1603. qui avoit attribué mon retardement à l'indisposition du roi, & à ce que le Baron du Tour n'avoit point encore notifié en forme au roi, la mort d'Elisabeth, & l'avénement de (13) Jacques

(13) Henri Stuart, baron de Barnley, duc de Rothway, &c. épousa Marie Stuart, veuve de François II, lorsqu'elle se fut retirée en Ecosse; par ce mariage il devint roi d'Ecosse. Il fut étranglé dans son lit en 1567. Jacques Stuart, d'abord roi d'Ecosse, & ensuite d'Angleterre, est son fils. Il mourut en 1625. M. de Rosny écrivit à cette occasion la lettre suivante de compliment à l'archevêque de Glascow, dont l'original est dans le cabinet de M. le duc de Sully.

A M. l'amb. d'Ecosse.

MONSIEUR,

L'intérêt que vous avez au bonheur des affaires du roi d'Ecosse, avec le desir que j'ai de vous rendre service, m'a fait vous écrire pour vous prier de voir par la lettre que j'ai présentement reçue du gouverneur de Dieppe, comme la reine d'Angleterre est décédée, & le roi d'Ecosse reçu & reconnu au royaume, & que toutes choses y sont paisibles, dont je me réjouis avec vous, étant chose qui nous est à tous fort utile, & souhaitée des gens de bien.

MONSIEUR,

Votre très-humble cousin & serviteur, *Signé*, ROSNY.

ques V. (c'eſt le nom du nouveau roi) à la couronne d'Angleterre. Ce baron Du-Tour étoit celui que Jacques avoit député à cet effet vers ſa majeſté très-chrétienne. Il avoit dû partir de Londres le lendemain du jour que ce prince y fit ſon entrée ; c'eſt-à-dire, le dit-huit mai. Il arriva peu de jours après à Fontainebleau, où il s'acquitta de ſa commiſſion. Villeroi me mandoit encore, que mon départ pour l'Angleterre ne pouvant plus pour ces raiſons être reculé, le roi m'appelloit près de lui, pour en ſçavoir le jour de ſa bouche ; mais il changea d'avis ſur ce point, & vint lui-même à Paris, parce qu'il trouva les ſablons de Fontainebleau trop incommodes pour un convaleſcent. La chaleur étoit fort grande, & avoit commencé cette année de bonne heure. 1603.

Deux jours après que ſa majeſté fut arrivée à Paris, elle fit aſſembler, pour le ſujet de mon départ, le chancelier de Belliévre, Villeroi, Maiſſe & Sillery, afin que je reçuſſe mes inſtructions publiques en leur préſence. En entrant dans le cabinet du roi, où ſe tenoit ce conſeil, je dis

1603. à ſa majeſté, que je venois de voir M. le comte de Soiſſons dans la chambre, & qu'il me paroiſſoit convenable qu'il fût auſſi introduit, pour y être le témoin de ma députation. Henri me répondit qu'il ignoroit que le comte fut là, & qu'il ſe ſerviroit de ce que je venois de dire pour nous remettre bien enſemble ; car ſes reſſentimens duroient toujours. En effet, M. le comte me rencontrant deux jours après, comme j'entrois chez le roi, me dit qu'il avoit ſçu de bon lieu que je lui avois rendu un office qu'il n'attendoit pas de moi; qu'il m'en remercioit; qu'il oublioit le paſſé, & vouloit être mon ami à l'avenir. Il ne perſiſta pas long-tems dans ces ſentimens.

L'objet de l'inſtruction publique étoit toujours une alliance étroite de la France avec l'Angleterre contre l'Eſpagne, quoiqu'euſſent pû faire les partiſans de cette couronne en France. Tout ce qu'elle avoit de différent de l'inſtruction ſecrette que je tenois du roi, c'eſt que dans celle-là, ſa majeſté cachoit le véritable motif de cette alliance. Je ne la tranſcri-

raì point ici. On y entre dans un trop grand détail. En voici ſeulement le précis. Entretenir le roi d'Angleterre de tous les procédés injuſtes & violens de l'Eſpagne, afin de lui donner de l'averſion pour cette couronne ; repréſenter tout ce qu'elle avoit fait pour brouiller l'Europe ; ſes uſurpations nouvelles en Italie ; ſes menées en Angleterre, par le moyen des Jéſuites ; ſes brigues en Irlande & en Ecoſſe, ſoutenues des droits que le pape prétend avoir ſur ces royaumes ; ſes vues ſur Strasbourg, en forçant le cardinal de Lorraine à conſentir que le pape en donnât la coadjutorérie au beau-frere du roi catholique ; enfin toutes ſes démarches pour parvenir à la Monarchie univerſelle, qui n'étoient que trop bien avérées. 1603.

Sur ces repréſentations, le roi d'Angleterre ne pouvoit prendre qu'une des réſolutions ſuivantes : de la paix avec l'Eſpagne, d'une guerre déclarée, ou d'une guerre couverte avec cette couronne. Dans le premier cas ; faire ſentir à ce prince que la paix mettroit l'Eſpagne en état de s'aſſûrer les Pays Bas, après quoi elle

1603. ne manqueroit point de tourner ses armes contre l'un ou l'autre des deux rois ; mais en premier lieu contre celui d'Angleterre, que le pape haïssoit depuis long-tems ; détromper ce prince du bruit que l'Espagne faisoit courir, qu'elle ne cherchoit point à s'emparer des Pays-Bas, mais à en fonder un royaume particulier, tel qu'avoit été celui de Bourgogne, qu'elle donneroit à l'archiduc ; pour derniere ressource, se retrancher à demander qu'on fit du moins acheter cher cette paix à l'Espagne, ou qu'elle en eût obligation aux deux rois ; sur-tout qu'elle abandonnât Ostende. Dans le cas d'une guerre ouverte, découvrir à quelle intention le roi d'Angleterre prenoit ce parti ; chercher à l'éluder, & faire toujours commencer par secourir puissamment les états.

Enfin dans le cas d'une guerre secrette, qui étoit le parti dans lequel je devois confirmer ou amener ce prince, lui faire envisager que la prudence demandoit qu'il commençât par s'affermir sur le thrône, & l'assurer à ses descendans, & par met-

tre l'Europe dans ſon parti, afin qu'un jour l'Eſpagne ſe vît attaquée de maniere à ne pouvoir réſiſter ; qu'il falloit ſe contenter juſqu'à ce tems de tenir cette puiſſance en échec, & de lui faire uſer ſes forces contre la Flandre ſans fruit ; qu'on pouvoit cependant convenir dès-à-préſent des conditions de l'union, la cimenter par un double mariage des enfans des deux rois, qui ne ſeroit déclaré que lorſque ces deux monarques mettroient la main à l'exécution de leurs deſſeins ; régler ſur toutes choſes la nature des ſecours qu'on donneroit proviſionnellement aux états ; empêcher le conſeil d'Angleterre de demander les trois cent mille livres que cette couronne avoit prêtées aux Provinces-Unies, de peur de jetter celle-ci entre les bras de l'Eſpagne ; au contraire, porter ſa majeſté Britannique à faire de nouveaux frais, de moitié avec S. M. T. C. en faveur de ces peuples, & à les aſſiſter des mêmes vaiſſeaux qu'avoit fait la reine Eliſabeth ; obtenir que les quatre cent cinquante mille livres que cette reine avoit prêtées à la France, ſeroient appliquées aux beſoins de la 1603.

1603. Flandre ; qu'il en fût ajouté trois cent mille autres de la part de l'Angleterre, pour faire en tout un fond de quinze cent mille livres, avec sept cent cinquante mille livres que Henri s'obligeoit d'y joindre, pour les néceſſités préſentes des Etats Généraux ; ſe retrancher, en cas de refus ſur ces articles, à décharger les états de leurs trois cent mille livres de dettes envers l'Angleterre, la France conſentant à en demeurer obligée ; faire en ſorte que le roi d'Angleterre ne ſe fît point livrer par les Hollandois leurs places maritimes, pour caution de ces ſecours, & le ſonder ſur ce qu'il prétendoit faire de celles qu'il avoit déja en Zélande ; communiquer & agir ſur ce plan avec Barnevelt & les députés des Etats à Londres ; ſe les attacher ; les entretenir de bonnes eſpérances ; leur faire ſentir qu'on prenoit leurs intérêts dans le conſeil britannique, ſans donner d'ombrage à celui-ci, & profiter des lumieres qu'ils pouvoient avoir acquiſes ſur le roi & la nouvelle cour.

C'étoient-là les points principaux de l'inſtruction. Il y en avoit encore

quelques autres qui ne regardoient pas le même ſujet, ou ne le regardoient qu'indirectement. Tel étoit celui des pirateries des Anglois. J'étois chargé de porter mes plaintes de ce que depuis la paix de Vervins, ils avoient pris ſur la France plus d'un million; & d'eſſayer de faire caſſer le traité ſur le commerce fait par Charles IX en 1572 entre les deux couronnes, comme déſavantageux à la France, qui n'avoit pas les mêmes priviléges & immunités en Angleterre, que les Anglois en France. L'étroite union d'Eliſabeth & de Henri avoit fait que ſous le règne de cette princeſſe tout avoit été égal de part & d'autre, & ce traité regardé comme nul, quoiqu'il n'eût pas été annullé formellement, mais je devois uſer d'une grande diſcrétion ſur cet article, & même le ſupprimer tout-à-fait, ſi je voyois qu'en le traitant je couruſſe riſque de donner au nouveau roi un ſoupçon dont Eliſabeth elle-même n'avoit pas été exempte, que le roi de France ne cherchoit qu'à embarquer l'Angleterre dans une guerre avec l'Eſpagne, dont il ſçauroit enſuite ſe retirer lui-même adroitement. Si ce

1603.

1603. que le baron Du-Tour avoit mandé en France, que sa majesté britannique étoit résolue à secourir Ostende, se trouvoit fondé, je pouvois m'épargner une partie de ces précautions.

La maniere dont je devois traiter avec les ambassadeurs du roi d'Espagne & des archiducs, l'attention que je devois apporter aux affaires d'Irlande & d'Ecosse, & la justification de Beaumont, contre lequel on avoit prévenu le roi Jacques, & que j'étois chargé de faire jouir auprès de ce prince, des mêmes droits dont jouissoit son agent en France, étoient les autres articles de l'instruction. Un dernier regardoit le duc de Bouillon, sur lequel il m'étoit ordonné de garder le silence, à moins que le roi d'Angleterre ne m'en parlât, engagé à le faire par l'électeur Palatin. Je devois alors faire connoître Bouillon pour tel qu'il étoit, & n'engager à rien le roi de France à son sujet. On voit que ma négociation étoit d'un objet assez étendu, puisqu'il s'agissoit de connoître les dispositions, non-seulement du roi & du peuple d'Angleterre au sujet de l'Espagne & de la Flandre, mais en-

core des rois du Nord. Pour bien dire, l'état politique de toute l'Europe étoit intéressé dans la démarche que j'allois faire & dans l'issue qu'elle devoit avoir. 1603.

Cette instruction (14), dans laquelle S. M. joignit à toutes mes autres qualités, le titre de marquis, m'ayant été lue hautement, me fut remise en présence de M. le comte de Soissons, de Sillery & de Jeannin, signée de S. M. & de Villeroi. Henri y joignoit six lettres; une de S. M. au roi d'Angleterre, outre une seconde au même prince, contre-signée pour la forme; deux semblables du roi pour la reine d'Angleterre, & deux de la reine de France au roi & à la reine d'Angleterre. Sa majesté me donna un chiffre connu du conseil; mais elle m'en donna se-

(14) L'original de cette instruction, signé de la propre main de Henri IV, existe encore aujourd'hui, ainsi qu'une autre piéce, dont le titre, écrit de la main de M. de Rosny, porte : *Mémoire par moi fait & baillé à M. de Villeroy, suivant ce qu'il a desiré, afin de lui aider à dresser mon instruction.* Cette piéce n'est en effet qu'une récapitulation de tous les points qui font l'objet de son ambassade à Londres. *Cabinet de M. le duc de Sully*

1603. crettement un ſecond, dont elle ſeule & moi avions la clef. Lorſque j'allai prendre congé de ce prince, il me donna ſa main à baiſer, & m'embraſſa en me ſouhaitant un heureux voyage, & me répétant qu'il ſe repoſoit ſur moi, & qu'il attendoit un ſuccès favorable.

Je pris au commencement de Juin, le chemin de Calais, où je devois m'embarquer, ayant avec moi une ſuite de plus de deux cens gentilshommes, ou ſoi-diſant tels, dont une partie étoit en effet de la premiere diſtinction. Le vieux Servin vint me préſenter ſon fils, en me diſant qu'il me ſupplioit d'eſſayer à en faire un honnête homme; mais qu'il ne pouvoit s'en flatter, non faute d'eſprit & d'étoffe dans le jeune homme, mais à cauſe de ſon inclination naturelle pour toutes ſortes de vices. Il avoit raiſon. Ce qu'il venoit de me dire m'ayant donné la curioſité de connoître à fond le jeune Servin, je vis tout enſemble un miracle & un monſtre. Je ne puis donner d'autre nom à l'aſſemblage des plus rares talens avec les plus vicieux. Figurez-vous un eſprit ſi vif, qu'il

n'ignoroit presque rien de ce qu'on peut sçavoir, une compréhension si prompte, qu'il saisissoit tout dès la premiere fois, & une mémoire si prodigieuse, qu'il n'oublioit jamais rien. Il possédoit toutes les parties de la Philosophie, les Mathématiques, particuliérement les Fortifications & le Dessein, & jusqu'à la Théologie, qu'il sçavoit si bien, qu'il étoit quand il vouloit, excellent prédicateur & habile controversiste pour & contre la religion réformée indifféremment. Il avoit appris non-seulement le grec, l'hébreu, & toutes les langues qu'on appelle savantes, mais encore tous les différens jargons. Il en prenoit si naturellement la prononciation & les accens, que cela joint à une parfaite imitation, soit du geste, soit des différentes manieres tant des peuples de l'Europe, que des provinces de la France, auroit pu le faire regarder comme étant de tout pays. Il avoit appliqué cette disposition à contrefaire toute sorte de personnes, & s'en acquittoit singuliérement; aussi étoit-il le plus parfait farceur & le meilleur comédien qu'on pût voir. Il faisoit bien des 1603.

1603. vers. Il jouoit de presque tous les instrumens, savoit la musique à fond, & chantoit aussi agréablement que méthodiquement. Il disoit la Messe; car il vouloit tout faire, aussi bien que connoître tout. Son corps étoit parfaitement bien assorti à son esprit. Il étoit adroit, souple, léger & propre à tous les exercices. Il montoit passablement à cheval, & on l'admiroit dans la danse, la lutte & le saut. Il n'y a point de jeux de récréation qu'il ne sçut, & il s'aidoit de presque tous les métiers méchaniques. Tournez la médaille : il étoit menteur, double, traître, cruel, lâche, pipeur, yvrogne & gourmand, brélandier, débauché en tout genre, blasphémateur, athée, en un mot, on y trouvoit tous les vices contraires à la nature, à l'honneur, à la religion & à la société; & il s'est montré tel jusqu'à la fin, qu'il est mort à la fleur de son âge, en plein bordel, corrompu par la débauche, & tenant encore le verre en main, jurant & reniant Dieu.

Depuis le moment de mon départ, jusqu'à celui de mon retour, j'écrivis réglément à S. M. & lui rendis un

compte exact de tout ce qui m'arrivoit. Mes lettres étoient de trois sortes. Je me servois du caractère ordinaire pour les choses indifférentes ; de mon chiffre général, pour celles qui ne devoient être connues que du conseil ; de mon chiffre secret, dans ce que j'adressois au roi lui-même, & pour n'être vu que de lui seul. Ce prince auroit souhaité que j'eusse écrit de cette sorte la plus grande partie de mes lettres, quoique la difficulté de les déchiffrer lui parût si grande, qu'il en donna enfin la clef à Loménie, qu'il encourageoit de tems en tems à s'y rendre versé ; mais j'en sentois encore davantage toute la difficulté, lorsque j'avois à entrer dans des détails qui me faisoient passer de beaucoup la longueur ordinaire des lettres. Je ne laissai pas de me conformer autant que je pus, à l'intention de S. M. sur-tout depuis l'aventure de la dépêche perdue. Pour informer exactement le public sur mon voyage de Londres, & sur ma négociation auprès du roi Jacques, il ne m'en coûtera que de tourner en récit toutes ces lettres que j'ai conservées. 1603.

1603. Thimoléon d'Epinay de S. Luc.

Je séjournai tout le 14 à Calais, attendant Saint-Luc & quelques autres qui me faisoient l'honneur de m'accompagner. Je trouvai les vaisseaux du vice amiral (15) de France prêts à me recevoir, & les vices-amiraux Anglois & Hollandois vinrent en même-tems me prier de m'embarquer dans les leurs. Le bruit qui couroit à Calais, de la bonne intelligence des Anglois avec les Espagnols, fondé apparemment sur ce qui s'étoit passé à l'embarquement du comte d'Aremberg, ambassadeur des archiducs, & les plaintes que je voyois faire à de Vic, des entreprises des écumeurs de mer Anglois sur la côte de France, me firent résoudre d'abord à refuser leurs offres; mais ne voyant rien dans les lettres que je reçus de Beaumont à Calais, de tout ce qu'on vouloit me faire croire contre la nouvelle cour de Londres, je changeai d'avis, & j'acceptai les deux grandes ramberges que le vice amiral Anglois m'avoit amenées

(15) Dominique de Vic, seigneur d'Ermenonville, gouverneur de Saint-Denis, de Calais & d'Amiens, vice-amiral de France. Il mourut en 1610.

pour ne pas commencer par donner un sujet de mécontentement à ceux ci. 1603.

Je m'embarquai donc le 15 Juin à six heures du matin. Je trouvois dans les Anglois qui me servoient, un respect qui me paroissoit dégénérer en bassesse. Cette idée ne dura pas longtems. Au moment même qu'ils me prioient de leur commander comme s'ils avoient été François, de Vic, qui ne cherchoit qu'une occasion de témoigner aux Anglois le ressentiment qu'il conservoit de toutes les violences de leurs pirates, s'étant avancé, portant à son grand mât le pavillon de France, je vis tous ces Anglois si polis, entrer en fureur d'une offense qui, selon eux, regardoit également le roi d'Angleterre & celui de France, dont je tenois la place. Ce que je trouvai encore plus brusque, c'est que sans daigner me consulter, cinquante canons furent dans l'instant pointés contre le vaisseau de Vic (16). J'eus beau-

(16) M. de Thou, & la chronologie septenaire, dont le témoignage a beaucoup de force, surtout lorsqu'ils conviennent ensemble, assurent que le capitaine anglois du vaisseau où étoit M. de

coup de peine à me faire écouter; & ce ne fut qu'à force de leur représenter que de Vic n'agissoit ainsi que pour

1603.

Rosny, fit tirer en effet sur le vaisseau françois du vice-amiral. Comme je soupçonne nos mémoires d'avoir un peu adouci ce fait, pour l'honneur de la nation, ou peut-être par vanité, je vais le rapporter, comme on le voit détaillé dans le Septénaire. » De-Vic, vice-» amiral de Fran-» ce, peu après qu'il » eût mouillé l'ancre » à la rade de Dou-» vres, où il venoit de » débarquer une par-» tie de la suite de M. » de Rosny, fit aussi-» tôt voile pour re-» venir à Calais, & » passant près la Ram-» berge, pour ce que » M. de Rosny étoit » encore dedans, fit » lever le pavillon, » & le salua d'un coup » de canon, & tout » aussi-tôt le pavillon » fut relevé. Le capi-» taine Anglois, qui » étoit dans la Ram-» berge, voyant le pa-» villon de France le-» vé, commanda aux » siens de tirer sur » le vice-amiral de » France, jurant Dieu » en Anglois, qu'il » ne souffriroit aucun » pavillon en la mer » océane, que celui » d'Angleterre. Un » coup de canon fut » incontinent tiré » contre le vaisseau » où étoit ledit sieur » de Vic, qui en de-» manda l'occasion; » après l'avoir sçu, il » se prépara à se dé-» fendre. M. de Ros-» ny s'en plaignit au » capitaine anglois, » & se tint offensé de » ce qu'il avoit fait » tirer ce coup de ca-» non; mais il parloit

me faire plus d'honneur, & aussi pour me donner une plus grande marque de déférence, en abaissant son pavillon à 1603.

» à un homme sans » discrétion, qui ne » lui répondit que de » furie & de colere. Il » fallut qu'il cédât lors » au plus fort, & fit » signe au vice-amiral » de France d'abaisser » son pavillon ; ce » qu'il fit. Le sieur de » Vic en ayant deman- » dé raison, l'amiral » d'Angleterre lui dit » que le roi d'Angle- » terre, son maître, n'a- » vouoit point ce que » le capitaine avoit » fait par présomp- » tion, le pria d'ex- » cuser son indiscré- » tion, &c. & que cela » n'adviendroit plus. » Cette réponse appai- » sa l'aigreur de ce ren- » contre«. *Ch. Sept. & De-Thou, an.* 1603. Le cardinal de Richelieu, dans son testament politique, se sert de cet exemple, pour prouver à Louis XIII l'obligation où il est d'avoir une puissante marine. » Les coups » de canon, dit-il, per- » çant le vaisseau, per- » cerent le cœur aux » bons François. Si les » paroles du roi Jac- » ques furent plus ci- » viles, elles n'eurent » pourtant pas autre » effet que d'obliger le » duc à tirer satisfac- » tion de sa prudence, » feignant être guéri, » lorsque son mal étoit » plus cuisant, & que » sa plaie étoit incu- » rable. Il fallut que » le roi votre pere usât » de dissimulation en » cette occasion ; mais » avec cette résolu- » tion, une autre fois, » de soutenir le droit » de sa couronne, par » la force que le tems » lui donneroit le » moyen d'acquérir

1603. mon premier commandement. C'eſt le biais que je crus devoir prendre. Je gagnai ſur eux qu'ils fiſſent leur décharge à coups perdus. Je fis un ſignal à de Vic, qu'il entendit parfaitement bien. Il abaiſſa ſon pavillon, mais en jurant, à ce qu'il me fut rapporté depuis, de s'en venger ſur les Anglois, lorſqu'il les rencontreroit une autre fois. Je doute fort qu'il s'en fût tiré de celle-ci à ſon avantage ; quoiqu'il en ſoit, la querelle fut éteinte par ce moyen, & notre paſſage s'acheva tranquillement.

J'arrivai à Douvres ſur les trois heures après midi. Beaumont m'y attendoit avec le ſieur de Lucnau, qui exerçoit en Angleterre la même fonction que Gondy en France. C'eſt cette partie de la réception des ambaſſadeurs,

» ſur la mer «. 2. *part.* *ch.* 9. *ſect.* Pour ce qui regarde le fait qui eſt auſſi rapporté dans ce teſtament : il y eſt altéré dans preſque toutes ſes circonſtances. Je remarque auſſi que M. de Sully, apparemment pour ne pas paroître avoir été auſſi griévement offenſé, paſſe très légérement dans ſes mémoires, ſur l'endroit où il parle de la ſatisfaction qu'il pria le roi d'Angleterre de lui faire donner.

qui ne consiste qu'à leur faire trouver des logemens, des vivres, des chevaux ou des chariots, & autres choses de cette nature. Le maire de Douvres vint aussi me faire compliment, & le peuple faisoit tant d'acclamations, qu'il ne s'étoit jamais, disoit-on, passé rien de semblable pour aucun ambassadeur; mais je ne m'y laissai plus tromper, après l'échantillon que je venois de recevoir de la politesse angloise, dont j'eus une seconde preuve avant même que de sortir de Douvres. 1603.

Le gouverneur de cette ville m'envoya son neveu me prier de venir voir le château, ne pouvant venir lui-même me voir, à cause de la goutte qui le retenoit au lit. Cette invitation fut suivie d'une seconde, qui me donna bonne opinion de celui qui me la faisoit. J'aurois cru mettre le tort du manque de civilité de mon côté, si après cela j'étois parti de Douvres sans avoir salué ce gouverneur. J'y menai le lendemain tout mon monde. Je connus bientôt qu'on ne nous avoit appellés si honnêtement, que pour profiter de la rançon qu'on exige de ceux qui ont la curiosité de voir le château de

1603. Douvres. On l'exigea de chacun des gens de ma ſuite avec aſſez de rudeſſe; ce qui fut ſuivi de la cérémonie de faire quitter l'épée à tous, excepté à moi. Préſentés au gouverneur, dont le nom eſt Thomas Wimes, qui nous reçut aſſis dans ſa chaiſe, nous le vîmes faire une ſi laide grimace, d'abord que quelqu'un voulut attacher ſeulement les yeux ſur les tours & ſur les murailles du château, que je me retirai dans le moment, ſans vouloir en voir davantage, prenant pour prétexte la peur de l'incommoder. J'avois exhorté mon eſcorte à ſe bien ſouvenir des règles de la politeſſe françoiſe, quelque choſe qu'on pût faire ou dire; & il me parut que cet avertiſſement n'avoit pas été hors de ſaiſon.

Lorſqu'il fut queſtion de prendre la route de Londres, Lucnau ne parut plus cet homme poli & plein d'attention, qui un moment auparavant avoit demandé la liſte de ceux qui m'eſcortoient, afin, diſoit-il, de leur diſtribuer des chevaux & des chariots. Il m'obligea à croire qu'il n'avoit par-là cherché qu'à ſurprendre cette liſte, pour l'envoyer à Londres, puiſqu'il

laissa tous mes gens se pourvoir de chevaux, comme ils purent, & à leurs frais; & ce peuple si doux les loua si cherement, & en même-tems avec tant d'arrogance, qu'il sembloit encore qu'on nous fît grace. Aucun de nos François ne fit semblant de s'appercevoir de l'incivilité de ces procédés : pour moi j'entrai dans le carrosse du comte de Beaumont. 1603.

J'eus plus lieu d'être satisfait de la noblesse des environs de Cantorbery. Elle accourut sur mon passage, & pour me faire tous les honneurs imaginables, elle feignit d'en avoir reçu l'ordre du roi d'Angleterre. Cantorbery est une petite ville extrêmement peuplée & si polie, que je n'ai reçu nulle part un traitement si distingué. Les uns venoient m'embrasser la botte, les autres baiser les mains, d'autres me présentoient des fleurs ; ce qu'il faut attribuer, non aux Anglois de cette ville, ils conservent par-tout leur caractère d'aversion pour les François, mais aux Vallons & aux Flamands, qui s'étant réfugiés de tout tems en cette ville, pour le sujet de la religion, l'ont à la fin presque toute changée, & en

1603. composent aujourd'hui les deux tiers. Je visitai l'église de Cantorbery, & j'y assistai au service. Cette église est très-belle, & j'y entendis une excellente musique. Les chanoines me caresserent encore bien davantage, lorsqu'ils sçurent que j'étois de leur religion. L'un d'eux se montra assez affectionné à la France, pour me faire donner un avis qui fut ensuite confirmé par Aërsens à Henri lui-même. Ce chanoine avoit connu particuliérement Arnaud, pere de celui que j'avois avec moi pour un de mes secrétaires. Il vint trouver celui-ci, lorsqu'il eût appris que c'étoit le fils de son ami, & lui dit qu'il avoit sçu du secrétaire du comte d'Aremberg (17), ambassadeur de l'archiduc, qui venoit de passer il n'y avoit que peu de jours par Cantorbery, que son maître devoit représenter au roi d'Angleterre, pour l'engager dans une ligue avec l'Espagne, que Henri avoit de grands desseins contre l'Angleterre, qui devoient éclore avant deux ans, & offrir en même-tems à sa majesté britannique

(17) Jean de Ligne, prince de Barbançon, comte d'Aremberg.

de puiſſans ſecours du roi d'Eſpagne, pour prévenir ces deſſeins, en s'emparant de certaines provinces de France, qu'il diſoit lui appartenir à bien plus juſte titre. 1603.

Milord Sidney vint me complimenter en cet endroit de la part du roi d'Angleterre, & me faire mille offres obligeantes. Comme je ſçus que celui qui avoit été chargé du même office pour le comte d'Aremberg, étoit milord Howard, fort au-deſſus de Sidney pour la condition, puiſqu'il étoit neveu du duc de Norfolk, oncle du grand-chambellan, membre du conſeil privé, je craignis d'abord dans cette députation quelque mépris du roi d'Angleterre; mais conſidérant enſuite que celui qui avoit reçu l'ambaſſadeur d'Eſpagne même, étoit encore de moindre condition que Sidney, je conclus que tout cela pouvoit bien être un effet du haſard, ne ſe pouvant rien ajouter d'ailleurs aux marques d'honneur que Sidney me rendit & me fit rendre par la nobleſſe. Je ne laiſſai pas de m'en ouvrir à Beaumont, en lui recommandant de tirer cette explication ſi adroitement, qu'il

1603. ne donnât pas ſujet d'appercevoir de la méſintelligence là où perſonne n'en avoit vû. Beaumont s'adreſſa à Sidney même, & ſçut ſi bien le tourner, qu'il fut le premier à écrire à la cour de Londres, qu'on devoit envoyer au-devant de moi un comte, & du conſeil privé; ce qui fut exécuté. Le comte de Southampton, l'un des miniſtres & des confidens de Jacques, vint me trouver à Graveſend, au nom du roi, avec une nombreuſe eſcorte de nobleſſe. Nous paſſâmes par Rocheſter pour venir en cette ville. Nous trouvâmes une grande différence pour l'accueil, entre Rocheſter & Cantorbery. Les Bourgeois de cette ville effaçoient les marques que les fourriers du roi d'Angleterre avoient faites à leurs maiſons pour nous y loger.

J'entrai dans Graveſend dans les barges du Roi. Ce ſont des bateaux couverts, très-propres & très-ornés, & je remontai de cette ſorte la Tamiſe juſqu'à Londres, où en arrivant, la tour ſeule nous ſalua de plus de trois mille coups de canon, ſans compter les décharges de plu-

ſieurs

ſieurs petites piéces de Vaiſſeau, ni la mouſqueterie du Mole & de la place, qui eſt devant cette Tour. Je n'ai guére vu de plus beau feu. Je pris terre au pied de la tour, où quantité de carroſſes, dont Southampton & Sidney faiſoient les honneurs, m'attendoient pour me mener avec toute ma ſuite à l'hôtel du comte de Beaumont que j'avois choiſi pour ce jour-là. L'affluence du peuple étoit ſi grande, qu'à peine nous pûmes nous ouvrir un paſſage. 1603.

J'eus dès ce ſoir-là même occaſion de connoître les deux Anglois qu'on m'avoit adreſſés. Arrivé chez Beaumont, Milord Southampton me prit à part; & après m'avoir dit que le roi qui étoit à Vindſord, château à vingt milles de Londres, lui avoit ordonné d'aller l'y trouver ce jour là, quelque tard qu'il fût, pour l'informer de mon arrivée, & lui en rapporter les particularités, il me demanda avec empreſſement, & après m'avoir fait valoir ſon zèle, que je le chargeaſſe de quelques paroles particuliéres pour ſa majeſté, ſans doute dans l'intention de s'en faire honneur. Après lui Milord Sidney

1603. vint me faire la même requête, en me représentant fort affectueusement, que l'honneur qu'il avoit eu de m'être député le premier, & l'attachement dont il faisoit profession pour sa majesté très-chrétienne, méritoient que je réservasse pour lui du moins quelques-unes des bonnes paroles dont j'étois chargé, &, ajouta-t-il, que je ne m'ouvrisse pas entiérement à Southampton. Je vis bien qu'il y avoit entr'eux de la jalousie à qui porteroit la premiere parole au roi. Je les remerciai tous deux très-poliment, & je donnai la préférence à Sidney; c'est-à-dire, que le premier n'eut que de fausses, & celui-ci que de générales confidences, dont je ne me souciois pas, & que j'étois même bien-aise qui devinssent publiques.

Ils en userent tous les deux comme ils jugerent à propos. Pour moi, je soupai & couchai ce soir chez Beaumont, & j'y dînai encore le lendemain, parce que si peu de tems ne suffisoit pas pour me trouver & me préparer un logement, en attendant celui qu'on me destinoit au palais d'Arondel, l'un des plus beaux & des plus commodes de Londres, par le grand nombre de

ſes appartemens de plein pied, & qu'on faiſoit accommoder à cet effet. Cela mit dans un grand embarras tout mon cortége, qui ne pouvoit loger chez Beaumont. On chercha des maiſons dans tout le quartier. La difficulté étoit d'en trouver ; tous les bourgeois ſe défendant de recevoir nos François, à cauſe du traitement qu'ils ſe ſouvenoient d'avoir reçu aſſez récemment des gens du maréchal de Biron. La plus grande partie penſa paſſer la nuit dans la rue. 1603.

Il faut convenir que ſi tout ce que j'entendis ſur ce ſujet dans tout ce quartier, étoit vrai, Biron n'avoit pas mal travaillé à juſtifier l'animoſité de la nation Angloiſe contre la nôtre, par les excès auxquels il avoit ſouffert que toute ſa maiſon ſe portât. Je ne veux rien dire à demi, principalement lorſque ce que je dis peut être utile pour la correction de nos mœurs. Nos jeunes François ne ſe ſont point encore défaits de cet air étourdi & évaporé, de ces manières libres & même effrontées, dont on nous a fait de tout tems le reproche. Le malheur eſt qu'ils ne ſont pas plus capables de circonſpection chez les

1603. étrangers que chez eux, où ils ſont accoutumés à paſſer leur vie dans les brelans & les autres lieux de débauche, & à n'y garder aucune meſure.

Je me répondis bien à moi-même, que ſi ma conduite ne lavoit pas la France de ce reproche, du moins je ne l'encourrois pas dans ceux ſur leſquels j'avois autorité, & je réſolus d'exercer cette autorité d'une manière à contenir toute ma maiſon dans une police ſévére. J'en fis publiquement la déclaration, & comme les leçons ſur ce ſujet ſont preſque toujours inutiles, j'y joignis l'exemple dans une occaſion qui ſe préſenta preſque dans le moment, & que je vais rapporter.

Ayant été logé le lendemain dans une belle maiſon, qui répondoit à une grande place, autour de laquelle furent diſtribués les logemens de tous ceux de ma ſuite, quelques-uns s'en allerent faire la débauche chez des femmes publiques. Ils y trouverent quelques Anglois avec leſquels ils prirent querelle, ſe battirent, & laiſſerent un Anglois tué ſur la place. Le peuple déja aſſez mal diſpoſé, & encore excité par la famille du mort, qui étoit un

bon bourgeois, s'attroupa, & commença à menacer hautement de venir faire main-baſſe ſur tous les François, juſques chez eux. La choſe parut bientôt des plus ſérieuſes, parce qu'en un moment ce peloton ſe groſſit juſqu'au nombre de plus de trois mille : ce qui fit réſoudre nos François à venir chercher un aſyle dans la maiſon de l'ambaſſadeur. Je n'y pris pas garde d'abord, il commençoit à être nuit, & je jouois à la prime avec le marquis d'Oraiſon, Saint Luc & Blérancourt; mais en les voyant arriver par pelotons de trois ou quatre enſemble, & avec beaucoup d'émotion, je jugeai à la fin qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire; & ayant queſtionné du Terrail & Gadancourt, je ſçus le ſujet de cette rumeur. 1603.

L'honneur de la nation, le mien, l'intérêt de ma négociation, furent les premiers objets vers leſquels mon eſprit ſe porta, avec un vif ſentiment de chagrin que mon entrée dans Londres fût marquée par un début ſi fâcheux. Je ſuis perſuadé que tout ce qui parut en ce moment dans mon extérieur, exprimoit fidélement ce

1603. qui ſe paſſoit dans mon cœur. Je me levai de ma place, guidé par mon premier mouvement ; je pris un flambeau ſur la table, & ordonnant à tous ceux qui étoient dans l'appartement, de ſe ranger le long des murs (ils étoient bien une centaine) je comptai que le meurtrier n'échapperoit pas à mes recherches. En effet je le connus aiſément à ſon agitation & à ſa peur. Il voulut nier au commencement ; mais je le mis bientôt au point de tout avouer. C'étoit un jeune homme, fils unique du ſieur de Combaut, grand-audiencier de la chancellerie, très-riche, & de plus parent de Beaumont, qui entra dans le moment même, & me pria de le lui remetrre entre les mains, afin d'eſſayer à le ſauver. » Je » ne m'étonne pas, répondis-je à Beau- » mont avec autant d'autorité que » d'indignation, s'il y a du mal-enten- » du entre vous & les Anglois, puiſ- » que vous êtes capable de préférer » votre intérêt & celui de vos parens » à celui du roi & du public. Je ne » veux pas que le ſervice de mon maî- » tre & de tant de gentilshommes de » bonne maiſon, ſouffre pour un petit

» damoiſeau bourgeois ſans cervelle. « Je déclarai tout net à Beaumont, que dans quelque moment Combaut alloit avoir la tête coupée. » Comment! » Monſieur, s'écria Beaumont, faire » trancher la tête à un de mes parens, » qui a deux cens mille écus! un fils » unique. C'eſt bien mal le récompen- » ſer de la peine qu'il a priſe, & de » la dépenſe où il s'eſt mis pour vous » accompagner. Je n'ai que faire de » pareille compagnie, « lui dis-je encore auſſi abſolument, & pour couper court, j'ordonnai à Beaumont de ſortir de mon appartement, parce que je ne voulois pas qu'il aſſiſtât au conſeil que j'allois aſſembler dans le moment même, pour y porter un Arrêt de mort contre Combaut. 1603.

Je n'y appellai que les plus vieux & les plus ſages, & la choſe ayant été conclue en un inſtant, j'envoyai Arnaud en informer le maire de Londres, & le prier de faire tenir prêts le lendemain ſix archers, pour conduire le coupable au lieu de l'exécution, & d'y faire trouver le miniſtre de la Juſtice. Le maire me fit réponſe, qu'il avoit commencé par arrêter la populace

1603. mutinée, comptant bien que je lui ferois raiſon, & qu'il alloit partir pour venir me la demander, quand il avoit reçu la lettre & la ſentence. Il m'exhortoit à la modérer, ſoit que ma ſévérité l'eût déſarmé, ou, comme il y a toute apparence, qu'il ſe fût déja laiſſé gagner par les préſens de la famille du criminel. Je renvoyai dire à ce magiſtrat, que je ne révoquerois pas un arrêt, qu'aucune autorité ſupérieure & aucun reſpect humain n'avoit pu ni m'obliger, ni m'empêcher de porter, & qui juſtifioit au roi mon maître, & à toute la nation Angloiſe, que j'avois fait tout ce qui étoit de mon devoir en cette occaſion; que je ne pouvois plus rien dans cette affaire, que de m'en décharger en l'en chargeant lui-même, & lui abandonnant le priſonnier, pour le punir comme il croiroit le devoir faire ſuivant les régles de la Juſtice Angloiſe, & je le lui envoyai effectivement; ce qui fit de cette procédure une affaire particuliére entre le Maire & Combaut, ou plutôt Beaumont, qui acheva aiſément de gagner le magiſtrat, & d'en obtenir l'élargiſſement de ſon parent,

ſans qu'on pût m'accuſer de lui avoir prêté la main. Je m'apperçus au contraire que les François, auſſi-bien que les Anglois, demeurerent perſuadés qu'entre mes mains cette affaire ne ſe ſeroit pas paſſée ſi doucement. Ce qui produiſit deux effets tout différens, les uns commencerent à m'en aimer, & les autres à m'en craindre davantage. 1603.

C'étoit déjà un obſtacle de moins au ſuccès de ma négociation, & il en reſtoit aſſez d'autres, tant de la part de la nation en général, que de celle du roi, & des autres particuliers différemment intéreſſés à la traverſer. Il eſt certain que les Anglois nous haïſſent, & d'une haine ſi forte & ſi générale, qu'on ſeroit tenté de la mettre au nombre des diſpoſitions naturelles de ce peuple. Elle eſt plus véritablement l'effet de leur orgueil & de leur préſomption; puiſqu'il n'y a point de peuple en Europe, plus hautain, plus dédaigneux, plus enivré de l'idée de ſon excellence. Si on les en croit, l'eſprit & la raiſon ne ſe trouvent que chez eux; ils adorent toutes leurs opinions, & mépriſent celles de toutes les nations, & il ne leur vient jamais

en pensée, ni d'écouter les autres, ni
1603. de se défier d'eux mêmes. Au reste, ils se font, par ce caractère, bien plus de tort à eux-mêmes qu'à nous. Ils sont par là à la merci de tous leurs caprices. Environnés de la mer, on diroit qu'ils en ont contracté toute l'instabilité; tout change chez eux, au gré de leurs dispositions actuelles, & la seule différence entr'eux & les peuples de l'Europe, qui passent pour les plus changeans, c'est que chez eux le changement n'est point un effet de légéreté, mais d'une vanité qui se reproduit sans cesse sous mille formes. Esclaves par amour propre de toutes leurs fantaisies, ce qu'ils croyent avoir très-sensément arrangé, ou très-constamment résolu, se trouve anéanti, sans qu'ils en sçachent ni puissent apporter de raison. Aussi sont-ils si peu d'accord avec eux mêmes, que vous ne les prendriez pas pour les mêmes personnes, & qu'ils paroissent quelquefois surpris de se retrouver toujours dans l'irrésolution. Examinez ce qui s'appelle chez eux maximes d'état, vous n'y trouvez que les loix de l'orgueil même, adoptées par arrogance, ou par paresse.

Sur ce portrait il ſemblera d'abord qu'il ne doit pas être extrêmement difficile à un ambaſſadeur de leur inſpirer de nouvelles réſolutions, & cela eſt vrai, mais ſeulement pour le moment préſent; paſſé ce moment ils ne ſe ſouviennent plus de ce que vous leur avez le plus fortement perſuadé, enſorte qu'il faudroit qu'un roi de France eût continuellement auprès d'eux une perſonne d'eſprit & d'autorité, qu'il s'en fît écouter comme malgré eux, & les forçât pour ainſi dire, à être raiſonnables; encore reſteroit-il toujours dans ce cas à combattre leur orgueil, qui leur inſpire de ſe croire infiniment ſupérieurs à tous les peuples de l'Europe (18). 1603.

Ainſi la France ne doit pas plus compter ſur les Anglois, que ſur ſes autres voiſins, & la vraie bonne politique qu'elle a à ſuivre, pour le dire

(18) J'aurois ſouhaité de tout mon cœur pouvoir ſupprimer tout ce qu'il y a dans ce tableau, & dans toute cette relation de peu avantageux à une nation, qui ne s'eſt pas rendue moins reſpectable par ſes vertus, qu'eſtimable par ſes talens. Tout ce qu'on peut dire, pour met-

1603. ici en paſſant, eſt de ſe mettre au-dedans d'elle-même en état non-ſeulement de n'avoir beſoin de perſonne, mais encore de contraindre toute l'Europe à ſentir le beſoin qu'elle a d'elle; ce qui n'eſt difficile, après tout, que pour les miniſtres, qui n'imaginent point d'autre moyen pour arriver à ce point, que la force & la guerre. Loin de cela, que le ſouverain ſe montre ami du repos, déſintéreſſé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard des autres, il eſt aſſuré de tenir ſes voiſins dans cette dépendance qui eſt ſeule durable, parce qu'elle gagne les cœurs, au lieu d'aſſujettir les perſonnes (19).

Je vais plus loin, & je ſoutiens que la paix eſt le grand & commun inté-

tre la vérité d'accord avec la bonne foi de l'Auteur, c'eſt qu'il a peint les Anglois tels qu'ils lui ont paru être en ce tems-là. C'eſt un des plus heureux effets de la culture des arts, & du progrès des ſciences, d'avoir diſſipé ces préjugés & ces partialités, qu'ont produites la haine & la jalouſie. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet, dans la préface de cet ouvrage.

(19) Il n'eſt pas ſurprenant d'entendre raiſonner de cette maniere aujourd'hui qu'on a pris des idées plus ſaines ſur la politique & la guerre,

rêt de l'Europe. Ses petits princes doivent être continuellement occupés à y maintenir les plus puissans, par les moyens les plus doux ; & les plus puissans, à y forcer les petits, s'il est nécessaire, en prenant le parti des foibles & des opprimés ; c'est le seul usage qu'ils doivent faire de leur supériorité. J'admire combien l'Europe, pour être composée de peuples si civilisés, se conduit encore par des principes sauvages & bornés. A quoi voyons nous que se réduit la profonde politique dont elle se pique, sinon à se déchirer elle-même sans cesse? De toutes parts elle revient à la guerre. 1603.

& que la France est parvenue à un si haut degré de gloire, que les conquêtes ne peuvent y ajouter rien, ou fort peu de chose ; mais quelle opinion ne doit-on pas avoir des vues & de la pénétration de M. de Sully, lorsqu'on le voit établir des principes si peu propres en apparence à l'état de misere & d'épuisement dans lequel étoit alors ce royaume, ou du moins d'où il ne faisoit que sortir ? c'est par des maximes si vraies, si solides & si sages, que les mémoires de Sully sont devenus la source, où ont puisé tout ce que nous avons eu depuis d'habiles ministres. *Voyez la préface.*

1603. elle ne connoît aucun autre moyen & n'imagine aucun autre dénouement. C'eſt la reſſource unique du moindre ſouverain, comme du plus grand potentat. La ſeule différence entr'eux, eſt que celui là la fait à plus petit bruit, & en ſecond; & celui-ci, avec grand appareil, & ſouvent ſeul, pour faire montre de ſa grandeur, ce qui eſt aſſurément la plus inſigne mépriſe. Eh! pourquoi faut-il que nous nous ſoyons impoſés la néceſſité de paſſer toujours par la guerre, pour arriver à la paix? Car enfin la paix eſt le but de quelque guerre que ce ſoit, & c'eſt la preuve toute naturelle qu'on n'a recours à la guerre, que faute d'un meilleur expédient. Cependant nous confondons ſi bien cette vérité, qu'il ſemble tout au contraire, que nous ne faiſons la paix que pour avoir la guerre. Mais retournons à nos Anglois.

On pouvoit compter à la cour de Londres quatre ſortes de perſonnes, qui compoſoient autant de factions différentes, & de cela ſeul on peut déja conclure, ce qui eſt vrai, que tout y étoit plein de ſoupçons, de défiance

& de jalousie, de mécontens secrets, & même publics. Je puis assurer au reste que je ne vais rien dire, dont je ne croye avoir eu une pleine connoissance, soit par moi-même, soit par les discours des partisans de la France, de ceux qui se disoient l'être, des mécontens, enfin par toutes sortes d'autres moyens. La premiére de ces factions étoit la faction Ecossoise, qui rouloit sur le comte de Mare, Milord Montjoye, le chevalier Asquins, Kenlos, & autres gentilshommes de la chambre, ou, comme on les appelloit, de la Couche. Ils tenoient pour la France, & ils pouvoient attirer à ce parti le roi qui paroissoit d'humeur à se laisser entiérement gouverner. Quelques-uns d'eux étoient assez bons hommes de guerre, mais ils n'avoient aucun usage des affaires de cabinet. Je n'ai point mis le comte de Lenox de ce nombre, parce que quoiqu'il fût aussi porté d'inclination pour la France, il avoit pourtant parmi les Ecossois un parti séparé de celui du comte de Mare, & même qui lui étoit opposé, non pas à la vérité quant à la politique, mais quant à l'avantage d'a-

1603.

1603. voir l'oreille du maître, & ils se haïssoient fort. Ainsi la faction Ecossoise se subdivisoit en deux.

La seconde, tout-à fait contraire à celle-ci, étoit la faction Espagnole, tous les Howards y entroient; ayant à leur tête l'amiral de ce nom, le grand-chambellan, le grand-écuyer, les Humes, & autres moins distingués. La troisiéme étoit composée d'un nombre de vieux Anglois, qui mettant la France & l'Espagne au même niveau, ou également jaloux de ces deux nations, ne s'attachoient ni à l'une ni à l'autre, & songeoient à rendre la Flandre indépendante d'elles, en ressuscitant l'ancien royaume de Bourgogne. Les principaux mobiles de cette faction étoient le chancelier, le grand trésorier, & le secrétaire d'état Cécil; du moins autant qu'on le pouvoit conjecturer d'un homme qui étoit tout mystére : car il se séparoit des uns & des autres, ou il se réunissoit à eux, selon qu'il le jugeoit à propos pour l'intérêt de ses affaires particuliéres. Il avoit eu la principale part dans l'ancien gouvernement; & il prétendoit avec la même

ſubtilité parvenir à gouverner le nouveau. Son expérience, auſſi bien que ſon adreſſe, le faiſoient déja regarder du roi & de la reine, comme un homme néceſſaire. Enfin on en formoit une quatriéme, de ceux qu'on voyoit ſe mêler des affaires, ſans aucune liaiſon avec tous ceux qui viennent d'être nommés, ſans même aucun accord fixe entr'eux, ſinon qu'ils ne ſe ſépareroient point, & qu'ils ne s'uniroient avec perſonne. Gens ſéditieux, de caractère purement Anglois, & prêts à tout entreprendre en faveur des nouveautés, fut-ce contre le roi même. Ils avoient à leur tête les comtes de Northumberland, de Southampton, de Cumberland, Milords Cobham, Raleik, Greffin & autres. 1603.

Il n'y avoit encore de bien clair dans toutes ces factions, que la jalouſie & la haine mutuelle des unes envers les autres, & il étoit impoſſible de deviner laquelle prendroit le deſſus dans la ſuite, & auroit le prince pour elle. A en juger par les apparences, ſa faveur ne pouvoit être diſputée qu'entre des gens de plume, & les favoris de la chambre; les pre-

miers, parce qu'étant fins & intelli-
1603. gens, ils s'y prennent ordinairement mieux que les autres, pour s'attacher leur maître; les seconds, parce qu'ils avoient l'avantage de la familiarité, & d'être admis aux parties de plaisir. Mais l'humeur & les inclinations du roi n'étoient elles-mêmes pas encore assez bien connues, & son avénement à une couronne telle que l'Angleterre, pouvoit d'ailleurs y apporter trop de changemens, pour qu'on pût s'assurer d'avoir deviné juste.

Tout ce qui étoit à craindre pour moi, étoit que de tous les sentimens qu'on cherchoit à faire prendre à Jacques, le plus difficile ne fût celui qui l'attacheroit à la France. Il avoit pensé jusques là comme faisoient les puissances du Nord, qui divisoient en trois la maison d'Autriche, celle d'Espagne, celle d'Allemagne, & celle de Bourgogne. Ils détestoient la première comme trop puissante & trop entreprenante. Ils méprisoient la seconde, & s'en feroient pourtant bien accommodés, en la désunissant d'avec le pape, l'Espagne & les Jésuites. Pour la troisiéme, qui n'étoit pour

eux qu'en idée, elle étoit si fort de leur goût, qu'ils n'auroient rien épargné pour la rétablir, pourvû qu'ils l'eussent aussi séparée d'intérêt d'avec l'Espagne & l'Allemagne, ou du moins que ces puissances eussent renoncé à rien prétendre les unes sur les autres. 1603.

Jacques I n'étoit pas ensuite si bien prévenu à beaucoup près en faveur de Henri, que l'avoit été Elisabeth. On lui avoit rapporté qu'il l'appelloit par dérision, *capitaine ès arts, & clerc aux armes.* Il étoit assez difficile qu'il ne donnât pas dans les commencemens quelqu'accès dans son esprit à ces anciennes prétentions de l'Angleterre sur la France, dont on n'avoit pas manqué de l'entretenir fort sérieusement. A mon égard, on avoit fait entendre à ce prince, que mon frere & moi nous avions tenu des discours peu respectueux sur sa personne. Ajoutons, pour faire connoître plus particuliérement ce prince, qu'il étoit droit & consciencieux, qu'il avoit de l'éloquence, & même de l'érudition, moins pourtant que de pénétration, & de disposition

1603. à être sçavant. Il aimoit à entendre parler des affaires d'état, & qu'on l'entretînt de grandes entreprises, qu'il pesoit lui-même avec un esprit de méthode & de systême, mais qu'il étoit bien éloigné de pousser plus avant: car il haïssoit naturellement la guerre, & encore plus à la faire; étoit indolent dans ses actions, excepté lorsqu'il étoit à la chasse, & inappliqué dans les affaires, tous indices d'un esprit doux & timide, & qui ne peut guére manquer de se laisser gouverner. Il étoit facile de le conclure de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de la reine son épouse. (20)

Cette princesse n'avoit dans son caractère aucun trait de rapport avec son mari. Elle étoit d'un naturel hardi & entreprenant. Elle aimoit l'éclat & la pompe, le tumulte & la brigue. Elle étoit entrée fort avant dans toutes les factions civiles, non-seulement en Ecosse, au sujet des Catholiques qu'elle soutenoit, qu'elle avoit même recherchés, mais encore en Angle-

(20) Anne, fille de Frédéric II, roi de Dannemarck, reine d'Ecosse, & ensuite de la grande-Bretagne, morte en 1619.

terre, où les mécontens, qui n'étoient pas en petit nombre, n'étoient pas fâchés de s'appuyer d'une princesse destinée à devenir leur reine. On sçait que les femmes, qui ne sont que des instrumens assez foibles dans les affaires solides, jouent souvent un rôle dangereux dans les brouilleries. Le roi ne pouvoit l'ignorer, mais il avoit le foible de ne pouvoir jamais lui résister, ni la contredire en face, pendant qu'elle ne faisoit aucune difficulté de témoigner publiquement de son côté, qu'elle n'étoit pas toujours d'accord avec lui. Il vint à Londres long-tems avant elle. Elle étoit encore en Ecosse, lorsque j'arrivai dans cette ville, & l'intention de Jacques auroit été qu'elle n'y fût point venue si-tôt; persuadé qu'il étoit, que sa présence ne pouvoit qu'empirer les affaires. Il le lui envoya signifier, & d'un air d'autorité, qui ne coute rien à prendre contre les absens; mais dont elle ne s'émut pas beaucoup. 1603.

Au lieu d'obéir, la reine se disposa à quitter l'Ecosse, après s'être donné, de son propre mouvement, & contre la volonté du roi, un grand chambel-

1603. lan de sa maison. Les comtes d'Ortenay & de Liscois, deux Ecossois, l'accompagnoient par honneur. Elle faisoit apporter avec elle le corps de l'enfant mâle dont elle étoit accouchée en Ecosse, parce qu'on avoit voulu persuader au public que sa mort n'étoit que supposée, & elle amenoit le prince son aîné, qu'elle affectoit en public de gouverner absolument, & auquel on disoit qu'elle n'inspiroit que des sentimens Espagnols : car on ne doutoit point que son inclination ne se déclarât entiérement de ce côté. Il est vrai pourtant que le jeune prince ne lui donnoit aucun lieu de se louer de sa déférence, il haïssoit naturellement l'Espagne, & affectionnoit la France, augure d'autant plus heureux, qu'il paroissoit par le mélange d'ambition, d'élévation & de générosité, qu'on remarquoit déja en lui, tout propre à devenir quelque jour un de ces princes, qui font beaucoup parler d'eux. Il connoissoit de réputation le roi de France, & se proposoit de le prendre pour son modele, ce qui étoit un supplice pour sa mere, qui avoit résolu, dit-

on, de lui faire perdre l'air François, en le faisant transporter & nourrir en Espagne. 1603.

Voilà quel étoit l'état de la cour de Londres, lorsque j'y commençai ma négociation. Le caractère du reste des principales personnes qui y eurent part, se découvrira dans la suite, autant qu'il en est besoin, pour ces mémoires. J'ajoute seulement, qu'outre le comte d'Aremberg pour la part des Archiducs, & le prince Henri de Nassau, avec les autres députés des états généraux, que j'y trouvai arrivés avant moi, on y attendoit incessamment l'ambassadeur de sa majesté Catholique, & les envoyés de Suéde & de Dannemarck. Ces derniers y arriverent un jour après moi. Il y en avoit encore quelques autres, mais qui n'y figurerent pas assez pour être nommés ici; il semble que tous les princes de la chrétienté regardoient comme un coup de partie, de s'assurer de l'Angleterre.

Les premiers que je vis furent ceux de l'Electeur Palatin, qui ayant déja fait leur compliment au nouveau roi, & étant prêts à retourner chez eux,

1603. vinrent prendre congé de moi, presqu'aussi-tôt après mon arrivée. Il n'y eut rien de particulier entre nous. Quelque tems après qu'ils furent sortis, Cecil envoya son premier commis sçavoir de Beaumont, à quelle heure commode il pourroit me trouver chez moi, il vint l'après-midi. Tant que nous eûmes des témoins, il ne me parla que de l'affection du roi d'Angleterre pour le roi de France, du desir qu'il avoit de lui en donner des marques, & autres choses sur le même ton, qui ne doivent être prises que pour compliment. Je feignis pourtant de les regarder comme très-sérieuses, lorsqu'il fut dans ma chambre seul avec Beaumont, afin d'avoir une occasion naturelle de lui représenter tout l'avantage qui résulteroit, pour les deux couronnes, de l'union des deux rois, & de faire valoir leurs services & leurs engagemens déja contractés.

Ce début général devant me servir du moins à asseoir quelque jugement sur les dispositions de celui qui me parloit, sa réponse me fit voir qu'elles ne m'étoient pas favorables. Cecil

cil me fit un long diſcours, dont le but étoit de me prouver que ſon maître ne devoit ſe mêler en rien des affaires de ſes voiſins, mais laiſſer la Hollande s'expliquer comme elle le trouveroit bon, de ſes démêlés avec l'Eſpagne. Il parla d'Oſtende, comme d'une ville peu digne de tous les ſoins qu'on apportoit pour la conſerver, & du commerce des Indes, comme d'un avantage dont la politique demandoit qu'on dépouillât les pays-Bas. Je combattis ſon ſentiment; il me parut ſatisfait de mes raiſons, mais fort peu diſpoſé à les appuyer auprès du Roi ſon maître. Il m'apprit, en changeant de propos, que ſa majeſté britannique étoit partie de Grenwich, afin d'éviter les ſollicitations, que le comte d'Aremberg n'auroit pas manqué de faire, pour obtenir une audience avant la mienne; ce que ſa majeſté n'auroit pu lui refuſer, étant arrivé avant moi, & qu'elle étoit pourtant bien aiſe de ne lui point accorder. Cecil joignit à cette faveur, qu'il me fit beaucoup valoir, celle de m'offrir mon audience, qui n'étoit pas d'un moindre prix, la coutume obli- 1603.

1603. geant les ambaſſadeurs à la faire demander au roi. Il ne tint pas à lui que je ne regardaſſe auſſi comme une grace ſinguliere, la députation qu'on m'avoit faite d'un homme tel que lui. Je remerciai autant de fois monſieur le député, & le priai de ſe charger d'en témoigner ma gratitude au roi.

Au travers de tout ce que fit ce ſecrétaire, pour me faire entendre que perſonne, après le roi, ne pouvoit autant que lui, & même qu'il préſidoit aux conſeils de ce prince, je crus voir le contraire. Je devinai encore, que craignant que quelqu'un de ſes concurrens ne lui ravit les emplois brillans, il avoit ſollicité, & peut-être très-inſtamment, auprès de ſon maître, celui de traiter avec moi, dont il parloit comme s'il ſe fût dégradé en l'exerçant. La-Fontaine & les députés des Etats-Généraux, qui entrerent comme Cecil ſortoit, porterent ſur ſa manœuvre, le même jugement que moi, & elle ne nous parut pas un mauvais préſage, non plus que la remarque qu'ils avoient faite, que depuis que Jacques avoit appris mon départ de

France pour Londres, il avoit commencé à les traiter plus favorablement. Avant cela, il n'avoit voulu ni parler, ni voir le prince de Nassau. Il avoit même donné publiquement aux Etats, l'épithète de révoltés & de séditieux. Ils voulurent ensuite me persuader à leur tour, que le roi de France ne devoit pas se borner à inspirer au roi d'Angleterre des sentimens modérés pour eux; mais se porter ouvertement pour leur défenseur. Il y avoit bien des choses à dire là-dessus, il étoit tard, les tables étoient servies: je les congédiai, avec une assurance générale qu'ils seroient satisfaits. 1603.

Je leur rendis une réponse plus positive le 21, que Barneveld (21) me vint voir au palais d'Arondel, dont je venois de prendre possession. Barneveld commença, comme ses collégues, à m'exagérer la misere à laquelle étoient réduites les Provinces-unies, les dépenses qu'elles avoient faites depuis la paix de Vervins, leurs dettes, leur épuisement.

(21) Jean d'Olden de Barneveld, sieur de Tempel.

1603. Il assura que les Etats ne pouvoient plus ni retenir Ostende, ni résister aux Espagnols, si le roi de France ne faisoit avancer sans délai une armée puissante, qui entrât par terre en Flandre, soit par la frontiere de Picardie, ou par les terres appartenantes à l'archiduc, parce qu'il n'y avoit que ce seul moyen de chasser les Espagnols de vive force de devant Ostende; l'expérience ayant appris, disoient-ils, qu'il étoit facile aux Espagnols de défaire l'un après l'autre tous ces petits secours qu'on leur envoyoit par mer, à mesure qu'ils faisoient leur descente. Il conclut, après toutes ces plaintes, comme avoient fait ses collégues, que Henri devoit se déclarer leur protecteur, en faisant une ligue offensive & défensive avec eux.

Je répondis nettement à Barneveld, qu'il falloit qu'ils renonçassent à cette espérance, Henri n'étant nullement d'humeur à s'attirer par complaisance pour eux, toutes les forces de l'Espagne, ni à soutenir seul le fardeau d'une guerre dont il ne devoit recueillir aucun fruit; ce qui étoit indubitable dans la supposition que le

roi d'Angleterre ne voulut entrer dans cette affaire pour rien. Je lui dis que par cette raiſon je ne pouvois, ce qui étoit vrai, ni prendre de réſolution, ni leur rien dire de poſitif, juſqu'à ce que j'euſſe du moins preſſenti les diſpoſitions de ce prince à leur egard. Je lui demandai ce qu'il en avoit pu découvrir, lui qui ſéjournant à Londres depuis plus long-tems, pouvoit mieux connoître la perſonne du roi. Il me répéta, que ce prince, entraîné dans le commencement à l'avis de la paix par ſes conſeillers & par ſon propre penchant, leur avoit long-tems ôté toute eſpérance ; mais qu'ayant apparemment fait réflexion que cette paix coûteroit bien cher à l'Angleterre s'il falloit que par ſon inaction les Flamands retournaſſent ſous la domination eſpagnole, ou qu'ils ne puſſent s'en délivrer qu'en acceptant celle de la France, leur protectrice, & ayant peut-être ſenti ce que l'Angleterre avoit à craindre elle même d'une puiſſance qui s'attachoit ſans droit ni raiſon, à tout ce qui étoit à ſa bienſéance, lorſque d'ailleurs tous au-

1603.

tres objets manquoient à sa convoitise, ces considérations avoient paru le jetter dans une incertitude, d'où il n'étoit pas encore sorti sans doute, puisqu'il n'avoit pu leur dire autre chose, sinon qu'il ne se sépareroit pas de la France; que bien-loin de cela, il ne faisoit qu'attendre l'arrivée de l'ambassadeur françois, pour s'unir plus étroitement avec Henri, & former les nœuds d'un double mariage dans leurs familles.

1603.

Ce que me disoit Barneveld auroit pu dissiper une partie de mes craintes, si le roi d'Angleterre avoit été un de ces princes sur lesquels on peut compter; mais je ne pouvois voir de sa part en tout cela, que de la dissimulation, ou du moins de l'irrésolution, lorsque ceux de ses ministres que je devois croire le plus au fait des affaires secrettes de son cabinet, n'avoient point d'autre discours à me tenir, sinon qu'on cherchoit en vain à leur faire craindre l'Espagne, la situation seule de leur isle les mettant à couvert contre les entreprises de quelque prince étranger que ce fût. Il eût même été de la derniere imprudence aux

Etats & à Barneveld d'en juger autrement, & d'attendre à prendre les mesures pour prévenir leur dernier malheur, que Jacques se fût déterminé. Je croyois les Etats trop fins politiques, pour avoir fait cette bévue. M'attachant à cette idée, que je communiquai à Barneveld, je le conjurai par tout l'intérêt de sa patrie, de ne me rien déguiser des résolutions les plus secrettes qu'on y avoit prises, dans la supposition que l'Angleterre les abandonnât, ou même, ce qui n'étoit que trop possible, qu'elle cherchât à augmenter leur embarras, en prenant ce tems pour demander les places d'ôtages offertes à Elisabeth. 1603.

Barneveld se sentant pressé, & me regardant comme le confident d'un prince qui étoit le seul véritable ami de sa patrie, ne balança plus à m'avouer tout; & après s'être seulement fait un mérite auprès de moi de ce secret important, il m'apprit que le conseil des Povinces-Unies avoit résolu d'éluder, à quelque prix que ce fût, la remise des places d'ôtage; que les termes de leur traité avec Elisabeth leur en fourniroit des moyens, par le

1603. tems qu'il faudroit mettre à en examiner la teneur ; que s'ils se trouvoient trop pressés par les Anglois ou les Espagnols, ils chercheroient à faire remettre sur le tapis le traité de Brunsvich & Vandrelep, offrant de mettre Ostende en sequestre, jusqu'à ce que ce traité eût été amené à sa fin ; que pendant cet intervalle, il se présenteroit peut-être quelque conjoncture favorable, & qu'ils y gagneroient du moins d'arrêter pour le tems présent, le puissant secours préparé en Espagne contre Ostende.

Pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit des traités avec Elisabeth & avec l'Espagne, il faut sçavoir que la feue reine d'Angleterre avoit demandé aux Etats certaines villes pour lui servir de caution des sommes qu'elle leur avoit prêtées, avec cette clause gracieuse pour ceux-ci, qu'ils ne les lui remettroient entre les mains, qu'au cas qu'ils fissent sans elle leur accommodement avec l'Espagne ; & pour ce qui regarde l'autre traité, il fût proposé dans le fort des hostilités entre l'Espagne &

Flessingue & La-Brille.

les Provinces-Unies, de remettre les pays conteſtés ſous la puiſſance de la maiſon d'Autriche, non de celle qui regne en Eſpagne, mais de celle qui tient l'empire d'Allemagne. Ce traité qui fut entamé par le duc de Brunſvich, & continué par le comte de Vandrelep, n'eut aucun effet, ſoit qu'il tînt aux Etats ou à l'Eſpagne, ou aſſez vraiſemblablement à tous les deux. Les premiers demanderent que dans ce traité fuſſent compriſes les provinces & les villes dont l'Eſpagne étoit demeurée ou rentrée en poſſeſſion en Flandre; parce que, dirent-ils, ils riſquoient trop à demeurer ſi voiſins de l'Eſpagne, qui à la faveur d'une fauſſe paix, ſe reſaiſiroit aiſément de ce qu'elle ſembloit abandonner, & celle-là ne voyant qu'à regret démembrer un ſi beau fleuron de ſa couronne. 1603.

L'après-midi de ce jour, je fus viſité par le réſident de Veniſe, qui étoit le ſecrétaire de cette république. Il me parla avec la même ouverture que Barneveld, parce que ſon Etat étoit dans le même cas de plainte & de jalouſie contre l'Eſpa-

1603. gne, & de liaiſon avec la France. Il me confirma encore tout ce que je penſois de l'eſprit d'irréſolution de Jacques. Il me dit que ce prince, qui faiſoit ſonner ſi haut & ſi ſouvent ce grand mot de politique de l'Europe, ne s'embarraſſoit de rien moins dans le fond, & que toute la diſſimulation dont on lui faiſoit un mérite, n'avoit jamais conſiſté qu'à donner des eſpérances à tout le monde, & jamais d'effets à perſonne; qu'il ne changeroit pas de maxime, lui à qui on avoit ſouvent entendu dire qu'il n'y avoit que ce manége adroit, qui lui eût fait parer les dangers qu'il avoit courus, étant roi d'Ecoſſe; qu'il en feroit même encore plus d'uſage qu'auparavant, dans un commencement de regne, & à la tête d'un grand royaume, dont il ne connoiſſoit encore ni les peuples, ni les affaires, ni les voiſins: toutes circonſtances favorables à ſon principe.

Ces réflexions du Vénitien étoient ſenſées. Il m'inſtruiſit enſuite de la conduite du duc de Bouillon avec le nouveau roi; qu'il l'avoit fait ſolliciter par les envoyés de l'électeur

palatin, de parler pour lui; mais que Jacques leur avoit répondu, en 1603.
coupant court sur cette proposition, qu'il ne convenoit point à un grand prince de s'entremettre pour un sujet rebelle. Je ne sçais ce que pensa après cela Bouillon d'une idée, que lui, La-Trimouille, d'Entragues & Du-Plessis avoient trouvée fort heureuse; c'étoit de faire le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France, & l'Electeur palatin, son lieutenant. Bouillon avoit pour agent à Londres un Anglois nommé Wilem, qui avoit passé à son service, après avoir quitté celui de sa majesté, dont il étoit sonneur de cor, & l'un des valets de sa chambre, connu sous le nom François de Le Blanc. Celui de d'Entragues étoit un nommé Du-Panni; il hantoit fort chez Beaumont, & sa principale correspondance étoit avec le duc de Lenox & son frere. C'est Henri qui me donna tous ces avis dans ses lettres; & après les recherches que j'en fis par son ordre, il ne s'y trouva rien que de très-vrai. Certainement d'Entragues gagnoit à négocier ainsi par

1603. ſeconds. Il auroit été bien-tôt connu à Londres pour ce qu'il étoit ; c'eſt-à dire, pour un homme de beaucoup de paroles, & de peu d'eſprit. Le certificat que je lui rendis là-deſſus en toute occaſion, n'avança pas ſes affaires.

Le comte d'Aremberg m'envoya auſſi faire viſite ce même jour, s'excuſant de n'y pas venir lui-même, ſur ce que la coutume ne vouloit pas qu'on en fît aucune, avant que d'avoir reçu la premiere audience du roi. Elle ſe paſſa toute en courtoiſie, en aſſurances de ſervices, de paix & d'amitié, auxquelles il ne manquoit que la ſincérité.

Le roi d'Angleterre, qui m'avoit déja fait ſçavoir qu'il me donneroit audience le vingt-deux, qui étoit un dimanche, envoya un gentilhomme me le confirmer, me dire que je ne m'ennuyaſſe point, & ſçavoir de ſa part, comment j'étois logé, & ſi rien ne me manquoit. A cette faveur fut joint le préſent d'une moitié de cerf, qui étoit le premier, à ce que me fit dire ce prince, qu'il eût pris en ſa vie, quoique grand chaſſeur, n'y en ayant point

en Ecosse. Il prit de là occasion de me faire un compliment pour Henri, en disant qu'il attribuoit sa bonne fortune à l'arrivée d'un homme qui venoit de la part d'un prince, regardé comme le roi des Veneurs. Je fis réponse que cette conformité d'inclinations entre leurs majestés, m'étoit un garant de l'union de leurs personnes, à moins que la jalousie de la chasse n'y mît obstacle; qu'en ce cas, je prenois la liberté de m'offrir pour arbitre entre leurs majestés, étant si désintéressé & si froid sur cet article, que quand le roi mon maître partoit pour une partie de chasse, bien loin de penser comme le roi d'Angleterre, que ma présence pût porter bonheur, il me renvoyoit ordinairement me mêler d'autres affaires dans mon cabinet, où il disoit que j'étois plus heureux. Quoiqu'il n'y eût rien de sérieux dans ces paroles, je ne fûs pas fâché qu'elles pussent servir à me donner quelque crédit auprès de sa majesté britannique. Je tournai encore à dessein mon compliment, de maniere à satisfaire l'amour propre de Jacques, qui se sentoit extrêmement flatté, comme je le 1603.

1603. sçavois bien, de toute comparaison avec le roi de France. J'envoyai la moitié de mon présent au comte d'Aremberg, en lui rendant sa civilité.

Un des ordres que j'avois donnés pour la disposition de la cérémonie de mon audience, étoit de faire prendre l'habillement de deuil à toute ma suite, pour satisfaire à la premiere partie de ma commission, qui consistoit à complimenter le roi sur la mort d'Elisabeth, quoique j'eusse appris dès Calais, que personne, ni ambassadeur, ni étranger, ni même Anglois, ne s'étoit présenté devant le nouveau roi en noir, & que Beaumont m'eut encore représenté depuis, que certainement mon dessein seroit vu de mauvais œil dans une cour où il sembloit qu'on eût si fort affecté de mettre en oubli cette grande reine, qu'on n'y faisoit jamais mention d'elle, & qu'on évitoit même de prononcer son nom.

J'aurois bien voulu pouvoir me cacher la nécessité où j'étois de paroître dans un habillement qui sembloit faire un reproche au roi & à toute l'Angleterre; mais mes ordres là-dessus étoient positifs, & d'ailleurs très-

justes ; c'est ce qui fit que je n'eus aucun égard à la priere que me fit Beaumont, d'attendre à faire cette dépense, qu'il en eût écrit au chevalier Asquins & à quelques autres qui étoient le plus au fait du cérémonial de la cour ; ce qu'il ne laissa pas de faire. Il ne reçut aucune réponse le jeudi, le vendredi, ni même le samedi de tout le jour, & je persistai dans ma résolution, malgré les raisons qu'il ne cessoit point de m'apporter. Le samedi au soir, veille du propre jour de l'audience, & si tard que je me couchois, Beaumont vint me dire qu'Asquins lui avoit mandé que tous les courtisans regardoient mon action, comme un affront que je voulois leur faire, & que le roi m'en sçauroit si mauvais gré, qu'il n'en falloit pas davantage pour faire échouer ma négociation dès le commencement. Cet avis se rapportant à ceux de milord Sidney, du vicomte de Saraot, de La-Fontaine & des députés des Etats, il me fut impossible d'en douter. De peur d'un plus grand mal, je fis changer d'habillement à toute ma maison, qui s'en fournit d'autres par tout où

1603.

elle put. Lucnau étant venu m'avertir
1603. le lendemain matin, que je ferois présenté au roi, fur les trois heures après midi, je connus, à la joie qu'il témoigna du nouvel ordre que j'avois donné, qu'il avoit été indifpenfable de vaincre ma répugnance. Elle me fit pourtant prefqu'autant d'honneur dans le public, que fi je l'avois pouffée jufqu'au bout, parce qu'on n'ignora pas que je n'avois cédé qu'à la feule néceffité.

Fin du quatorzième Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE QUINZIÉME.

LEs gardes du roi d'angleterre, ayant à leur tête le comte Derby, vinrent me prendre au palais d'Arondel, & me ſervirent d'eſcorte jusqu'à la Tamiſe, dont ils bordoient le quai, pendant que je me rendois a Grenvich. Je fis ce trajet ſur les barges du roi, ayant avec moi cent vingt gentilshommes, choiſis ſur tout mon monde. Le comte de Northumberland me reçut au débarquement, & me conduiſit au palais du roi, au travers d'une multitude infinie. 1603.

1603. J'entrai dans une chambre, où l'on nous présenta la collation, contre la coutume établie en Angleterre, de ne point traiter les ambaſſadeurs, ni même de leur offrir un verre d'eau. Sa majeſté m'ayant fait avertir d'entrer dans ſa chambre, je fus plus d'un quart d'heure avant que de pouvoir arriver au pied de ſon trône, tant par l'affluence de ceux qui y étoient déja, que parce que je fis marcher ma maiſon devant moi. Ce prince ne m'eut pas plutôt apperçu, qu'il deſcendit deux degrés, il alloit les deſcendre tous, tant il montroit d'empreſſement de m'embraſſer, ſi l'un des miniſtres qui étoient à ſes côtés, ne lui avoit dit tout bas, qu'il ne devoit pas aller plus loin. » Quand j'honorerois, dit-il tout haut, » cet ambaſſadeur-ci » outre la coutume, je ne prétendrois pas que cela tirât à conſéquence pour les autres. Je l'eſtime » & aime particulierement, par l'affection que je ſçais qu'il a pour » moi, par ſa fermeté dans notre » religion, & ſa fidélité envers ſon » maître ». Je n'oſe rapporter tout ce qu'il dit encore à mon avantage.

je reçus avec tout le respect que je devois, une déclaration si obligeante, & j'y répondis, non par une harangue, telle qu'on s'attend peut-être à en voir ici, & que les pédans de cour trouveroient plus de leur goût, mais par un simple compliment, qui en disoit bien autant, & convenoit mieux à mon état. Le regret de Henri sur la mort d'Elisabeth; sa joie de l'avénement à la couronne du roi régnant; les louanges des deux rois, tout cela fut achevé en deux mots. Je m'excusai sur mon insuffisance, & sur ce que sa majesté très-chrétienne avoit elle-même expliqué ses sentimens. Je présentai en même-tems les lettres de leurs majestés, parmi lesquelles je fis remarquer à sa majesté britannique celle qui étoit de la main de Henri. Elle les lut elle-même, & ensuite les donna à Cecil, en témoignant combien elle étoit sensible à ce qu'elles contenoient par ces paroles: » Qu'elle n'avoit pas laissé en Ecosse la » passion avec laquelle elle avoit » toujours chéri le roi de France, » & desiré la prospérité de sa cou- » ronne. 1603.

1603. Je continuai à complimenter ce prince, mais sur le ton ordinaire de la conversation; celui de harangueur me peinoit extraordinairement. Je lui dis que Henri avoit fait éclater publiquement sa joie, de voir le trône d'Angleterre rempli par un prince qui en étoit si digne, & de ce qu'il avoit été si promptement & si unanimement reconnu; que s'il avoit été besoin de la présence de sa majesté très-chrétienne, elle se seroit transportée avec plaisir par-tout où elle auroit pû être nécessaire, pour lui donner des preuves d'un sincere attachement à ses intérêts, & d'union à sa personne. Je ne dus pas me repentir de ce compliment. Jacques répondit, que quand bien même il auroit trouvé les Anglois en guerre avec les François, il n'auroit dû songer qu'à vivre en paix avec un prince, qui de la couronne de Navarre, avoit été appellé, de même que lui, à celle de France, » étant raisonnable, dit-» il, de faire toujours vaincre le mal » par le bien »; mais qu'il avoit eu une double joie, de quitter une couronne amie de la France, pour une

autre qui ne l'étoit pas moins. La feue reine fut citée en cette occasion, mais sans un seul mot de louange. 1603.

Comme ce prince voulut après cela m'entretenir plus long-tems, & plus familiérement, il me fit monter sur le plus haut degré de son estrade. Je pris ce moment pour lui faire mon compliment particulier, dont il me remercia affectueusement. Il ne me cacha pas ce qu'on lui avoit mandé de Paris, des discours attribués au roi, à moi & à mon frere, après son retour d'Ecosse. Il m'avoua qu'il les avoit crus vrais pendant quelque tems ; mais qu'il avoit découvert que tout cela n'étoit qu'un artifice des ennemis communs, qui lui rendoit plus odieux ceux qui avoient recours à de pareils moyens, pour s'ouvrir un chemin à la domination universelle. Il tomba ici d'une étrange maniere sur les Espagnols, ce qui dut faire un grand plaisir à Nassau, qui n'étoit pas assez éloigné, pour qu'il n'en pût entendre quelque chose, & aux députés flamands, qui se tenoient *incognito* dans la foule, parce qu'ils n'avoient pu jusqu'à ce

1603. jour, obtenir audience. Il qualifia en toute rigueur leur malignité à allumer le feu dans tous les états voisins du leur; il protesta qu'il s'opposeroit à leurs injustes desseins; il parla du roi d'Espagne, comme d'un homme trop foible d'esprit & de corps, pour donner entrée dans sa tête aux grandes chimères de ses prédécesseurs. Je prenois assez de plaisir à ce discours pour chercher à le faire durer. Je dis au roi d'Angleterre, qu'il étoit fort heureux de n'avoir appris à si bien peindre les Espagnols, que sur le malheur d'autrui; qu'il n'en étoit pas de même du roi de France. J'apportai pour preuve, ce qu'ils avoient fait depuis une paix aussi solemnelle que celle de Vervins, la révolte de Biron, la guerre de Savoye, & quelques autres griefs. J'ajoutai que tel étoit l'artifice du conseil d'Espagne, que pour donner le change à l'Europe sur ses propres torts, on le voyoit toujours commencer par se plaindre le premier; conduite aussi dangereuse, que celle que les Espagnols pratiquoient encore ordinairement, de ne traiter avec leurs voisins, que

dans l'intention de les perdre, par la sécurité même que donne un traité. Jacques repartit qu'il sçavoit bien tout cela. En un mot, je ne pus plus douter que le ressentiment qu'il montroit contre l'Espagne devant tant de témoins, ne fût aussi sincere que violent. Le premier rayon d'espérance commença de ce moment à luire pour moi. 1603.

De ce propos, le roi d'Angleterre passa à celui de la chasse, pour laquelle il me fit voir une passion extrême. Il me dit qu'il sçavoit bien que je n'étois pas un grand chasseur; que la part qu'il m'avoit attribuée dans sa prise ne me regardoit pas comme monsieur de Rosny, mais comme ambassadeur d'un roi, qui n'étoit pas moins le plus grand chasseur, que le plus grand prince du monde; à quoi il ajouta avec la derniere politesse, que Henri avoit raison de ne pas me mener à la chasse, parce que je lui étois plus utile ailleurs; & que si j'étois chasseur, le roi de France ne pourroit pas l'être. Je lui répondis que Henri aimoit tous les exercices; mais sans qu'aucun lui fît jamais abandonner le

1603. ſoin de ſes affaires, ni l'empêchât de ſe faire rendre un compte exact par ſes miniſtres; bien éloigné de l'aveugle crédulité du roi d'Eſpagne pour le duc de Lerme. Sur quoi Jacques me dit, que ſans doute j'avois eu bien de la peine à régler les finances, & à réſiſter aux importunités des grands du royaume, & il en rapporta des traits, dont j'avois moi même perdu la mémoire. Il me demanda enſuite bruſquement, & en s'interrompant lui-même, comment ſe portoit le roi de France. Je jugeai aiſement, à l'air dont cette queſtion me fut faite, qu'il étoit vrai qu'on avoit voulu perſuader à ce prince que Henri ne pouvoit pas vivre longtems après ſa derniere maladie; qu'il y avoit ajouté foi, & que cette prévention ſeroit le plus puiſſant motif qui l'empêcheroit de contracter avec la France, ne pouvant faire beaucoup de fond ſur un roi enfant. Je m'attachai à le détromper de tous ces faux bruits, & j'y réuſſis. Il ajouta ſeulement, qu'on lui avoit encore dit une choſe de Henri, dont il étoit bien fâché, que les phyſiciens de ce prince, (c'eſt le nom qu'il donna à ſes médecins)

Médecins) lui avoient interdit la chasse. Je répliquai à sa majesté, que ce n'étoit qu'un conseil, dont lui-même feroit bien de profiter ; en effet, il avoit failli à se rompre un bras à la chasse ; & il me rapporta la maniére dont cet accident lui étoit arrivé. 1603.

Lorsque je mandai au roi cet endroit de notre conversation sur la chasse & sur sa santé, il m'écrivit de dire au roi d'Angleterre, que suivant l'avis des médecins, il chassoit plus modérément qu'auparavant ; & qu'il s'étoit trouvé, depuis que j'étois parti, à la mort de cinq ou six cerfs, sans la moindre incommodité. » Hé bien ! » me dit le roi d'Angleterre, toujours » sur la chasse ; vous avez envoyé de » ma chasse au comte d'Aremberg ; » comment pensez-vous qu'il ait pris » cette courtoisie ? elle ne lui a été nul- » lement agréable : il dit que vous ne » l'avez fait que pour montrer qu'on « faisoit plus de cas de vous que de lui ; » en quoi il a raison ; car je sçais bien » faire différence entre le roi mon fre- « re, & ses maîtres, qui m'ont envoyé » un ambassadeur, qui ne peut ni mar- » cher ni parler ; il m'a demandé au-

1603. » dience dans un jardin, parce qu'il » ne peut monter dans une chambre ». Jacques me demanda ſi l'ambaſſadeur eſpagnol qu'on lui envoyoit avoit paſſé par la France ; & ſur ce que je lui répondis qu'oui, » l'Eſpagne, dit-il, » m'envoie un ambaſſadeur poſtillon ; » afin qu'il aille plus vîte, & qu'il » faſſe nos affaires en poſte : » c'eſt ainſi qu'en toute occaſion il invectivoit contre les Eſpagnols. Taxis, courier-major de ſa majeſté catholique, avoit en effet pris la route de Flandre par la France, pour ſe rendre de-là à Londres, & il avoit fait ce voyage avec beaucoup de précipitation ; mais il n'avoit ordre que de découvrir les intentions du roi d'Angleterre : le véritable ambaſſadeur étoit Vélaſque, connétable de Caſtille, qui partit après lui.

Jean Taxis, comte de Villa - Mediana.

Jean-Ferdinand de Velaſco, duc de Frias.

Jacques voulut ſçavoir après tout cela (car il n'arrêtoit pas long-tems ſur une même matiere) ſi j'allois au prêche à Londres. Sur la réponſe que je fis que j'y allois. » Vous n'êtes donc » pas réſolu, me dit-il, de quitter la » religion, comme on me l'a fait en» tendre, à l'exemple de Sancy, qui

» a cru par-là bien assurer sa fortune,
» & par une permission de Dieu, a 1603.
» fait tout le contraire ». Je traitai ce rapport de calomnie, & je dis que ce qui y avoit peut être donné lieu, c'est qu'on me voyoit en France ami de plusieurs ecclésiastiques, & souvent visité par le nonce du pape. « Traitez-» vous le pape de sainteté, reprit-il? » Oui, répartis je, pour m'accommo-» der à l'usage établi en France. » Il voulut me prouver que cet usage offensoit Dieu, auquel seul convient cette qualité. Je répliquai, que je ne croyois pas faire un plus grand mal que lorsqu'on donne, comme on fait souvent aux princes, des qualités qu'on sçait bien qu'ils ne méritent pas. Il me parla de du Plessis, & parut prendre quelqu'intérêt à sa fortune & à son état : il me dit que je ne devois pas l'oublier tout-à-fait; qu'il avoit à la vérité très-grand tort d'avoir publié son dernier livre sous son nom, parce que, par les qualités qu'il y prenoit, il obligeoit le roi de France à s'élever contre ce livre; mais que cela n'empêchoit pas qu'on ne dût toujours se souvenir des services qu'il avoit rendus

1603. à l'eglise réformée. Il ne me dit rien ni de la Hollande ni du duc de Bouillon : il trouva seulement que Henri avoit fort bien fait de châtier le duc de Savoye, qui étoit, dit-il, un homme inquiet & ambitieux.

Je crois n'avoir rien oublié d'important de tout ce qui me fut dit par le roi d'Angleterre dans ma premiere audience. Quand il voulut qu'elle finît, il rentra dans son cabinet, en me disant qu'il étoit tems que j'allasse souper & me reposer. Je fus salué & abordé, en sortant de la chambre, par l'amiral Howard, mylords Montjoye & Staffort, & le grand chambellan. Le chevalier Asquins, en me reconduisant hors l'enceinte du château, me parla de son dévouement à sa majesté très-chrétienne, & de la passion qu'il avoit d'être de mes amis. Le comte de Northumberland m'en dit autant en me ramenant jusqu'à la riviere. Aucun de tous les seigneurs Anglois n'a plus d'esprit, de capacité, de courage, & même d'autorité. Il me témoigna avoir beaucoup d'envie de conférer avec moi dans un tête à tête sur les affaires présentes.

Il me donna assez à entendre, quoiqu'il parlât en mots couverts, qu'il n'étoit pas content du gouvernement ; qu'il blâmoit la plus grande partie des actions du roi ; enfin qu'il n'avoit pas, pour le dire, un fort grand fonds de fidélité, ni même d'estime pour Jacques. Il n'est pas nécessaire de dire avec quelle réserve & quelle circonspection j'entendis tenir un pareil discours. 1603.

La Déclaration si précise du roi d'Angleterre contre l'Espagne avoit commencé à me donner quelque espérance qu'on se tourneroit insensiblement à la cour de Londres contre cette cour. Il se passa dans l'intervalle de ma premiere & de ma seconde audience, plusieurs choses qui augmenterent encore mes espérances. Un Catholique anglois, & Jésuite, (c'est ainsi que fut d'abord divulguée cette histoire) fut arrêté sur les terres d'Angleterre, dans un bâtiment de passage ; & ayant subi l'interrogatoire, il confessa qu'il s'étoit ainsi déguisé pour délivrer l'église catholique de l'oppression du nouveau roi d'Angleterre, s'il ne rétablissoit la religion

1603. romaine dans ses états, seule, ou du moins avec un avantage égal à celui dont y jouissoit la réformée, & s'il ne se déclaroit de même contre les Protestans de Hollande; que huit autres jésuites avoient conspiré avec lui dans le même dessein, & qu'ils étoient actuellement répandus aux environs de Londres, pour chercher les occasions de se défaire de ce prince. Il est certain que ce bruit étoit faux quant à la personne de cet Anglois si suspect, qui n'étoit point un (1) Jésuite, mais un simple prêtre séminariste. Si l'on avoit bien approfondi de même toutes les autres circonstances, je crois qu'il se feroit réduit à fort peu de chose; mais c'est ce qu'on ne fit pas. Jacques prenant d'abord ombrage, suivant le caractere de son esprit, s'imagina que si le comte d'Aremberg ne lui demandoit pas son audience, ce n'étoit point qu'il fût malade, mais qu'il feignoit de l'être, & qu'il attendoit que les prétendus conjurés achevassent leur

(1) M. de Thou, non plus que M. de Sully, ne donnent aucune part aux jésuites dans cette conspiration, qui est la même dont il va être parlé plus bas. *Liv.* 129.

coup, ou du moins par leurs brigues dans le royaume, ils occaſionnaſſent une révolution qui l'auroit diſpenſé de rechercher le roi. 1603.

On ne ſçauroit croire juſqu'à quel point fut pouſſé à la Cour ce ſoupçon, tout frivole qu'il étoit. La reine approchoit de Londres dans le même tems; c'étoit, dit-on, pour favoriſer la brigue Eſpagnole, & le roi en parut ſi troublé, qu'il fit partir incontinent le comte de Lénox, avec expreſſe défenſe à cette princeſſe de continuer ſon voyage. Soit que ce comte ne pût, ou qu'il n'eût pas envie de réuſſir, la reine n'obéit point. Lénox fut rappellé, & le roi n'en demeura que plus intrigué. A ſon exemple les courtiſans, les miniſtres, & particulierement la vieille cour, imbue des maximes du regne précédent, commencerent à s'élever fortement contre la reine & contre l'Eſpagne. On rappella la conduite & la politique d'Eliſabeth, qui avoit vécu dans une perpétuelle défiance avec la cour de Madrid. On lui prodiguoit en ce moment les louanges dont on avoit été ſi avare, & l'on murmuroit de l'indiffé-

rence qu'on avoit montrée pour
1603. ſa mémoire ; ſans oublier qu'il avoit preſque fallu me faire violence pour me ranger à l'exemple commun.

Je crois que pendant tout cela, les partiſans eſpagnols n'étoient pas peu en peine; car au lieu qu'on ne parloit auparavant que de paix & de neutralité avec tout le monde, rien n'étoit plus commun alors que d'entendre dire, qu'il n'y avoit aucune ſûreté à contracter avec l'Eſpagne, bien loin qu'on pût faire aucun fond ſur ce qu'elle appelloit ſon amitié & ſon alliance; que l'Ambaſſadeur de cette cour n'avoit oſé ſe préſenter dans Londres, & qu'aſſûrément il n'y viendroit pas, dans la crainte d'y être l'objet, & peut-être la victime de l'indignation publique. On oppoſoit à la conduite de ſa majeſté catholique, celle de ſa majeſté très-chrétienne. On trouvoit de la part de Henri, un procédé ſi franc & ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il ſe faiſoit ſentir par lui-même. Il n'auroit pas, diſoit on, envoyé en Angleterre, l'homme de ſon royaume qui lui étoit le plus néceſſaire, pour tramer une fourbe-

rie indigne de tous les deux. Je n'aurois pas moi-même, en quittant la cour, laissé le champ libre à la malignité de mes envieux, pour venir jouer un de ces personnages, dont la suite la plus ordinaire est de se voir en même tems deshonoré, & sacrifié à la haine publique. Enfin si l'union des deux couronnes, que je proposois, n'étoit pas tout ce qu'on pouvoit faire de mieux, c'étoit du moins ce que l'on pouvoit faire de plus sûr; car que pouvoit l'Espagne, tant que l'un des deux rois alliés ne courroit aucun hazard, qui ne lui fût commun avec l'autre? C'est ainsi qu'on discouroit quelquefois dans le conseil, & en présence du roi d'Angleterre, à la satisfaction de ceux de ses conseillers qui prenoient nos intérêts, & qui ne négligeoient aucune occasion d'y amener ce prince. Mylord Montjoye, dont je fis mon ami intime, parce qu'il faisoit une profession presque publique d'attachement à la France, s'y employoit de tout son pouvoir.

1603.

Mais tout cela ne dissipoit qu'une partie de mes craintes. Je trouvois tant d'autres obstacles, que je retombois

1603. presque aussi-tôt dans le découragement. La reine m'en paroissoit elle seule, un presque absolument insurmontable. Je ne craignois guére moins le Secrétaire Cecil. Il étoit alors séparé de ses anciens amis, & il s'étoit réuni aux Ecossois. Je tâchois de pénétrer le vrai motif de ce changement, car j'étois fortement persuadé qu'il ne falloit rien attendre de sincére, de cet homme artificieux. Peut-être espéra-t'il se rendre maître en assez peu de tems, du parti écossois, pour n'en faire ensuite qu'un seul avec les Anglois, qu'il n'avoit abandonnés qu'en apparence; mais ces seigneurs écossois étoient si difficiles à manier, & si fort en garde contre les Anglois, qu'il ne pouvoit ne pas échouer au milieu de ses efforts; & lui-même étoit trop pénétrant, pour ne l'avoir pas senti mieux que personne. Aussi, disoit-on, & je me rangeai de ce sentiment lorsque j'eus mieux connu les allures de ce secrétaire, qu'il n'avoit recherché les Ecossois, actuellement confidens & favoris de sa majesté, que pour se faire connoître & se rendre nécessaire à ce prince;

que quand il en ſeroit venu là, il ſçauroit bien attirer tout à lui, ſe ſervir du nom & de l'autorité du roi, pour réduire au ſilence la reine, les Anglois, & les Ecoſſois eux mêmes, ou du moins ne laiſſer à ceux qu'il jugeroit à propos, que quelque ombre de faveur, & reprendre alors ſon véritable caractère. Ce qu'il y a en ceci de plus ſingulier, c'eſt qu'il n'eſt pas hors de vraiſemblance, que cet homme ſi ruſé, ne fût lui-même la dupe des Ecoſſois, qui feignoient d'être la ſienne. Etoit il poſſible que Cecil, connu de toute l'Angleterre pour l'eſprit le plus ambitieux & le plus convoiteux de gouverner, qui ait jamais été, ne fût méconnu que d'eux ſeuls? mais ils ſçavoient auſſi, que l'oreille ſeule du prince ne ſuffit pas pour ſe maintenir à la tête des affaires. Ils n'en avoient pas la moindre teinture; & le ſecrétaire ſeul pouvoit la leur donner. 1603.

En ſuppoſant la faction écoſſoiſe un parti aſſûré à la France, il reſtoit un grand doute à lever, ſçavoir, ſi les Anglois, ce peuple ſi fier, ſe laiſſeroit donner la loi dans ſon propre état, par des étrangers; & encore par les

1603. Ecoſſois, de tout tems l'objet de leur averſion. Il eût fallu de plus être aſſûré que ceux ci demeureroient toujours en poſſeſſion de la perſonne du roi, au lieu que l'amitié qu'il avoit déja commencé à témoigner aux comtes d'Eſſex & de Southampton, & à milord Montjoye, prouvoit aſſez qu'il pouvoit leur échapper. Pour dernier malheur, les deux rois de Suéde & de Dannemarc, dont les repréſentations auroient pû être d'un grand poids pour fixer ce prince, ſi, conſtamment unis avec Henri, on les avoit vûs concourir dans tous ſes deſſeins, ou ne le faiſoient pas, ou le faiſoient ſi foiblement, que leur exemple n'étoit pas capable d'inſpirer une grande réſolution. Dans les fréquentes conférences que j'eus avec eux, en préſence du comte de Mare, de milord Montjoye & du chevalier Aſquins qui s'y trouvérent trois fois, ſans aucune qualité que celle d'amis communs, ils me donnérent les meilleures paroles du monde. Leur averſion pour l'Eſpagne, parut égaler la mienne. Ils en vinrent juſqu'à compoſer une eſpéce de projet, dans lequel ils ratifioient tout ce

que Henri pourroit faire pour eux tous, & même jusqu'au partage des conquêtes qu'ils convenoient qu'il seroit facile de faire, moyennant une liaison durable & bien cimentée. Mais hors de là, ils ne se souvenoient plus de ce qu'ils venoient de promettre. Ils ne voyoient plus que des obstacles, sur lesquels ils gardoient en ma présence un profond silence; conduite bizarre, & qui me fit connoître à quels esprits j'avois affaire. 1603.

Milord Montjoye me dit un jour confidemment, qu'il s'étoit trouvé à une assemblée de ces ambassadeurs, à laquelle on n'avoit admis que des conseillers de sa majesté, & les députés des états; qu'au lieu d'y travailler à se fortifier mutuellement dans de bonnes résolutions, chacun n'avoit cherché qu'à tirer son épingle du jeu. Il me fit un précis de leurs délibérations. Le député Danois représenta que son maître possédoit à la vérité une grande étendue de païs, mais stérile pour la plus grande partie, & plus à charge que profitable, par la bizarrerie de sa situation; que la soumission & la docilité qu'il trouvoit

1603. dans ſes peuples, étoient un avantage inutile pour lui, parce que la prodigieuſe différence de leurs coûtumes & de leurs mœurs faiſoit, qu'il ne pouvoit ni les entendre, ni eux s'entendre eux mêmes; qu'il étoit actuellement occupé à chercher les moyens d'établir un réglement général & uniforme, qui ne lui permettoit pas d'y mêler aucune autre entrepriſe. Le Suédois excuſa le ſien, ſur ce que le roi de Pologne ſon neveu, n'ayant pas oublié ſes prétentions ſur la couronne de Suéde, & au contraire paroiſſant diſpoſé à les renouveller plus vivement qu'auparavant, il ne pouvoit, ſans une extrême imprudence, s'engager dans une guerre étrangere, lui qui avoit tout à craindre dans le ſein de ſes états. Barneveld au nom de tous ſes confréres, s'expliqua d'une maniére ſi différente de ſes complaintes ordinaires, que j'avoue que je ne ſçais quel pouvoit être le but de cet étrange procédé. Il ne parla qu'avec mépris de l'Eſpagne. Il trouva dans la mutinerie des Eſpagnols, & dans les forces des Etats, des reſſources ſuffiſantes pour les tirer de l'oppreſſion. Il parut

ne plus déſeſpérer du ſuccès d'Oſtende comme auparavant ; & fit entrevoir que ſes maîtres avoient conçu un deſſein capable de les dédommager avec avantage de cette perte, quand même elle leur arriveroit. Les miniſtres Anglois prenant pour leur texte, cette parole du roi d'Angleterre, que tout nouveau roi, s'il a tant ſoit peu de conduite, doit du moins laiſſer paſſer l'an & jour, avant que de faire la moindre innovation, conclurent tout d'une voix, qu'il falloit attendre, & l'on s'en tint à cette concluſion. Examinez un peu attentivement tous ces eſprits du Nord (2), vous trouverez qu'ils ſe reſſentent toujours quelque peu du climat : peu de vivacité dans l'eſprit, peu de reſſources dans l'imagination, peu d'arrêt dans la réſolution, aucune teinture de bonne politique. L'exemple d'Eliſabeth eſt une exception à cette régle, qui n'en eſt que plus glorieuſe pour cette grande reine. 1603.

(2) Les tems ſont changés, & je ne doute pas que ſi l'auteur vivoit aujourd'hui, il ne rendît juſtice à la ſageſſe & à la politique de quelques-unes des cours du Nord.

1603. Il ne me manquoit plus que d'être auſſi parfaitement au fait du conſeil d'Eſpagne, que je l'étois de ceux de la Grande-Bretagne & du Nord; c'eſt-à-dire, de ſçavoir au juſte quel étoit le véritable objet de cette couronne, quelles propoſitions elle avoit déja faites au roi d'Angleterre; comment elles avoient été reçues; enfin quel biais elle alloit prendre, pour arriver à ſes fins; car c'étoit ne ſçavoir rien, ou fort peu de choſe, que d'être inſtruit que le roi d'Eſpagne cherchoit à détacher l'Angleterre de la France & des Pays-Bas. On ſoupçonnoit qu'il ſe tramoit quelque choſe de bien plus important; l'avis du chanoine de Cantorbery en inſinuoit déja quelque choſe, & il paroiſſoit d'autant moins à négliger qu'Aërſens & Barneveld en aſſûroient tous les deux en même tems la vérité, l'un à Paris, & l'autre à Londres. Je fis ſur cela toutes les recherches poſſibles. Milords Cobham & Raleich me parlérent conformément à cet avis; & ce qui dut me faire le plus d'impreſſion, c'eſt que le comte de Northumberland, que j'avois gagné

par l'offre d'une penſion conſidérable, à titre de préſent, m'envoya fort ſecrettement & à l'heure que je me couchois, faire par ſon ſecrétaire le rapport qu'on va voir. 1603.

Depuis le moment où le roi Jacques eſt monté ſur le Trône d'Angleterre, me dit ce ſecrétaire, le roi d'Eſpagne n'a point ceſſé de le ſolliciter, ſoit par ſes propres agens, ou ceux des archiducs, ſoit par les Catholiques anglois, d'entrer avec lui dans une ligue offenſive & défenſive contre la France & les Provinces-Unies qu'il appelle leurs ennemis communs. Il n'a rien oublié pour lui perſuader qu'ils avoient l'un & l'autre, mais particuliérement ſa majeſté britannique, des droits ſi clairs ſur pluſieurs provinces de la France, qu'il lui ſeroit honteux de ne s'en pas ſervir dans un tems où l'épuiſement de cette couronne lui donnoit ſi beau jeu. Voici pour en venir à bout, l'accommodement qu'il lui a d'abord propoſé : demander conjointement & en même tems, à la France, la reſtitution de la Normandie, de la Guyenne & du Poitou, pour le roi d'Angleterre,

1603. de la Bretagne & Bourgogne, pour le roi d'Eſpagne; ſur le refus fondre dans ces provinces avec toutes leurs forces réunies. Sa majeſté catholique a même offert de retirer pour cet effet toutes celles qu'elle a dans les Pays Bas; bien plus, de renoncer à tous ſes droits ſur les Provinces-Unies, & de leur accorder la liberté, après laquelle elles ſoupirent; comptant bien que moyennant cette grace, elles voudront bien groſſir la ligue, & concourir dans tous ſes deſſeins. Le roi d'Angleterre n'ayant rien répondu à toutes ces magnifiques propoſitions, ſinon qu'elles étoient prématurées, & qu'il vouloit commencer par connoître ſes nouveaux ſujets, & affermir ſa domination, l'Eſpagne a bien vu que cette réponſe étoit un honnête refus, & s'eſt rabattue à tâcher d'obtenir de ce prince, puiſque ſon goût ne le porte pas à rentrer de vive force dans ſes anciennes poſſeſſions, de favoriſer du moins les provinces françoiſes, dans le deſſein où elle lui a fait entendre qu'elles étoient de s'ériger, à l'exemple des Suiſſes, en ré-

publique indépendante. On lui a fait la chose toute facile. Les provinces, a-t'on dit, ne font qu'attendre impatiemment l'occasion de secouer un joug insupportable. Les émissaires Espagnols, secondant ces dispositions, y ont fait entendre par-tout, qu'il ne tenoit qu'à elles de jouir d'un calme profond, sans taille, aides, ni garnisons militaires, à l'abri des deux couronnes leurs protectrices; & qu'elles n'avoient aucun sujet d'appréhender, ni le ressentiment de Henri, ni les violences de ses troupes, parce qu'on alloit lui susciter tant d'autres embarras, qu'il seroit bien obligé de les laisser se prescrire à elles-mêmes des loix. On ne dit point, ajoutoit le secrétaire du comte de Northumberland, ce que Jacques a répondu à cette seconde proposition. On conjecture qu'elle na pas été mieux reçue que la premiere, puisque les émissaires Espagnols ont été contraints de changer plusieurs fois de systême, en parlant à sa majesté britannique, ou de présenter de nouveau le même, successivement avec plusieurs modifications. Tantôt

1603.

ils lui ont offert toutes les forces, & 1603. lui ont ouvert tous les trésors de l'Espagne, pour s'en servir contre la France, à telle expédition qu'il voudroit, sans rien exiger pour retour, sinon qu'il ne feroit aucun traité, sans l'y appeller; & qu'il ne se mêleroit en aucune maniére de son différend avec la Flandre. Tantôt ils se sont réduits à demander pour toute grace qu'il ne donnât aucun secours aux Provinces-Unies.

Si ce rapport & tout cet exposé étoient vrais, il faudroit en conclure, que la France venoit de courir, sans le sçavoir, un fort grand danger; puisqu'un seul mot d'approbation du roi Jacques, faisoit fondre sur elle l'orage le plus terrible. Mais j'avoue que pour moi, je trouvai la chose si extravagante, & si dépourvue de toute vraisemblance, que de quelques endroits qu'elle ait été confirmée, je ne crois pas que l'Espagne ait jamais songé à rien proposer au roi Jacques, de pareil aux premieres propositions qu'on vient de voir. Supposons toutes difficultés levées entre l'Espagne &

l'Angleterre, pour l'armement & le partage, ce qui n'étoit pourtant pas d'une petite discussion, conçoit-on tout ce que la différence de religion, d'intérêts, de maximes & de mœurs, auroit fait naître de difficultés, soit entre elles, soit avec les provinces Françoises, qu'on suppose d'accord avec elles? 1603.

L'article qui concerne les Provinces-Unies, détruit lui seul tout ce projet. Si l'Espagne commence par les subjuguer, cette couronne & celle d'Angleterre ne pouvoient ignorer que cette entreprise seule étoit capable d'anéantir, ou de reculer jusqu'à un tems considérable, l'éxécution de leurs communs desseins; parce que la France ayant une fois connu que le retardement de cette conquête faisoit son salut, feroit son affaire propre de celle des Etats. Si l'Espagne comptoit mettre dans ses intérêts ces provinces, elle ne se trompoit pas moins lourdement; il n'y a point d'offre, sans en excepter celle même de la liberté, qui eût été capable de les rapprocher de leur plus mortelle ennemie; encore moins de

1603. les porter à l'aider dans ſes conquêtes ; & quelles conquêtes ? contre leur ancien & unique allié. Je ſçais de quelle maniere ont toujours penſé les députés des Etats. Jamais ils n'ont ceſſé de dire que l'Eſpagne les trompoit; que l'Angleterre les jouoit; que la France étoit la ſeule, qui fût bien intentionnée pour eux; ſi quelquefois ils ont parlé d'une maniére différente, comme dans la conférence, dont il vient d'être fait mention; c'étoit ou pour faire faire de plus grands efforts encore aux François, en leur faveur, ou pour faire prendre aux Anglois les mêmes ſentimens pour eux que la France. Croit-on d'ailleurs que l'Eſpagne elle-même eût pu ſe porter à relâcher des pays, qui lui étoient acquis?

A l'égard des avis donnés à Henri & à moi ſur ce ſujet, ni le chanoine de Cantorbery, ni Barneveld, qui ne doit avec Aërſens être compté que pour un, parce que celui-ci le tenoit de l'autre, ne ſont pas des cautions ſuffiſantes. Le premier peut bien avoir été trompé ; & le ſecond, avoir cherché à nous tromper. Cette tromperie n'étoit pas inutile à l'avancement de

leurs affaires. Pour les trois milords, je défere si peu à leur rapport, que 1603.
je les soupçonne au contraire d'avoir été les seuls véritables auteurs de toute cette pièce ; de l'avoir concertée ensemble ; & ensuite de l'avoir présentée, avec différens changemens, au roi d'Angleterre, à moi, aux députés des Etats, & au public, pour jouer le rôle d'importans : elle est tout-à-fait dans leur caractere, Quant à l'Espagne, je croirois aisément qu'elle n'auroit pas été fâchée de voir courir ces bruits, & même, qu'elle auroit volontiers travaillé à les accréditer, non dans l'intention qu'ils parvinssent jusqu'aux oreilles de sa majesté britanique, bien loin de l'en entretenir sérieusement ; mais pour souffler la discorde, & pour augmenter le nombre des séditieux dans les provinces de France, qui s'y trouvoient intéressées. C'est en ces termes que j'en écrivis à Henri, qui tantôt prenoit tout ceci pour une supercherie des Etats afin d'accélérer la rupture entre lui & l'Espagne ; tantôt le croyoit vrai de la part de l'Espagne, à qui rien ne coûtoit à entreprendre,

1603. dans l'envie de le perdre, & dans l'espérance de profiter de l'inexpérience du roi d'Angleterre. Je lui mandai qu'en traitant tous ces complots de chimériques, ce qui étoit le parti qu'il devoit prendre, il n'en falloit pas moins faire attention à tout ce qui se passoit du côté du Poitou, de l'Auvergne, du Limosin, du pays d'Aunis, enfin de toute la Guyenne, où ils étoient capables de produire les mêmes mauvais effets, que s'ils avoient été véritables.

Le lendemain de mon audience, 23 Juin, jour où sa majesté britannique fit une promotion de chevaliers, elle me fit dire, qu'elle m'accordoit une seconde audience, pour le jour où je la lui avois demandée, c'est à-dire, le mercredi 25; que je m'y rendisse à deux heures après midi, avec peu de monde, pour éviter la foule; & afin de pouvoir, disoit-elle, s'entretenir plus librement avec moi, seul à seul. Je fus accompagné cette fois depuis Londres jusqu'à Grenvich, par Milord Hume, grand-écuyer d'Ecosse, qui avoit eu l'honneur de voir & d'entretenir en

en France sa majesté très chrétienne. 1603.
Je pris quelques rafraîchissemens dans une chambre, en attendant qu'on m'introduisît chez le roi. Je fus abordé en cet endroit par le petit (3) Edmont, qui me tint de longs discours, en se plaignant qu'on ne le traitoit pas comme le méritoient ses services passés & son intelligence dans les affaires de France. Le Comte de Northumberland mit fin à cette conversation, en venant m'avertir de passer dans la chambre du roi.

Je n'y fus pas plutôt entré, que ce Prince se leva ; &, après avoir commandé que personne ne le suivît, il me conduisit au travers de plusieurs cabinets & appartemens dérobés, dans une petite galerie, d'un assez mauvais goût. C'est en cet endroit que se passa notre entretien. Je le commençai par des remercimens à ce prince, de ce qu'il me donnoit une occasion de m'ouvrir à lui sur le

(3) Cet Edmont, ou plutôt, Egmond, avoit été agent, puis ambassadeur d'Elisabeth auprès de Henri IV, pendant les guerres de la Ligue, & il avoit en effet une parfaite connoissance des affaires de France.

1603. ſujet de ma commiſſion, ſans réſerve & ſans témoins. » Non pas, lui dis-» je, que le roi mon maître m'eût » envoyé pour rien exiger de lui, » mais pour ſçavoir ſes intentions dans » des choſes où leurs majeſtés pou-» voient avoir un égal intérêt, & » pour s'y conformer, comme fait un » bon frere aux deſirs de ſon frere ». Le roi d'Angleterre me répondit que la maniere dont il voyoit bien que le roi de France & moi agiſſions avec lui, méritoit qu'il n'eût rien de caché pour moi, & qu'il alloit en effet me découvrir tout ce qu'il avoit de plus ſecret dans le cœur. Il fit après cela en deux mots, le plan aſſez juſte des affaires politiques de l'Europe, » dans laquelle il s'agiſſoit, dit-il, de » conſerver l'équilibre entre trois puiſ-» ſances égales à peu de choſes près ». (Il vouloit parler des maiſons de Bourbon, d'Autriche & de Stuart). Il dit que de ces trois puiſſances, la maiſon d'Autriche en Eſpagne, étoit la ſeule qui cherchât à le faire pencher de ſon côté, par l'eſprit de domination dont elle étoit poſſédée; que la connoiſſance de cet injuſte deſſein

faisoit que le roi de France & lui, quoiqu'en apparence en paix avec cette couronne, étoient pourtant réellement, mais couvertement en guerre avec elle; que l'Espagne ne l'ignoroit pas; mais qu'elle ne pouvoit s'en plaindre, leur en ayant donné l'exemple la premiere à tous deux : à Henri, par ses liaisons avec le Maréchal de Biron & les mal intentionnés de France, par le secours qu'elle avoit donné au duc de Savoye, en guerre avec sa majesté très-chrétienne, par l'entreprise sur Genève, enfin par plusieurs autres manœuvres semblables, à lui, en déchaînant les Jésuites & la faction catholique Angloise. L'aventure du Jésuite, comme on voit, n'avoit obtenu que trop de créance dans son esprit; que de part & d'autre tout cela n'étoit regardé que comme des causes imparfaites de guerre, qu'on ne pouvoit mieux faire que de laisser tomber, parce qu'on étoit à deux de jeu, en continuant, comme auparavant, à favoriser sous-main les ennemis de l'Espagne, sauf à prendre des mesures plus efficaces, si elle s'avisoit de faire la premiere la démarche d'une rupture ouverte.

1603.

1603. Je louai un discours si sensé, & effectivement il méritoit de l'être. Je n'aurois même rien eu à y repliquer, si je n'avois apperçu en même tems dans celui qui me le tenoit, un penchant à la paix, ou plutôt à la paresse & à l'inaction, qui démentoit ses paroles, & sembloit me dire qu'après avoir peu promis, il ne tiendroit rien du tout. C'est ce qui me fit répondre à sa majesté britannique, que le plan de conduite qu'elle venoit de tracer avec l'Espagne, étoit fort du goût de sa majesté très-chrétienne; que Henri craignoit seulement qu'il ne fût pas suffisant pour les empêcher d'éprouver un jour les cruels effets du ressentiment de cette couronne. Je m'attachai en ce moment à lui en peindre le caractere, avec les couleurs les plus naturelles. Je fis envisager à Jacques tout ce qu'elle avoit dévoré depuis cent ans; comtés de Flandres & de Bourgogne, royaumes de Grenade, de Navarre & de Portugal, empire d'Allemagne, états de Naples & de Milan, toutes les Indes, & peu s'en étoit fallu, la France & l'Angleterre: l'une & l'autre de ces deux couron-

nes n'ayant l'obligation de leur conſervation, après la fermeté d'Eliſabeth & de Henri, qu'à l'heureux incident de la révolte des Pays-Bas; & je conclus que comme il ſeroit indiſpenſable pour Jacques, auſſi-bien que pour Henri, d'entrer un jour en guerre déclarée avec l'Eſpagne, afin de ſapper les fondemens d'une ſi vaſte domination, il étoit de toute néceſſité d'en concerter dès aujourd'hui les meſures, pour ne rien faire de contraire à cet objet; que c'étoit tout ce que j'avois à demander à ſa Majeſté, avec un moyen qui aſſurât proviſionellement la conſervation des Provinces-Unies. » Mais, dit le roi d'Angleterre, quelle meilleure aſſiſtance voulez-vous que le roi de France & moi nous donnions aux Pays-Bas, que de les comprendre avec nous dans un traité général de pacification & de partage entr'eux & l'Eſpagne, à des conditions dont nous nous rendions caution; afin que s'il arrive que l'Eſpagne y manque la premiere, ce prétexte juſte nous mette les armes à la main pour l'en chaſſer tout-à fait? Je conſens, ajouta- 1603.

» t-il, en ſuppoſant que cela arrive,
1603. » à régler avec vous des-à-préſent,
» avec quelles forces nous l'exécute-
» rons, & quels moyens nous em-
» ployerons ». Jacques ne ſentoit pas tous les inconvéniens de cet accord de partage qu'il propoſoit entre l'Eſpagne & les Etats, ou bien il cherchoit adroitement à ſe défaire de moi. Le conſeil d'Eſpagne n'auroit pas manqué de paroître déférer à cette propoſition, mais pendant les longueurs de cette diſcuſſion, ſur-tout dans une cour qui fait d'une extrême lenteur l'un des points de ſa politique, Oſtende, qui étoit aux abois, tomboit au pouvoir de ſon ennemi, & y entraînoit une partie de la Flandre; la Hollande & Zélande ſe déſuniſſoient du parti; l'Eſpagne s'affermiroit cependant dans ce qu'elle poſſédoit, & prépareroit d'une maniere plus infaillible, le coup dont elle engloutiroit le reſte de cet état.

Je priai ſa majeſté britannique de vouloir bien faire une refléxion ſérieuſe ſur ces conſidérations, que je venois de lui expliquer. Ce prince demeura quelque tems dans le ſilence, comme un homme qui penſe pro-

fondement, après quoi il me dit d'un ton de voix foible & héſitant, qu'il convenoit que j'avois raiſon ; que la choſe étoit de grande conſéquence ; qu'il y avoit ſouvent réfléchi : malgré cela, qu'il n'y avoit pas encore aſſez penſé, & qu'il m'avoit attendu pour lui aider à ſe déterminer. Je ſentis en ce moment tout ce que ce prince ne vouloit pas me dire, & je crus que je ne devois pas balancer à l'attaquer juſques dans ſon dernier retranchement. Je lui dis donc, en répondant plutôt à ſa penſée qu'à ſes paroles, que toutes les fois que cette queſtion avoit été agitée dans ſon conſeil, lorſqu'il avoit vû ſes miniſtres lui tenir un langage différent du mien, ſa majeſté auroit pû aiſément ſe convaincre qu'ils y étoient pouſſés par quelque intérêt perſonnel ; qu'il n'y avoit point ici de matiere à l'irréſolution ; qu'après une infinité d'examens, il ne ſeroit pas plus clair qu'après un ſeul ; qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable d'empêcher l'Eſpagne de ſubjuguer le reſte des Pays Bas, parce qu'après cela elle pourroit, avec les ſeules forces qu'elle employoit à cette conquête, tomber 1603.

fort rudement sur la France & l'Angleterre. Sans rendre ici tous les mau-
1603. vais offices que je pouvois rendre à ces conseillers Anglois, en dévoilant une partie de leurs intrigues, j'en dis assez sur ce sujet au roi d'Angleterre, pour lui faire sentir que je n'ignorois pas qu'ils avoient cherché à lui faire employer contre la France les forces que je voulois lui persuader de tourner contre l'Espagne.

Jacques entra de lui-même dans ce que je voulois lui faire juger de ce conseil. Il me dit qu'il étoit fort éloigné de penser comme quelques-uns de ses courtisans, au sujet de ces vieilles prétentions de l'Angleterre sur la France; qu'outre que la conjoncture & la politique présente des affaires ne permettoient pas qu'il s'en occupât sérieusement, il regardoit ces prétendus droits comme annullés par la divine providence, qui donne & transporte à son gré les couronnes, & par le tems, qui y a mis une prescription plus que centénaire, paroles qu'il répéta plusieurs fois; que cette considération ne l'arrêtant point, il pouvoit m'assurer d'avance que quelle que pût être sa des-

nière réſolution, du moins il ne laiſ- ſeroit point les Provinces-Unies, ni 1603. même Oſtende, au pouvoir des Eſpagnols; que je ne pouvois lui en demander davantage pour le moment préſent, ni le preſſer de conclure, ſans en avoir communiqué avec deux ou trois de ſes miniſtres, dont les lumieres, auſſi bien que le déſintéreſſement lui étoient connus; qu'il étoit d'ailleurs en état, après les réfléxions que je venois de lui faire faire, de ne plus ſe laiſſer ſurprendre par la voie de la paſſion des préjugés; enfin, qu'il m'inſtruiroit dans peu de ce qui pouvoit me reſter à connoître de ſes ſentimens & de ſa derniere volonté.

J'aurois bien ſouhaité de ne pas finir ſi-tôt ſur cette matiere; mais Jacques coupa court, en me répétant que nous acheverions le reſte une autre fois, & qu'il vouloit me parler du duc de Bouillon. Il m'avertit que les députés de l'électeur Palatin l'avoient fort ſollicité en faveur de ce duc; mais que n'étant pas aſſez au fait de toute cette affaire, il n'avoit voulu s'engager à rien, dans la crainte de favoriſer un rebelle. Il me fit rapporter tout ce qui

1603. s'étoit paſſé ; ce que je fis ſuccinctement ; la choſe parloit d'elle même. Ce prince me donna ſa parole qu'il ne ſe mêleroit jamais de cette affaire, quelque inſtance que pût lui en faire le Palatin ; non plus qu'il ſouhaitoit, dit-il, qu'on ſe mêlât mal-à-propos des affaires des Catholiques en Angleterre. Je connus aiſément par le ton dont ces dernieres paroles furent proférées, qu'elles renfermoient une eſpéce de reproche.

Il faut ſçavoir, pour entendre de quoi il eſt ici queſtion, que quelque tems avant la mort d'Eliſabeth, les partiſans de l'Eſpagne ayant, comme à l'ordinaire, les Jéſuites à leur tête, exciterent des brouilleries dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. La religion leur ſervit de prétexte, quoique la politique en fût le véritable objet ; ſoit que le roi d'Eſpagne, comme ſes flatteurs le lui faiſoient entendre, crût avoir des droits aſſez bien fondés ſur la couronne d'Angleterre, pour ſe porter ouvertement comme prétendant, après la mort de la reine ; ſoit qu'il ne cherchât qu'à ſuſciter au ſucceſſeur d'Eliſabeth des embarras aſſez grands, pour ne pas lui permettre de s'occu-

per d'autre chose. Les Jésuites se firent assez mal-à-propos, ce semble, des querelles à cette occasion, avec les prêtres catholiques anglois séculiers. La principale fut qu'ils voulurent créer un certain archiprêtre (4), dont ceux-ci ne purent s'accommoder. La chose fut portée au pape, qui par des raisons que j'ignore, ne favorisa en cette rencontre, ni les Jésuites, ni l'Espagne; au contraire, il écouta très-favorablement les prêtres séculiers, qui avoient député à Rome trois des leurs, ayant un passe port de la main du secrétaire Cécil lui-même; ce qui est une preuve qu'Elisabeth crut devoir appuyer les sé- 1603.

(4) Le cardinal d'Ossat, dans sa lettre du 28 mai 1601, à M. de Villeroi, dit, » qu'à la suggestion » d'un Jésuite Anglois, appellé le » pere Personio, ou » Parsons, recteur du » collége des Anglois » à Rome, & dévot du » roi d'Espagne, s'il » en fût oncques, le » pape créa en Angleterre un certain archiprêtre, auquel » il veut que tous les » ecclésiastiques, & » encore tous les autres Catholiques » d'Angleterre, répondent & croient. » Par ce moyen, » ajoute-t-il, on pense faire ce qu'on » voudra de la plus » grande partie des » Catholiques d'Angleterre.

1603. culiers ; & qu'elle regarda les autres, comme ses véritables ennemis. Henri en jugea comme Elisabeth, & l'intérêt commun lui dicta d'abord de soutenir auprès du pape les prêtres anglois contre la cabale espagnole.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abusé auprès du roi Jacques (5), pour lui insinuer que Henri n'avoit prêté son appui aux prêtres Anglois, qu'à dessein de se les attacher à lui-même, avec les mêmes vues que l'Espagne. Il ne me fut pas difficile de détromper le roi d'Angleterre. Je lui fis entendre que Henri regardant comme une chose de la der-

(5) Le roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaises impressions contre la France à ce sujet. Le même cardinal donne à entendre que l'objet des politiques du parti espagnol, étoit de s'en servir, pour unir ensemble le pape, le roi de France, le roi d'Espagne & les Catholiques Anglois, afin de mettre sur le trône d'Angleterre un roi catholique ; mais il est vrai aussi qu'Henri IV, non-seulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Elisabeth dans des vues toutes contraires. Ce fait est rapporté dans le Septénaire, *ann.* 1604.

niere conféquence, de ne pas jetter le corps entier des Catholiques de la Grande Bretagne dans le parti de l'Efpagne, il n'avoit pu fe difpenfer de paroître les autorifer en plufieurs points; mais que bien loin d'avoir porté la chofe jufqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à fon autorité, il n'avoit eu en vue au contraire, que de s'oppofer à leur ennemi commun, & qu'il auroit abandonné ces Catholiques, dès le moment qu'il les auroit vu eux-mêmes s'écarter de leur devoir. 1603.

Jacques fe montra fi fatisfait de cette explication, qu'il m'entretint des réglemens qu'il méditoit d'apporter dans les affaires des Catholiques romains de fon royaume, » par mes avis, » difoit-il, & du bon plaifir de Henri ». Il eut dans la fuite plufieurs occafions de fe convaincre encore mieux que je ne lui en avois point impofé, fur-tout par le moyen d'une lettre que lui écrivit de Paris le nonce du pape au fujet des Catholiques anglois. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a couturne de faire la cour de Londres aux lettres de celle de Rome, & non

1603. seulement il prit dans l'affaire dont il vient d'être parlé, le même parti que la bonne politique avoit suggéré à Henri, déterminé, peut-être par les raisons que je lui en avois apportées; mais il semble encore que pour s'assurer du parti Catholique anglois, il aima mieux avoir recours au pape & à ses ministres, qu'à aucun prince étranger. Le pape ne fut pas de son côté insensible à cette avance (6). Un nommé Colville lui ayant dédié un livre, qu'il avoit composé contre ce prince, n'étant encore que roi d'Ecosse, sa sainteté ne voulut, ni recevoir cet ouvrage, ni permettre que l'auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henri, qui me le manda afin que j'en

(6) Il faut croire, ou que sa sainteté n'avoit eu aucune part dans le dessein politique que je viens de marquer, après le cardinal d'Ossat, ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit possible, le roi d'Angleterre qui montra au commencement tant de bonne volonté aux Catholiques, que le bruit se répandit qu'il alloit le devenir lui-même, & qu'il n'avoit feint d'être de la religion prétendue réformée, que pour monter sans obstacle sur le trône.

fiſſe uſage auprès du roi d'Angleterre, & ſa majeſté l'avoit ſçu par les lettres que mon frere lui écrivoit de Rome. 1603.

J'appris, en ſortant de chez le roi, que ce prince devoit partir le lundi ſuivant pour aller au-devant de la reine. Je jugeai que ce voyage de ſa majeſté pouvoit faire que l'audience qu'elle venoit de me promettre pour le dimanche 29, fût la derniere que j'obtiendrois; & comme je craignois de ne pouvoir conſommer ma négociation dans une ſeule, je me déterminai à lui en faire demander une avant celle du dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder, tout ſon tems étant rempli juſqu'au dimanche; mais qu'il enverroit ſes miniſtres me trouver le vendredi 27, pour conférer avec moi, & pour préparer les matieres.

Je vis en effet arriver chez moi, le vendredi à trois heures après midi, l'amiral Howard, les comtes de Northumberland & de Mare, milord Montjoy, lieutenant général en Irlande, & le ſecretaire Cécil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le roi d'An-

1603. gleterre croyoit ne pouvoir mieux montrer à sa majesté très-chrétienne qu'il connoissoit parfaitement & sa bonne foi en traitant avec lui, & en même tems sa capacité dans les grandes affaires, qu'en se remettant sur elle de tout ce qu'il y avoit à faire pour secourir Ostende, & pour soutenir les Etats.

Je vis d'abord où tendoit cet artifice du secretaire, de donner aux paroles que j'avois dites au roi d'Angleterre de moi-même, un sens & une étendue que je n'avois point voulu y mettre. Je lui répondis qu'à la vérité le roi mon maître auroit fort souhaité qu'on prît en Europe quelques mesures pour empêcher l'invasion de la Flandre par l'Espagne; mais que bien éloigné de m'envoyer faire la loi à sa majesté britannique, il ne sçavoit pas lui-même à quoi s'en tenir sur les affaires de ces Provinces, dont l'état actuel ne lui étoit pas même bien connu; qu'on pouvoit donc s'épargner la peine de chercher à pénétrer ce que Henri avoit décidé dans son esprit par rapport aux Etats, parce que dans la vérité, il n'avoit encore rien dé-

cidé; qu'il n'y avoit rien autre chose
à conclure de ce que j'avois dit à sa 1603.
majesté britannique, sinon que quand
elle voudroit bien s'y prêter, je croyois
pouvoir lui répondre qu'elle ne trouveroit point sa majesté très-chrétienne dans des dispositions contraires aux siennes, & qu'en un mot, je n'étois venu pour rien autre chose, que pour sçavoir les intentions du roi & du parlement d'Angleterre.

Cécil repartit que dans ce qu'il venoit de dire, il n'avoit eu aucun dessein de me surprendre, mais seulement de m'entendre parler sur les affaires présentes, pour voir si l'on n'avoit point imaginé dans le conseil de France quelque moyen propre à lever les difficultés dont on trouvoit à Londres que toute cette entreprise étoit si remplie, qu'elle paroissoit impossible. Il convint, en exposant ces prétendues difficultés, qu'un accord pacifique des Provinces-Unies avec l'Espagne, étoit, dans les circonstances présentes, la perte de ces Provinces. Ensuite raisonnant sur la fausse supposition qu'entre cet accord & une guerre déclarée avec l'Espagne,

1603 il n'y avoit aucun milieu, il fit voir que la guerre convenoit encore moins que l'accord à l'Angleterre déja épuisée, & dans la conjoncture des grandes dépenses qu'entraîne un couronnement, & il conclut encore plus clairement que la premiere fois, que c'étoit à la France à entrer seule dans l'exécution de ses projets. Il ajouta seulement que l'Angleterre pourroit être en état de les seconder dans un an. Le lieu commun des richesses & de la puissance de la France ne lui manqua pas, il chercha à me piquer de vanité, enfin il s'y prit avec toute l'adresse possible, pour m'amener au point de déclarer que le roi de France, résolu à faire de l'affaire des Etats la sienne propre, ne demandoit à l'Angleterre d'autres graces, que celle de la neutralité, qu'il auroit sans doute accordée avec joie.

Je montrai à Cécil, en souriant à ces dernieres paroles, qu'il m'avoit tendu inutilement ce piége. Je lui dis, que sans répondre sérieusement à des propositions, que je voyois bien qu'il n'avoit faites que pour me faire parler, il me suffisoit de lui faire re-

marquer une chose qu'il devoit sentir aussi bien que moi, c'est que l'Angleterre, en laissant agir quelque tems la France seule, avant de se joindre à elle, au lieu de jetter des fondemens d'alliance avec elle, n'en jettoit que de divorce, parce que l'une voudroit jouir des conquêtes qu'elle auroit faites pendant ce tems là, & que l'autre demanderoit sans doute à les partager. Je dis, en m'adressant à Cécil personnellement, que cela n'empêchoit pas que je ne me trouvasse d'accord avec lui, si la proposition de s'unir avec la France dans un an, avoit été sincere de sa part, parce que le roi de France ne demanderoit pas mieux que de différer jusqu'à ce tems là la déclaration de guerre contre l'Espagne, dont il me parloit; la guerre ouverte ne convenant pas mieux à la France, dans la situation présente de ses affaires, qu'elle convenoit à l'Angleterre. 1603.

Je crus devoir encore répéter en cet endroit, & de la maniere la plus intelligible, que je n'étois pas venu proposer au conseil d'Angleterre une déclaration de guerre des deux rois de

France & d'Angleterre à l'Espagne ;
1603. mais repréſenter ſeulement que la bonne politique ne vouloit point qu'on laiſſât opprimer les Provinces-Unies, faute d'un ſecours qu'on pouvoit leur donner, ſans intéreſſer le repos du reſte de l'Europe, & conférer avec ſa majeſté britannique uniquement ſur la nature de ce ſecours, & ſur les autres moyens dont on pouvoit ſe ſervir pour le préſent & pour l'avenir, en faveur des Flamands. Les conſeillers du roi prirent la parole pour me remercier de la ſincérité avec laquelle je venois de parler ; & Cécil ne trouvant rien à me répondre, me dit qu'il en alloit conférer avec ſa majeſté, qu'enſuite il en communiqueroit avec les députés des Etats, & en ma préſence même, ſi je le ſouhaitois ; à quoi je n'eus garde de m'oppoſer : cela dit, nous nous ſéparâmes.

Le comte d'Aremberg ayant longtems remis de jour en jour à demander ſon audience, envoya enfin prier le roi d'Angleterre de l'en diſpenſer tout-à-fait, à cauſe de ſon incommodité, & de lui envoyer ſeulement une perſonne de ſon conſeil pour

conférer avec lui. Jacques ne se montra pas content de cette façon de procéder. Il lui accorda pourtant ce qu'il demandoit, & ce fut Cécil qu'il chargea de cette commission. Cécil, qui étoit bien informé des bruits qui couroient déja sur lui, ne voulant pas en cette occasion donner prise à la médisance, chercha à s'en excuser, & il pria qu'on lui donnât du moins un adjoint; c'est-à-dire, un témoin de ses actions & de ses paroles, quoiqu'il ne fît pas semblant de le recevoir en cette qualité. Ce seul fait prouve sans replique contre Cécil, qu'il n'étoit rien moins qu'assuré de la faveur qu'il vouloit qu'on crût en public qu'il possédoit sans réserve. On lui associa Kainlos, Ecossois.

1603.

D'Aremberg ne sortit point du compliment ni des paroles les plus générales. Lorsqu'on le pressa de venir au fait, il répondit qu'il étoit homme d'épée; qu'il n'entendoit rien à négocier; qu'il n'étoit venu que pour entendre ce que le roi d'Angleterre voudroit lui faire dire, & qu'après lui, son maître enverroit un homme du métier: paroles

1603. qui furent relevées & coururent dans Londres, avec toute la risée & le mépris qu'elles méritoient. Jamais peut-être ambassadeur n'a rien dit en effet de si imprudent. On a peine à le croire de gens aussi fins que sont les Espagnols. Cette lourdise leur nuisit beaucoup dans le conseil du roi d'Angleterre. Elle fit donner de mon côté une partie de ceux qui le composoient. Si elle ne fit pas échouer d'un seul coup les desseins de l'Espagne, comme elle pouvoit le faire, c'est qu'elle fut réparée par l'adresse des autres partisans de cette couronne, ayant Cécil lui-même à leur tête, quoiqu'il pût faire, pour persuader le contraire. On l'oublia même tout-à-fait, lorsqu'on entendit dire que l'ambassadeur espagnol, qu'on commençoit à ne plus attendre, alloit arriver. Cécil attendoit sans doute cette arrivée pour travailler au dénouement qu'il me préparoit, & le reste des conseillers parut retomber dans leur premiere irrésolution. Je sçus même de fort bonne part, que ne doutant point que cet ambassadeur ne fît à sa majesté britannique des propositions ac-

compagnées d'offres auxquelles rien ne résisteroit, une partie de ces conseillers se mit à travailler à liquider le mémoire des dettes de la France & des Etats envers l'Angleterre, afin que d'un côté, les sommes contenues dans ce mémoire, de l'autre, les trésors de l'Espagne répandus dans Londre, ne trouvassent rien à leur épreuve. 1603.

Ce qu'il y eut de particulier dans ma réception du dimanche 29 Juin, c'est que tous les gentilshommes de ma suite eurent l'honneur d'être traités à dîner chez le roi, & moi, celui d'être admis à sa table. Sa majesté m'en ayant fait avertir, j'arrivai à Grenvich sur les dix heures. J'assistai avec ce prince au service divin, où il y eut sermon. Il ne me dit rien en particulier, jusqu'au moment où l'on se mit à table. L'entretien ne roula que sur la chasse & sur le tems qu'il faisoit. La chaleur étoit excessive & beaucoup plus grande qu'elle n'a coutume de l'être à Londres dans ce mois. Jacques ne fit asseoir que moi & Beaumont à sa table, où je ne fus pas peu surpris de voir qu'on ne le servit qu'à genoux.

1603. Le milieu de la table étoit occupé par un ſurtout en pyramide, couvert des plus riches vaiſſelles, & même enrichi de pierreries.

Le diſcours fut le même pendant une grande partie du repas, qu'il avoit été auparavant, juſqu'à ce que s'étant préſenté une occaſion de parler de la feue reine d'Angleterre, le roi le fit, & à mon grand regret, avec quelque ſorte de mépris. Il alla juſqu'à dire que dès long-tems avant la mort de cette princeſſe, il conduiſoit d'Ecoſſe tout ſon conſeil, & diſpoſoit de tous ſes miniſtres, dont il étoit mieux ſervi & mieux obéi qu'elle même. Il demanda enſuite du vin, ſa coutume eſt de n'y mettre jamais d'eau, & tenant ſon verre à la main vers Beaumont & moi, il but à la ſanté du roi, de la reine & de la famille royale de France. Je lui rendis ſon ſalut, & je n'oubliai pas non plus ſes enfans, il s'approcha de mon oreille, lorſqu'il les entendit nommer, & me dit tout bas, que le premier coup qu'il alloit boire ſeroit à la double union qu'il méditoit de faire entre les deux maiſons royales. Il ne

m'en

m'en avoit jusques-là pas dit un seul mot, & il ne parut pas que le moment qu'il prenoit pour m'en parler, fut bien choisi. Je ne laissai pas de recevoir cette proposition, avec toutes les marques possibles de joye, & je répondis aussi tout bas, que j'étois sûr que Henri ne balanceroit pas, lorsqu'il s'agiroit de faire choix entre son bon frere & allié, & le roi d'Espagne, qui l'avoit déja fait rechercher pour le même sujet. Jacques surpris de ce que je venois de lui apprendre, m'apprit à son tour, que l'Espagne lui faisoit pour son fils les mêmes offres de l'Infante, qu'au roi de France, pour le Dauphin. Ce prince me parut être encore dans tous les sentimens où je l'avois laissé ; quoiqu'il ne me donnât aucune occasion de l'en entretenir en particulier. Il me dit seulement devant tout le monde, qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit dit dans la derniere conférence, entre ses conseillers & moi, qu'il ne laisseroit point accabler les Etats, & qu'on arrêteroit le lendemain, la maniére de leur prêter du secours. Il donna ordre pour cet effet, que ses conseillers vinssent le lende- 1603

main après-midi à Londres, pour y
1603. conclure cette affaire chez moi, & je crus que ces paroles m'autorisoient suffisamment à remettre sur l'heure entre les mains de sa majesté britannique, un modéle de traité, que j'avois apporté tout dressé, ce que je fis en présence de ses ministres. Ayant trouvé le moyen de répandre dans la conversation, quelques plaintes contre les pirateries des Anglois sur les François, le roi témoigna que cela étoit arrivé contre son intention. Il se fâcha même contre l'amiral Anglois, qui voulut soûtenir ce qui avoit été fait. Il quitta enfin la compagnie, pour aller se mettre au lit, où il lui étoit assez ordinaire de passer une partie de l'après dînée, quelquefois même jusqu'au soir.

Le voyage que Jacques devoit faire, ayant été rompu, ou différé, je comptai que je retrouverois aisément le moment de lui dire ce qui me restoit, & je me consolai d'avoir fait si peu de chose ce jour-là : car malgré tout ce qui venoit d'être dit, de conclusion, & de secours aux Etats, je ne me dissimulois pas que les choses

n'étoient encore nullement au point où je les aurois voulu, puiſque le roi d'Angleterre me renvoyoit encore pour les finir, aux mêmes perſonnes que je ſçavois n'être rien moins que bien intentionnées. Barneveld & les députés n'en tiroient pas non plus un heureux préſage, loin de ſe croire parvenus à la Ligue offenſive & défenſive de la France & de l'Angleterre avec eux, dont ils s'étoient quelquefois flatés. Ils réſolurent de faire un dernier effort auprès de moi, pour s'aſſurer du moins de la France. 1603.

Barneveld eut ſoin pour cela, de ſe rendre chez moi, avant tous les autres. Après m'avoir témoigné ſes allarmes ſur la diſpoſition préſente des affaires, & ſur les effets de l'arrivée de l'ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on diſoit toujours fort proche, il me dit que les Hollandois déſeſpérés, alloient tout abandonner & chercher un aſile hors de leurs provinces. Barneveld connut par ma réponſe, que je n'étois point la dupe de ſes exagérations; je lui dis, que c'étoit le conſeil Anglois, & non pas moi, qu'il étoit queſtion de perſuader;

parce qu'au fond, je ſentois aſſez
1603. que la ſituation des Etats étoit embarraſſante. Il voulut me prouver que ſi l'on n'obtenoit rien du roi d'Angleterre, la politique demandoit que la France ſe chargeât ſeule & ouvertement de la cauſe des Provinces-Unies, pendant que leurs forces n'étoient pas encore parvenues au dernier dégré d'épuiſement. Je repondis à Barneveld, qu'il me demandoit une choſe qui n'étoit pas en mon pouvoir, n'étant venu à Londres, que pour faire, s'il étoit poſſible, une aſſociation avec les Anglois, ou pour connoître les raiſons qui la leur feroient refuſer.

Nous parlâmes enſuite des villes marquées pour ôtage. Barneveld m'apprit que Cecil étant en conférence avec Caron, l'un des députés Flamands, lui avoit fait entendre que l'Angleterre étant réſolue de maintenir la paix avec l'Eſpagne, elle vouloit que les Hollandois lui fiſſent ceſſion de ces places, pour ſa ſureté, & que tout ce qu'il lui avoit promis, c'étoit de les tenir en neutralité, juſqu'à fin de payement. Barneveld qui vit

que cet objet me paroissoit aussi intéressant qu'il l'étoit en effet, me fit connoître, mais avec toute la réserve que doit avoir un homme, chargé, sous le serment, du secret de son conseil, que les Etats y avoient mis si bon ordre, qu'il resteroit bien des difficultés à lever au conseil de Londres, avant qu'il pût se voir en possession de ces villes; mais aussi il en inféra, pour me faire arriver à son but, que devant s'ensuivre une nouvelle guerre entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, c'étoit pour cela même qu'il me pressoit instamment de joindre les forces de la France avec les leurs, sans quoi il n'y auroit aucune égalité entre les parties. J'avouai au député, que je ne pouvois blâmer la résolution de ses maîtres, mais que le roi de France ne pouvoit que les plaindre en cette occasion, n'étant pas en état de les soûtenir de vive force, contre l'Espagne & l'Angleterre ensemble. 1603.

Tous les députés Flamands revinrent en corps l'après midi, pour assister à la conférence, & peu de momens après eux, arriverent les con-

ſeillers Anglois, nommés par ſa ma-
1603. jeſté. Cecil portant la parole pour tous, comme à l'ordinaire, commença par dire très-ſuccinctement, que le roi d'Angleterre vouloit bien s'intéreſſer en faveur des Etats, & ſe retournant vers moi, il me demanda ſi ce n'étoit pas-là ce que je ſouhaitois, & le véritable objet de ma commiſſion. Je cachai ce que l'air bruſque de ce ſecrétaire ne me faiſoit déja que trop deviner, & au lieu de lui répondre directement, j'adreſſai la parole aux députés, & leur dis que deux grands rois voulant bien prendre part dans leurs affaires, c'étoit à eux à en marquer l'état au juſte, afin qu'on pût avec une pleine connoiſſance, proportionner le ſecours au beſoin qu'ils en avoient. Barneveld fit à ſon ordinaire, un tableau des miſeres où l'Eſpagne les réduiſoit, qu'il rendit le plus touchant qu'il put. Pour venir à quelque choſe de plus précis, il dit, qu'ils s'agiſſoit de chaſſer entiérement les Eſpagnols de la Flandre. Que les Etats s'aſſuroient de pouvoir y parvenir dans l'eſpace d'un an, par les moyens qu'il déduiſit en cette ſorte, que toutes les

forces des Provinces-Unies montoient à douze ou quinze mille hommes d'infanterie, non compris les garnisons, & à trois mille de cavalerie; outre cinquante vaisseaux en état de servir actuellement, avec une artillerie & des munitions proportionnées; qu'il ne s'agissoit de rien autre chose, sinon que les deux rois fissent monter toutes ces forces au double, en fournissant pareil nombre de tout ce qui est marqué ci-dessus. 1603.

Je me doutai bien que de pareilles propositions n'alloient être reçues guère favorablement, & pour ne pas paroître autoriser les députés, dans des prétentions véritablement excessives, je dis à Barneveld, qu'il auroit dû avoir plus d'égard à ne demander que ce qu'on pouvoit lui accorder. Je demandai ensuite à Cecil, d'un ton qui renfermoit une espéce de sommation, qu'il me dit nettement la volonté de son maître, sur ce qu'on venoit de lui exposer. Cecil me repondit, que sa majesté britannique n'auroit pas été fâchée de se maintenir avec tous ses voisins dans une paix réelle & sincere; qu'autant qu'on pou-

1603. voit juger de l'état de la France, par les ſimples apparences, ſa majeſté très-chrétienne étoit ſans doute dans les mêmes ſentimens; cependant que ſur les remontrances que j'avois faites au roi d'Angleterre, ce prince ſe déterminoit à prendre le milieu entre les deſirs des Etats & les ſiens propres, c'eſt-à-dire, qu'il conſentoit à prêter ſous-main du ſecours aux Provinces-Unies; qu'il viendroit peut-être un tems, où l'on pourroit faire mieux, mais que pour le préſent, elles n'avoient rien à attendre davantage.

Les députés ne pouvant douter que cette réſolution ne fût très-ſérieuſe, ſe retirerent pour conférer entre eux ſur la propoſition de Cecil, qui continuant ſon diſcours pendant ce tems-là, me dit que le roi d'Angleterre étoit bien d'accord à la vérité de favoriſer les Etats, mais qu'il n'avoit nulle envie de ſe ruiner pour eux. Il évita d'entrer dans aucun détail ſur la nature de ces ſecours prétendus, afin qu'on ne pût dans la ſuite le rappeller à ſes promeſſes, & à quelque engagement poſitif; il dit ſeulement, qu'en cas que l'Eſpagne portât ſon reſſentiment

jufqu'à attaquer perfonnellement les rois protecteurs de la liberté de la Flandre, afin que toutes chofes fuffent égales des deux côtés, il falloit que pendant que la France contribueroit de huit mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux, l'Angleterre n'en fournît pour fa portion, que la moitié, non plus que d'une efcadre qu'il feroit befoin de tenir fur la côte d'Efpagne, & d'une feconde dans les Indes; encore déclara-t'il que l'Angleterre n'avoit aucun autre fonds pour l'entretien de ces forces, que l'argent que la France lui devoit; lequel lui feroit rendu dans deux ans & qu'elle vouloit bien facrifier à la caufe commune. 1603.

Je ne vis qu'avec beaucoup de mécontentement, que le fecrétaire Anglois cherchoit ainfi à rompre tout accord, en s'éloignant, de deffein formé, de l'état de la queftion, & en ne faifant que des difficultés anticipées. Je lui répondis, en cachant mon indignation le mieux que je pus, qu'un difcours fi vague n'étoit point ce qu'il falloit préfentement; qu'il s'agiffoit avant toutes chofes, de régler

1603. ſans équivoque, ce qu'on feroit actuellement en faveur des Provinces-Unies, pour le ſecours d'Oſtende ; qu'après cela, ſoit que le conſeil de ſa majeſté britannique ſe portât à la guerre, ou qu'on s'y vît forcé par l'Eſpagne, il y auroit bien d'autres conſidérations à faire, ſur les ſuppoſitions ſuivantes : que cette couronne n'attaquât qu'un des deux rois, ou qu'elle les attaquât tous deux, qu'ils ſe déclaraſſent eux-mêmes les aggreſſeurs, qu'ils fiſſent des conquêtes dans les Pays-Bas ſur les Eſpagnols,

Pour faire voir encore davantage à Cecil qu'il n'effleuroit pas ſeulement la matière, je lui fis remarquer, qu'en cas de la rupture de l'Eſpagne, dont il venoit de parler, afin que la ſupériorité fût du côté des deux rois, celui de france, outre vingt mille hommes qu'il faudroit qu'il jettât en Flandre, ne pourroit ſe diſpenſer d'en envoyer autant ſur les frontiéres de Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné & Breſſe ; ſans parler des Eſcadres de Galeres, qu'il faudroit avoir pour s'aſſurer la Méditerranée ; qu'il étoit néceſſaire d'entrer dès-à-

présent dans ces détails, tant afin de prendre plus sûrement toutes ces mesures, que pour ne pas s'exposer à mille discussions, capables de troubler la bonne intelligence entre les deux princes alliés. 1603.

Répondant ensuite plus directement aux paroles de Cecil, je lui dis, que je ne voyois pas par quelle raison il vouloit faire porter au roi de France, toute ou la plus grande partie de la dépense d'une guerre, qui lui seroit commune avec le roi d'Angleterre; que si par de pareilles prétentions, le conseil britannique cherchoit à ruiner Henri, il entendoit bien mal ses propres intérêts; que ce conseil ne faisoit pas encore attention, qu'en stipulant de part & d'autre toutes dépenses égales, la France ne pouvoit d'ailleurs manquer d'en faire de particuliéres, peut-être plus grandes encore, telles étoient celles pour la défense de ses côtes de Terre & de Mer, qui en tenant une partie des forces ennemies diverties de ce côté, ne seroient pas moins utiles à l'Angleterre qu'à la France elle-même. J'ajoutai, que pour toutes ces raisons, il me sem-

1603. bloit que le conſeil d'Angleterre prenoit bien mal ſon tems pour redemander les ſommes prêtées à la France ; que Henri bien éloigné de cette idée, ne m'avoit donné aucun ordre là-deſſus ; que je ſçavois ſeulement, par la place que j'occupois dans le conſeil des finances, que ſon intention étoit de s'acquitter par payement d'année en année, ſelon qu'il en étoit convenu avec la feue reine, & qu'il s'attendoit à rembourſer dans le courant de la préſente, deux cens mille livres ; mais qu'encore une fois le conſeil britannique prenoit une fort mauvaiſe voie, pour parvenir à cet acquit, en montrant par des défiances & des difficultés déraiſonnables, qu'il ne viſoit qu'à épuiſer la France de plus en plus, conduite odieuſe, & bien éloignée de celle de Henri, qui dans toutes ſes actions ne montroit que de la bonne foi, & ne travailloit que pour l'utilité publique.

Mes paroles ne firent aucune impreſſion ſur les aſſiſtans ; au contraire je vis mes Anglois prendre feu, &proteſter que ſi on vouloit les obl - ger à quelque choſe de plus, l'Angle-

terre abandonneroit tout-à-fait les Etats. Cecil acheva ſur-tout de ſe faire connoître à moi, dans cette conférence, pour ce qu'il étoit. Il n'uſa que d'expreſſions doubles, de propos vagues, & de faux donnés à entendre ; parce qu'il ſentoit bien que la raiſon n'étoit pas de ſon côté. La modération & la ſincérité que j'oppoſois à ſes mauvaiſes ſubtilités, l'obligeoient à ſe jetter dans des contradictions, dont il rougiſſoit lui-même, lorſque d'un mot je lui faiſois ſentir le ridicule de ſes paroles. Tantôt croyant m'intimider, il m'exagéroit les forces de l'Angleterre, tantôt il cherchoit à faire valoir les prétendues offres de l'Eſpagne à ſa nation. Quelquefois il s'étudioit à arracher aux députés & à moi, quelqu'aveu dont il pût tirer avantage. Il ſuppoſoit même malignement, que nous avions dit des choſes auſquelles nous n'avions jamais penſé. Il alla juſqu'à vouloir mettre la diviſion entre les députés & moi, en faiſant tomber ſur moi ſeul, le refus d'aſſiſter ouvertement les Etats. Il s'aviſa de demander & de faire demander par ſes collegues,

1603.

1603. que la France payât ſur l'heure à l'Angleterre, en déduction de ſes dettes, quarante ou cinquante mille livres ſterling, & il dit aux députés que c'étoit pour les employer à leurs beſoins les plus preſſans; à quoi ils ajouterent, que le refus que j'en faiſois, ne devoit être imputé qu'à moi ſeul, parceque je diſpoſois, diſoient-ils, de tout l'argent de France. Si tout le mérite de ceux qu'on appelle ordinairement de fins politiques, eſt de chercher ainſi à ſurprendre les cœurs droits, & à leur faire porter la haine de leur propre méchanceté, pendant que tout le fruit leur en reſte à eux-mêmes, c'eſt en vérité quelque choſe de bien mépriſable qu'un politique. Ce qui me piquoit le plus, étoit de voir que ces miniſtres, qui n'étoient là que pour expoſer les intentions du roi, y ſubſtituoient impudemment les leurs propres: car je ſçavois bien, & la maniére ſeule dont ce prince leur avoit parlé en ma préſence, me perſuadoit qu'il leur avoit commandé tout le contraire de ce qu'ils faiſoient.

Les députés qui étoient rentrés pen-

dant ce tems-là, s'étant retirés fort mécontens, comme on le juge aisément, & dans une plus grande perpléxité qu'ils n'étoient auparavant, Cecil changea une derniere fois de batterie. Il me dit, que puisque les choses étoient telles, que le roi de France ne pouvoit entrer en guerre que conjointement avec l'Angleterre, que celle ci ne pouvoit le faire, si elle n'étoit payée de la France & des Etats, ce que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire actuellement, le mieux étoit que les deux rois continuassent à vivre amis; mais sans entrer dans aucun démêlé étranger. C'étoit là vrai-semblablement le véritable but du secrétaire, & depuis un si longtems qu'il parloit, ces deux mots étoient tout ce qu'il avoit dit de sincère. 1603.

Comme je ne jugeai pas à propos de répondre à ce discours, les Anglois, croyant peut-être m'avoir amené à leur point, dirent qu'ils feroient rapport au roi de tout ce qui s'étoit passé dans la conférence, & qu'ils lui demanderoient une audience pour moi, où tout seroit

1603. conclu en deux mots ſur ce pied ; que ſuivant les apparences, cette audience ſeroit la derniere, & que j'y recevrois mon congé, ne reſtant plus rien à faire après cela. Si je gardai le ſilence en cette occaſion, ce ne fut pas aſſurément que j'acquieſçaſſe à leurs raiſons, au contraire, la maniére dont ils venoient encore de ſe déceler eux-mêmes, & de s'avouer en quelque façon menteurs & impoſteurs, m'avoit donné pour eux le dernier mépris ; mais je jugeai qu'en conteſtant, & en m'échauffant, loin de leur faire quitter une réſolution qu'ils avoient concertée enſemble, je pouſſerois peut-être la choſe juſqu'à une rupture, au lieu que dans les termes où nous en étions reſtés, l'amitié ſubſiſtant du moins entre les deux rois, & pouvant encore être cimentée par un double mariage, (car on en parloit publiquement) il ſe préſenteroit peut-être dans la ſuite, quelque occaſion plus favorable. Je ne déſeſpérois pourtant pas encore abſolument du ſuccès de ma commiſſion, parce que je croyois voir que le roi n'entroit pour rien

dans les deſſeins que ſes conſeillers s'efforçoient de faire réuſſir. 1603.

C'eſt de quoi je me propoſai de m'aſſurer dans ma troiſiéme audience : car je ne donne point ce nom à ma réception du Dimanche. Je l'avois fait demander par Cecil au roi. Ce prince envoya le chevalier Aſquins me dire qu'il me l'accordoit pour le lendemain même de la conférence dont il vient d'être parlé ; & que je ne menaſſe avec moi que peu de perſonnes, parce qu'il vouloit s'entretenir particulierement avec moi, ce qui me fut encore confirmé de ſa part, par Milord Oreladoux Ecoſſois, l'intime ami du comte de Mare, qui étoit le mien. Milord Hume & le vicomte Savar vinrent me prendre à Londres ſur le midi, & me remirent, en débarquant à Grenvich, entre les mains du comte d'Erby, de la maiſon royale, qui me conduiſit dans la chambre du roi. Je n'avois avec moi que quatre gentilshommes & deux ſecrétaires.

Le roi d'Angleterre me prit par la main, & défendant qu'on le ſuivît, il me fit entrer par ſon cabinet, dans

1603. ses galeries, dont il ferma les portes. Il m'embrassa deux fois avec des expressions qui marquoient combien il étoit satisfait du roi de France & de moi, & combien il étoit touché de ce que sa majesté très chrétienne lui avoit envoyé l'homme de tout son royaume, qui lui étoit le plus nécessaire. Il exigea que profitant de l'occasion présente, je lui parlasse sans aucune réserve. Ce moment me parut favorable pour me plaindre à sa majesté de ses ministres. Je lui dis, après les rémercimens ordinaires, qu'il m'étoit plus avantageux en toutes maniéres de traiter avec elle qu'avec ses conseillers, qui après avoir fort mal exécuté ses ordres dans la derniere conférence, n'avoient pas manqué sans doute, de lui faire encore un rapport infidéle de ce qui s'étoit passé entr'eux & moi, & les députés Flamands, & je lui promis de lui faire un récit sincère de tout, si elle vouloit me le permettre.

Le roi ayant agréé ma proposition, je n'omis rien de ce qui s'étoit dit la veille. J'insistai en particulier, sur la proposition de rembourser actuelle-

ment l'Angleterre de l'argent prêté, & sur la calomnie contre sa majesté très-chrétienne & moi, dont on l'avoit accompagnée. J'ajoutai, que si après avoir rempli mes lettres à Henri, d'éloges de la générosité, de la prudence & de la parfaite amitié du prince auquel j'avois l'honneur de parler, & cela, parce qu'il m'y avoit autorisé par ses actions & ses paroles, je venois ensuite à tenir subitement un langage tout opposé, sans avoir rien à apporter que des difficultés toutes frivoles, le roi mon maître ne pourroit guère penser autre chose, sinon que j'avois traité en ministre flateur & peut-être infidele, les intérêts qui m'avoient été confiés. Outre qu'une pareille déclaration ne pouvoit passer que pour l'effêt d'une intelligence décidée avec l'Espagne; d'où s'ensuivroit peut-être une rupture entre les deux rois, qui n'avoient pas moins d'intérêt que d'inclination, à demeurer toujours parfaitement unis. Je ne crus pas devoir balancer à révéler au roi d'Angleterre, qu'il y avoit plusieurs de ceux qu'il admettoit dans son conseil, qui n'étoient ni bien intentionnés, ni bien affec-

1603.

1603. tionnés à ſa perſonne ; que ſans les lui nommer, il devoit regarder comme tels tous ceux qui ſe montroient aſſez peu zélés pour ſa gloire & pour l'honneur de ſa couronne, pour lui conſeiller de ſe rendre ſous le nom d'allié, l'eſclave de l'Eſpagne ; que le plus ſûr pour lui, étoit de ſe défier de tous ceux qu'il ne connoîtroit pas parfaitement, & d'en croire toujours plutôt ſes propres lumieres, que la voix de ſes miniſtres.

Ce n'étoit pas une choſe bien difficile, que de faire entrer le roi d'Angleterre en défiance de ſes miniſtres ; il n'y étoit que trop naturellement porté. Le changement que je remarquai ſur ſon viſage, en entendant mes derniéres paroles, quelques geſtes, quelques mots entrecoupés qui lui échappérent, me le perſuaderent aſſez. Je crus même ſentir, à n'en pouvoir douter, que ſoit par l'effet de cette défiance, ou par celui des louanges que je lui avois données, ce prince étoit enfin dans la diſpoſition la plus favorable où je pouvois le ſouhaiter. Je ſaiſis cet inſtant, pour jetter dans la converſation quelques propos géné-

raux d'un projet, par lequel la tranquillité de l'Europe entiére, quant à 1603.
la politique & à la religion, pouvoit naître par le moyen de sa majesté britannique. Je m'arrêtai court après ce peu de paroles, comme si j'avois appréhendé de fatiguer ce prince par un trop long discours; mais je voyois bien qu'il n'étoit pas possible que la curiosité de Jacques ne fût piquée du peu que je venois de dire. Aussi me répondit-il, que je ne l'ennuiois point, & qu'il falloit sçavoir quelle heure il étoit. Il sortit & le demanda à ceux de ses courtisans qu'il trouva au bout de la galerie. On lui repondit qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait trois heures. » Monsieur l'ambassadeur, me dit- » il, je veux rompre la partie de chasse » que j'avois faite aujourd'hui, pour » vous entendre jusqu'au bout; je suis » persuadé que cette occupation me » sera plus utile que l'autre.

Ce qui me détermina à faire un pas aussi hardi, que celui de communiquer au roi Jacques les grands desseins sur l'Espagne & sur toute l'Europe, qui avoient été concertés entre Henri & Elisabeth, c'est que j'étois persuadé

1603. que ce prince, déja porté intérieurement à l'alliance avec la France, n'avoit plus besoin pour le fixer dans cette résolution, que d'y être engagé par un motif grand & noble, & que d'un autre côté, ses ministres le rameneroient toujours à leur façon de penser, tant qu'il ne se soutiendroit pas contr'eux, par la persuasion qu'ils ne combattoient son avis, que parce qu'ils l'ignoroient. Cela ne m'empêcha pas de prendre une précaution, que je jugeai essentielle, & on va la voir.

Je repris donc la parole, sitôt que le roi se fut rapproché, & je lui dis, que sans doute il avoit quelquefois pensé, & avec beaucoup de raison, qu'un homme qui possède les emplois & les dignités, dont on sçavoit que j'étois revêtu, ne quitte point sa place, sans un très-grand sujet; que j'étois dans ce cas; que quoique ma commission se bornât à demander l'union du roi d'Angleterre avec celui de France, je m'étois cependant proposé, avant que de sortir du royaume, d'entretenir sa majesté britannique de quelque chose d'infi-

niment plus conſidérable, ſur l'opinion que la renommée m'avoit donnée de ſes talens & de ſes lumieres, mais que ce que j'avois à lui dire étoit tel, que je ne pouvois le lui révéler, ſans m'expoſer à me perdre, qu'après que ce prince ſe ſeroit engagé au ſecret, par le ſerment le plus ſolemnel. Jacques plus attentif que je ne ſçaurois le dire, balança pourtant à faire le ſerment que je lui demandois; & pour s'en diſpenſer, il chercha à deviner de lui-même, ce que je pouvois avoir de ſi intéreſſant à lui communiquer. Lorſqu'il eût vu que les différentes queſtions qu'il me fit coup ſur coup, ne le mettoient pas plus au fait, il me ſatisfit enfin par le plus terrible de tous les ſermens; je veux dire, par celui du ſacrement de l'Euchariſtie. 1603.

N'ayant plus à craindre d'indiſcrétion, je meſurai pourtant encore toutes mes paroles, & commençant par un point, que je ſçavois intéreſſer le plus le roi d'Angleterre, je veux dire, par la religion, je lui dis, que quelque occupé que je lui paruſſe, des affaires & des grandeurs

1603. purement mondaines, & quelqu'indifférent qu'il m'eut peut-être cru ſur le chapitre de la réligion, il n'en étoit pas moins vrai que j'étois attaché à la mienne, jusqu'à la préférer à ma fortune, à ma famille, à ma patrie, & à mon roi même; que je n'avois rien négligé, pour porter le roi mon maître à l'établir en France par de ſolides fondemens, dans la vive appréhenſion où j'étois de la voir un jour ſuccomber ſous les efforts d'une faction auſſi puiſſante, que celle qui réunit le pape, l'empereur, l'Eſpagne, les archiducs, les princes catholiques d'Allemagne, & tant d'autres corps & communautés, intéreſſés dans cette cauſe; que j'avois aſſez bien réuſſi juſqu'à ce jour, mais que peut-être je n'en avois obligation qu'aux conjonctures de pure politique, qui jettoient Henri dans le parti oppoſé à la maiſon d'Autriche; que ces circonſtances venant à changer, ou moi, qui étois le ſeul à entretenir Henri dans ce plan de politique, venant à perdre ma place ou ma faveur, je ne voyois pas de quelle maniére le roi de France pourroit réſiſter à un parti, que tout le monde & ſa propre religion,

religion, lui dictoient d'embrasser ; 1603.
que cette considération m'avoit fait songer depuis long-tems à chercher pour l'exécution de ce dessein, une personne plus propre par son rang & sa puissance, que je ne l'étois à l'accomplir & à fixer Henri dans ses sentimens ; que trouvant dans le prince auquel j'avois l'honneur de parler tout ce que je cherchois, mon choix n'avoit pas été difficile à faire ; en un mot, qu'il ne tenoit qu'à sa majesté britannique d'immortaliser sa mémoire, en se rendant en quelque maniere l'arbitre du sort de toute l'Europe, par un dessein auquel elle paroîtroit toujours avoir mis la derniere main, quoique l'exécution ne la regardât pas davantage que sa majesté très-chrétienne.

Il ne restoit plus qu'à dire quel étoit ce dessein. J'en donnai d'abord au roi d'Angleterre une idée générale, sous celle d'un projet d'association entre tous les Etats & pays intéressés à abbaisser la maison d'Autriche, dont le fondement étoit une ligue offensive & défensive entre la France, l'Angleterre & la Hollande, cimentée par

1603. l'union la plus étroite des deux maisons royales de Bourbon & de Stuart. Je fis envisager du premier coup d'œil cette association comme très-facile à faire. Elle ne souffroit aucune difficulté par rapport au Dannemarck, à la Suede, en un mot, à tous les princes & états protestans. On pouvoit la rendre assez avantageuse aux princes catholiques pour la leur faire embrasser; par exemple, au duc de Savoye, en flattant son humeur inquiette & ambitieuse de l'espérance qu'il obtiendroit le titre de roi; aux princes d'Allemagne, en partageant entr'eux ce qu'y possédoit la maison d'Autriche, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, Moravie, Silésie, &c. & en rétablissant leurs anciens priviléges; au pape lui-même, en lui accordant la propriété des pays, dont il ne posséde que la féodalité. Quant au roi de France, quoique je cherchasse à persuader à sa majesté qu'il n'avoit eu encore jusques-là aucune part au projet que je feignois avoir imaginé seul, je répondois pourtant que lorsque je lui en aurois fait part, il ne songeroit ni à rien retenir pour lui de ses conquêtes, ni à en tirer

aucune récompense, quoique, suivant toutes les apparences, la plus grande partie du fardeau dût retomber sur lui, soit que l'on envisage les frais d'argent nécessaires pour cette entreprise, ou les services qu'il rendroit de sa personne même. Voilà le biais dont je crus devoir prendre la chose par rapport à Henri, pour ne pas trop le compromettre. 1603.

Le roi d'Angleterre proposa tout d'abord quelques difficultés sur une union de tant de têtes si différentes, & si différemment intentionnées, les mêmes à peu près que Henri y avoit faites lorsque nous en avions parlé ensemble, & en dernier lieu à Montglat, à son retour de Metz : mais il ne laissa pas de prendre beaucoup de goût à ce dessein, sur la simple ouverture que je venois d'en faire, & il voulut que j'entrasse jusque dans le plus petit détail. Le discours suivant renferme à peu près en essence ce que je dis à sa majesté britannique.

L'Europe est partagée en deux factions, qui ne sont pas aussi justement distinguées par leur religion différente, puisque les Catholiques & les

1603. Proteſtans ſe trouvent confondus enſemble preſque par-tout, qu'elles le ſont par leur intérêt politique. La premiere eſt compoſée du Pape, de l'Empereur, de l'Eſpagne, de la Flandre Eſpagnole, d'une partie des princes & villes d'Allemagne & Suiſſe, de la Savoye, des Etats Catholiques d'Italie, qui ſont Florence, Ferrare, Mantoue, Modène, Parme, Gènes, Luques, &c. Il ne faut pas manquer d'y comprendre ce qu'il y a de Catholiques répandus dans les autres endroits de l'Europe, à la tête deſquels eſt cet ordre ſi turbulent des Jéſuites, dont on ne peut douter que le but ne ſoit de tout aſſujettir à la monarchie eſpagnole. La ſeconde renferme les rois de France, d'Angleterre, d'Ecoſſe, d'Irlande, de Dannemark & de Suéde, la République de Veniſe, les Provinces-Unies, & l'autre partie des princes & villes d'Allemagne & de Suiſſe. Je ne donne point ici de part à la Pologne, la Pruſſe, la Livonie, la Moſcovie & la Tranſilvanie, quoique ces pays ſoient aſſujettis à la religion chrétienne, parce que la guerre qu'ils ont preſque continuellement avec les Turcs & les

Tartares, en fait des peuples, en quelque maniere étrangers à l'égard de ceux de l'occident de l'Europe. 1603.

A mesurer la puissance sur les titres pompeux, sur l'étendue du terrein & sur le nombre des hommes, le premier coup d'œil ne sera pas favorable à la seconde de ces factions, & on ne pourra s'empêcher de décider pour la supériorité en faveur de la premiere : cependant il n'y auroit rien de si faux que cette idée, & en voici la preuve. L'Espagne, qu'il faut nommer ici la premiere de sa faction, quoiqu'elle ne soit que la troisiéme par le rang & la dignité, parce qu'en effet elle en est l'ame, l'Espagne, dis-je, jouit à la vérité, en y comprenant ce qu'elle possede dans les Indes orientales & occidentales, d'une étendue de terre bien aussi grande que sont la Turquie & la Perse ensemble ; mais s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que le nouveau monde, en récompense de l'or & des richesses qu'il lui apporte, la dépouille & de vaisseaux & d'hommes, cette étendue immense lui est plus à charge qu'elle ne lui sert.

Parcourons de même les autres puis-

ſances de ce parti, on trouvera par-
1603. tout beaucoup à rabattre des idées communes. Le pape paroît attaché à l'Eſpagne, & c'eſt en effet ce qu'il a de mieux à faire, environné comme il l'eſt de toutes parts par cette redoutable puiſſance, ſans avoir aucun ſecours à prétendre des autres potentats catholiques; mais comme il regarde au fond ſon état, comme peu différent d'une ſervitude véritable, & qu'il n'ignore pas que le roi d'Eſpagne & les Jéſuites ne font qu'une vaine montre de ſoûtenir ſon autorité, on ne haſarde rien à aſſurer qu'il ne cherche que les occaſions de ſecouer le joug eſpagnol, & qu'il embraſſeroit volontiers un parti qui les lui offriroit, ſans courir de trop grands riſques, & l'Eſpagne elle-même a de lui cette opinion.

Venons à l'Empereur. Il n'a de commun avec l'Eſpagne que ſon nom; ce qui ſemble ne ſervir qu'à rendre plus vives les jalouſies & les querelles qui s'élevent ſi ſouvent entre les deux branches de la puiſſance autrichienne. Quel eſt d'ailleurs ſon pouvoir? Il réſide tout dans ſon ſeul titre. La Hongrie, la Bohême, l'Autriche & autres

pays voiſins, ne ſont preſque que de vains noms; expoſé, comme il l'eſt, d'un côté, à voir fondre ſur ſes états les formidables armées du grand ſeigneur, ſujet d'un autre côté à voir les pays de ſa domination ſe déchirer eux-mêmes par la multiplicité & la diverſité des religions qui y ont cours, dans de perpétuelles appréhenſions que les princes électeurs ne ſe ſoulevent pour rétablir leurs anciens privileges. L'empereur peut être mis aujourd'hui, après avoir tout évalué à ſon prix, dans la claſſe des moindres puiſſances de l'Europe. Je vois de plus cette branche autrichienne ſi dépourvue de bons ſujets, que s'il ne lui vient dans peu un prince aſſez brave, ou aſſez bon politique pour ſçavoir tenir unis les différens membres dont l'Allemagne eſt composée, elle a tout à craindre des princes de ces Cercles, qui n'aſpirent qu'à regagner leur liberté ſur le chapitre de la religion & ſur celui de l'élection. Je n'en excepte pas l'électeur de Saxe lui-même, quoiqu'il paroiſſe le plus ſincérement attaché à l'empereur, comme à celui dont il tient ſa principauté, parce qu'il eſt in-

1603.

1603. dubitable que sa religion le mettra tôt ou tard aux prises avec son bienfaiteur; mais en supposant que l'empereur peut tout attendre de la reconnoissance de cet électeur, celui-ci ne pourra rien, ou très-peu de chose, tant qu'il aura en tête la branche de Jean-Frédéric, qu'il a dépouillée de cet électorat.

C'est ainsi qu'à tout bien examiner, on trouve que presque toutes les puissances, dont l'Espagne paroît s'aider, ou lui sont peu attachées, ou lui sont d'un foible secours. Personne n'ignore qu'en général l'objet de toutes les villes & des princes, soit de l'Allemagne, soit de la Suisse, est de se délivrer de la domination de l'empereur, & même de s'aggrandir à ses dépens. Il ne peut pas plus compter sur les princes ecclésiastiques que sur les autres. Un empereur étranger est tout ce qu'ils souhaitent le plus, pourvu qu'il ne soit point de la religion. Rien ne feroit tant de plaisir aux Archiducs, tout espagnols qu'ils sont, qu'un arrangement, par lequel ils deviendroient en Flandre souverains indépendans de l'Espagne. Ils se lassent à la fin de n'être que ses valets. Quel est le lien qui

attache le duc de Savoye aux Eſpagnols? La crainte ſeule de la France; 1603.
car il les hait naturellement, & il n'a jamais pardonné au roi d'Eſpagne d'avoir partagé celle de ſes filles qu'il lui a donnée, ſi différemment de la cadette. Il ne ſe préſente rien autre choſe à dire de l'Italie, ſinon qu'elle ne peut que ſuivre la loi du plus fort.

Il eſt donc vrai que la ſeconde des factions que nous venons de marquer n'a réellement rien à craindre, pourvu qu'elle entende aſſez bien ſes intérêts pour demeurer toujours unie. Or il eſt certain que ces motifs ſi naturels de déſunion ne s'y rencontrent point, ou qu'ils doivent tous, & même celui de la différence de religion, qui eſt en quelque ſorte l'unique, céder à la haine contre l'Eſpagne, qui eſt le grand & commun motif qui les anime. Quel eſt le prince tant ſoit peu jaloux de ſa gloire, qui refuſeroit d'entrer dans une aſſociation dans laquelle on verroit quatre rois, tels que ceux de France, d'Angleterre, de Suède & de Dannemarck ſe tenir par la main? Eliſabeth avoit coutume de dire qu'il n'y avoit rien qui pût réſiſter à ces quatre têtes réunies.

1603. Ces vérités ſuppoſées, il ne reſte plus qu'à examiner par quels moyens l'on pourroit réduire la maiſon d'Autriche à la ſeule monarchie eſpagnole, & la monarchie eſpagnole à la ſeule Eſpagne. Ces moyens conſiſtent dans l'adreſſe ou dans la force, & j'en trouve deux pour l'une & pour l'autre.

Le premier des moyens ſecrets eſt de travailler à enlever les Indes à la maiſon d'Autriche. Comme l'Eſpagne n'a pas plus de droit d'interdire ces contrées au reſte des Européens, qu'elle en a d'y détruire les habitans naturels, & qu'il eſt libre d'ailleurs à tous les peuples de l'Europe de ſe faire des établiſſemens dans les terres de nouvelle découverte, dès qu'une fois ils ont paſſé la ligne, cette entrepriſe ſeroit facile à exécuter, en mettant ſeulement ſur pied trois flottes de huit mille hommes chacune, bien équipées & ravitaillées tous les ſix mois; l'Angleterre fourniroit les vaiſſeaux; la Flandre, l'artillerie & les munitions, & la France, comme la plus puiſſante, l'argent & les ſoldats. La ſeule convention à faire ſeroit de partager également les pays conquis.

Pendant ce tems là, on prépareroit sécrettement le second de ces moyens 1603.
à l'occasion de la succession de Clèves & de la mort de l'empereur, qui ne peut être éloignée ; de maniere qu'à la faveur des conjonctures que feroient naître ces deux incidens, on trouveroit des raisons pour enlever à la maison d'Autriche l'empire & ses autres dépendances en Allemagne, & pour y rétablir la forme libre de l'élection, telle qu'elle étoit anciennement.

Le premier des deux moyens déclarés est de prendre ensemble les armes pour chasser les Espagnols de la Flandre, afin d'ériger cet état en république libre & indépendante, portant seulement le titre de membre de l'empire. La chose est peu difficile, avec les forces des alliés. Les Provinces-Unies, y compris le Liégeois, Juliers & Clèves, font un triangle, dont le premier côté, depuis Calais jusqu'à Embden, est entierement sur la mer ; le second est borné par la France, sçavoir, par la Picardie jusqu'à la Somme, & par le pays Messin, jusqu'à Mézières ; le troisieme s'étend depuis Metz, par Trèves, Cologne & Mayence, jusqu'à Dussel-

1603. dorp. Il ne s'agit que de garder ces trois côtés, de maniere qu'on les rende inaccessibles à l'Espagne ; ce que l'on peut faire sans peine, l'Angleterre se chargeant du premier, la France du second, les électeurs & autres princes intéressés du troisieme. Toutes les villes qui peuvent se trouver sur cette ligne, à l'exception peut-être de Thionville, qui obligeroit à la forcer, céderoient d'abord qu'on les menaceroit de les mettre à contribution.

Le second moyen des deux derniers est de déclarer de toutes parts, & d'un commun concert, de la part de la Ligue marquée ci-dessus, la guerre à l'Espagne & à toute la maison d'Autriche. Le détail de cette entreprise est sans doute infini ; ce n'est pas ici le lieu de le faire, il trouvera sa place ailleurs. L'observation la plus essentielle au sujet de cette guerre, c'est que la France & l'Angleterre doivent renoncer à rien prendre dans le partage des conquêtes, & les abandonner aux puissances, qui ne peuvent par elles-mêmes donner de l'ombrage aux autres. Ainsi la Franche-Comté, l'Alsace & le Tirol sont le partage naturel des

Suiſſes; la Lombardie doit écheoir au duc de Savoye, pour être érigée avec 1603.
ſes autres états en royaume; le royaume de Naples, au Pape, comme ne convenant bien qu'à lui; la Sicile, aux Vénitiens, avec ce qui les accommode dans l'Iſtrie & le Frioul. Le fondement le plus ſolide de cette confédération eſt, comme on le voit, qu'il y auroit à gagner pour tous les confédérés. Le reſte de l'Italie, qui eſt aſſujettie à ſes petits princes, peut être laiſſé dans la forme de gouvernement où il eſt, pourvu que tous ces petits états ne fuſſent cenſés compoſer enſemble qu'un ſeul corps ou république, dont ils ſeroient tous autant de membres.

Voilà à peu près comment j'expoſai à ſa majeſté britannique le deſſein que je voulois lui faire goûter. J'y ajoutai tout ce que je croyois capable de lever ſes doutes & de le perſuader. Je lui dis que j'avouois que cette matiere excédoit la portée de mon eſprit; que je n'étois pas ſurpris que S. M. y trouvât dans l'abord de grandes difficultés, que Henri ne manqueroit pas d'y en trouver auſſi beaucoup; mais qu'elles ne venoient que de ma propre foibleſſe,

1603. & de l'impoſſibilité de faire bien ſentir ce qui, pour être parfaitement expliqué, demandoit beaucoup de tems & de longs diſcours; que j'étois intérieurement convaincu; que non-ſeulement ce deſſein étoit poſſible, mais encore que le ſuccès en étoit infaillible; que s'il s'y trouvoit quelque choſe de défectueux dans la maniere dont je l'avois conçu, il ſeroit aiſément rectifié par les lumieres de quatre grands rois & des plus fameux capitaines de l'Europe, auxquels on le donneroit à exécuter.

Je revins encore à l'alliance des deux rois de France & d'Angleterre[1], & je dis à S. M. britannique que cette alliance étant le premier & le néceſſaire fondement de la confédération que je venois de lui propoſer, c'étoit par celle-là qu'il falloit néceſſairement qu'elle commençât, ſans s'arrêter aux diſcours des gens paſſionnés, ni ſe laiſſer toucher par des conſidérations auſſi frivoles que celles des dettes de la France & de la Flandre à l'Angleterre. Je l'aſſurai que l'Angleterre n'avoit rien à perdre du côté de la France, puiſque Henri ne faiſoit tant de proviſions d'armes & de

munitions, & n'amaſſoit de ſi grandes ſommes que pour ſe voir un jour en état de ſatisfaire à tout, & d'accomplir par lui-même la plus grande partie de cet important projet; du moins que je croyois pouvoir me flatter de l'y engager, par le motif de la gloire & de l'utilité publique, ſi puiſſant ſur l'eſprit de ce prince. J'attaquai Jacques par ſon endroit le plus ſenſible; je veux dire, par l'ambition d'immortaliſer ſa mémoire, & par le déſir qu'il avoit de paroître reſſembler à Henri, & d'avoir part à ſes louanges. 1603.

Enfin l'envie que j'avois de réuſſir, fit que je rendis à ce prince la choſe ſi palpable, que m'embraſſant avec une eſpece de tranſport, qui provenoit d'amitié pour moi, & de reſſentiment des mauvais conſeils qu'on avoit eſſayé juſques-là de lui faire ſuivre: » Non, » M. l'ambaſſadeur, me dit-il, ne craignez pas que je vienne jamais à manquer à ce que nous avons accordé enſemble ». Il me proteſta ſur le même ton, qu'il ne voudroit pas pour beaucoup n'avoir pas entendu ce que je venois de lui dire, qu'il ne démentiroit pas la bonne opinion que le roi de France &

moi avions conçue de lui; qu'il étoit
1603. tel que je l'avois pensé, que les réflexions qu'il alloit faire sur tout ce que je venois de lui dire, ne feroient que le confirmer davantage dans les sentimens que je lui avois inspirés; qu'il s'engageoit à moi d'avance à signer le modèle du traité d'alliance que je lui avois présenté le dimanche, & où il avoit fait quelques petits changemens de sa main; que je signerois de mon côté au nom du roi de France, si je n'aimois mieux le remporter avec moi sans être signé, pour le faire voir à S. M. très-chrétienne, auquel cas il me donnoit sa parole royale, que le renvoyant ou le rapportant au bout d'un mois ou six semaines, approuvé & signé de la main de Henri, il y joindroit sa signature, sans la moindre difficulté. Il finit, en m'assurant obligeamment qu'il ne vouloit plus rien faire à l'avênir, que de concert avec le roi de France. Il me fit promettre le même secret que j'avois eu la hardiesse d'exiger de lui, pour toute autre personne que pour le roi mon maître, & il l'étendit jusqu'à me défendre de mettre jamais sur le papier certaine chose qu'il me confia, & que

je ſupprime à cauſe de ce ſerment.

Notre entretien avoit commencé à peu près à une heure, & en avoit duré plus de quatre. Le roi appella l'amiral Howard, les comtes de Northumberland, de Soutampton & de Mare, milord Montjoye & Cécil, & il leur déclara qu'après avoir mûrement peſé mes raiſons, il étoit réſolu à faire une alliance étroite avec la France contre l'Eſpagne. Il reprocha hautement à Cécil d'avoir agi & parlé au contraire de tout ce qu'il lui avoit commandé : explication dont le ſecrétaire ſe tira tout-à-fait mal. » Je vous ordonne » à vous, M. Cécil, lui dit ce prince, » que ſans autre replique ni conteſtation, vous faſſiez dreſſer en conformité, toutes expéditions néceſſaires, ſuivant leſquelles *j'en donnerai la dextre* (7), & toutes ſortes d'aſſurances, aux ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats. » C'eſt la premiere fois qu'il les avoit traités avec cette diſtinction. Après quoi, ſe tournant vers moi, & me prenant les mains, 1603

(7) Cette expreſſion ſignifie le ſerment ou promeſſe d'alliance, qu'on fait, en préſentant la main droite.

1603. il me dit : » Hé bien ! M. l'ambaſſadeur, » n'êtes-vous pas maintenant bien con- » tent de moi ? »

Je répondis par une inclination très-profonde, & en faiſant à ſa majeſté les mêmes proteſtations de fidélité & d'attachement que j'aurois pu faire à mon roi. Je le priai de permettre que je les lui confirmaſſe, en lui baiſant la main. Il m'embraſſa & me demanda mon amitié avec un air de bonté & de confiance qui déplut fort à pluſieurs des conſeillers préſens. Et en me congédiant, il donna ordre au comte de Northumberland de m'accompagner juſqu'à la Tamiſe, & à Sidney de m'eſcorter juſqu'à Londres.

Fin du quatriéme Volume.

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIERES

Contenues dans ce quatriéme Volume.

A.

ABBIGNY, gentilhomme, 111.

AERSENS (François) ambaſſadeur des Provinces-Unies en France, les ſert bien auprès de Henri IV, 233. N. 8. *Voyez* RICHELIEU (le cardinal de) HENRI IV. Il donne avis de l'union prétendue de l'Eſpagne avec l'Angleterre pour envahir la France, 346. *ſuiv.*

ALBE-ROYALE en Hongrie, ſa priſe, 92. repriſe par les Turcs, 207.

ALBERT, archiduc, inveſtit Oſtende, 24. N. 8. envoie le comte de Solre, ambaſſadeur à Henri IV, à Calais, 32. eſt malade à Bruxelles, 200.

ALBIGNY (Charles de Simiane d') ſurprend Geneve, 203. N. 39. en eſt chaſſé, 204. *Voyez* GENEVE.

ALLEMAGNE. Avantages pour les électeurs & princes d'Allemagne, dans le grand deſſein de Henri IV, 407-409. Véritable politique des Cercles par rapport à la maiſon d'Autriche & à l'Eſpagne, 409. 410.

AMOURS (N. d') commiſſaire pour la levée du ſol pour livre ſur les rivieres, 97.

ANNE-MARIE-MAURI-

CETTE, reine de France. ſa naiſſance, 56. N. 19.

ANGLETERRE & ANGLOIS. Leurs pirateries ſur les vaiſſeaux françois, 265. Inſulte que leur vice-amiral fait à Sully, 273-275. N. 16. Haine qu'ils portent aux François, 291-292. Caractere de la nation, 291-294. N. 18. *pag.* 341. Jalouſie des Anglois contre les Ecoſſois, 341. 342. Droits prétendus de l'Angleterre ſur la Normandie, la Guienne, le Poitou, 347. 348. Maniere dont on ſert le roi d'Angleterre à table, 377. 378. Oppoſition des miniſtres anglois aux négociations de Sully, & aux intérêts des Provinces-Unies, 384-395.

ANNE de Dannemark, reine d'Angleterre, ſon caractere & ſa conduite, 302. 303. N. 20. Elle vient à Londres, malgré la défenſe de ſon mari, 303. 304.

ARSENAL de Paris. Ballet & ſpectacles qui s'y font, 93.

ARCHIDUCS (Les) Diſpoſitions & véritable politique des archiducs en Flandre, par rapport à l'Eſpagne & à la maiſon d'Autriche, 410. 411.

ARCHIPRESTRE établi en Angleterre par le Pape, cauſe de trouble, 365. 366. N. 4. 5. *Voy.* CLÉMENT VIII. JACQUES. JÉSUITES.

AREMBERG (Jean de Ligne, comte d') ambaſſadeur de l'Archiduc au roi Jacques; cabale dans Londres, 280. N. 17. envoie faire viſite à Sully, 318. Fautes qu'il fait dans ſa négociation, 374-376.

ARMAGNAC, valet de chambre de Henri IV, 112.

ARNAUD le jeune, ſecrétaire du duc de Sully. Avis qui lui eſt donné par un chanoine de Cantorbéry ſur les brigues de l'Eſpagne à Londres, 280.

ARQUIEN (Antoine, ſeigneur d') eſt fait lieutenant de roi dans Metz, 215. N. 3.

ARRAGON (l'amiral d') ne peut ſecourir Grave, 200.

ARTILLERIE. Etats & formules que donne Sully sur cette partie, 5.

ASQUINS (chevalier d') de la faction écossoise à la cour de Londres, 297, 321, 334, 342, 395.

AVOCATS (Affaires des) terminées à l'amiable; réflexions à ce sujet, 177. 182. N. 26, 27.

AUTRICHE (maison d') *Voyez* PUISSANCES du Nord. JACQUES, roi. Pays subjugués par elle, 358. *Voyez* CHARLES-QUINT. PHILIPPE II. Nécessité & moyens de l'abbattre, 360-362. 412-414. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE. HENRI IV. Foiblesse de cette maison, 408-410.

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d') échoue devant Canise, 92.

AUTRICHE (Rodolphe d') empereur. *Voyez* RODOLPHE.

AUVERGNE (Charles de Valois, comte d') ses intelligences avec l'Espagne, 26. Formule d'association entre lui, Bouillon & Biron, 77-79. cherche à se saisir de Saint-Flour, 81. Conseil pris à Blois de l'arrêter, 129. Il est arrêté, 132. N. 11. 12. a grace de la vie, & est enfermé, 152. N. 23. puis est élargi, 152. Motifs de cette grace, 155-157. D'Auvergne trahit de nouveau le roi, 157. Son caractere, 158.

B.

BARGES, bateaux, 282.

BARNEVELD (Jean Olden de) principal député des Provinces-Unies au roi Jacques; premier entretien qu'il a avec Sully, ambassadeur de France à Londres; confidences qu'il lui fait, & mesures qu'ils prennent ensemble, 309-314. N. 21. Il donne avis de la prétendue union de l'Espagne & de l'Angleterre contre la France, 346. Mécontentement qu'il essuie de la part des ministres d'Angleterre, 381. Conférences qu'il a à ce sujet avec Sully, auquel il confie les sécrettes résolutions des

Etats-Généraux, 382. Conférences entre lui, Sully & les ministres anglois, qui ne veulent rien accorder, 383-394. *Voyez* CÉCIL.

BARREAU. Suppression de ses officiers, 21.

BASTE (George) général des troupes impériales en Transilvanie, y défait les vaivodes Battory & Michel, 92. Beau trait de ce général, 207, 208.

BATIMENS, *voyez* EDIFICES.

BATTORY, vaivode de Transilvanie est défait, 92. se révolte contre l'empereur, 204.

BEAUMONT (Christophe de Harlai, comte de) ambassadeur de France à Londres, donne avis de la mort d'Elisabeth, 240. N. 9, Services qu'il rend dans l'ambassade de Sully, 281, 282. La grace de Combaut lui est refusée, 289. Il dissuade Sully de se présenter en habit de deuil a l'audience du roi d'Angleterre, 320, 321. est admis à manger à la table du roi Jacques, 377.

BELLEGARDE (Roger de S. Larry, duc de) grand écuyer de France. Sa familiarité avec Henri IV, 20. 112. Il est fait lieutenant pour M. le dauphin en Bourgogne, 144. obtient la surintendance des mines, 193.

BELLIÉVRE (Pomponne de) reçoit les dépositions de la Fin contre le maréchal de Biron, 85. conseille à Henri IV d'arrêter les chefs du parti des séditieux, 106. 168. assiste au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 259.

BÉRINGHEN (Pierre de) est fait contrôleur général des mines, 194,

BÉTHUNE (maison de) *voyez* HENRI IV.

BÉTHUNE (Philippe de) comte de Selles, frere du duc de Sully, envoyé ambassadeur à Rome, 61. N. 22.

BIRON (Charles de Gontaut, maréchal de) avoue au roi ses brigues

en Espagne & en Savoye, 26. 27. en demande pardon à sa majesté; conditions de son traité avec le duc de Savoye, 67. 68. N. 25 & les reprend de nouveau, 68-70. Il écrit à Sully, 69-71. Ses paroles extravagantes, 68. N. 26. Il est envoyé ambassadeur en Angleterre, 75. & en Suisse 76. Discours imprudent qu'il tient à la reine Elisabeth; son caractere, 75. 76. Il se lie par une association criminelle avec Bouillon & d'Entragues, reprend plus fortement ses brigues avec l'Espagne & la Savoye, souleve le peuple, entreprend sur les principales villes de France, se sert pour cela de la Fin, 77. 79. Il vient à Fontainebleau, 116. résiste à tous les conseils de Sully, 126. 128. Il est arrêté, & comment, 132, 133. Particularités sur son arrivée à Fontainebleau, sur son entretien avec le roi, & sur sa détention, 129. N. 11. On lui fait son procès, & il a la tête tranchée, 136-138. Particularités à ce sujet, & sur ses erreurs, 137. N. 14. Son caractere & sa famille, 137. N. 15. 16. Discours qu'il tint à Arnaud le jeune, secrétaire de Sully; de quelle maniere il parla de Sully, 142. 143. Sollicitations de ses parens en sa faveur, 143. 144. N. 18. *Voyez* RUMIGNI.

BLANC (François le) agent du duc de Bouillon à Londres, 317.

BLANCMESNIL (Nicolas Potier, sieur de) président au parlement de Paris, instruit le procès du maréchal de Biron, 136. N. 13.

BLÉRANCOURT, gentilhomme, 287.

BLOIS. Le conseil y délibere d'arrêter les chefs du parti séditieux, 106. *Voyez* SÉDITIEUX. BOUILLON. EPERNON. AUVERGNE, &c.

BOIS-DAUPHIN (Urbain de Laval de) ambassadeur à Vienne, 94. N. 1.

BONEUIL. L'un des courtisans familiers avec Henri IV, 20

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) cabale avec les seigneurs du royaume, 20. & avec l'Espagne, 78. Association entre lui, le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, 78. Son entretien avec le roi, 102-105. Il élude adroitement la proposition que lui fait Henri IV de demeurer à la cour, 105. 106. On agite dans le conseil sa détention, 106. Sa lettre à Sully, 163. Sa réponse à celle de Sully, 166. Sa lettre à Du-Maurier, *167*. 168. N. 25. Il engage inutilement l'électeur palatin à solliciter Henri IV en sa faveur, 235. 236. cherche à gagner le roi d'Angleterre, 316. mais inutilement, 363. 364.

BOURBON (maison de) Nécessité & moyens de l'unir avec celle de Stuart pour abbaisser la maison d'Autriche, 403-405, *voyez* DESSEIN POLITIQUE.

BOURBON (Henri de) duc de Verneuil. *Voyez* VERNEUIL.

BOURGOGNE (maison de) Les princes du Nord souhaitent de la rétablir, 300. 301.

BRANDEBOURG (Jean-Georges de) différend entre lui & le cardinal de Lorraine pour l'évêché de Strasbourg, terminé, 217. N. 5.

BROSSARD (le pere) Jésuite, 218. N. 6.

BROSSE (la) astrologue. Sa réponse à Biron, qui étoit venu le consulter, 138. 139. N. *15*.

BRUNSVICH (duc de Lunebourg) Traité entamé par lui entre l'Espagne & l'Angleterre, 315.

BUDE. Les Turcs en font lever le siége, 206. 207. *Voyez* NEVERS (duc de)

BUZENZAL (Paul Choart de) ambassadeur de France en Hollande, communique à Henri IV les desseins du prince Maurice,

Maurice, 22. 23. 233.

C

Calvairac (Jean de Sudriere, Baron de) avertit Henri IV des complots de la cabale séditieuse, 80. N. 28.

Calvinistes de France veulent faire du roi d'Angleterre leur protecteur, 317.

Campo (dom Alonce del) défait par les troupes d'Elisabeth en Irlande, 88.

Canaye de Frêne (Philippe) ambassadeur à Rome, 61. N. 22.

Cantorbery. Réception que fait la noblesse de cette Ville à Sully, 279. Avis que lui donne un chanoine, 280.

Catholiques murmurent de l'ambassade de Sully à Londres, 245. Leur faction en Europe opposée à la faction protestante; forces de ces deux factions, 405-407.

Caumartin (Louis le Févre de) Garde des sceaux, nommé pour traiter avec les ambassadeurs Suisses, 196. N. 32.

Caumont (Jacques Nompar de) *voyez* Force (la)

Cazal (Alphonse) 146.

Cécil (Guillaume) secrétaire d'Elisabeth. Son caractere, son ambition, ses artifices, 298. 299. 340. Il rend visite au duc de Sully, 306. Ses maniéres pour obtenir la faveur du nouveau roi d'Angleterre, 340. 341. *Voyez* Jacques. Conférence entre lui, les conseillers Anglois & Sully, où il cherche à le surprendre & à le tromper, 369. 374. Il est député au Comte d'Aremberg, 375. Son penchant en faveur de l'Espagne, 376. Il se montre en tout contraire aux Flamands, 382. Conférence entre lui, Sully, & les députés des Provinces-Unies, où il tend toutes sortes de piéges à ce ministre, 384-394.

Chambre de Justice en 1601, appellée Chambre Royale, 11-13. N. 5. 6. sans fruit, 20. 21.

CHAMNITE (comte de) gouverneur de Franche-Comté, 159.

CHARTRES (Prégent de la Fin, vicomte de) On se sert de lui pour faire parler la Fin son oncle, 82. N. 30.

CHASTES) commandeur de) gouverneur de Dieppe, 234.

CHASTEAUNEUF ou PASSAVA, pris & détruit par les Chevaliers de Malthe, 92.

CHASTELIER (le pere) Jésuite, 218. N. 6.

CHASTILLON - COLIGNY (Henri de) petit-fils de l'amiral, tué au siége d'Ostende. Ses grandes qualités, 47. 48. N. 13.

CHEVALERIE (La) prête son nom à Sully pour le gouvernement de la Bastille, 86.

CHOART, *voyez* BUZENVAL.

CHOISEUL *voyez* PRASLIN.

CLAUSEMBOURG pris, 92. *Voyez* BASTE.

CLEMENT VIII, cause du trouble en Angleterre en y établissant un archiprêtre, 365. N. 4. Politesses réciproques de ce Pape & du roi d'Angleterre, 368. N. 6.

COBHAM (milord) 36. 37. de la faction des mécontens à Londres, 299. Avis qu'il confirme à Sully, 346.

COEME (Jeanne de) épouse de M. le prince de Conti, 60. N. 21. *Voyez* MONTAFFIÉ.

CŒUR (Barthelemi) ambassadeur de la Porte en France, 29. N. 10.

COLVILLE, ministre protestant, écrit contre le roi Jacques, 368.

COMBAUT, *voyez* SULLY.

COMMERCE. Abus corrigés dans cette partie, 6 - 9. N. 2. 3. Traité de commerce entre Charles IX & Elisabeth, désavantageux à la France, 265.

COMMINGES, *voyez* SOBOLLE.

CONCHINI, 20. 112.

CONSTANT, gentilhomme, 111-168.

CONSTANTINOPLE se révolte, 92.

CONVERSATIONS entre Elisabeth & Sully sur les moyens d'abbaisser la maison d'Autriche, 38-45. entre Henri IV & Sully, sur les graces que ce prince veut lui faire, 169-176. sur la mort d'Elisabeth & l'ambassade de ce ministre à Londres, 244-248. entre le roi d'Angleterre & Sully à sa premiere audience sur différens sujets, 324-330. Autre secrette à sa seconde audience sur le dessein contre la maison d'Autriche, 355-364.

COQUET, maître d'hôtel de Henri IV, 22.

COTTON (Pierre) Jésuite, 218. N. 6.

COULON (abbaye de) donnée à Sully, 230.

CUMBERLAND (comte de) de la faction des mécontens à Londres, 299.

D.

DAUPHINÉ. Procès du tiers-état contre le clergé & la noblesse du Dauphiné, 183.

DEFFUNCTIS. Grand prévôt de l'hôtel, 141.

DELFIN, ambassadeur de Venise en France, 31.

DENIER dix & douze aboli. Denier seize établi, 6. 7. N. 2.

DERBY (le comte) escorte Sully dans son ambassade à Londres, & le conduit à Grenvich, 323.

DESCURES sert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron, 106. 119.

DESSEIN Politique ou grand dessein de Henri IV. Ce prince s'en entretient par lettres avec Elisabeth, 39-42. Cinq points principaux de ce dessein, 45.

DEUX PONTS (Jean II, duc de) vient voir Henri IV à Metz, & y épouse Catherine de Rohan, 216. N. 4.

DIÉTE DE RATISBONNE, *voyez* RATISBONNE.

DOUVRES. Sujet du voyage d'Elisabeth en cette ville, 33. Comment Sully y est reçu, 276. 277.

DUELS. Edit de Henri

IV contre le duel, 194. N. 31.

E

ECOSSOIS. Faction Ecossoise amie de la France à la cour de Jacques, 297. Jalousie des Ecossois & des Anglois, 341. 342. *Voyez* ANGLETERRE. JACQUES. LONDRES.

EDIFICES faits ou réparés, 244. N. 11.

EDMOND, agent d'Elisabeth en France, vient à Calais complimenter Henri IV, 33. 39. 355. N. 3.

ELISABETH. Reine d'Angleterre, vient à Douvres, 33. Motifs secrets & particuliers de ce voyage, lettres que Henri IV & elle s'écrivent. Entretien d'elle & de Sully, &c. 34. 35. N. 12. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE. Elle défait les rébelles en Irlande, 88. Sa mort, son éloge, 240. 241. N. 10. Traité de commerce fait par elle avec Charles IX, 265. Louanges données à sa politique, 337. 338. 345. 346. Appui qu'elle donna aux prêtres Anglois contre la cabable espagnole, 366. N. 5. Parole de cette reine sur l'union des rois de France, d'Angleterre, de Suéde, & de Dannemarck, 412.

ELISABETH de France, reine d'Espagne, sa naissance, 198. N. 34. tombe malade, 357.

EMBDEN. L'Espagne tâche en vain d'envahir cette place, 203.

EMPIRE & EMPEREUR. Leur véritable politique par rapport à l'Espagne, 408. 409.

ENTRAGUES (François de Balzac d') Ses intrigues à la cour du roi Jacques, 317. 318.

ENTRAGUES (Mlle d') *Voyez* VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, Marquise de)

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') Sa justification, bons conseils qu'il suit, 120 121. N. 7. il est obligé d'ôter le gouvernement de Metz aux Sobôles, 209. 210. N. 1. 2.

ERBY (Le comte d') conduit Sully dans la chambre du roi, 395.

ESPAGNE & ESPAGNOLS continue la guerre contre les Provinces-Unies, 23-26. N. 8. *Voy.* Henri IV. Insulte qu'elle fait à l'ambassadeur d'Henri IV, 27. 28. N. 9. Appui qu'elle donne aux séditieux de France, 80. & aux révoltés en Irlande, 88. Forces navales qu'elle arme, 88. 89. Suite de sa guerre avec les Flamands, 200. Une escadre espagnole est battue, 201. 202. Brigues des Espagnols en Angleterre après la mort d'Elisabeth, 242. 243. Ils recherchent le roi Jacques, 280. Faction Espagnole à Londres, 298. *Voyez* JACQUES. Grandes offres qu'elle fait au roi Jacques contre la France, 347-354. 356. 357. Elle soutient les prêtres Anglois contre le roi Jacques, & brigue pour le détrôner, 365-368. N. 4. 5. 6. Idée de la faction catholique en Europe, à la tête de laquelle est l'Espagne, 406. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE.

ESPÉCES d'or & d'argent, *voyez* MONNOIE.

ETOFFES d'or & de soie. Défense d'en porter dans le royaume, 8. N. 4.

EVENCHER (Comte de) 37.

EUROPE. Réflexions sur les abus qui y regnent par rapport à la guerre, & sur sa véritable politique, 294-300. Idée & forces de différentes factions qui la divisent, 405. 412.

F.

FIN (Jacques de la) Son caractere, 81. 82. N. 29. 30. trahit Biron, ses interrogatoires & dépositions où il implique Sully, 83. 84. N. 31. Il continue à tromper Biron, 119. N. 6.

FINANCE & FINANCIERS, 2-4. Offices des finances supprimés, 20. 21. Les financiers malfaiteurs, poursuivis, 183.

FLANDRE, PAYS-BAS & PROVINCES-UNIES. Expéditions pendant la

guerre, recommencée par l'archiduc Albert, 23-26. Suite de la guerre des Flamands, 201-203. Députés des Etats Généraux à Londres mal reçus par Jacques, entretien de Sully avec ces députés, 308-310. *Voyez* BARNEVELD. FONTAINE. (la) Prétendue proposition faite par l'Espagne aux Flamands de s'unir à elle contre la France, 350-352. Diverses conférences à ce sujet, 381. 393.

FLEURY (Etienne de) conseiller au parlement, instruit le procès du maréchal de Biron, 136. N. 13.

FONTAINE (la) député des Provinces-Unies à Londres, 308. 321. *Voy.* BARNEVELD.

FONTENELLES (Guy Eder de Baumanoir, baron de) est rompu vif, 444. 445. N. 19.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) maréchal de France, demande au roi la grace du maréchal de Biron, 143. N. 18.

FORGET (président) fait le contrat d'acquisition de Monceaux pour la reine, 56.

FRANCE (la) Politique que la France doit suivre avec la nation angloise, 293. 294. N. 19.

FRONTENAC, officier calviniste, 20.

FUENTES (comte de) Ses intelligences avec le maréchal de Biron, 169. Il s'empare du marquisat de Final, 202.

G.

GABELLE. Calomnie contre Henri IV, de vouloir l'établir par tout le royaume, 97.

GALLES (Prince de) Son caractere & ses inclinations, 304.

GARNIER, prédicateur du roi. Gratification qu'il en reçoit, 65. Il assiste Biron à la mort, 141.

GENÉVE. Entreprise sur cette ville manquée par le duc de Savoye, & suivie d'un traité de paix par la médiation des Suisses, 204. N. 40.

GLASCO ou GLASCOW (Jacques de Béthune, archevêque de) 258. N. 13.

GONDY, partisan, 20. 276.

GOUVERNEMENT. Henri IV & Sully s'y appliquent après la paix de Savoye, 1. & *suiv.* Maximes & considérations sur le gouvernement, 12. 13. 174. 293. 294. N. 7. 19.

GRAND-SEIGNEUR (le) envoie un ambassadeur à Henri IV, 29. N. 10. Titres magnifiques qu'il lui donne par son ambassadeur, 30. N. 11.

GRAVES pris, 200. 201.

GRAVESEND. Réception qu'on y fait à Sully, 282.

GREFFIN, milord, 37.

GRISONS. *Voyez.* HENRI IV.

GUISCARDI, chancelier de Montferrat, *voy.* RICHELIEU (le cardinal de)

GUISE (Catherine de Cléves, duchesse de) obtient de Henri IV la grace du prince de Joinville, 160.

H.

HARAS du roi. Particularités sur leurs divers établissemens, 65. N. 24.

HARLAY (Achille de) premier président, instruit le procès de Biron, 136. N. 13.

HARLAY (Christophe de) gouverneur d'Orléans, 240. N. 9.

HEBERT (Charles) agent du maréchal de Biron, obtient sa grace du roi, 146.

HENRI IV, roi de France, corrige les abus dans la monnoie & le commerce, &c. 1-9. défend l'usage des étoffes d'or & d'argent, l'entrée de ces étoffes en France, & le transport des espéces d'or & d'argent hors du royaume, 8. 9. Simplicité de ses habits; ce qu'il dit là-dessus, 7. 8. N. 3. 4. Il établit une chambre de justice, 11. 12. N. 5. dont il retire peu d'avantages, 19. 20. Voyage qu'il fait à Orléans, 21.

Il est informé des menées du Prince d'Orange; parti qu'il prend, 21-23. Motifs du voyage qu'il fait à Calais, 25. 32. Ses sujets de plainte contre l'*Espagne*, 26. 27. Insulte faite à Madrid à son ambassadeur, dont le Pape lui fait donner satisfaction, 27. 28. N. 9. *Voyez* GRAND-SEIGNEUR. (le) Il reçoit une ambassade des Vénitiens, 30. Sa réponse à l'ambassadeur d'Espagne, 32. Lettres réciproques de lui & d'Elisabeth; raisons qui les empêchent de s'aboucher, 33. 34. Calomnie contre eux à ce sujet, 34. N. 12. Henri IV envoie Sully à Douvres conférer avec Elisabeth, 36. Sa joie à la naissance du Dauphin, 49. 50. Sa recommandation à la sage-femme de la reine, avant l'accouchement, 49. N. 14. Ce qu'il dit à la reine, lors de l'accouchement, 50. N. 16. Il donne à la reine Monceaux, 56. Il fait part à Sully de la naissance du Dauphin, 50. N. 16. fait tirer son horoscope par la Riviere, 52-54. le fait nourrir à Saint Germain, 55. Il se fait restituer les isles de Pomegue, &c. par le Grand Duc, 57-60. N. 20. nomme le comte de Béthune ambassadeur à Rome, malgré Villeroy & Sillery, 61. 62. Son estime pour la maison de Béthune, 63. Lettre de ce prince à Sully sur Ornano & sur le haras de Mehun, 64. 65. N. 23. 24. Il cherche à ramener l'esprit de Biron, 67-71. 124. lui donne une gratification considérable, 71. Avis qui lui sont donnés sur sa conspiration, 80. Lettres qu'il écrit, & entretiens qu'il a avec Sully sur les dépositions de la Fin, 81-85. N. 31. Divertissemens de ce prince à l'Arsenal, 93. Attaque de goutte qu'il ressent, 95. 96. Il va à Blois, & y déconcerte les desseins de Biron, 96. *Voyez* SÉDITIEUX. Calomnies contre Henri IV, 97. Il tient un grand conseil sur le

projet d'arrêter Bouillon, d'Auvergne & Biron, 98-200. est dissuadé de faire aussi arrêter d'Epernon, 107. Il prend une résolution violente contre la reine & les Italiens de sa maison, dont Sully le dissuade, 111-114. N. 3. Il se montre en Poitou, Limosin & Guienne, 115. Son entretien avec Biron, 122. 123. N. 9. Il engage Sully d'entreprendre à faire rentrer le maréchal de Biron en lui même, 124. Son entretien avec Sully & la Reine, 128-131. Il fait arrêter Biron & d'Auvergne ; particularités sur cette détention, 132. 134. N. 12. Il fait faire le procès à Biron, 136. Parole de lui aux parens de ce maréchal, 143. N. 18. fait exécuter le Baron de Fontenelles, & fait grace à tous les autres conjurés, 144. 145. à Hebert & au comte d'Auvergne ; motif de cette clémence, 151. 152. N. 21. au prince de Joinville, qu'il fait enfermer, 158-161. N. 24. Il cherche inutilement à attirer Bouillon à la cour, 162-166. Reproche qu'il fait à l'Espagne, au sujet de la conspiration de Biron, 168. 169. Conversation entre lui & Sully, 169. 170. sur les bornes qu'il veut mettre à ses bienfaits pour lui, 170-176. Affaire des avocats qu'il termine par la douceur, 177. 181. N. 27. Avanture où il fait fouetter des procureurs, 182. N. 28. Son édit contre le duel, 194. N. 31. Il renvoie le camérier du Pape, qu'il avoit comblé de présens ; consent à l'alliance de la République de Venise avec les ligues des *Grisons*, 197. Son voyage à Calais, 198. Il donne le château de Verneuil à mademoiselle d'Entragues, 198 N. 33. fait légitimer le fils de la marquise de Verneuil, tombe malade à Monceaux, 199. N. 35. va à Metz, 211. 212. en chasse les Soboles, 214. 215. y a une indisposition ; y

raccommode plusieurs prin d'Allemagne qui viennent l'y voir, 216. 217. N. 4. 5. y reçoit favorablement les Jésuites, & leur promet de les établir, 218. 219. N. 6. donne à Sully l'Abbaye de Coulon, 230. rassure le Pape sur ses armemens, 231. continue à appuyer sous main les Flamands contre l'Espagne, 231. Anecdote sur le commerce du roi avec la femme d'*Aersens*, 233. N. Sa réponse à l'Electeur Palatin, qui lui écrit en faveur de Bouillon, 237. 238. Son regret de la mort d'Elisabeth, 240-242. N. 10. Entretien à ce sujet avec Sully, qu'il se détermine à envoyer à Londres, 242-250. Bâtimens faits par ce prince, 244. N. 11. Instruction publique & secrette qu'il donne à Sully; importance de cette ambassade, 245-250. Sa grande maladie à Fontainebleau; extrême confiance qu'il témoigne à Sully; sa guérison, 253.-257. N. 12. Conseils qu'il donne à la reine, se croyant prêt à mourir, 255. 256. Il assemble un conseil où Sully reçoit ses instructions, 259, 260. Ses lettres au roi & à la reine d'Angleterre, 267. Lettres réciproques du roi & de Sully pendant son séjour à Londres, 268-270. Ses raisons pour prendre le parti des prêtres Anglois, 365. 366.

HESSE (Guillaume landgrave de) vient voir Henri IV à Metz, 218.

HONGRIE. Sa guerre avec l'Empereur Rodolphe, 92. Suite de cette guerre, 204. 208. N. 41.

HOWARD (milord) amiral d'Angleterre reçoit le comte d'Aremberg, 281. sert la faction espagnole contre Sully, 298. 334. 419.

HUMES (milord) de la faction espagnole à Londres, 298. conduit Sully à Grenvich, 354. 395.

J,

JACQUES STUART, roi d'Ecosse, puis d'Angleterre, fait notifier en France son avenement au trône d'Angleterre, 258. 259. N. 13. On le prévient contre le comte de Beaumont, 266. contre Henri IV & Sully, 301. Son caractere & sa conduite, 301. 302. Il envoie complimenter Sully, auquel il fait en même temps un présent, 318. l'oblige à retrancher l'habillement de deuil, 320. 321. lui donne sa premiere audience. Honneurs qu'il lui rend & entretien public entr'eux, 323-331. Il invective contre le roi d'*Espagne* & son conseil, 327. 328. loue Henri IV, 329. Sa passion pour la chasse, 331. Il se plaint à Sully du comte d'*Aremberg*, 331. 332. parle à Sully en faveur de du Plessis, 333. reprend Sully de traiter le *Pape* de Sainteté, 333. Crainte & haine que lui inspire contre les *Espagnols* & les Archiducs une conspiration prétendue des Jésuites, 335-338. N. 1. *Voyez* ESPAGNE. Seconde audience qu'il donne à Sully, qui lui fait goûter les desseins de Henri IV sur l'Espagne & les Provinces-Unies, 354-362. Ses plaintes contre la maison d'Autriche, 356. 357. Son projet avec *Sully* pour l'abbaisser, 358-360. Il promet de ne point soutenir Bouillon, 363. reproche à Henri IV d'avoir appuyé les prêtres Anglois, 364. Politesses réciproques entre le Pape & lui, 367. 368. N. 6. Son conseil s'oppose à soutenir les Provinces-Unies, 371. 372. Son mécontentement du comte d'Aremberg & des Espagnols, 374-376. Il traite Sully à dîner; particularités sur ce repas, 377. 378. parle indécemment de la feue reine Elisabeth & de son conseil, 378. Il promet à Sully satisfaction

fur les pirateries des Anglois, 380. Troisiéme audience & longue conversation secrette qu'il a avec Sully, qui lui fait connoître ses ministres, 395-399. & lui développe le grand dessein de Henri IV. Précaution prise pour cela, &c. 399-415. *Voy.* DESSEIN POLITIQUE. Il desire de paroître ressembler à Henri IV, 417. prend le parti de Sully contre ses ministres, 419. Son serment à cet égard, 419. N. 7. Audience de congé polie qu'il fait à Sully, 420.

JANISSAIRES se révoltent contre Mahomet III, 92.

JEANNIN (Réné) président au parlement de Dijon, sert utilement dans la conjuration de Biron, 119. suit le roi à Calais, 200. sollicite en faveur des Jésuites, 119. Il assiste au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 267.

JÉSUITES. Leurs efforts pour se rétablir en France, 218. Disculpés sur une prétendue conspiration contre le roi d'Angleterre, 336. N. 1. Troubles qu'ils excitent en Angleterre, dans l'affaire des prêtres Anglois, 364. 365. N. 4.

IF (Isle & château d') usurpés & rendus à Henri IV, par le grand duc de Toscane, 57. N. 20.

IGNACE ARMAND, provincial des Jésuites. Caresses & promesses qu'il reçoit de Henri IV à Metz, 218. N. 6.

INDES ont épuisé l'Espagne, 407. Desseins & moyens d'en ôter le commerce à l'Espagne, 412-415. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de) cabale avec l'Espagne, 26. est arrêté, & obtient sa grace à la priere de Sully. Son caractere, 158. 161. N. 24.

JOUSSEAUME, receveur général des finances, arrêté à Milan & pendu, 183.

IRLANDE. Les rebelles soutenus par l'Espagne,

sont soumis, 88.

ISLES (Affaires des) *Voyez* IF, POMÉGUE.

ITALIE. Partie du grand dessein qui la concerne, 415.

JUBILÉ Séculaire. Le roi & la reine vont le gagner à Orléans, 21.

K.

KENLOS, de la faction écossoise à Londres, 297. associé au comte d'Aremberg, 375.

L.

LANGUEDOC. Les états sont transférés dans le Bas-Languedoc, 84.

LÉNOX (comte de) de la faction écossoise à Londres, 297. 317. 337.

LÉONOR (la) 112.

LIGNE (Jean de) comte d'Aremberg, *voyez* AREMBERG.

LIGUES GRISES, *voyez* GRISONS.

LISCOIS (comte de) attaché à la reine d'Angleterre, 304.

LONDRES. Magnifique réception qui y est faite à Sully, 282. La haine des bourgeois de cette ville contre les François éclate dans l'affaire de Combaut, 286-291. Factions qui y regnent, 296-300. Coutume de ne point y traiter les ambassadeurs, 324. Le peuple se souleve contre les Espagnols, & loue la conduite de Sully, 338. 339.

LORRAINE (Charles cardinal de) évêque de Strasbourg. La guerre & le procès entre lui & le prince de Baviere, sur cet évêché, sont terminés, 217. N. 9.

LORRAINE (Claude de) prince de Joinville, *voyez* JOINVILLE.

LOUVRE, la grande galerie est commencée, 244.

LUGNAU, maître des cérémonies à Londres. Mécontentement qu'il donne à Sully, 276. 278. 322.

LUX (Edme de Malain, baron de) conseille à Biron de venir à la cour, 117. 119. obtient son pardon, après avoir tout avoué à Henri IV & à Sully, 147-150.

LUXEMBOURG (Henri de) duc de Pinei ; procès qu'il a au parlement, 177.

M.

MADAME, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, vient voir le roi à Metz, 216. & le reçoit à Nanci, 241.

MAHOMET III. Son caractere, 92.

MAIGNAN, docteur de Sorbonne, assiste Biron sur l'échafaud, 141.

MAINTENON (Louis d'Angennes de) accord avec d'Ossat pour l'abbaye de Coulon, 230.

MAIRE de Londres. Comment il se conduit dans l'affaire de Combaut, 290. 291.

MAISSE (André Hurault de) se trouve au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 259.

MALTHE (chevaliers de) prennent & détruisent Passava dans la Morée, 92.

MARE (comte de) de la faction écossoise à Londres, 299. 342. Député vers Sully, 369. 395. 419.

MARIE de Médicis, reine de France, va gagner le Jubilé à Orléans, 21. devient grosse & accouche du Dauphin ; particularités sur cette naissance, 49. 50. N. 14. 15. 16. Elle suit le roi à Blois, 95. accouche de madame Elisabeth de France, 198. est du voyage du roi à Metz, 213.

MARSEILLE. Le parti de Biron cherche à s'emparer de cette ville, 81.

MAURIER (Benjamin Aubery du) Lettre qu'il reçoit de Bouillon, 168. 237.

MEDICIS (Ferdinand de) grand duc de Toscane, rend à Henri IV les isles d'If, &c. 57. N. 20.

MERCŒUR (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) prend Albe-Royale sur les Turcs, 75. N. 35. Particularités sur sa mort & son éloge, 205. 206. N. 41.

METZ. Dissensions dont cette ville est agitée, 209. & *suiv.* N. 1. 2.

MEURIERS. Edit qui ordonne d'en planter dans le royaume, 194.

MICHEL, vaivode de Transilvanie, défait, 92.

Mines d'or & d'argent, &c. découvertes en France, 192. 193. N. 30.

MIRON (François) lieutenant civil, & intendant de Paris, 137.

MONCEAUX donné à la reine, 55. 199.

MONNOIE. Abus corrigés & réglemens, 6. N. 2. Monnoies étrangeres défendues, 7. N. 3. Défenses d'en transporter hors du royaume, 8. 9. Monnoie haussée & comptes par livre rétablis, 184-186. Principes & réflexions sur ces opérations, 184-192. N. 29. Edits sur la monnoie & troubles qu'ils causerent, 189-192.

MONTAFFIÉ (maison de) en Piémont, 60 N. 21.

MONTAFFIÉ (Louis comte de) marie sa fille au comte de Soissons, 60. N. 21.

MONTAFFIÉ (Anne de) épouse le comte de Soissons, 60. N. 21.

MONTIGNY (François la Grange, seigneur de) fait gouverneur de Metz & du Pays-Messin, 214. 215. N. 3.

MONTMORENCY, connétable de France, est soupçonné de complicité avec Biron, 145. N. 20. est rétabli dans les bonnes graces du roi, 150. 151. Lui & sa famille intercédent pour le comte d'Auvergne, 155.

MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de) est soupçonné de complicité avec Biron, 145. N. 20.

MORNAY (Philippe) seigneur du Plessis, ses brigues à Londres, 317. Le roi d'Angleterre parle en sa faveur, 333.

N.

NARBONNE. Les séditieux cherchent à s'en emparer, 81.

NASSAU (Henri de) ambassadeur des Provinces-Unies à Londres, 305. 309. 327.

NEVERS (Charles de

Gonzague, duc de) est blessé au siége de Bude; son éloge, 202. N. 41.

NICOLAS (Simon) Traits de son humeur plaisante & libertine, 109. N. 2.

NOBLESSE. Considérations sur le peu d'égard qu'on a pour elle, sur ses mœurs corrompues, 14. 15. N. 7.

NORD (cour du) Sa mauvaise politique, 345. N. 2.

NORTUMBERLAND (comte de) de la faction des mécontens à Londres, 299. conduit Sully au palais du roi Jacques, 323. Sa capacité, 334. Rapport qu'il envoie à Sully, 345. Avis important qu'il donne à Sully, 355. qu'il conduit à sa seconde audience, 355. & est nommé l'un des députés pour conférer avec lui, 369. 419. 420.

NOUE (François de la) 111

O.

OFFICES de finance & du barreau supprimés 21.

ORAISON (marquis de) de la suite de Sully à Londres, 287.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d') 46. veut porter la guerre aux environs de Dunkerque, 23. prend Rimberg, 24. & manque Bolduc, 25. 232. prend Grave; ses autres expéditions, 201. Il chasse les Espagnols de Vactendonk, 232.

ORELADOUX (milord) Ecossois, 395.

ORNANO (Alphonse d') maréchal de France; mécontentement qu'il donne au roi, 64. N. 23.

OSSAT (Arnaud d') cardinal. Traité qu'il fait avec le grand duc de Toscane, pour la restitution des Isles, &c. blâmé, 57. 58. N. 20. Accusations contre lui, 219-227. Examen de ces accusations, 219. N. 7. Mortifications qu'il reçoit de Sully, 227-230. Il est fait coadjuteur de Bayeux, 230. Son opinion sur l'affaire des prêtres Anglois, 365. 366. N. 4. 5.

OSTENDE, est assiégée

24. N. 8. 46. 47. N. 13. Suite de ce ſiége, 200-202. très-coûteux, 233.

P.

PALATIN (électeur) Précis de ſa lettre à Henri IV en faveur du duc de Bouillon, 235. 236. Il continue à ſoutenir Bouillon, & cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques, 317. 363. 364.

PANNY (du) agent de d'Entragues à Londres, 317.

PAPES *Voyez* JACQUES, roi d'Angleterre. Véritable politique des papes par rapport au roi d'Eſpagne & à la maiſon d'Autriche, 408. 409. En quoi le grand deſſein de Henri IV leur étoit avantageux, 415.

PARIS. M. le Dauphin eſt porté à découvert au travers de Paris, 56. Préſent que la ville a fait à la reine au ſujet de cette naiſſance, 56. Ouvrages publics qu'y fait conſtruire Henri IV, 244.

PASQUIER apporte à Henri IV des lettres de Villeroy, 22.

PEMBROK (comte de) 37.

PERSE (Sophi de) envoie un ambaſſadeur à l'Empereur, 29.

PERSONIO (Robert) Jéſuite, cauſe du trouble en Angleterre, par les conſeils qu'il donne au Pape, 365. N. 4.

PERSY (milord) défait les rebelles d'Irlande, 88.

PEST pris par les Chrétiens ſur les Turcs, 207.

PHILIPPE III, roi d'Eſpagne, ſoutient les rebelles en Irlande, 88. ſe défait ſécrettement du prétendu D. Sébaſtien, 89. 90. N. 32. s'empare ſans aucun droit de Final, de Piombino, 202. 203. N. 37. & tâche en vain de ſe ſaiſir d'Embden, 203. paroît favoriſer le duc de Savoye dans ſon entrepriſe ſur Genève, 203. 204. Propoſitions prétendues d'union entre lui & le roi d'Angleterre contre la France, 347-350. Entretiens & projets

du roi Jacques & de Sully, ſur les moyens d'abbaiſſer ſa puiſſance, 355-362.

PIOMBINO, uſurpé ſur l'Empereur par l'Eſpagne, 203.

PLESSIS (du) *Voyez* MORNAY (Philippe)

PLESSIS-BELLAY (du) agent du duc de Bouillon, 237.

PLUME (la) envoyé par Henri IV vers le baron Lux, 147.

POLITIQUE de l'Angleterre & de l'Europe, 298 299. N. 18. 19.

POMÉGUE (Iſle & château de) uſurpé par le grand duc de Toſcane, & rendu à la France, 57. 58. N. 20.

PONGUES (eaux de) priſes avec ſuccès par Henri IV, 257.

PRASLIN (Charles de Choiſeul, marquis de) capitaine des gardes, 122. N. 8. arrête le Comte d'Auvergne, 133. N.

PRÉAUX (Hector de) officier calviniſte, 111.

PROTESTANS. Leurs chefs travaillent à faire déclarer le roi d'Angleterre protecteur du parti Calviniſte en France, & l'électeur Palatin ſon lieutenant, 317. Faction proteſtante en Europe oppoſée à la faction catholique. Idée de ces factions, leur force, &c. 405. 406.

PUISSANCES du Nord. Leur haine contre la maiſon d'Autriche, 300.

Q.

QUINZAL pris ſur les rebelles d'Irlande & les Eſpagnols, 88.

R.

RALEICH (milord) 37. 346. De la faction des mécontens de Londres, 299. confirme à Sully l'avis qu'il avoit reçu, 346.

RAMBERGES, vaiſſeaux anglois, 272. N. 16.

RATISBONNE (diete de) ou conférences entre les Catholiques & les Proteſtans ſur les moyens de concilier les deux religions, 90. 91. N. 34.

Religion. Principes erronés sur la religion, 91. N. 33. 34.

Retz (Albert de Gondy, duc de) est employé dans l'affaire des Isles avec le grand duc, 58.

Rhimberg assiégé & pris, 24. 231.

Richelieu (le cardinal de) son sentiment sur l'usage des traités de finance en France, 13. N. Abus dont il se plaint; ce qu'il propose pour y remédier, 15. N. 7. Ce qu'il dit d'*Aersens*, ambassadeur des Etats d'Hollande, d'*Oxenstiern*, Chancelier de Suede, & de *Guiscardi*, Chancelier de Montferrat, 233. N. 8. Exemple dont il se sert pour prouver à Louis XIII, l'obligation où il est d'avoir une puissante marine, 275. N.

Rignac (Pierre de) est envoyé par Bouillon à Henri IV, 166.

Rochepot (Antoine de Silly de la) ambassadeur en Espagne. Insulte qui lui est faite à Madrid, 27. 28. N. 9.

Rochester. Haine des bourgeois de cette ville contre les François, 282.

Rodolphe, empereur, ses guerres avec les Hongrois & les Turcs, 92. Suite de sa guerre contre les Turcs & les Hongrois, 204. 208.

Rohan (Catherine de (épouse le duc des Deux-Ponts, 216. N. 4.

Roncas, agent du duc de Savoye, 146.

Roquelaure (Antoine de) l'un des courtisans favorisés de Henri IV, 20.

Roussi de Châteauneuf (le comte de) demande la grace du maréchal de Biron, 143. N. 18.

Rumigny. Paroles que lui dit le maréchal de Biron sur l'échafaud, 137.

Rumilly (traité de) entre le duc de Savoye & la république de Genève, 204. N. 40.

S.

SAINT-AUBIN, agent du duc de Bouillon, 168.

SAINT-BLANCARD (Jean de Gontaut, Seigneur de) frere du maréchal de Biron, 142. N. 17.

SAINT-GENIES (mademoiselle de) niece de Sully, épouse du suivant, 142. N. 17.

SAINT-GERMAIN, sa demande au roi, 238.

SAINT-GERMAIN-en-Laye. Henri IV y fait bâtir le château neuf, 244. N. 11.

SAINT-LUC accompagne Sully à Londres, 272. 287.

SALIGNAC (Jean de Gontaut de) sollicite la grace de Biron, 143. N. 18.

SALINE OU MARAIS SALANS, 97.

SANCY (Nicolas de Harlay de) sa conduite blâmée, 333.

SARLOT (Vicomte de) son avis, 321.

SAVAR (Vicomte de 395.

SAVOYE (Charles-Emmanuel, duc de) se joint à l'Espagne & à la Ligue; fait son traité, conditions de ce traité, 69. N. 25. Comment son compliment de félicitation sur la découverte qui fut faite de la conspiration de Biron & autres, est reçu de Henri IV, 168. 169. Son peu de succès dans son entreprise sur Genève, & suivie d'un traité de paix avec cette république, 203. 204. N. 40. Utilité du grand dessein de Henri IV pour le duc de Savoye, 404.

SCHOMBERG (comte de) grand maréchal de l'Empire. Honneurs qu'on lui rend à Paris, 94.

SÉBASTIEN (Dom) roi de Portugal, vrai ou faux. Circonstances singulieres sur la ressemblance avec le vrai dom Sébastien, 89. 90. N. 32.

SÉDITIEUX (parti des) ayant à leur tête Bouillon, Biron, d'Auvergne, d'Entragues, la Trémouille, du Plessis Mornay, la marquise de Verneuil,

&c. *Voyez ces noms.* Formule d'association entr'eux, 77. 78. Moyens qu'ils emploient pour soulever le peuple, 79. Villes dont ils cherchent à s'emparer, 81. Conseil tenu à Blois pour en arrêter les chefs, 106. Leurs brigues auprès du roi d'Angleterre, 316. 318.

SELVAGE (Catherine) femme de chambre de la reine, 112.

SERVIN. Caractere monstrueux de ce jeune homme, 268-270.

SILLERY (Nicolas Brulart de) chancelier. Sa politique sur l'Espagne contraire à celle de Sully, 28. Il cherche à exclure le comte de Béthune de l'ambassade à Rome, 61. 62. 259.

SOBOLE (Raimond de Comminges, sieur de) & son frere chassés de Metz. Particularités sur cette affaire, 209. 210. N. 1.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de) Son ressentiment contre Sully, 60. 61. N. 21 est appellé au conseil secret tenu à Blois, pour arrêter les chefs des séditieux, 106. 107. se réconcilie avec Sully, 260.

SOPHI DE PERSE (Le) envoie un ambassadeur à l'Empereur, au Pape & au roi d'Espagne, 29.

SOU pour livre. Impôt révoqué, 115. 116. N. 4.

SOUVRÉ (Gilles de) 20.

SPINOLA (Frédéric) Son escadre est battue par les Hollandois, 202.

STAFFORD, *voyez* SIDNEY.

SUISSES. Ambassade solemnelle des treize Cantons pour le renouvellement d'alliance & reception qu'on leur fait à Paris, 196. 197. N. 32. Leurs dispositions & leur véritable politique par rapport à la maison d'Autriche, 410. En quoi le grand dessein de Henri IV leur étoit avantageux, 415.

SULLY (terre & château de) acquise par Sully, qui y fait bâtir, 159.

SULLY reprend les

affaires de finance & de gouvernement, 2. établit le denier ſeize au lieu du denier douze, 7. défend le cours des monnoies étrangeres en France, 7. interdit l'uſage des étoffes d'or & d'argent, 8. Son avis ſur l'établiſſement d'une chambre de Juſtice, 12. N. 6. Ses maximes ſur la nobleſſe, les gens de finance, les charges, le luxe, les méſalliances, &c. 13-20. N. 7. Il acquiert la terre de Baugy qu'il viſite, 21. ſe rend à Puiſeaux, pour conférer avec le roi, 22. 23. Son conſeil à Henri IV, pour le prince d'Orange, 24. 25. Oppoſitions à ſa politique au ſujet de la maiſon d'Autriche, 28. 29. Préſens qu'il reçoit du Grand-Seigneur, 30. Il va voir la reine Eliſabeth à Douvres, entretien qu'ils ont enſemble ſur le grand deſſein, louanges qu'il donne à cette reine, 36-41. Il regrette la mort du jeune Châtillon, & n'oſe s'intéreſſer pour ſa famille, 47. N. 13. apprend par le roi même la naiſſance du Dauphin, qui lui écrit une lettre ſur la ſanté de ce prince & de la reine, 50. 51. N. 16. Il refuſe de ſervir de fidéjuſſeur dans l'affaire des Iſles, 59. diſſuade le roi d'acheter les biens du comte de Soiſſons, 60. obtient l'ambaſſade de Rome pour le comte de Béthune, malgré Villeroy & Sillery, 61. 62. Lettres qu'il reçoit d'Henri IV ſur différens ſujets, 64. 65. Il eſt chargé d'interroger la Fin; lettres & entretiens entre Henri IV & lui à ce ſujet; ſon nom ſe trouve mêlé parmi ceux des conjurés, 83-85. Précis de ſes lettres à Biron, 85. 86. Fauſſe accuſation portée contre lui; il eſt fait gouverneur de la Baſtille, 86. 87. Il prend des meſures pour arrêter Biron, 87. 88. Ses remarques ſur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe, 88-92. Sa plaie de la bouche ſe rouvre, 94. Réception qu'il fait

aux princes étrangers, 95. Il accompagne le roi à Blois, 95-96. Il justifie le duc d'Epernon, & s'oppose au dessein de l'arrêter; grand conseil sur ce sujet, & bon conseil qu'il donne à d'Epernon, 100. détourne le roi de la résolution violente qu'il avoit prise contre la reine & les Italiens de sa maison, 111-114. N. 3. Précautions qu'il prend contre Biron, 117. 118. Conseil qu'il donne au roi sur la maniere d'arrêter Biron; entretien où Sully cherche encore à le ramener, 125-128. Part qu'il a à la détention de Biron & d'Auvergne, 128-132. N. 11. Il les fait conduire à l'Arsenal, 134. prend des mesures contre leur évasion, 134-136. fait instruire leur procès, 136. Pourquoi il refuse de parler à Biron; comment Biron parle de lui, 139-143. N. 16. Grace qu'il obtient de changer le lieu de l'exécution, 144. Il engage une partie des conjurés à demander pardon au roi, 145. 146. Il porte Henri IV à la douceur, & justifie le connétable, 150. 151. Sa conversation avec ce prince sur les motifs du pardon accordé au comte d'Auvergne, 154. 157. Il intercéde pour le prince de Joinville, 159. 160. Lettre qu'il reçoit du duc de Bouillon, 163. Il tâche inutilement de faire venir Bouillon à la cour, 165. Son entretien singulier avec le roi sur les bornes qu'il vouloit mettre aux bienfaits qu'il lui accordoit, 169-173. Son mécontentement de l'opposition que ce prince mettoit quelquefois à ses desseins; & précautions qu'il prend contre ses calomniateurs, 174-177. Discours qu'il fait tenir à Sigogne dans l'affaire des Avocats, 177-182. N. 26. 27. Sévérité dont il use à l'égard des financiers malversateurs, 183. 184. Il hausse les espéces d'or & d'argent, & rétablit le compte par livres, 184-189. Réflexions

sur ces opérations, & principes sur la monnoie, 184. N. 29. Son sentiment sur l'édit porté contre le duel, 195. 196. Il traite avec les ambassadeurs Suisses, 196. 197. N. 32. Ses plaintes contre d'Ossat, 219. & *suiv.* auquel il refuse le payement de sa pension, 228. pourquoi, 229. Ses lettres à Henri IV, sur différens sujets, 231. & *suiv.* Il rassure le roi contre les cabales des séditieux, 239. 240. Entretiens secrets avec ce prince sur la mort d'Elisabeth, 241-244. dans lesquels son ambassade à Londres est résolue malgré l'opposition des courtisans, 245. 246. Importance de cette ambassade, pour laquelle il se fait autoriser par un écrit secret de sa majesté, 250-252. Il va voir Henri IV malade à Fontainebleau; marques de confiance & d'amitié qu'il reçoit de ce prince, 254-256. Sa lettre à l'Archevêque de Glasco, 258. N. 13. Teneur des instructions qu'il reçoit en plein conseil pour son ambassade en Angleterre; objets de cette ambassade, 260. 261. Il s'embarque avec sa suite; son séjour à Calais, 272. Il est insulté par le vice-amiral Anglois, 273. N. 16. Comment reçu à Douvres, 276. & *suiv.* Impolitesse des Anglois à son égard, 277-278. Sa réception à Cantorbery, 279. à Rochester, 282. à Londres, 282. 283. Il loge chez Beaumont, ambassadeur de France, 284. Ordre qu'il met dans sa maison, & sévérité qu'il montre dans l'affaire de *Combaut*, 286-290. Réflexions de ce ministre sur le caractere des Anglois, & sur la maniere dont la France doit traiter & se comporter avec eux, 291-293. N. 18. Autres sur la France, sur les puissances de l'Europe & sur la guerre, 294-296. N. 19. Son arrivée à Londres, 282. 283. Sa description de l'état, de la cour & du gouvernement d'Angleterre, 296-

300. Difficultés & obstacles dans sa négociation, 300. 301. Son premier entretien avec Cécil, 306-308. Son entretien avec les députés des Provinces-Unies, & mesures qu'ils concertent ensemble, 308-314. avec l'envoyé de *Venise*, qui l'instruit des démarches de Bouillon auprès du roi d'Angleterre, 315-318. Politesses entre Sully & le comte d'Aremberg, 318. Présent qu'il reçoit de Jacques, 318. Peine qu'il ressent de ne pouvoir se présenter devant ce prince en habit de deuil, 320. 322. Détail de ce qui se passa à sa premiere audience, 323-324. Sa réponse au roi Jacques sur ce qu'il le reprenoit de traiter le Pape de Sainteté, 333 Louanges qu'on lui donne dans Londres, 338. 339. Obstacles qu'il a à vaincre, 340-342. Il pénetre les dispositions des cours du Nord, 343-346. Son sentiment sur les prétendues propositions faites au roi d'Angleterre par l'Espagne contre la France, 346-350. Il rassure Henri IV sur la prétendue union de l'Espagne & de l'Angleterre, 353. 354. conseille Henri IV de veiller à la sureté de ses provinces, 354. Seconde audience & entretien secret où il fait goûter à Jacques son plan & ses raisons en faveur des Provinces-Unies, 355-362. *Voyez* JACQUES, roi. Sa conférence avec Barneveld, 381-385. avec les ministres Anglois & les députés Flamands; opiniâtreté des Anglois, fermeté avec laquelle il leur parle, 383-391. Troisieme audience & conversation secrette où Sully fait connoître au roi d'Angleterre ses ministres, 395. 396. Ses plaintes contre ses ministres, 397. 398. Il expose à ce roi le grand dessein, 399-415. & le lui fait goûter, 417-419. Son remercîment

à ce monarque, 420.

SURINTENDANCE des mines, *voyez* BELLEGARDE.

SOUTHAMPTON (comte de) 299. 419. reçoit & escorte Sully dans Londres, 282, 284. Amitié du roi d'Angleterre, 342.

SIDNEY (milord) ou Safford, 39. 284. 321. vient à Calais apporter à Henri IV des lettres d'Elisabeth, 33. est nommé pour recevoir Sully dans Londres, 281. & l'escorter à son départ, 420.

T.

TAXIE (Jean) comte de Villa-Mediana, ambassadeur d'Espagne à Londres, 332.

TERRAIL (du) suit Sully à Londres, 287.

THEMINES (Pons de de Lausieres de Cardaillac de) sollicite la grace de Biron, 143. N. 18.

THURIN (Philibert de) instruit le procès de Biron, 136. N. 13.

TIRON (le comte de) chef des rebelles d'Irlande, est défait par milord Persy, 88.

TOUR (baron du) envoyé en France par le roi Jacques, pour notifier son avénement au trône d'Angleterre, 258 259. Il mande en France que son roi étoit résolu de secourir Ostende, 266.

TRAINEL, officier de la maison de la reine, 112.

TRÉSOR-ROYAL. Réglemens & états pour cette partie, 4. 5.

V.

VARENNE (Guillaume Fouquet de la) un de ceux qui avoient du pouvoir sur l'esprit de Henri IV, 20. Il est employé dans l'affaire de la détention de Biron & d'Auvergne, 132. Il présente au roi à Metz les Jésuites de Verdun, 219. N. 6.

VELASQUE (Jean Ferdinand de) connétable de Castille, est envoyé ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres, 332.

VENISE. Réception & présens faits à ses ambassadeurs, 31. Elle s'unit avec les Grisons contre l'Espagne 197. *Voy.* SULLY. Avantage pour cette république dans le grand dessein, 415.

VENTADOUR (Anne de Levis, duc de) intercede auprès de Henri IV pour le comte d'Auvergne, 155.

VERNEUIL (Henri de Bourbon, duc de) légitimé, 199. N. 25.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de) maîtresse de Henri IV, accouche d'un enfant mort, 112. fait accorder grace de la vie & de la liberté au comte d'Auvergne, 151-153.

VIC (Dominique de) vice-amiral de France, 234. nommé pour traiter avec les ambassadeurs Suisses, 196. Son ressentiment de l'insulte faite au pavillon de France par le vice-amiral d'Angleterre, 276. 278. N. 15.16.

VILLEROY (Nicolas de Neufville de) ministre d'état. Sa politique sur la maison d'Autriche contraire à celle de Sully, 28. 29. Il soutient contre ce ministre le traité fait par d'Ossat avec le grand duc de Toscane pour les isles d'If, &c. 59. s'oppose à l'ambassade du comte de Béthune à Rome, 61-63. reçoit les dépositions & examine les papiers de la Fin, 87. est appellé au conseil secret tenu à Blois, pour arrêtes les chefs des séditieux, 106. sur le roi à Metz, 213. Ses sollicitations pour les Jésuites, & ses liaisons avec d'Ossat blâmées par Sully, 219. Discussion à ce sujet, 220 N. 7. Sa lettre à Sully par ordre du roi, 257-259. Il est appellé au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 259. 260.

VINTA (le chevalier) Chancelier de Savoye,

eſt employé dans l'affaire des Iſles entre le roi & le duc de Florence, 58.

VINTI, Italien, de la ſuite de la reine, 112.

VITRY (Louis de l'Hôpital de) arrête le maréchal de Biron. 132. N. 12.

VOIRIE (Grande) Etats & reglemens pour cette partie, 5.

W.

WILLEM, *voyez* BLANC (le)

WILMES (Thomas) gouverneur de Douvres. Impoliteſſe qu'il commet à l'égard de Sully, 278.

Z.

ZAMET (Sébaſtien) Son pouvoir ſur l'eſprit de Henri IV, 20.

Fin de la Table du quatrieme Volume.

Cleaned & Oiled

July 1952